

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSTRUCTION DES NOUVEAUX TERRITOIRES DE LA GOUVERNANCE
FORESTIÈRE AU QUÉBEC : REGARDS SUR LES RÉGIONS DU BAS-SAINT-
LAURENT ET DE L'OUTAOUAIS

THÈSE
PRÉSENTÉE
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DU DOCTORAT EN SCIENCES SOCIALES APPLIQUÉES

PAR
ÉDITH LECLERC

AOÛT 2013

Remerciements

D'abord merci à mon directeur, Guy Chiasson, sans qui je n'aurais pu mener à terme ce vaste projet académique. Tu sais rendre simples et agréables les étapes complexes d'un travail de l'ampleur d'une thèse. Merci pour ta patience, ta compréhension et d'avoir su inspirer aussi solidement mes idées premières. Dès nos premiers travaux, il y a déjà dix ans, j'ai su que tu saurais m'accompagner dans mes réflexions, chose que tu as su faire d'une main de maître. Merci pour ta grande contribution à mon développement dans le monde scientifique. Tu as été un excellent directeur de thèse.

À mes parents, vous êtes une éternelle source d'inspiration. C'est vous qui avez cru en moi les premiers et j'espère bien vous le rendre. Merci pour le soutien tout au long de ces nombreuses années d'études. Merci Maman de m'avoir initié à la recherche et à la vie universitaire. Merci Papa, grâce à toi j'ai appris à analyser et à évaluer. Vous avez largement contribué à cette thèse, dans toutes ses dimensions. Mille fois merci à vous deux de savoir être mes mentors. Sachez aussi que j'ai été accompagnée par la présence de Vincent, mon frère, tout au long de mes moments de rédaction et de réflexions. Merci aussi à Luc, qui a partagé angoisses et joies pendant toute la durée de mon cheminement.

Merci à Nathalie, avec qui je devrais cosigner cette thèse. Tu m'as aidée à cheminer à travers les nombreuses étapes de ce beau projet. Tu as su être là aux moments les plus difficiles, mais tu étais aussi présente pour célébrer nos réussites. Nathalie, « une chance qu'on s'a! ». J'ai pu bénéficier de ton soutien constant; merci d'avoir été là du début à la fin, malgré tout! C'est mon tour d'être là, « *Ph.D. buddy* ».

Mes remerciements vont aussi au FQRSC pour le soutien financier. Merci aussi au CRDT pour le financement du terrain. Sans ces contributions, la recherche aurait été autrement plus ardue.

Aux nombreuses personnes qui m'ont permis de partager mes idées, de les discuter et de les rendre encore plus fortes, en particulier les professeurs de l'UQO au département des sciences sociales ainsi qu'au département de travail social, particulièrement à Monsieur Jacques Boucher. Je dois aussi remercier Madame Caroline Andrew de l'Université d'Ottawa

ainsi que Messieurs Stephen Wyatt de l'Université de Moncton, Frédéric Doyon de l'IQAFF/ISFORT et Hugo Asselin de l'UQAT, vos commentaires à divers moments de mon parcours ont été grandement appréciés.

Je souligne aussi la contribution de mes collègues étudiants de l'UQO, en particulier ceux du CRGRNT. Je pense aussi à ceux des autres centres de recherche en sciences sociales à l'UQO. J'ajoute à ceux-ci les étudiants des autres centres de recherche qui gravitent autour de l'UQO, plus particulièrement ceux du CRDT. Enfin, j'aimerais souligner l'apport de certains collègues de longue date (ceux du baccalauréat et de la maîtrise), qui ont facilité et/ou influencé d'une manière ou d'une autre mon cheminement. Merci à vous. Je m'en voudrais aussi d'oublier le corps professoral et les étudiants qui nous ont reçus à Bordeaux lors du SéDeR de 2009, j'ai particulièrement apprécié les interventions constructives de Monsieur Claude Lacours et d'Arnaud Sergent ainsi que celles d'Yves Montouroy, à la suite de cette activité.

Je me dois évidemment de remercier le directeur général de la CRRNT-O Pierre Labrecque et la directrice générale de la CRRNT-Bas-Saint-Laurent Geneviève Constancis, qui ont facilité mon travail en transmettant mes demandes auprès des commissaires. Je souligne aussi la contribution des commissaires et des autres participants à ma recherche qui ont bien voulu m'accorder du temps précieux afin de mener à bien ma recherche.

Pour tous les autres, qui ont été là au cours de ces dernières années, merci encore.

A vous tous, je dis merci.

Table des matières

Remerciements	ii
Table des matières.....	iv
Liste des tableaux	viii
Liste des abréviations, sigles et acronymes	ix
Résumé	xi
Introduction.....	1
CHAPITRE I	6
Transformation des territoires de la gestion forestière québécoise	6
1.1 Transformation et mutation des formes du pouvoir	7
1.1.1 La décentralisation	8
1.1.2 La participation	11
1.2 Transformation et mutation du pouvoir dans le milieu forestier canadien	14
1.3 Transformation du pouvoir forestier au Québec	21
La réactualisation du régime forestier au Québec	22
CHAPITRE II	28
Le territoire au croisement du jeu d'échelles et du jeu d'acteurs.....	28
2.1 L'approche territoriale.....	30
2.2 Une double construction des territoires.....	33
2.2.1 L'horizontalité territoriale	34
2.2.2 La verticalité territoriale	39
2.3 La région comme espace territorial du pouvoir forestier au Québec?	47
2.4 Concepts méthodologiques : l'arène et le forum.....	50
2.5 Orientations analytiques des territoires, des échelles et des arènes.....	55
2.5.1 La perspective culturaliste.....	56

2.5.2	La perspective interactionniste.....	56
2.5.3	La perspective cognitiviste	57
CHAPITRE III		60
Réflexions méthodologiques sur l'approche par le territoire des régions comme espaces de gouvernance forestière au Québec.....		60
3.1	Principes méthodologiques	62
3.1.1	Orientations paradigmatiques	63
3.1.2	Propositions méthodologiques	64
3.2	Stratégie de recherche	65
3.2.1	L'étude de cas	66
3.2.2	L'accès au terrain et les principes d'échantillonnage	67
3.2.3	Les méthodes de collecte	69
3.3	<i>LE CADRE D'ANALYSE</i>	73
3.3.1	Les catégories d'analyses inspirées de Faure (2007)	75
3.3.2	L'analyse différenciée selon les régions	81
CHAPITRE IV		83
Le Bas-Saint-Laurent, une région aux valeurs régionales fortes.....		83
4.1	Le Bas-Saint-Laurent, un laboratoire pour les nouvelles formes de pouvoir forestier. 83	
	La CRRNT du Bas-Saint-Laurent.....	86
4.2	Une culture régionale forte	86
4.2.1	Une modulation territoriale des acteurs et de leurs intérêts	87
4.2.2	Le passé garant du renouvellement de la structure régionale	89
4.2.3	Des discussions centrées sur les spécificités régionales	94
4.3	Des interactions plus horizontales que verticales	100
4.3.1	Une transformation dans l'organisation des rapports entre acteurs	100
4.3.2	La CRRNT au cœur du renouvellement structurel?.....	106
4.3.3	Une logique de compétition entre les intérêts.....	113

4.4	La CRRNT du Bas-Saint-Laurent entourée d'incertitudes	117
4.4.1	Une grande implication qui est contrastée selon les intérêts.....	117
4.4.2	Une structure pour pédaler tous dans la même direction	120
4.4.3	Des discussions directement liées au PRDIRT	125
CHAPITRE V		131
L'Outaouais, une région aux multiples territoires		131
5.1	L'Outaouais forestier en constante évolution	131
	La CRRNT de l'Outaouais	133
5.2	La CRRNT source de renouvellement	134
5.2.1	De multiples acteurs qui cherchent leurs places.....	134
5.2.2	Une structure planifiée	139
5.2.3	Des discussions aux influences multiples	141
5.3	La verticalité comme ancre de la CRRNT	145
5.3.1	Une grande ouverture qui limite les interactions.....	145
5.3.2	L'imbrication structuro-administrative forte	150
5.3.3	Des discussions orientées	155
5.4	Une CRRNT d'espoir et de volonté.....	159
5.4.1	Une ouverture casuelle aux acteurs	159
5.4.2	Une intégration insatisfaisante des intérêts	161
5.4.3	Des dialogues qui manquent de vision	164
CHAPITRE VI		172
Les CRRNT comme espace de cristallisation de la démocratie différentielle		172
6.1	Des systèmes régionaux qui se construisent indépendamment de la structure planifiée	173
6.2	Une composition et un rapport de force différenciés selon les régions	185
6.3	Des discussions entre généralités et particularités.....	192
CHAPITRE VII		201

Comment se construisent les espaces régionaux?	201
7.1 Une mise en place qui s'articule horizontalement.....	202
7.2 En s'articulant verticalement	214
7.3 Vers une interpénétration des dynamiques horizontale et verticale?	220
Conclusion.....	226
Principaux constats	227
Forces et limites de l'étude	230
Retombées et perspectives.....	232
Appendice A.....	234
Grille de collecte de données lors des observations	234
Appendice B.....	236
Grille d'entretien pour les entretiens semi-dirigés.....	236
Appendice C.....	239
Formulaire de consentement	239
Appendice D.....	242
Classification des entrées du guide d'entretien selon les approches de Faure (2007)	242
Appendice E	247
Tableau de présentation des deux CRRNT	247
Références	249

Liste des tableaux

Tableau 1 : L'approche culturaliste de Faure (2007) et ses indicateurs d'analyse.....	76
Tableau 2 : L'approche interactionniste de Faure (2007) et ses indicateurs d'analyse.....	77
Tableau 3 : L'approche cognitive de Faure (2007) et ses indicateurs d'analyse.....	78
Tableau 4 : Les 3 approches de Faure (2007) et les indicateurs retenus pour l'analyse	79
Tableau 5 : L'articulation logique des approches de Faure (2007) en fonction des dimensions centrales au territoire.	80
Tableau 6 : Tableau d'analyse pour la région du Bas-Saint-Laurent	128
Tableau 7: Tableau d'analyse pour la région de l'Outaouais.....	169
Tableau 8 : Grille de lecture des dynamiques horizontale et verticale	221
Tableau 9 : Tableau d'élaboration des questions du guide d'entrevue	243
Tableau 10 : Tableau de présentation des deux CRRNT	248

Liste des abréviations, sigles et acronymes

Sigle utilisé	Signification
BMMB	Bureau de mise en marché du bois
CAAF	Contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier
CLD	Centre local de développement
CRD	Conseil régional de développement
CRE	Conseil régional en environnement
CRÉ	Conférence régionale des élus
CREDDO	Conseil régional en environnement et en développement durable de l'Outaouais
CRF	Commission régionale forestière
CRRNT	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public
DGR	Direction générale régionale
GIR	Gestion intégrée des ressources
IQAFF	Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OBV	Organisme de bassin versant
PDE	Plan directeur de l'eau
PRDIRT	Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire
RLTP	Regroupement des locataires de terres publiques

Sigle utilisé	Signification
RNI	Règlement sur les normes d'intervention
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
TPI	Terre publique intramunicipale ou Lot intramunicipal / lots intramunicipaux
UAF	Unité d'aménagement forestier
UQAR	Université du Québec à Rimouski
UQO	Université du Québec en Outaouais

Résumé

Les politiques forestières sont en mutation et ce, internationalement, afin de prendre en considération les pressions économiques, environnementales et sociales du développement durable. Le Québec n'échappe pas à cette réalité et adopte en 2010 la nouvelle loi sur l'aménagement des territoires forestiers (L.R.Q., c. A18-1). Cette adoption vient infléchir l'organisation du pouvoir forestier. Si la loi sur les forêts de 1986 a vue émerger des mécanismes de gestion des forêts plus territorialisés et plus participatifs, la nouvelle loi offre maintenant un rôle de choix aux acteurs à l'échelle régionale afin que ceux-ci aient une emprise sur l'organisation leur milieu. Cette nouvelle place pour les régions dans l'organisation du pouvoir est-elle la manifestation du phénomène de (re)territorialisation? Quelle forme prennent les régions? Assiste-t-on à l'avènement d'une démocratie différentielle (Faure, 2007) ou voit-on apparaître un modèle unique dans les régions québécoises? Cette thèse a recours à un cadre de référence qui fusionne à la fois la sociologie de l'action publique (Lascombes et Legalès, 2007), qui permet de saisir l'apport des acteurs à la prise de décision en partenariat avec l'État, et le rescaling (Brenner, 2004), qui permet de saisir la manifestation de nouvelles échelles pour expliquer la mise en place des nouvelles structures forestières régionales, les Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire public (CRRNT). Deux cas régionaux sont étudiés, celui de la CRRNT du Bas-Saint-Laurent et celui de la CRRNT de l'Outaouais. Des observations lors des rencontres des commissaires ainsi que des entrevues semi-dirigées avec les principaux acteurs qui gravitent autour des CRRNT ont eu lieu entre octobre 2010 et février 2011.

Dans une première analyse, les monographies individuelles montrent que, dans le cas de la CRRNT du Bas-Saint-Laurent, l'organisation entre les acteurs, qui est fortement teintée des mobilisations régionales antérieures, découle sur des interactions clés pour la région. La CRRNT de l'Outaouais, elle, s'inscrit dans une organisation qui repose plutôt sur les structures politico-administratives. En outre, le deuxième niveau d'analyse, qui met en contraste les deux cas, permet de constater une mise en débat des orientations forestières régionales dans le cas de la CRRNT du Bas-Saint-Laurent et que la CRRNT de l'Outaouais offre aux commissaires (et non-commissaires) un espace de mise en commun des savoirs et des informations régionales en ce qui a trait au milieu forestier. Enfin, en discussion, cette thèse propose que, même si les deux cas ne démontrent pas entièrement le phénomène de (re)territorialisation, les résultats permettent de souligner la construction différenciée des territoires régionaux. Le territoire régional comme espace d'organisation du pouvoir ne s'articule toutefois pas uniquement au sein des CRRNT, mais autour d'un sous-système régional, qui lui, se construit différemment selon la région. Cette construction s'articule, dans un premier temps, autour de la capacité régionale à mettre en relation et en débat un ensemble d'idées et d'intérêts qui sont significatif à la fois pour la région et pour les acteurs eux-mêmes. Dans un deuxième temps, la construction territoriale repose sur la capacité régionale à faire du sous-système régional et de ses structures un véritable pivot, la plaque tournante pour les décisions. Somme toute, cette recherche aura contribué à comprendre les mécanismes à l'œuvre dans la nouvelle organisation du pouvoir qui se structure autour des territoires forestiers au Québec, en particulier à l'échelle régionale. Cette compréhension permet aux CRRNT de trouver leur place dans le système de gouvernance forestière.

Mots clés : gouvernance; forêt; Québec; régions; échelle; rescaling; action publique

Introduction

La structure organisationnelle de prise de décision dans le milieu forestier québécois se trouve au cœur d'une profonde transformation. Depuis 2010, la nouvelle loi sur l'aménagement durable des territoires forestiers (L.R.Q., c. A18-1) donne un nouveau cadre et un nouveau sens à la gestion des forêts. D'une part, la loi offre de nouvelles perspectives en ce qui a trait à l'aménagement forestier en le conduisant vers des principes d'un aménagement écosystémique. D'autre part, la loi oriente une redéfinition administrative des territoires forestiers, qui ne sont plus soumis à des contrats d'aménagement attribués à l'industrie. Les territoires sont maintenant découpés en fonction d'unités d'aménagement qui sont soumises à des principes de gestion intégrée dans une perspective régionalisée. Dans la foulée de ces changements, le gouvernement québécois a mis sur pied les Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire public (CRRNT) qui sont sous l'autorité des Conférences régionales des élus (CRÉ) du Québec. Ces nouvelles commissions régionales répondent en quelque sorte aux critiques manifestées, par exemple, par la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (mieux connue sous le nom de Commission Coulombe). La mise en place des Commissions régionales offre de nouvelles opportunités aux régions quant à la responsabilité de leur développement par rapport aux ressources naturelles comme la forêt. En bref, la région semble en voie de devenir un espace important pour la gouvernance des forêts québécoises. C'est dans cette perspective que cette thèse s'intéresse au phénomène de régionalisation de la gestion des forêts publiques au Québec et à la mise en place de ces nouvelles structures que sont les CRRNT.

Or, dans le champ des sciences sociales, s'intéresser à la régionalisation paraît une vaste entreprise. Alors que certains proposeront des approches liées à la décentralisation de l'État, d'autres voudront proposer un regard plus ciblé sur la région elle-même. Les premiers verront dans la régionalisation un nécessaire « recul de l'État », alors que les deuxièmes proposeront que ces Commissions soient nées d'un phénomène plus large de recomposition de l'État. Dans le cadre de cette thèse, c'est cette deuxième piste qui est retenue. Toutefois, malgré une résurgence de la question régionale dans les sciences sociales, faire le lien entre région et forêt exige une construction intellectuelle particulière. À cet égard, l'idée de cette thèse est de mobiliser un cadre qui permettrait de saisir l'actualisation des nouvelles formes

de gouvernance que la mise en place de ces structures régionales entraîne dans l'organisation du pouvoir. Il s'agit aussi de saisir si cette nouvelle organisation du pouvoir est modulée selon la région.

Déjà, avant la mise en place de la nouvelle loi sur l'aménagement durable des territoires forestiers, certaines transformations étaient en cours. La mise en place de structures locales de gestion intégrée des ressources, les différents mécanismes de consultation et de concertation autour de la question forestière ainsi que les orientations de développement durable au sein du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)¹ participaient à cette idée de transformation de la structure de pouvoir dans le milieu forestier. C'est d'ailleurs le phénomène au cœur de cette recherche. Quelle est la contribution des nouvelles structures régionales à la gouvernance des forêts au Québec? Quelles formes, et surtout, quelles conditions sous-tendent la mise en place de nouvelles structures de gouvernance forestière? Y a-t-il une véritable transformation dans l'organisation de la prise de décision dans le milieu forestier? Alors que la régionalisation vise une certaine adaptation régionale des décisions, est-ce que toutes les régions vont dans le même sens ou arrivent-elles à mettre en œuvre des modèles spécifiques qui permettent l'expression des spécificités territoriales? Ces questions, sans constituer les interrogations centrales de cette thèse, ont participé à sa préparation.

Alors que de nouvelles instances régionales sont mises en place dans la structure d'administration des forêts, il s'agit, dans un premier temps, de documenter le nouveau phénomène de régionalisation et de mise en place de ces instances. C'est dans le cadre de cet exercice qu'il sera possible d'analyser les nouvelles formes d'articulation de la prise de décision afin de saisir les processus à l'œuvre dans la recomposition de l'État. Plus spécifiquement, l'objectif de cette thèse est de mettre en lumière les éléments constitutifs du mécanisme régional de gestion du territoire forestier québécois, incarné par les *Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire public*. La question de recherche est : « quelle forme prend la construction précise de l'organisation du pouvoir forestier à l'échelle régionale? ». Notre hypothèse veut que ce soit à la fois un processus vertical et un processus horizontal de transformation de l'État et du pouvoir qui entrent en interaction pour faire de l'espace régional le centre névralgique de la gestion des forêts pour chacune des

¹ Afin d'alléger le texte, l'appellation ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) sera privilégiée afin de désigner le ministère responsable des ressources forestières au Québec, sans égard aux modifications de nom qu'a subi le ministère au fil des ans.

régions du Québec. La recherche devrait nous permettre de mieux comprendre les nouvelles pratiques de gestion des ressources naturelles qui se situent maintenant sur une multitude d'échelles et d'étudier la contribution d'une échelle particulière, l'échelle régionale, au développement sociopolitique des régions au Québec.

Une approche ainsi composée a pour avantage de proposer un renouvellement du regard scientifique posé sur le domaine forestier. En effet, rares sont les études en sciences sociales qui s'intéressent à la forêt, surtout dans le contexte québécois. À cet égard, cette recherche souhaite contribuer aux réflexions sur la gouvernance des ressources naturelles, ainsi qu'à l'avancement des connaissances dans un champ de recherche en émergence, celui de la foresterie sociale. Nos analyses devraient aussi contribuer à la réflexion critique que devront porter les CRÉ sur leur propre commission régionale et permettre à celles-ci de se doter d'outils de réflexion pour mieux articuler leurs positionnements dans le milieu forestier. Cette thèse est portée par ces perspectives.

La démarche proposée observe deux cas régionaux afin de faire un premier bilan approfondi de ces nouvelles structures. Un contraste entre les deux cas est ensuite réalisé afin de mettre en perspective les orientations communes et divergentes de la mise en place des nouveaux espaces de pouvoir régionaux. Les régions de l'Outaouais et du Bas-Saint-Laurent ont été privilégiées. C'est, d'une part, parce que ces deux régions constituaient des cas souvent relevés par les intervenants forestiers comme des cas d'exception au Québec. En effet, ces deux cas étaient parmi quelques rares CRRNT à s'être structurées assez rapidement après leur mise en place et à devenir effectives, c'est-à-dire que les commissaires se rencontraient déjà sur une base régulière. D'autre part, c'est aussi en raison de la distance physique et des propriétés biologiques de chacune des deux régions qu'elles ont été choisies. Ces distinctions permettent d'observer s'il y a différenciation ou similitude dans la mise en place des structures et de saisir comment s'articulent les forces qui sont à l'œuvre dans la réorganisation et la régionalisation du pouvoir de manière plus explicite. Cette double étude permet aussi de faire un bilan plus exhaustif et consolide l'analyse de la standardisation ou de la différenciation (Douillet *et al.*, 2012a; 2012b) au regard de la construction des territoires régionaux, débat en émergence dans les recherches sur le territoire.

Pour parvenir à faire cette démonstration, le premier chapitre s'attarde aux façons d'aborder les transformations du pouvoir de manière très générale, mais aussi de manière plus spécifique dans le contexte forestier. Ce premier chapitre présente le lien qui peut être fait entre les changements des modes d'intervention de l'État et la modification de la loi sur les forêts au Québec. Dans ce chapitre, nous constatons un double mouvement de transformation des formes de pouvoir. En effet, un premier mouvement est caractérisé par un échelonnement de l'État sur plusieurs échelles et un second mouvement se traduit par une participation accrue de divers secteurs de la société à la prise de décision. Cette double transformation oblige à une construction théorique particulière qui émane de deux champs de littérature distincts, qui trouve racine au sein d'une approche territoriale. Cette construction théorique est présentée au chapitre 2. Elle émane, d'une part des théories anglo-saxonnes du *rescaling* (Brenner, 2004) et, d'autre part, des théories françaises sur l'action collective (Faure et Négrier, 2007). L'assemblage théorique proposé dans ce chapitre permet de poser l'hypothèse de recherche de manière plus nette, celle de voir la région à la jonction de cette double dynamique.

Le chapitre 3 s'articule autour des aspects plus méthodologiques qui sous-tendent cette recherche. Il présente d'abord les principes constructivistes et interactionnistes qui sont au cœur de la démarche de recherche. Ces approches voient les structures à la fois comme une contrainte et un facteur habilitant pour les interactions sociales. Elles sont contingentes et formalisées par la cristallisation de l'expérience humaine. Ainsi, la démarche de recherche repose sur la mise en relation de l'expérience et de la perception des acteurs (forestiers ou non) touchés par le phénomène de construction d'espaces régionaux. Le chapitre présente ensuite les méthodes de collecte de données afin d'étudier les deux cas régionaux. L'observation directe, les entrevues semi-dirigées et l'analyse de la documentation d'archive sont été utilisées pour documenter la mise en place des CRRNT du Bas-Saint-Laurent et de l'Outaouais.

Les chapitres 4 et 5 présentent les résultats obtenus pour chacune des régions, sous forme de monographies. Alors que le chapitre 4 s'attarde à explorer la longue tradition de mobilisation des acteurs au Bas-Saint-Laurent, le chapitre 5 décrit l'Outaouais comme une région aux multiples territoires. Suivent ensuite les chapitres d'analyse et de discussion. Dans un premier temps, le chapitre 6 explique le contraste entre les deux régions afin d'en faire ressortir les éléments qui mettent en lumière une construction territoriale contrastée ou

encore un effet de standardisation dans la mise en place de nouveaux lieux de pouvoir. Cette distinction est importante, dans la mesure où nous nous intéressons particulièrement à la différenciation territoriale des formes de pouvoir. Enfin, au chapitre 7, les résultats sont discutés afin d'en faire ressortir les caractéristiques et conditions de mise en place de nouveaux territoires de pouvoir et de valider, ou non, l'idée d'une double dynamique dans l'organisation du pouvoir dans le milieu forestier.

CHAPITRE I

Transformation des territoires de la gestion forestière québécoise

Le monde forestier global est en profonde transformation. L'évolution des logiques socio-économiques de production et d'échange de biens et services à l'échelle planétaire et la question de la contribution environnementale des forêts au bien-être de la planète viennent bouleverser les activités de gestion, protection, exploitation ainsi que de transformation des ressources et des espaces forestiers. Au Canada, ces transformations ont principalement été expliquées par des facteurs liés à l'économie politique des ressources naturelles qui montrent que le manque de flexibilité des industries forestières associé à la montée d'un marché international et d'impératifs environnementaux plus grands (par rapport aux changements climatiques et à la dégradation de l'écosystème forestier par exemple) qui affaiblissent la compétitivité des produits forestiers canadiens (Hayter, 2000; 2003 ; Howlett, 2001 ; Mercure, 1996 ; St-Jean, 2012). Le plus souvent, ces travaux abordent la question de la contribution de la forêt au développement socio-économique, voir même uniquement économique des communautés (Bouthillier *et al.*, 2000 ; Gingras et Carrier, 2007 ; Masse, 2002 ; Stedman, Parkins et Beckley, 2005). Pourtant, d'autres (Barnes et Hayter, 2005 ; Hayter et Barnes, 2012) ont déjà démontré que la compétitivité du secteur forestier est particulièrement influencée par des facteurs qui sont plus contextuels que structurels. C'est le cas de Hayter (2000), mais aussi d'autres auteurs (Howlett et Brownsey, 2007 ; Thorpe et Sandberg, 2007 ; Wellstead, 2007), qui mettent en lumière que ce sont les aspects géographiques, technologiques puis institutionnels qui influencent l'organisation du secteur forestier et de ses industries. Dans cette perspective, la flexibilité des entreprises serait aussi, du moins en partie, associée à l'organisation du pouvoir et aux changements de politiques qui régissent le secteur forestier.

Au Canada, un nombre appréciable de travaux touche la question autochtone (Chiasson, Boucher et Martin, 2005 ; Martin et Girard, 2009 ; Parsons et Prest, 2003 ; Stevenson, 2006 ; Wyatt, 2008) et celle de la participation (Ambus et Hoberg, 2011 ; Bullock, Hanna et

Slocombe, 2009). Par contre, ceux-ci font peu le lien entre les processus décisionnels en milieu forestier et le développement sociopolitique de la filière, encore moins dans la perspective de l'organisation décisionnelle. Outre les travaux de Howlett (2001 ; Howlett, Rayner et Tollefson, 2009) et de Hayter (2003), qui portent sur le renouvellement sociopolitique forestier dans les provinces de l'Ouest canadien, peu de ces travaux s'intéressent aux acteurs et aux institutions politiques de la forêt au Canada et encore moins au Québec. Ce chapitre fait donc la lumière sur les nouveaux rôles ainsi que les formes que prennent des territoires de la gestion des forêts, en particulier au Québec. Les apports théoriques de diverses disciplines des sciences sociales permettent d'observer la transformation des formes de pouvoir et de l'État en son sens large et d'en voir les effets dans le secteur forestier québécois.

1.1 Transformation et mutation des formes du pouvoir

Alors que l'État nation a longtemps été vu comme l'unique détenteur du pouvoir et le principal acteur dans l'organisation et la structuration de la société (King et Le Galès, 2011), cette conception est de moins en moins réaliste : l'État nation n'est plus conçu comme l'unique décideur (Lascoumes et Le Galès, 2007). En effet, plusieurs constatent une « redéfinition des rapports de pouvoirs » (Brassard et Gagnon, 2000) et une « recomposition de l'État » (Lascoumes et Le Galès, 2004) qui viennent toutes deux modifier la façon de planifier, d'élaborer et de mettre en oeuvre les politiques publiques (Lascoume et Simard, 2011). De nombreuses études se sont déjà arrêtées à caractériser cette transformation (Duchastel, 2004 ; Faure *et al.*, 2007 ; Faure et Négrier, 2007 ; Lemieux, 2009 ; Mévellec, 2008) et une attention particulière à celles-ci permet de dégager que les actions publiques apparaissent de manière plus enchevêtrée en fonction de deux phénomènes distincts. D'une part, plusieurs observent une emprise d'acteurs qui ne sont pas directement liés à l'État sur les décisions publiques (Breux, 2007 ; Callahan, 2007 ; Dalton, 2008 ; Hamel, 1999 ; Mercier, Bourque et St-Germain, 2009 ; Papadopoulos et Warin, 2007) et, d'autre part, beaucoup constatent une organisation plus ou moins hiérarchique des rapports entre les différents échelons administratifs associés à la gestion des affaires publiques (Faure et Douillet, 2005 ; Faure *et al.*, 2007 ; Lemieux, 2001 ; Sellers et Lidstrom, 2007 ; Tretter, 2008 ; Zittoun, 2007). Comprendre la transformation du pouvoir en fonction de ces deux mouvements apporte un éclairage nouveau sur les formes de prise de décision et de pouvoir.

1.1.1 La décentralisation

Au cours des années 1970, dans un État keynésien, les compréhensions entourant la régulation socioéconomique se faisaient essentiellement en fonction des frontières de l'État nation (Brenner, 2004 ; Lascoumes et Le Galès, 2007). Toutefois, la fin de cette décennie sonne la remise en cause des capacités de l'État-nation à prendre en charge les questions sociales et économiques ainsi que leur redéploiement sur différentes échelles et oblige à en recadrer les compréhensions. Les analyses de cette transformation suggèrent que la décentralisation de l'État est rendue nécessaire puisque, comme l'expliquent Faure et Négrier (2007), le mode institutionnalisé de prise de décision au centre est rendu illégitime en raison de : (1) l'effritement de la capacité de redistribution de l'État, (2) l'augmentation des mécanismes de subsidiarité communautaire et (3) une volonté accrue du local d'agir par lui-même, plutôt que de se voir dépendant de l'État central. Les capacités de l'État sont remises en question, entre autres, à la suite de ses échecs à soutenir la régulation en matière d'emploi et de pauvreté, mais aussi en raison des tensions écologiques qu'engendrent des décisions politiques et institutionnelles centralisées (Vaillancourt, 2012). Les critiques dénoncent les approches de l'État comme le seul détenteur du pouvoir et son incapacité à corriger les problèmes contemporains, particulièrement ceux liés à l'économie de marché dans le contexte de la mondialisation (Marchand-Tonel et Simoulin, 2004). Ainsi, un certain courant théorique analyse l'affaiblissement de l'État central et la réorganisation de son pouvoir politique en fonction de la décentralisation et de l'internationalisation (Fournis, 2006 ; Lefèvre, 2002). Pour ces analystes, l'effritement de l'État s'opère en fonction d'une recomposition vers le bas, à des niveaux infranationaux et vers le haut, sur un ou plusieurs échelons supranationaux. Le recul de l'État, qui découle en partie des transformations de l'économie et de ses impacts sur le marché du travail, entraîne une recomposition des échelles et une nouvelle distribution du pouvoir et des compétences (Le Galès et LeQuesne, 1998). Il y aurait, à cet effet, une simple redéfinition des pouvoirs entre le gouvernement central et ses divers paliers. Les études traditionnelles en sciences politiques voient dans cette transformation une délégation de gouverne de la part de l'État à d'autres échelles (Klein et Morneau, 1997 ; Lemieux, 2001; 2002 ; Pasquier, 2004 ; Sellers et Lidstrom, 2007). C'est-à-dire que l'État central cède ses pouvoirs à divers acteurs d'une échelle ou l'autre, selon divers degrés d'autonomie par rapport à l'échelle centrale.

Théoriquement, ce processus de décentralisation est légitimé par le rapprochement qu'il permet avec les milieux, sur une base territoriale. Par exemple dans le cas français, la

décentralisation est généralement considérée comme ayant permis aux communes, régions ou départements de se réapproprier des pouvoirs ou de nouvelles compétences pour rendre leur territoire attractif et pour créer des réseaux à leur échelle (Fournis, 2006 ; Lefèvre, 2002). Le phénomène de décentralisation peut paraître polysémique à la lecture de Lemieux (2001). Ce dernier distingue en effet quatre types de décentralisation soit la décentralisation administrative (déconcentration); la décentralisation fonctionnelle (délégation); la décentralisation politique (dévolution) et la décentralisation structurelle (privatisation). Chacune de ces formes de décentralisation a ses caractéristiques et son degré d'autonomie, mais elles se traduisent généralement par une délégation, une déconcentration ou une dévolution de pouvoirs administratifs. Dans cette perspective, la décentralisation est souvent associée à de simples transferts administratifs, politiques et d'espaces. Par ses catégorisations, l'approche de Lemieux (2001) permet une classification claire de la hiérarchisation des organes étatiques québécois, en fonction d'une approche classique de la décentralisation. Il conçoit l'État nation comme l'unique détenteur de pouvoir et considère que l'équilibre politique entre l'État centre et les échelons infranationaux est à somme nulle. Dans la même perspective, Balme explique la tendance ainsi :

Les tentatives de retrait de l'État engagées avec les politiques de privatisation ou de restrictions budgétaires sont le plus souvent, à l'exception remarquable du Royaume-Uni, accompagnées de réformes de décentralisation. Les raisons en sont complexes, et mêlent les stratégies de gestion fiscale et financière des gouvernements centraux à des revendications régionales plus porteuses lorsque l'État se trouve en déficit de légitimité. Même si la nouvelle gestion publique correspond davantage à un nouveau mode d'autorité qu'à un État faible [...], « mieux gouverner » est aujourd'hui compris comme « moins gouverner », en tout cas au centre, et le « bon gouvernement » est un gouvernement régionalisé (1998, p. 19)

Dans ce jeu à somme nulle, l'intérêt du centre est strictement opposé à l'intérêt des périphéries et leurs pouvoirs sont mutuellement exclusifs. Ce que le gouvernement central cède comme pouvoir érode sa capacité de régulation qui est remise aux mains d'une nouvelle échelle. Cette simplification des rapports de pouvoir entre le centre et les périphéries est utile pour saisir l'image globale de la décentralisation. Par contre, dans un contexte d'enchevêtrement des rapports et des espaces de pouvoirs il est nécessaire d'affiner la compréhension et d'observer avec plus d'acuité les mécanismes qui mènent au phénomène décentralisation.

À cet égard, notre thèse soutient, à l'instar d'autres auteurs (Boudreau, 2004 ; Brenner, 2001), que les travaux qui utilisent cette approche pour comprendre la décentralisation sont profondément ancrés dans une logique étato-centrique. Les analyses portant sur le transfert de pouvoir de l'État central vers ses instances décentralisées vont étudier, par exemple, l'autorité relative de cette nouvelle échelle ou encore l'attribution de ressources à celle-ci comme des phénomènes découlant d'une stratégie de l'État central. Selon Faure et Négrier (2007), les études traditionnelles sur les échelles comme celle de Lemieux (2001) sont centrées, à tort, sur la déconcentration des services de l'État et sur le simple transfert de pouvoir d'une échelle à une autre. De son côté, Sassen (2013) explique qu'une perspective trop centrée sur l'État-nation rend naturel son pouvoir, mais neutralise la compréhension de l'enchâssement du pouvoir. Les études traditionnelles laissent dans l'ombre l'organisation structurelle réelle et effective de ce changement. Les aspects théoriques découlant de ces études traditionnelles permettent de comprendre seulement une partie des mécanismes qui sont en cours dans le phénomène de recomposition des échelles. C'est d'ailleurs ce qui pousse les critiques de l'approche étato-centrique à s'entendre généralement sur la nécessité de redéfinir l'approche. Par exemple, selon Lascombes et Le Galès « le modèle classique des politiques menées à titre principal par un État centralisé sur des secteurs bien délimités est dépassé » (2007, p. 5). Il semble plutôt qu'il devient avantageux d'orienter les perspectives vers l'enchevêtrement complexe des niveaux et des formes de régulation.

Brenner (2004) et Scott (2001) sont de ceux qui revisitent le déplacement des espaces politiques ainsi qu'institutionnels et qui constatent une complexification des liens qui unissent ces espaces. Brenner l'explique en ces mots :

the destabilization of the spatial Keynesianism during the course of the 1970's, [is] a development that opened up a political and institutional space for the subsequent proliferation of state rescaling strategies (2004, p. 117).

Faure et Négrier (2007) ainsi que Purcell (2006) ajoutent à cette idée en expliquant que la décentralisation signifie un changement de régime intrinsèque à la démocratisation, aux économies d'échelles ainsi qu'à l'efficacité et que la décentralisation de l'État ne fait qu'opérationnaliser le changement d'échelle. Pour Brenner (2004), la recomposition de l'État s'inscrit dans une politique des échelles (*politics of scale*) beaucoup plus large.

Ainsi, à l'inverse des perspectives étato-centrique, les idées de Brenner (2004) permettent de poser le débat autrement. Il critique d'abord la vision étato-centrique qui, selon lui, comprend les échelles infranationales comme un pôle bénéficiaire de l'État central.

terms such as local, urban, regional, and so forth are used to demarcate purportedly separate territorial 'islands' of social relations, they mask the profound mutual imbrications of all scales. (Brenner, 2004, p. 7)

L'innovation qu'induit la pensée de Brenner est de poser le regard analytique non pas sur la simple redistribution du pouvoir de l'État-nation, mais plutôt de regarder les échelles comme lieux de pouvoir autonome, dans un contexte précis, et de s'intéresser à la dynamique ainsi qu'à la mouvance entre les échelles (et des échelles elles-mêmes) en fonction d'un changement de contexte. Cette relecture de la décentralisation, vue comme un processus d'interaction et de réorganisation du pouvoir entre les échelles plutôt qu'un jeu à somme nulle, sera une première avenue théorique mobilisée afin d'observer l'organisation du pouvoir et les changements de politiques qui régissent le secteur forestier au Québec.

1.1.2 La participation

Selon une deuxième perspective, il est possible d'observer la fragmentation de l'État-nation qui se manifeste par des interactions accrues entre les multiples interlocuteurs du débat social. En ce sens, plusieurs observent une transformation des relations entre l'État et les groupes d'intérêts (Le Galès et LeQuesne, 1998 ; Vaillancourt, 2012). Les théories sur les mobilisations de la société ont surtout étudié l'action des mouvements sociaux et des groupes organisés qui s'oppose à celle de l'État-Nation. Or, l'affaiblissement de l'État depuis la fin des années 1970 (Lascombes et Le Galès, 2007) se fait au profit d'autres acteurs. En contrepoids à l'État, qui n'est plus en mesure d'assumer seul l'intérêt général parce que de plus en plus éclaté, Leclerc et Beauchemin (2002) voient que la société civile se rend, elle, porteuse de cet intérêt général. Au-delà de cette perspective, Sanchez-Mazas et Gély (2005) ajoutent que « dans la recomposition contemporaine de l'espace public, on peut voir clairement à l'œuvre des processus de transformation des appartenances [à des groupes sociaux] en identités » (p. 82), identités qui ne se définissent plus en fonction de l'État. Ce type de mouvement dans la société civile va prendre une forme plus ou moins organisée de mobilisation (Cefaï, 2007 ; Friedberg, 1992) et de structuration à l'égard de ces nouvelles identités. La société se voit ainsi fragmentée, inscrite dans un système de relations complexes qui est difficilement gouvernable dans un modèle d'État centralisé.

Les approches théoriques qui permettent d'observer ces transformations contemporaines s'intéressent particulièrement aux acteurs, à leur mobilisation et à leur capacité à négocier les représentations sociales de ces valeurs, dans la perspective des mouvements sociaux. L'ouvrage collectif dirigé par Cefaï (2007) détaille l'action collective en quatre approches. D'abord, l'action collective peut être abordée comme un comportement collectif, ensuite comme une stratégie d'action et d'organisation politique, puis comme une mobilisation autour d'enjeux particuliers (principalement la culture et l'identité) et enfin elle est abordée dans une perspective micro de l'interaction et du rassemblement. Bref, la plupart des approches comprennent l'action collective comme un « espace de politisation des appartenances » (Sanchez-Mazas et Gély, 2005). Toutefois, parmi ces courants analytiques, peu s'intéressent au niveau intermédiaire de la mobilisation collective (Le Galès et Thatcher, 1995). Ce n'est que récemment que les chercheurs s'intéressent à l'effet de cette mobilisation sur les formes de pouvoir et les décisions publiques. En effet, les approches plus classiques, découlant des théories des mouvements sociaux, ont toujours cherché à comprendre la mobilisation en fonction de la volonté de faire reconnaître les identités à l'extérieur des réseaux institutionnalisés (Friedberg, 1992). Dans leur méta analyse des recherches sur la participation du public, Blondiaux et Fourniau (2011) expliquent que la mobilisation sociale a longtemps été comprise à l'opposée et en contradiction par rapport à l'État centre. Toutefois, ces compréhensions éclipsent une question centrale dans la compréhension de la transformation du pouvoir : celle qui cherche à connaître et reconnaître l'échelle des mobilisations des intérêts, surtout si la nation n'est plus le seul lieu privilégié pour celles-ci.

Dans la continuité des travaux sur les mouvements sociaux, certains auteurs comme Cefaï et Trom (2001) ; Duchastel (2004) ; Snow (2001) vont s'intéresser à l'action collective en posant de manière plus nette la question de l'échelle. L'action collective découlerait ainsi de l'agir ensemble pour le bien collectif, l'agir pour parvenir à accomplir une mission d'intérêt collectif (Gumuchian *et al.*, 2003). Par ailleurs, l'action collective se définit par la capacité de mobiliser l'intérêt autour d'un enjeu auquel la collectivité se trouve confrontée (Faure et Négrier, 2007). Ces derniers l'expliquent ainsi :

Les acteurs qui participent à la mobilisation collective ont en commun un certain nombre de croyances qui préexistent à l'action collective plus que celle-ci les génère. (2007, p. 171)

La mobilisation des forces sociales dans la perspective de l'action collective a été observée tant dans une perspective infranationale, qu'à l'échelle supranationale (Dufour, 2006 ; Perreault, 2006 ; Tarrow, 2000). Ainsi, au même titre que l'État central, l'échelle locale, régionale ou internationale parvient à mobiliser une certaine dynamique collective (Faure et Négrier, 2007). Dans un contexte où il y a (re)composition des échelles de l'action collective, la littérature consultée ne permet toutefois pas d'identifier une échelle plus pertinente qu'une autre pour la mobilisation collective, ni de supposer qu'il y en aurait une. Cela dit, il est possible de poser l'hypothèse, qui est sous-jacente à cette thèse et qui, à l'instar d'un récent courant scientifique issu du continent européen, s'intéresse à la question du territoire et de la territorialisation (Douillet *et al.*, 2012b ; Faure et Douillet, 2005 ; Faure et Négrier, 2007 ; Pasquier, 2012), que les échelles infranationales pourraient être en voie de devenir des espaces privilégiés pour y inscrire un système d'action et d'interaction des acteurs de la société civile. Ainsi, les échelles infranationales deviendraient un lieu où les interactions se concrétisent dans la réalisation d'un objectif ou d'un but collectif et public. C'est cette perspective qui est mobilisée par cette thèse.

Globalement, les études sur les formes de pouvoir sont, à certains moments, principalement verticales et cherchent à comprendre les points d'équilibre ou de tensions entre centres décisionnels et périphéries exécutantes. En revanche, un courant théorique plus horizontal va davantage s'intéresser aux enjeux sociopolitiques liés à la mobilisation (Faure et Négrier, 2007 ; Lascoumes et Le Galès, 2007). De manière innovante, depuis une dizaine d'années, les études portant sur l'action publique, le territoire et la territorialisation vont plutôt observer le confluent de ces deux axes de recherche (Faure *et al.*, 2007). Ce courant théorique a été construit autour des compréhensions qui, d'une part, entourent le changement d'échelle de gouverne pour faciliter l'intégration de l'action collective dans le but de co-construire une politique publique et, d'autre part, s'intéressent à la capacité de l'action collective à investir les espaces publics aux différentes échelles. Cette double tendance n'est pas sans rappeler les idées que mettent de l'avant les notions de politiques territorialisées et de politique territoriale qui émanent des compréhensions contemporaines sur les transformations politiques en Europe (Offner, 2006 ; Wachter *et al.*, 2000), mais qui ont peu été mobilisées pour saisir celles en Amérique du Nord. Pourtant, ces notions ont l'avantage de mettre de l'avant, d'une part, les dimensions concernant l'adaptation des politiques à son milieu d'application (politiques territorialisées) et, d'autre part, la définition des politiques par le milieu (politiques territoriales) (Faure et Négrier, 2007). Wachter (1989) explique que ce

regard plus sociologique sur les politiques et le territoire permet d'observer le « processus d'apprentissage et d'ajustement que réalisent aussi bien les collectivités locales que l'État pour la recherche et la stabilisation d'échange régulateur » (1989, p. 7). Ces nouvelles organisations territoriales se caractérisent par de nouveaux lieux de pouvoir à de nouvelles échelles d'autorité (Tretter, 2008) qui se superposent à l'État Nation (McGuirk, 2007). C'est par ces processus que les formes de pouvoir se transforment.

En bref, comme le démontre Duran (1999), l'action publique se traduit par un certain couplage entre l'administration publique et l'action collective qui s'articule, comme l'explique Fournis (2006), à chacune des échelles. Elles-mêmes deviennent des territoires potentiels pour l'action publique, et ce en fonction d'enjeux sociaux singuliers. En ce sens, il convient d'observer les nouvelles formes de pouvoir qui se forment selon ces deux mouvements; qui s'articule horizontalement (pour l'action collective) et verticalement (pour les échelles administratives), qui ont tous deux des répercussions dans les politiques publiques comme celles touchant au secteur forestier, par exemple.

1.2 Transformation et mutation du pouvoir dans le milieu forestier canadien

Il y a longtemps que le développement économique du Canada est structuré autour de l'exportation des ressources naturelles. En effet, plusieurs auteurs (Drushka, 2003 ; Howlett et Brownsey, 2007; 2008) ont montré que le développement économique du Canada a historiquement reposé sur l'exportation des produits forestiers, mais aussi celle des produits de la pêche, de l'agriculture et plus récemment du pétrole (Howlett et Brownsey, 2007). Ce principe d'exportation des biens de première nécessité a été théorisé sous le modèle économique du *staple*². Dans la perspective du *staple*, l'économie forestière canadienne s'est principalement structurée autour de « la force de travail, des avancées technologiques, des ordres législatifs et du système financier qui s'articule autour de l'extraction des ressources » (traduction libre de Luke, 2003, dans Thorpe et Sandberg, 2007). C'est d'ailleurs ce modèle économique qui suggère qu'en raison du lourd passé industriel forestier canadien, l'industrie fait aujourd'hui face à des difficultés structurelles et organisationnelles

² Théorisé dans les années 30 par Harold Innis (1962), repris ensuite par plusieurs chercheurs du champ de l'économie politique (Hirschman, 1958; North, 1961; Watkins, 1963; 1977 dans Howlett et Brownsney, 2007), le vocable « *staple* » est de nos jours réutilisé comme angle d'analyse pour penser les transformations contemporaines de l'économie canadienne dans un contexte où les ressources sont moins importantes. Un numéro spécial de la *Canadian Political Science Review* (vol.1 no.1), paru en juin 2007, a été édité autour de ce thème.

dans un contexte de crise et de transformation rapide de l'économie mondiale, de la technologie ainsi que du champ social, culturel et politique.

Les premières formes industrielles du domaine forestier sont effectivement dominées par les grandes industries forestières dont la production de grands volumes de matériaux bruts, qui relèvent de la première transformation, est majoritairement destinée aux marchés extérieurs (Hayter, 2000). Dans ce contexte, l'économie forestière d'exportation se fait en particulier à l'échelle continentale, c'est-à-dire vers les États-Unis (Howlett, 2001). Ce qui correspond tout à fait à la logique du *staple*. D'ailleurs, cette mécanique d'exportation se consolide avec les années 1950 et la taylorisation du travail. Le modèle industriel en forêt se définit alors en fonction du fordisme et la production devient une production de masse. Ce phénomène de consolidation et d'expansion de l'industrie forestière est directement lié à la transformation des formes de pouvoir. En effet, dans un contexte de propriété forestière publique, la production repose sur un mode structuré et stable, facilité par un système législatif qui permet une exploitation suffisante pour la production (Drushka, 2003 ; Howlett, 2001). Les activités industrielles se trouvent facilitées par un accès au territoire sans contrainte par l'État (Howlett, 2001) afin de maintenir les systèmes économiques locaux et nationaux dans l'économie mondiale. Le secteur forestier est, pour l'État, un levier de développement important. Si la régulation étatique façonne et établit les règles d'échange, le lobbying a joué lui aussi un rôle primordial en matière de protectionnisme domestique (Hayter, 2003), faisant de l'industrie un partenaire naturel de l'État dans l'organisation économique forestière.

Le virage que permet l'extension de la mécanisation du travail forestier à la fin des années 1950 appuie la démarche de monopolisation des grandes industries sur le domaine forestier déjà en place. La révolution industrielle et la mécanisation du secteur forestier entraînent l'intensification du travail forestier et, par conséquent, une augmentation du volume de coupe, ce qui aussi favorise la production intensive liée au modèle économique dominant (Howlett et Brownsey, 2007; 2008). L'exploitation forestière qui se fait au moyen de nouvelles technologies mécaniques de l'époque se répercute toutefois sur les conditions de travail (Thorpe et Sandberg, 2007). Alors que le travail de bûcheron était auparavant un travail manuel, il se mécanise avec l'évolution de l'appareillage technique et même électronique au tournant des années 1950-1960. Cette évolution améliore les techniques de travail en soi, mais entraîne une intensification du travail et une précarisation des conditions de travail (Chiasson et Leclerc, 2013 ; Mercure, 1996). La mécanisation permet aussi d'étendre la

période de coupe (Mercure, 1996) et augmente l'efficacité de production des usines de transformation (Drushka, 2003 ; Hayter, 2000 ; Mercure, 2001). La production de masse et la taylorisation du travail entraînent toutes deux une division classique des travailleurs (Howlett, 2001) et une division hiérarchique forte (Hayter, 1997). Les cols bleus sont responsables des travaux manuels et les cols blancs sont embauchés pour les travaux nécessitant la connaissance, la gestion et la supervision des travaux. Les entreprises détiennent une place de choix dans la hiérarchie, puisqu'elles détiennent le monopole de la planification des opérations et du contrôle de l'information sur les conditions de coupe et elles les partagent peu avec l'entrepreneur forestier et ses travailleurs.

Ainsi, au cours des années 1950-1960, le Canada double ses exportations globales aux États-Unis (Wellstead, 2007). Ceci confirme l'implantation solide du secteur forestier canadien dans l'économie continentale, mais les États-Unis importent aussi, à moindre coûts, de divers autres pays et manufacturent désormais les produits de deuxième transformation. L'enracinement mondial dans ce cycle économique rend le Canada moins compétitif puisqu'il perd son avantage comparatif vis-à-vis de son principal importateur (Howlett, 2001). À la fin des années 1950, les effets négatifs de cette croissance basée sur l'économie des ressources se font sentir (Wellstead, 2007). La maturation industrielle vient avec l'atteinte de la limite des ressources exploitables à peu de coûts et faciles d'accès (Howlett et Brownsey, 2007). Les changements dans le marché économique amputent la prospérité de l'économie des ressources du Canada, puisque celle-ci est profondément dépendante des fluctuations du marché international, particulièrement celui des États-Unis (Howlett, 2001). À cette époque, mais encore aujourd'hui, le Canada reste dépendant de l'exportation de ses produits (Hayter, 2000), situation qui maintient le secteur forestier dans une perpétuelle tension au regard des marchés internationaux du bois, qui sont de plus en plus compétitifs.

Cette difficile compétitivité est aussi consécutive du contexte des années 1970, alors que les autorités canadiennes constatent l'imminente rupture de la possibilité forestière par l'atteinte de la limite possible des stocks ligneux (Drushka, 2003 ; Howlett, 2001) et par une fluctuation instable des coûts de l'énergie (DeLong, Kozak et Cohen, 2007). Il faut noter, en plus, bon nombre d'aspects structurels de l'économie comme les récessions, la crise énergétique et les chocs pétroliers ainsi que le protectionnisme étasunien qui limitent la santé de l'économie forestière canadienne (Hayter, 2003 ; Howlett, 2001). À cela s'ajoute un marché volatil pour les produits forestiers, qui oscille en dents de scie (Drushka, 2003 ;

Hayter, 2000; 2003 ; Howlett, 2001) et place dans l'incertitude l'avenir de l'économie des ressources naturelles canadiennes sur les marchés globaux. Ces changements économiques jettent de nouvelles bases qui fondent le renouvellement de l'économie des ressources au Canada. La nouvelle économie doit maintenant s'articuler sur un ensemble de demandes sociales et politiques, dont celles de l'échange juste, de l'équivalence des conditions d'emplois, de taxation et de régulation environnementale. Ces éléments constituent un ensemble qui contraint les exportations, mais qui sont cruciales pour les économies de plus en plus dépendantes des marchés internationaux, comme c'est le cas pour le Canada.

Ce sont les demandes plus larges des environmentalistes (DeLong, Kozak et Cohen, 2007 ; Hayter, 2000; 2003 ; Howlett, Rayner et Tollefson, 2009) qui entraînent, par exemple, la mise en place d'un système de certification environnementale (Crow et Danks, 2010 ; Humphreys, 2009 ; Roberge, Bouthillier et Boiral, 2011). Ces processus d'autorégulation de l'industrie et des marchés devraient permettre un réaligement des priorités commerciales avec des impératifs sociopolitiques qui sont devenus des incontournables. Ces demandes sont nées de la crise environnementale que l'on accole au modèle industriel issu du fordisme. Elles découlent d'une impression négative, justifiée ou non, de la population canadienne par rapport à l'intensification de l'exploitation et à la portée de la production de masse mise en place par le fordisme (Hayter, 2003). Les fluctuations du marché déstabilisent aussi l'industrie forestière; la stabilité et la force de l'économie qui existaient dans la période du fordisme n'existent plus (Howlett, 2001). Le secteur forestier se voit de plus en plus dépendant des fluctuations de l'offre et de la demande. Pour ne prendre que ces deux exemples, les États-Unis ont resserré leurs frontières pour protéger leur marché forestier et l'Europe boycotte les produits forestiers canadiens non-certifiés pour des raisons environnementales. Si la certification complexifie la production de biens, elle ouvre par contre de nouveaux créneaux économiques pour les produits forestiers canadiens sur les marchés internationaux. Les entreprises sont incitées à passer d'un modèle fordiste à un modèle qui se veut plus flexible.

Les restructurations des industries forestières vers cette flexibilité répondent autant à l'impératif de diminuer les coûts de production et de mieux répondre à la compétition sur les marchés d'échange et d'exportation (Howlett, 2001) que de satisfaire les nouveaux besoins des consommateurs. Ce sont d'ailleurs ces principes qui sous-tendent le passage d'une

économie de type *staple*, fondée sur l'exportation principalement à l'échelle continentale de matière première à l'état brut, à une économie *post-staple* (Hutton, 2007 ; Thorpe et Sandberg, 2007). Dans ce glissement, les chercheurs constatent que des entreprises se tournent vers la flexibilité opérationnelle dans le but d'obtenir un gain de productivité. Ce passage vers une économie *post-staple*, ainsi que la flexibilité qu'il entraîne, est rendu en partie possible par la fabrication de produits de plus grande valeur et une diversification des activités de production (Howlett, 2001). Les entreprises vont même jusqu'à « verdir » l'industrie (Hayter, 2003) ou à intégrer de nouvelles connaissances environnementales à la production (Hayter et Le Heron, 2002) en vue d'obtenir un rendement monétaire plus élevé pour leurs produits. Cette transition vers des formes plus innovantes de production et des produits à valeur ajoutée permet un prix de revente plus élevé. Le leitmotiv de ces entreprises n'est plus l'efficacité, mais bien l'efficience qui fait appel à la maximisation des ressources (humaines et financières) pour optimiser le produit et les revenus, plutôt qu'à minimiser les coûts de production et à augmenter la quantité produite. L'évolution technologique amplifie la possibilité de restructurer la production, tout en minimisant les coûts. Ainsi, les avancées technologiques des années 1970 et 1980 permettent un certain raffinement de la production soit par la deuxième transformation, soit par la diversification de la production (Howlett et Brownsey, 2007). Cette économie des ressources de type *post-staple*, qui mise sur la valeur ajoutée, tente de répondre pleinement à des impératifs économiques et environnementaux, en ajoutant de nouveaux intrants à la production.

Toutefois, tous ne s'accordent pas pour dire que ce passage de *staple* à *post-staple* est réel et effectif. Pour Wellstead (2007) par exemple, le passage vers le *post-staple* a des effets négatifs sur les travailleurs et l'économie forestière en général. Les nouvelles formes industrielles, qui viennent perturber le mode de production et l'organisation du travail (Boucher et Leclerc, 2013), ont des répercussions sur les conditions socio-économiques des localités (Howlett et Brownsey, 2007). Les communautés qui n'arrivent pas à fournir une main-d'œuvre plus qualifiée et dont les ressources ne permettent pas l'innovation de production font face à la crise forestière. Cette crise se caractérise par la fermeture d'usine de première transformation, de rationalisation des activités industrielles et la délocalisation des emplois.

Ici, la notion de spécialisation du territoire prend tout son sens. Les échelles infranationales deviennent en compétition les unes avec les autres. Cette mise en compétition est expliquée,

dans la logique du glissement du *staple* au *post-staple*, par des facteurs exogènes aux communautés locales comme la dégradation de la qualité des ressources forestières, les coûts d'exploitations plus élevés à certains endroits associés à une économie mondiale qui en avantage d'autres et l'urbanisation des localités qui affaiblit le potentiel industriel (en particulier dans les pays occidentaux) (Hutton, 2007). Sans minimiser l'impact de ces facteurs, Hutton (2007) souligne toutefois que les communautés locales conjointement avec les forces politiques sont pourtant en mesure de développer des modèles d'innovation afin de mettre de l'avant ces avantages comparatifs. C'est ce qu'il a déjà mis de l'avant en parlant de *mature staples* (Hutton, 1994) ou le *advanced staples state* (Hutton, 2007). Ce changement de perspective conçoit que ce sont plutôt les communautés infranationales qui sont interpellées dans la mise en œuvre de la flexibilité dont il était question plutôt.

Ce déplacement de perspective laisse entrevoir la possibilité, par exemple, d'assister à la création d'un réseau d'entrepreneurs pour la production de biens à haute valeur ajoutée, spécialisée, et ce sur une plus petite échelle que celle mise de l'avant par la flexibilité traditionnelle, qui est adaptée aux spécificités locales. Cette avenue explicative relève principalement des théories du développement qui propose un renouvellement sociopolitique des forces du développement aux échelles infranationales (McGuirk, 2007 ; Scott, 2001). Ce repositionnement, que propose la notion de *mature staples*, est intimement lié au système géographique, au territoire et au « path dependency » (Faure, 2007 ; Hayter, 2000 ; Leloup, Moyart et Pradella, 2007 ; Moulaert et Mehmood, 2008). Ici le changement vers la flexibilité mise plutôt sur la reconfiguration du pouvoir et il serait possible de la saisir en observant l'éclatement des formes de régulation dans le milieu forestier. En bref, plutôt que de saisir ces glissements par le biais de l'industrie ou de l'État national, il serait plus opportun de les saisir par la lutte d'intérêts sur une échelle de proximité avec les milieux économique et social (Hayter, 2003 ; Scott, 2001 ; Storper, 1997). La réponse à la crise forestière se situe au sein des échelles infranationales plutôt que découlant d'une ouverture de marché à grande échelle et d'une compétition entre les entreprises.

Dans ce contexte, Hayter (2003) montre qu'il y a un certain *remapping* des forces sociales. Ce changement se manifeste par des alliances entre divers groupes, qui donnent naissance à des revendications et stimulent les échelles infranationales à se doter de stratégies au regard de la question forestière. Il s'agit somme toute d'une reconfiguration du pouvoir. Dans cette recomposition, les forces sociopolitiques locales et régionales deviennent des acteurs

clés et le territoire forestier devient ainsi des parcelles d'exploitation régulées par des coalitions larges d'intérêts (Hayter, 2003). Alors que l'État a moins d'emprise sur les entreprises privées et les territoires infranationaux ainsi que supranationaux, la décentralisation décisionnelle et la participation publique sont des phénomènes qui prennent de l'ampleur dans le monde forestier et effritent le rôle traditionnel de l'État. Le gouvernement ainsi que l'entreprise perdent une partie de leur emprise sur le secteur forestier au profit d'organisations locales (coalitions culturelles, industries non traditionnelles, groupes environnementaux) (Hayter, 2003 ; Storper, 1997) qui imprègnent l'organisation de l'exploitation et de la production forestières de valeurs propres à ces organisations (Scott, 2001). En bref, le renouvellement industriel dépend de comment s'organisent l'industrie, le système de production et les institutions, mais aussi, et surtout, de l'infrastructure décisionnelle et les liens socio-politiques de proximité, qui devraient permettre l'apprentissage et l'innovation.

Les communautés qui ont longtemps été dépendantes de la disponibilité et de la qualité de la ressource voient maintenant les perspectives s'élargir en fonction des institutions et des infrastructures de proximité pour mettre en valeur leurs atouts forestiers. Pour résumer ceci, Hayter explique que

The global-local dichotomy represents a crude classification of factors that interact and modify each other in various ways to define places that are unique but not singular [...] metaphorical terms, regions are 'meeting places' for these interactions, and the 'global' simply means 'beyond the local' however the latter is defined » (2003, p. 708).

Le passage du *staple* au *post-staple* met en évidence une organisation territoriale à l'égard de la forêt qui découle des compréhensions plus traditionnelles des transformations du pouvoir, qui sont centrées sur les frontières de l'État nation et sa capacité unique à réguler au sein de frontières statiques. Pourtant, le *staple* et le *post-staple* occultent la compréhension politique, environnementale et culturelle dans l'organisation de l'économie politique (Barnes et Hayter, 2005), ne reflétant que le contexte global dans lequel s'inscrit ce passage d'une économie de biens de première commodité à une production de biens à valeur ajoutée. Ces théories n'arrivent pas, non plus, à expliquer les particularités spécifiques locales et régionales de l'économie des ressources (Barnes et Hayter, 2005), alors que des espaces politiques nouveaux, plus décentralisés et plus inclusifs, se définissent généralement en fonction des spécificités territoriales, se manifestant plutôt dans un état

avancé de *staples* (Hutton, 1994; 2007). À cet égard, le contexte contemporain permet d'observer des manifestations de plus en plus concrètes, par exemple au Québec, d'un pouvoir décisionnel forestier en pleine mutation qui donne naissance à des formes plus spécifiques et adaptées du pouvoir à des échelles infranationales, qui démontrent la transformation du pouvoir et qu'il convient d'étudier.

1.3 Transformation du pouvoir forestier au Québec

Le modèle politique dominant et les mécanismes de prise de décision dans le milieu forestier ont longtemps été calqués sur un alignement industries/ministère au Canada (Howlett, 2001) et le Québec n'a pas échappé à cette réalité (Chiasson, Blais et Boucher, 2006). Ce modèle a créé un cloisonnement, entre autres, entre les collectivités dépendantes des forêts et des autres ressources premières. Le modèle du *staple*, aussi présent au Québec qu'ailleurs au Canada, basé sur l'extraction massive et exclusive de matière ligneuse, a été largement critiqué, tant par les scientifiques que les professionnels et la société en général (Bouthillier, 2001 ; Desjardins, Monderie et Payeur, 1999 ; Houde et Sandberg, 2003 ; Seymour et Hunter, 1999). C'est pourtant le modèle qui a dominé la politique forestière (Thorpe et Sandberg, 2007). Or, au cours des dernières années, des changements substantiels aux mécanismes de gestion des forêts au Québec ont été apportés.

La Loi des forêts du Québec (L.R.Q., c. F-4.1) de 1986 devait marquer, à l'époque, une rupture avec le modèle de gestion précédent. Le domaine forestier était, avant cette loi, dominée par les concessions forestières distribuées aux grandes industries d'exploitation, mais la loi de 1986 introduisait pour la première fois l'idée du développement durable et prenait en considération les usages du territoire forestier dans leur ensemble (Bouthillier, 2001). Par contre, l'ouverture aux acteurs qui ont des usages différents de ceux de l'industrie traditionnelle ne s'est faite que progressivement et leur intégration incombait, bien souvent, aux entreprises forestières. C'est dans l'évolution des choses que l'intégration des *autres acteurs* (chasseurs, cueilleurs, autochtones...) a pris une certaine importance. Si au moment de la mise en place de cette loi, les plans forestiers devaient être d'abord soumis au public pour information, de nombreux changements à cette loi ont permis une intégration graduelle des personnes intéressées. Toutefois, cette place grandissante des tierces parties dans les décisions forestières ainsi que les nouvelles normes d'aménagement forestier durable ne

parvenaient pas à infléchir la logique profonde et le sens sur lequel la gestion des forêts reposait.

La loi des forêts de 1986 maintenait, avec les Contrats d'Aménagement et d'Approvisionnement Forestier (CAAF), les grandes responsabilités traditionnelles de l'État et de l'industrie dans les activités forestières (Blais et Boucher, 2013). C'est en grande partie en raison de cette impasse, et des conséquences écologiques de l'exploitation industrielle de type fordiste, qu'ont émané des critiques sociales, politiques et scientifiques qui revendiquent un meilleur contrôle étatique et une refonte du modèle d'exploitation. C'est aussi dans la foulée du mouvement de critique et de la Commission publique, connue sous le nom de Commission Coulombe, que bon nombre d'entités territorialisées (Municipalité régionale de comté (MRC), CRÉ ou villes et villages) ont revendiqué une emprise sur leurs ressources naturelles afin de les mobiliser comme levier de développement (Chiasson et Labelle, 2009). En bref, il y a au Québec, au tournant des années 2000, une contestation large du modèle de pouvoir qui régle la forêt.

La réactualisation du régime forestier au Québec

Devant la perte de légitimité du régime forestier de 1986, et ce malgré bon nombre d'amendements apportés au cours des années 1990 et 2000, le gouvernement a revu en profondeur la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1) en adoptant, en avril 2010, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1). Après la publication du rapport de la Commission Coulombe en décembre 2004, le contexte politique était propice à la publication d'un Livre vert (Québec, 2008), intitulé *La forêt, pour construire le Québec de demain*. La publication de ce dernier a mis en branle une série d'exercices de réflexion et de consultation menant, en juin 2009, au dépôt du Projet de loi numéro 57 sur l'occupation et l'aménagement durable du territoire forestier. C'est suite à l'adoption de ce projet (en mars 2010) que naît la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, sanctionnée le 1er avril 2010 et qui deviendra pleinement effective en avril 2013. L'adoption de cette loi s'est d'ailleurs faite assez subrepticement, comme l'explique le journaliste Bernard Tremblay « la loi 57 [sic] 'sur l'aménagement durable du territoire forestier' [a été] adoptée dans l'indifférence populaire » (2010, p. 10). L'annonce présente sur les fils de presse a été peu reprise par les grands médias du Québec. Pourtant, le chapitre A-18.1 marque une transition législative qui s'articule sur plusieurs plans, tant dans l'organisation du pouvoir forestier que

dans le renouvellement des logiques de l'exploitation. Le changement touche le sens, c'est-à-dire les valeurs, l'expertise et les croyances qui entourent l'exploitation forestière, mais aussi l'autorité et la représentation de la structure administrative de la forêt (Leclerc et Sergent, 2013).

Dans un premier temps, la nouvelle loi réoriente les pratiques forestières vers de nouveaux standards. Alors que l'ancien régime offrait à la pratique de l'exploitation des normes orientées par la technique et les outils technologiques, (Bouthillier, 2001 ; Mercure, 1996), les interventions dans le milieu forestier devront maintenant reposer sur une gestion qui prend en compte l'ensemble de l'écosystème (Gray, Enzer et Kusel, 2001). Les pratiques basées sur les normes étaient peu flexibles et adaptées, ces pratiques étaient largement critiquées (Chiasson et Leclerc, 2013). Les nouvelles orientations répondent à un système de valeurs complexe; l'exploitation devra composer de manière plus cohérente avec les orientations publiques. Les règles et normes d'exploitation sont, en plus d'être orientées vers la durabilité et les stratégies territoriales, structurées autour de la logique de l'écosystème (Gauthier et al., 2008). L'approche de l'aménagement écosystémique vise à consolider les connaissances écologiques sur le système forestier afin de mettre en place des stratégies d'aménagement qui répondent à la fois aux enjeux naturels, sociaux et économiques de l'exploitation forestière. En ce sens, la nouvelle loi tente de mettre en place des orientations plus holistiques dans l'aménagement forestier.

Aussi, la rupture s'articule sur le plan de l'autorité par rapport aux territoires forestiers, en réarticulant en profondeur la structure de l'exploitation forestière. Dans une structure sous CAAF, les industries de transformation du bois se voyaient attribuer un volume de matière ligneuse par le ministère. En échange, l'industrie devait planifier l'extraction en fonction de ce volume et soumettre ces plans au ministère. Dans la nouvelle structure, ce sont des tables locales (les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ou TLGIRT) qui planifient l'exploitation, qui doit ensuite être approuvée par le ministère. Les volumes ainsi planifiés sont soumis à des entreprises d'exploitation qui ont pour fonction d'effectuer les coupes pour le ministère. Pour leur part, les industries de transformation devront acheter le bois, par le truchement d'enchères. Cette structure d'exploitation se caractérise par deux éléments de contraste par rapport à l'ancienne loi. D'une part, il y a maintenant une séparation nette entre les entreprises d'aménagement forestier, qui sont responsables des travaux sylvicoles, et celles de transformation du bois. Les critiques à l'égard de l'ancien

système soulignaient d'ailleurs l'ambiguïté du rôle des entreprises à exploiter elles-mêmes les volumes nécessaires à faire fonctionner leurs propres usines de transformation (Bouthillier, 2001 ; Mercure, 1996). D'autre part, la nouvelle loi (ré)affirme le rôle du ministère des Ressources naturelles à la tête de cette structure. Cette place avait effectivement été remise en question dans la foulée des contestations de l'ancien régime (Desjardins, Monderie et Payeur, 1999). L'État devient l'acteur-clé de l'aménagement forestier, créant par le fait même une plus grande imputabilité politique en ce qui a trait à l'aménagement.

Enfin, c'est aussi autour de la question des rapports de force et de la représentation des secteurs au sein de ce rapport de force décisionnel entourant l'aménagement des territoires forestiers que la nouvelle loi s'articule. Celle-ci propose, en effet, un repositionnement de la structure administrative dédiée à la gestion de la forêt (Amedzro St-Hilaire, 2013) qui se traduit par une reconfiguration des espaces politiques au sein desquels les intérêts sont appelés à se manifester. En effet, les instances territoriales du développement prennent une nouvelle importance dans la prise en charge des ressources naturelles locales et régionales puisqu'elles doivent maintenant élaborer elles-mêmes les orientations stratégiques qui y sont liées. C'est d'ailleurs précisément sur cet aspect de la refonte de la structure décisionnelle forestière que nous souhaitons poser le regard de la transformation des formes de pouvoir dans le domaine forestier du Québec.

Une étude attentive de la nouvelle structure administrative proposée par la Loi sur l'aménagement durable des territoires forestiers du Québec met en évidence une organisation échelonnée de la participation du public et des orientations de l'exploitation (Amedzro St-Hilaire, 2013 ; Chiasson, Gonzalez et Leclerc, 2011). Plusieurs instances de cette nouvelle structure qui obtiennent un rôle dans la gestion des forêts sont déjà existantes, mais d'autres sont nouvelles et doivent être mises en place assez rapidement afin de répondre aux nouveaux impératifs législatifs forestiers. Alors que le MRNF devient responsable de créer les plans d'exploitation et de diriger les travaux d'aménagement, ce sont les instances locales (les TLGIRT) et régionales (les CRRNT) qui veillent à choisir les orientations logiques et pratiques de la sylviculture. La nouvelle loi donne naissance à une nouvelle organisation du pouvoir sur le milieu forestier au sein de laquelle il y a un plus grand rôle pour les instances politiques de proximité, en particulier à l'échelle régionale. En effet, chacune des Conférences régionales des élus du Québec se voit obligée de créer des

Commissions régionales responsables de l'aménagement du territoire public et des ressources naturelles, les CRRNT.

Ces instances régionales sont aujourd'hui privilégiées pour mener les consultations nécessaires à l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire et des ressources naturelles (le PRDIRT) en vue d'un développement régional plus cohérent avec les objectifs régionaux, qui émanent des stratégies des CRÉ³. Les commissions régionales constituent de nouveaux lieux qui prennent forme à la fois à de nouvelles échelles pour la question forestière et qui sont plus participatifs, puisque c'est par des mécanismes de consultations avec diverses parties prenantes qu'elles doivent produire le PRDIRT. La transformation du pouvoir dans le milieu forestier au Québec s'inscrit donc dans la mouvance logique qui se dessine autour des espaces de pouvoir en général.

C'est dans ce renouvellement du régime forestier québécois que de nouvelles formes de pouvoir apparaissent, qu'une nouvelle organisation des processus décisionnels prend place et que de nouveaux lieux de gestion forestière se créent. La période actuelle est celle de la mise en place, par les CRÉ, de cette nouvelle structure et de la préparation d'un premier document qui présente les orientations stratégiques de développement forestier sur le territoire régional. Il s'agit maintenant de documenter cette régionalisation forestière au Québec et de comprendre le phénomène ainsi que ses processus sous-jacents. Il apparaît pertinent d'expliquer la mise en place de ces nouvelles formes de pouvoir. Plus précisément, il s'agit d'observer si la mise en place des nouvelles structures régionales répond à une seule logique globale, comme le voudrait les théories du *staple* ou du *post-staple*, ou encore de chercher à savoir si les constructions régionales sont différenciées selon les régions. En bref, une recherche sur la construction des CRRNT permet de saisir l'ampleur et la forme des structures qui découlent d'une transformation du pouvoir.

*

* *

³ Chaque région administrative du Québec est dotée d'une CRÉ. Ces instances administratives sont composées des maires et des préfets qui sont élus localement et doivent veiller au développement régional (Robitaille, 2007). Les CRÉ sont responsables de la cohérence régionale, principalement en matière d'aménagement, mais aussi pour d'autres secteurs comme l'éducation et, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'aménagement durable des territoires forestiers, des ressources naturelles (Ministère des Affaires municipales, 2011).

Les sciences sociales s'entendent généralement pour dire qu'il y a une transformation du pouvoir, dans un contexte de globalisation. Certains (Lockwood *et al.*, 2009 ; Robitaille, 2007 ; Sellers et Lidstrom, 2007) voient cette transformation dans la verticalité, l'abordant dans la perspective de la décentralisation. Ce processus ferait de l'État central un centre de pouvoir de plus en plus faible, léguant aux institutions qui lui sont supérieures et inférieures ses propres pouvoirs (Happaerts, Van den Brande et Bruyninckx, 2011). Pour d'autres, le changement est vu comme une modification dans l'horizontalité et ils abordent la transformation du pouvoir par la participation. Ils voient généralement que le pouvoir est aux mains d'acteurs qui ne sont pas liés à l'État. Ces deux mouvements induisent une nouvelle complexité des rapports de pouvoir, autant entre l'État central et les paliers infranationaux de gouverne (Bhérier *et al.*, 2005) qu'entre les acteurs du pouvoir (Lascoume et Simard, 2011). Or, afin de saisir cette complexité, il est plus holistique de comprendre les nouvelles formes de pouvoir qui se forment à la jonction de ces deux courants.

Le cas forestier canadien apparaît comme un lieu privilégié de la manifestation de cette transformation des formes contemporaines de pouvoir. En effet, la littérature sur l'économie des ressources met en évidence le passage d'une économie reposant sur les biens de premières commodités, motivé par les forces économiques et politiques de l'État central et de l'industrie, à une économie à haute valeur ajoutée, basée entre autres sur les capacités politiques et culturelles territoriales spécifiques. C'est dans cette seconde forme qu'apparaissent des formes de pouvoirs plus localisées et qui reposent sur des acteurs qui ont des intérêts souvent éclatés et divergents qui étaient occultés de la sphère de pouvoir. Ce chapitre souligne toutefois que, malgré les nouvelles logiques qui transcendent l'économie des ressources, les théories dominantes arrivent mal à expliquer les formes spécifiques qui se manifestent depuis peu dans le secteur forestier.

Ce sont pourtant les projets plus spécifiques qui arrivent à se démarquer, car ils ont des qualités particulières adaptées à leurs contextes (Barnes et Hayter, 2005). Par exemple, au Québec, les régions deviennent les lieux privilégiés pour la mise en politique des territoires forestiers. Par un changement législatif, notamment, la région devient à la fois un lieu et un acteur dans la prise en charge des orientations socio-économiques forestières, souvent source de conflit, et l'espace responsable des interactions sociopolitiques pour agir collectivement sur ces problèmes. Ce changement de lieu en matière de foresterie passe par la mise en place d'instances formelles, les CRRNT. Comment aborder la construction de ces

nouveaux espaces de pouvoir dans le contexte de mouvance du pouvoir au Québec? Est-ce que les régions, malgré qu'elles se voient imposer de nouvelles structures, arrivent à s'adapter au contexte, à prendre une forme afin d'être une instance qui prend sa place dans la dynamique multiscalaire?

Dans le cadre de cette thèse, il s'agit d'étudier les caractéristiques qui font des régions, des espaces dynamiques en matière de foresterie, comme Le Galès & LeQuesne (1998) le suggèrent pour d'autres secteurs de développement. Pour ces derniers, les régions ont la capacité de se structurer rapidement pour devenir un espace d'innovation collective en matière de politiques publiques. Il s'agit donc de documenter cette structuration qui serait rendue possible, d'une part, grâce à une reconfiguration des échelles de l'État (Brenner, 2004) et, d'autre part, à l'investissement croissant des acteurs à ces échelles (Faure et Négrier, 2007), pour arriver à mettre en place des politiques publiques qui répondent aux caractéristiques spécifiques des territoires (Douillet *et al.*, 2012b). Cette double construction fait appel à une approche par le territoire et constitue un angle théorique qui apparaît heuristique.

CHAPITRE II

Le territoire au croisement du jeu d'échelles et du jeu d'acteurs

La gestion des ressources naturelles au Québec est sous la responsabilité du gouvernement provincial, qui est considéré comme l'État central. Il est responsable de plus de 90% des territoires forestiers de la province. C'est d'ailleurs en raison de sa position centrale qu'il est soumis à toute sorte de pression au regard de ses territoires forestiers. Ces demandes se manifestent par exemple lors de rencontres officielles entre administrateurs de territoires forestiers (ministres, élus locaux, industries d'exploitation et de transformation forestières), par le biais de lettres d'opinions dans les journaux, par des ententes informelles entre groupes d'utilisateurs qui ne s'inscrivent pas dans le cadre légal (par exemple entre groupes écologistes et industries forestières⁴), voire par des blocages de route forestière. Ainsi, le champ politique se voit de plus en plus dans l'obligation de diversifier les valeurs et les intérêts qui sont reconnus dans le système forestier, et ce depuis les années 1970 (Hayter, 2003). Parmi ces demandes, les communautés régionales et locales du Québec ont récemment exigé une plus grande emprise sur la ressource forestière afin d'en faire un levier de leur développement (Chiasson et Labelle, 2009). Ces demandes ont cours dans un contexte de transformation politique et de changement des modes décisionnels, qui se sont concrétisées par une décentralisation des pouvoirs et une diversification des intérêts décisionnels. Le cas forestier québécois est à l'image de ce qu'expliquent Faure et Douillet pour d'autres domaines publics; les nouveaux espaces de régulation font face à la montée « des enjeux territoriaux dans le passage et la transformation des idées en priorité publique » (2005, p. 272). À cet effet, les instances de pouvoir doivent maintenant composer avec un nombre croissant d'impératifs, qui furent souvent éludés dans le cadre de modalités traditionnelles de prise de décision. Ainsi, au Québec, le gouvernement provincial n'est plus l'État central dans le contexte forestier et l'apparition de nouvelles formes de gestion forestière, en particulier celles qui prennent forme à l'échelle régionale, est une manifestation concrète de cette transformation des espaces politiques.

⁴ Un exemple de ce type d'entente, à l'échelle canadienne, est l'Entente sur la forêt boréale canadienne. Annoncé le 28 juin 2012, les termes de cette entente sont disponibles au <http://ententesurlaforetborealecanadienne.com/index.php/fr/>

En effet, depuis peu, les régions prennent de l'importance dans l'organisation du pouvoir sur les territoires forestiers au Québec. D'ailleurs, plusieurs auteurs qui s'intéressent au territoire, notamment Belley (2008), Boudreau (2004), Brenner (2004), Faure (2007), Faure et Douillet (2005) ainsi que Faure et Négrier (2007) ou Pasquier (2012), suggèrent que l'espace régional est devenu un espace privilégié pour l'analyse de l'action publique. D'un point de vue théorique, ces approches par le territoire s'appuient sur une diversité de disciplines scientifiques : démographie, géographie, économie, sociologie, science politique et plusieurs autres (Massicotte, 2008). Cette diversité permet la mobilisation d'une variété de notions et nécessite une construction théorique adéquate pour observer les phénomènes qui sont spécifiques aux territoires. C'est dans cette perspective que cette thèse souhaite entreprendre une réflexion sur l'arrangement théorique adéquat pour saisir les multiples facettes de la territorialisation régionale dans le milieu forestier québécois. Cette mise en évidence s'opérationnalise selon les deux logiques, qui transparaissent clairement dans les domaines théoriques liés au territoire; 1- la mise en évidence de nouvelles échelles de régulation et 2- de nouvelles structurations sociales de ces nouveaux espaces de pouvoir. Cette double conception implique qu'une recherche sur l'organisation des pouvoirs dans le milieu forestier s'intéresse, d'une part, aux transformations de l'État et de son système administratif et, d'autre part, aux nouvelles formes de la mobilisation politique qui prennent une place nouvelle dans les logiques contemporaines de prise de décision. L'approche territoriale offre des outils analytiques particulièrement intéressants sur ces deux perspectives.

C'est d'abord par le biais du corpus théorique de l'action publique que sera abordé le phénomène. Le corpus théorique relié à l'action publique émane tant des sciences politiques que de la sociologie et de l'étude des mouvements sociaux. Dans le contexte de cette thèse, elle constitue un angle approprié puisqu'elle apporte une compréhension nouvelle au sujet des acteurs de la construction des politiques publiques et sert de représentation théorique pour la dynamique horizontale du territoire (Cefai, 2007 ; Douillet *et al.*, 2012b ; Faure et Négrier, 2007 ; Lascoume et Simard, 2011). Comme seconde orientation théorique, cette thèse mise sur les idées entourant la politique des échelles (Jessop, 2007 ; Tretter, 2008), le changement d'échelle (Balme, 1998 ; Faure et Muller, 2005) et la « scalarisation » (Brenner, 2004 ; Scott et Storper, 2003) de l'État et du pouvoir. Cette approche verticale du territoire met en lumière les distorsions de la compréhension rectiligne de l'élaboration des politiques

publiques, comme le conçoivent habituellement la science politique et la sociologie (Hassenteufel, 2008 ; Lemieux, 2001 ; Pasquier, Simoulin et Weisbein, 2007). L'utilisation de ce double corpus théorique s'avère riche et utile, permettant de construire à la fois un nouveau raisonnement et une compréhension renouvelée en matière de territoire.

2.1 L'approche territoriale

La compréhension scientifique du territoire est polysémique (Wachter *et al.*, 2000) et selon la perspective adoptée, mobiliser le territoire fait référence à une diversité de phénomène. La notion de territoire permet avant tout de circonscrire un lieu défini physiquement, identifiable par des limites géographiques et par une organisation d'infrastructures (bâties, culturelles, industrielles, politiques) autour desquelles s'articulent les activités socio-économiques; c'est ce que plusieurs appellent l'*aménagement territorial* ou *développement territorial* (Fortin, Devanne et Le Floch, 2010 ; Moulaert et Nussbaumer, 2008 ; Proulx, 2011). Le territoire peut aussi être identifié par les institutions politiques et ses cadres sociopolitiques. Il est alors abordé comme la *gouvernance territoriale*, qui s'intéresse particulièrement aux rapports de pouvoir qui s'inscrivent au sein du territoire (Divay et Belley, 2012 ; Pasquier, Simoulin et Weisbein, 2007 ; Simard *et al.*, 2008). Le territoire consiste aussi en une compréhension plus large du contexte socioculturel et des conditions spécifiques du développement et de la gouvernance territoriale, c'est-à-dire l'*innovation territoriale* (Blatter, 2006 ; Dufour, 2006 ; Proulx, 2011). Ces trois éléments (le développement territorial, la gouvernance territoriale et l'innovation territoriale) constituent ce que Proulx appelle la « trilogie académique des territoires » (2011, p. 1) et donnent un corpus riche pour l'interprétation du territoire. Cette thèse propose que l'ensemble des conceptions du territoire, émanant de la trilogie territoriale, constitue une approche pertinente. C'est-à-dire que le territoire sert de point d'entrée physique pour comprendre le phénomène plus large de transformation du pouvoir et du rapport social au regard de ce pouvoir. C'est ce que la notion d'**approche territoriale** tente de traduire.

L'avantage d'adopter une approche par le territoire est de poser un regard centré sur les nouveaux dispositifs de résolutions de conflits au regard de problèmes publics (Moine, 2006 ; Mormont, 2006). D'une part, cette approche permet d'identifier une unité territoriale physique pour l'analyse, il s'agit ici d'identifier un espace défini pour circonscrire l'observation des rapports d'interaction et de pouvoir (Faure et Négrier, 2007 ; Leroy, 2001 ; Offner, 2006).

D'autre part, une approche par le territoire permet d'identifier la structure territoriale de ces interactions (Leloup, Moyart et Pecqueur, 2005 ; Pasquier et Weisbein, 2007) et de s'attarder à cette structure. En effet, l'approche territoriale permet aussi de cerner l'objet d'analyse, qui consiste à s'attarder aux mécanismes ainsi qu'à la dynamique qui sont sous-jacents à l'organisation territoriale (Belley, 2008 ; Mévellec, 2008). D'un point de vue épistémique, emprunter une approche par le territoire signifie s'intéresser aux dynamiques d'interactions qui donne sens au territoire et qui le construisent (Faure, 2005). Il s'agit donc de mettre en place un cadre qui permette d'observer et de saisir le territoire de façon dynamique, en considérant le territoire de façon indéfinie et mouvant, dont il est possible d'expliquer les formes spécifiques.

Dans les faits, le territoire n'est pas une notion nouvelle, mais l'approche par le territoire est, depuis quelques années, en renouvellement (Massicotte, 2008). Alors qu'auparavant l'approche avait pour seul territoire physique valable pour l'observation des politiques publiques de l'État-nation, la territorialisation signifiait l'uniformité et la recherche d'égalité des territoires infranationaux (Wachter *et al.*, 2009), notamment via les politiques de développement régional. Pour comprendre la région en termes de territoire les chercheurs ont, dans cette perspective, adopté le concept de régionalisme. Dans ces travaux, les régions sont conceptualisées de manière fermée, c'est-à-dire que les centres sont ceux qui dirigent le développement des périphéries, et qu'à l'inverse ces périphéries sont dirigées par les centres. Cela signifie, entre autres pour Massicotte (2008), que les périphéries sont généralement confrontées à des résultats peu concluants des politiques de développement. Cette première génération de recherche sur le territoire orientait le regard des chercheurs sur les phénomènes qui partent du centre, initié par les gouvernements, afin d'en voir les effets, souvent négatifs, sur les périphéries, limitant la compréhension du phénomène territorial en soi. Le biais des chercheurs est celui du *territorial trap* (Glassman, 1999) : c'est-à-dire que le regard est porté sur une seule échelle, celle de l'État-nation. Cette critique a été largement reprise par les travaux plus récents sur les territoires (Brenner, 2004 ; Faure et Négrier, 2007 ; Sassen, 2013 ; Tretter, 2008). À mesure de l'évidence d'un écart entre les formes de pouvoirs et leur compréhension, les travaux universitaires ont dû s'adapter aux nouvelles réalités.

Ces nouvelles orientations sur le territoire le conçoivent de plus en plus comme un construit social, un produit des interactions politiques pour le contrôle d'un objet, pour orienter une

solution par rapport à un problème public, organiser/structurer des services ou de régir les individus et leurs actions selon un contexte historique et culturel spécifique, sur un espace circonscrit (Cary et Joyal, 2010 ; Hermet, 2005 ; Wachter *et al.*, 2009). Mobiliser une approche par le territoire oblige donc à s'intéresser aux processus qui permettent cette construction sociale et à interpréter les changements sociopolitiques des territoires ainsi que les représentations sociales de cette nouvelle organisation. En bref, le territoire permet de s'attarder à l'organisation d'un système d'action et de sa dynamique d'acteurs (Duran, 1999 ; Lascoumes et Le Galès, 2007), qui prend force selon deux logiques, conséquentes à la transformation des formes de pouvoir. D'abord, le territoire se constitue verticalement, dans l'organisation et les rapports entre les espaces territoriaux, puis il repose sur les conceptions et les perceptions socio-politiques de ces espaces, horizontalement. C'est pourquoi ces logiques peuvent être conçues, dans un cas, selon une perspective verticale et, dans l'autre, selon une perspective horizontale.

Pour Faure et Négrier les territoires sont les « lieux privilégiés d'élaboration et de conduite de dispositifs à l'échelle humaine, où la fiction de l'intérêt général uniforme s'évanouirait au profit d'arrangements localisés, négociés collectivement » (2007, p. 272). Toujours pour ces auteurs, c'est la mise en place de nouveaux dispositifs de gouverne qui parvient à mobiliser l'action collective et à construire, de manière négociée, une action publique. Selon cette conception, le territoire est fixé tant au quartier qu'à la nation. De la région sous-nationale à la région supranationale, toutes les échelles d'action publique sont valables (Wachter *et al.*, 2009). L'approche par le territoire s'intéresse maintenant aux formes multiples de l'État, permettant de saisir l'identité territoriale en considérant que chaque territoire a une âme (Wachter *et al.*, 2009). L'engagement collectif et l'appropriation des espaces politiques des acteurs politisés deviennent des centres d'analyse et contribuent, par le fait même, à une construction territoriale différenciée (Douillet *et al.*, 2012a ; Shearmur, 2011). Les études qui s'y intéressent les considèrent comme des lieux de débat dans la redéfinition politique des enjeux socio-économiques, c'est d'ailleurs ce qui motive à mobiliser une telle approche dans le cadre de cette recherche.

Ainsi, cette recherche mobilise le concept de territoire à la fois comme celui qui offre une balise géographique physique en permettant d'aborder un espace défini en fonction de limites administratives comme objet d'étude – la région et ses territoires forestiers dans le cadre de cette thèse – et à la fois comme un concept analytique plus abstrait qui permet

d'orienter a perspective théorique. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle cette thèse retient la notion de territoire en tant qu'approche. Cette approche par le territoire est retenue comme représentation conceptuelle qui fait référence à l'emprise des acteurs sur les transformations politiques (Pasquier, 2012) et aux nouvelles formes de pouvoir. Le territoire constitue une approche qui offre aussi une perspective plus empirique, elle permet de revenir à une compréhension plus focalisée de cette représentation. C'est donc dire que dans une approche par le territoire il devient possible d'analyser les rapports politiques à des échelles plus pragmatiques. L'approche par le territoire met ainsi en évidence l'impossibilité d'une compréhension générale et globale sur les nouvelles pratiques en matière de politiques publiques et participe à l'idée de la construction différentielle et différenciée des espaces politiques (Douillet *et al.*, 2012b ; Faure, Glassey et Leresche, 2010), qui se distingue des principes de standardisation dans la perspective territoriale plus classique et centrée sur l'État-nation.

2.2 Une double construction des territoires

L'analyse du territoire abordée dans sa perspective contemporaine apparaît heuristique puisqu'elle cherche à caractériser de manière concise les nouvelles formes de pouvoir. Ce n'est que depuis les dix dernières années, dans les analyses portant sur la (dé)territorialisation et la (re)territorialisation, que les chercheurs tentent de saisir le territoire dans ses transformations et ses modulations, en mettant l'accent sur la conciliation entre l'horizontalité sociale et la verticalité de la recomposition de l'État (Douillet *et al.*, 2012b ; Faure et Négrier, 2007). Les lectures plus classiques du territoire, celles issues de la sociologie en particulier, ont été, d'une part, trop verticales dans les années 1980 et, d'autre part, trop horizontales dans les années 1990. Pourtant, le phénomène de territorialisation découlerait de l'interpénétration des deux processus (horizontal et vertical), émanant, d'une part, de l'action publique, et, d'autre part, du changement d'échelle. Ces deux phénomènes sont, effectivement, au cœur des nouvelles études sur les territoires (Belley, 2008 ; Faure, 2007 ; Faure et Douillet, 2005 ; Gumuchian *et al.*, 2003 ; Mévellec, 2008 ; Offner, 2006 ; Wachter *et al.*, 2009). Le défi des dernières années est de faire l'étude du territoire en fonction de ces deux axes (Burlone *et al.*, 2008 ; Faure *et al.*, 2007 ; Mévellec, 2008) et de l'aborder à partir d'une construction théorique qui s'intéresse, à la verticale, à la création de nouveaux espaces politiques sur des échelles qui ont une nouvelle légitimité dans l'organisation étatique et, à l'horizontale, à l'idée d'action publique pour apprécier la capacité

de mobilisation et d'investissement de ces nouveaux espaces. Cette proposition de cadre conceptuel est possible en partie en raison des indices qui laissent croire, à l'apparition de nouveaux espaces politiques, qui coïncident avec un investissement collectif de ces nouveaux espaces. Cette double approche théorique sur les territoires est certes ambitieuse, mais permettra de concevoir des outils adéquats pour actualiser le regard territorial au point de rencontre entre les deux phénomènes, horizontal et vertical.

Horizontalement, les travaux universitaires sur le territoire constatent que les acteurs s'engagent de plus en plus dans les projets de transformation sociale, culturelle, politique et économique (Hamel et Jouve, 2006 ; Massicotte, 2008). Cet engagement et la mobilisation sociale qui y est associée complexifient les intérêts et les valeurs qui sont attribuées au territoire (Lascombes et Le Galès, 2007). L'organisation logique et la mise en réseau des porteurs d'intérêts ainsi que leur capacité à intégrer et à créer des relations de pouvoir deviennent les éléments centraux d'une analyse territoriale, abordée par les théories de l'action publique (Douillet *et al.*, 2012b ; Hassenteufel, 2008 ; Lascoume et Simard, 2011 ; Mévellec, 2008). Du point de vue vertical, le territoire permet d'observer le rapprochement et la distanciation entre les espaces politiques d'élaboration et d'application des politiques publiques (Biarez, 2000 ; Faure et Négrier, 2007 ; Shearmur, 2011 ; Tretter, 2008). C'est par le biais de la notion de *rescaling* (Brenner, 1999b; 1999a; 2004 ; Faure *et al.*, 2007 ; Jouve, 2007) que cette observation est la plus riche, assurant une analyse orientée sur le positionnement et la dynamique d'une échelle spécifique envers les autres, une dynamique non-directionnelle, non pyramidale, mais plutôt comprise dans un enchevêtrement complexe.

2.2.1 L'horizontalité territoriale

Sur un axe horizontal, le regard territorial permet d'observer l'organisation du pouvoir qui conduit les actions ayant comme objectif de diriger et réguler les sociétés, leurs enjeux et la distribution des ressources au sein de la société. Cette compréhension est particulièrement éclairée par les théories entourant les politiques publiques (Kübler et de Maillard, 2009 ; Lascombes et Le Galès, 2007 ; Lemieux, 2001; 2009). Pour Lascombes et Le Galès, une politique publique est « l'action menée par une autorité publique (seul ou en partenariat) afin de traiter une situation perçue comme posant un problème » (2007, p. 5). L'action publique s'inscrit dans cette finalité dans la mesure où elle participe à l'élaboration d'une politique publique et il devient encore plus intéressant d'en mobiliser les concepts pour l'étudier

lorsqu'il y a partenariat dans son élaboration. Le système d'action publique est une notion particulièrement utilisée pour observer les formes de pouvoir liées aux problèmes sociaux, mais aussi éclairer les méthodes de résolutions à privilégier et l'acceptabilité générale de la résolution du/des problème(s) public(s) (Douillet *et al.*, 2012b ; Faure et Négrier, 2007). Les études sur les politiques publiques s'intéressent, d'une part, aux activités et aux choix du processus de l'administration politique d'une politique publique (Lascoumes et Le Galès, 2007 ; Lemieux, 2009) et, d'autre part, aux décisions prises par les acteurs politiques relativement aux objectifs des politiques publiques et aux moyens pour atteindre ces objectifs. Elles invitent donc à comprendre les activités du gouvernement en son sens large et à s'intéresser aux programmes qui sont propres à une ou des autorités soit publiques, soit gouvernementales (Kübler et de Maillard, 2009). Ainsi, les politiques publiques sont vues comme celles qui émanent de l'« État en action » (Jobert et Muller, 1987) dans l'organisation, voire la création, d'un ordre social et politique, qui participe à la direction de la société.

L'horizontalité lorsqu'appliquée aux politiques publiques peut-être vue de deux façons. Une première conception émane des sciences politiques. Ici, l'action de l'État régule les conflits dans la société. C'est l'État qui dirige la résolution des conflits et qui donne réponse aux problèmes sociaux (Faure, Pollet et Warin, 1995 ; Lascoumes et Le Galès, 2007 ; Lemieux, 2001), c'est aussi lui qui contrôle les ressources et qui commande les actions. Dans ce contexte, l'horizontalité sert à observer, d'une part, les partenaires politiques (ministères, administration, etc.) et, d'autre part, la portée politique des choix publics. Les études en administration se sont aussi intéressées aux politiques publiques, mais elles ont plutôt étudié l'efficacité de l'action de l'État dans l'élaboration des politiques publiques (Lemieux, 2009 ; Papadopoulos et Warin, 2007). Ces approches « étato-centriques », ont surtout expliqué le processus de légitimation des actions publiques, voire son instrumentalisation (Gariépy et Gauthier, 2009 ; Previl, 2009).

La deuxième conception, elle, est de nature sociologique et se traduit par la multiplicité d'intérêts des individus et de la société dans son sens large. En effet, concernant la mobilisation des acteurs, Lascoumes et Le Galès (2007) notent une multiplication du nombre d'acteurs et de leurs intérêts sur les territoires. Leur mobilisation se fait aux vues des solidarités et des appartenances (Klein et Morneau, 1997), autour (ou en fonction) d'un objet, d'un enjeu (Perreault, 2006). La mobilisation se fait aussi en fonction de l'identité (Boudreau, 2004), ce qui fait qu'il y a aujourd'hui de « multiples formes de mobilisation des acteurs

sociaux qui s'efforcent d'organiser et de promouvoir leurs intérêts symboliques autant que matériels » (Lascoumes et Le Galès, 2007, p. 112). Cette organisation d'acteur se traduit, bien souvent, par une politisation des appartenances, malgré le fait qu'elle soit aussi vue comme partie intégrante du processus de contestation politique (Dufour, 2006). Les acteurs arrivent généralement à influencer plus ou moins fortement l'action de l'État. Les études qui vont en ce sens s'intéressent généralement aux mécanismes d'élaboration des politiques publiques, à l'efficacité de ces mécanismes de partenariat, voire à l'instrumentalisation de ce partenariat par l'État. Principalement orientées par les théories sur les mouvements sociaux ou celles de l'action collective, ces études vont s'intéresser aux acteurs, à leur mobilisation et à leur capacité à mobiliser l'intérêt autour d'un enjeu. Toutefois, ces analyses vont surtout chercher à saisir les réactions des acteurs au regard d'une politique publique ou encore à observer leurs oppositions à l'action de l'État.

L'orientation théorique par les politiques publiques est largement utilisée afin de saisir les enjeux sociopolitiques liés au territoire (Dupoirier, 1998 ; Faure et Douillet, 2005 ; Faure et Négrier, 2007) et ses analyses portent principalement sur les espaces de conception de politiques publiques et, en de rares occasions, les enjeux publics eux-mêmes. Par-delà cette perspective, l'horizontalité peut aussi permettre d'apprécier la mobilisation des acteurs en soi. Cette avenue offre des pistes d'analyses intéressantes puisqu'elle permet de s'attarder plutôt à la capacité des acteurs soit à investir de nouveaux espaces politiques, soit à contester ces espaces en plus de mettre en lumière les tenants et aboutissants de cette mobilisation. Largement dépassé, le regard par les politiques publiques est en quelque sorte caduc pour saisir l'organisation des interactions politiques. En effet, il est de plus en plus difficile de comprendre l'organisation du pouvoir public en observant les mobilisations de manière isolée de part et d'autre de l'État. C'est plutôt dans l'interaction entre la portée de l'action politique par rapport aux politiques publiques et aux mobilisations entre acteurs qui produisent un sens pour la société (Lascoumes et Le Galès, 2007).

L'action publique apparaît dans les travaux scientifiques afin de rendre compte d'un nouveau partage des responsabilités. À juste titre, Muller (2004) et Jobert (2004) invitent à revisiter l'action de l'État. Diverses raisons sont identifiées pour expliquer ce repositionnement théorique, parmi celles-ci retenons celles identifiées par Lascoumes et Le Galès (2007) ainsi que par Muller (2004), soit la diversification des échelles d'action dans les politiques publiques, les influences sur les politiques publiques qui dépassent le cadre national, la place

de plus en plus grande des acteurs privés et, enfin, l'affaiblissement des espaces administratifs de l'État. À cet égard, il devient plus heuristique de saisir l'horizontalité par la politisation des mobilisations, par l'investissement des espaces politiques par les groupes de mobilisation.

C'est donc l'articulation entre la portée politique des politiques publiques (conception des sciences politiques) et les mobilisations sociales (conception plus sociologique) qui caractérise l'action publique. À cet effet, plusieurs auteurs (Brenner, 2004 ; Faure et Douillet, 2005 ; Godard et Salles, 1991 ; Guay, 2005 ; Hayter, 2003) notent une ouverture des processus décisionnels à un plus grand nombre d'acteurs, à de nouvelles idées et à des intérêts de plus en plus diversifiés. L'action de l'État est revisitée au regard du polycentrisme de l'élaboration des politiques publiques, il y a un nouveau partage des responsabilités en regard de l'ordre social et des conflits (Boudreau, 2004). Ce nouveau partage se caractérise par l'ouverture des instances, des organisations et des politiques publiques à un nombre grandissant de valeurs sociétales. Cette ouverture s'avère une avenue intéressante puisqu'elle laisse entendre que les processus décisionnels qui prévalaient jusqu'à tout récemment sont aujourd'hui remis en question. Elle traduit, aussi, une impasse des méthodes traditionnelles de prise de décision en vue de résoudre de façon adéquate les problèmes. Du moins, elle entraîne le renouvellement du processus décisionnel. Il en résulte « [u]n espace [...] relativement libre laissé à [la] disposition des acteurs » (Lascoumes et Le Galès, 2007, p. 35). Cette ouverture, ces mêmes auteurs l'expliquent ainsi : « les incertitudes sur la légitimité et les normes d'action conduisent à développer les formes de participation des individus et des groupes à l'action publique » (p. 113). Cela reflète aussi ce que Duran (1999), ainsi que Faure et Douillet (2005) ou Wachter *et al.* (2009), entendent par la territorialisation, c'est-à-dire que la légitimité décisionnelle ainsi que les moyens d'action sont remis aux collectivités, aux échelles infranationales particulièrement (Belley, 2008). Souvent cela se produit en raison d'une mobilisation aux échelles infranationales, mais il arrive aussi que l'ouverture politique à une plus grande participation les provoque. Ainsi, les mécanismes qui se localisent aux échelles infranationales offrent un lieu de négociation qui privilégie une diversité d'intérêts aptes à discuter sur une base territoriale pour résoudre les problèmes publics. Cette description semble établir les fondements mêmes de la nouvelle action publique.

D'ailleurs, les auteurs qui s'intéressent à l'étude du territoire le font de plus en plus selon son organisation horizontale par le biais des théories de l'action publique. Par exemple, la sociologie de l'action publique étudie les « multiples formes de mobilisation des acteurs sociaux qui s'efforcent d'organiser et de promouvoir leurs intérêts » (Lascoumes et Le Galès, 2007, p. 112) au regard d'un enjeu qui les touchent. Elle observe la pluralité des acteurs, leurs stratégies et de leurs systèmes d'action ainsi que leur réseau d'action publique qui se construit, ce qui pousse à une analyse plus fine et plus poussée du phénomène territorial.

De la sociologie de l'action publique

La sociologie de l'action publique est le champ théorique qui s'intéresse à la planification et l'élaboration des politiques publiques. Les analyses de l'action publique en sociologie ont principalement porté sur les processus d'élaboration des politiques publiques (Howlett, 2010 ; Musselin, 2005). L'utilisation d'un corpus théorique large émanant de la sociologie de l'action publique permet d'appréhender les processus qui fondent les partenariats dans les réseaux politiques contemporains (Capeller et Simoulin, 2003 ; Gambert, 2010 ; Lascoume et Simard, 2011 ; Lascoumes et Le Galès, 2007). Dans cette perspective, le mouvement d'association d'acteurs de statuts divers se fait habituellement autour d'un enjeu conflictuel et de nature publique. L'action publique semble une forme politique originale, qui permet des avenues analytiques intéressantes et qui suscite des réflexions approfondies sur le phénomène territorial, principalement lorsqu'observée à partir de la sociologie.

L'ouverture politique aux acteurs et leur intégration au processus décisionnel signifient une ouverture à la négociation, où la prise de décision découle de ce jeu de conciliation entre les intérêts, d'un constant dialogue sur les moyens et les objectifs de résolution de problèmes publics. Guay (2005) explique que cette négociation aurait pour but un choix collectif, où le meilleur argument fait consensus. Ceci s'inscrit dans le renouvellement démocratique vers la délibération (Blondiaux, 2004 ; Blondiaux et Sintomer, 2002 ; Dryzek, 1990; 2002). Parkins et Mitchell (2005) définissent cette dernière comme découlant d'un débat et une discussion dans le but de partager une opinion raisonnable et informée où les participants peuvent (doivent?) revoir leurs préférences en fonction des nouvelles informations, discussions et demandes faites par les autres. Ceci traduit en quelque sorte un certain renouvellement démocratique des sociétés modernes et des formes de pouvoir qui y est associé, renouvellement où la société oriente les décisions en fonction de valeurs dites collectives.

Ceci s'explique puisque, dans la période contemporaine, le rôle de l'État comme unique régulateur des rapports sociaux laisse la place à une nouvelle répartition des responsabilités entre les acteurs politiques (associés au gouvernement et à l'État) et la société civile qui repose sur un dialogue accru entre les institutions (physiques ou morales), qui deviennent les moteurs de la régulation (Jollivet, 2006). Cette restructuration des processus décisionnels, par rapport aux mécanismes de régulation généralement centralisés auparavant, est décrite par plusieurs (Andrew, 2000 ; Capeller et Simoulin, 2003 ; Marchand-Tonel et Simoulin, 2004 ; Parkins, 2006 ; Pasquier, Simoulin et Weisbein, 2007 ; Stoker, 1998). C'est cette rencontre entre le politique et les mobilisations de la société au regard d'un enjeu que traduit l'action publique. Ses représentations plus contemporaines permettent d'appréhender le phénomène plus dialogique qui s'articule autour d'un dialogue et qui se structure autour d'un enjeu public.

En bref, dans sa compréhension horizontale, le territoire s'étudie de prime abord à partir de la capacité des groupes, des idées et des intérêts divers à investir un espace de débat ou à le contester et de faire de cette interaction autour d'une politique publique un outil de mise en politique. C'est d'ailleurs dans cette perspective que cet ensemble théorique sera mobilisé. Toutefois, rappelons que la construction du territoire émane aussi, et de manière complémentaire, de l'ouverture et de la manifestation de cet espace politique, c'est-à-dire à une analyse verticale du territoire.

2.2.2 La verticalité territoriale

S'intéresser à l'axe vertical de l'action publique et de l'élaboration des politiques publiques, c'est prendre en considération les points d'équilibre ou de tensions entre les centres et les périphéries (Faure et Négrier, 2007). Généralement, l'axe vertical permet de comprendre les différents niveaux de l'administration publique (Lemieux, 2001) et d'appréhender la question de la capacité de création ainsi que de mise en politique des nouveaux espaces de pouvoir à différentes échelles de pouvoir, du global au local. En effet, Alain Faure et Cécile Douillet soulignent que même si les solutions sont de plus en plus locales et les enjeux de plus en plus territoriaux « dans le passage et la transformation des idées en priorité publique » (2005, p. 272), la question des capacités locales demeure peu examinée. Ils s'interrogent, avec raison, à savoir si la transformation n'est qu'un changement d'échelle ou si la verticalité permettrait d'ouvrir les logiques qui sous-tendent les politiques publiques à des principes

directeurs plus larges offrant une flexibilité plus spécifique aux échelles infranationales, tant dans l'élaboration de ces politiques que dans leur mise en œuvre. Cette interrogation est particulièrement pertinente dans le contexte d'une transformation des formes de pouvoir puisqu'elle met en relief la perspective du changement scalaire du territoire.

Les changements d'échelles peuvent, dans un premier temps, être imposés du haut vers le bas, c'est-à-dire que le changement d'échelle ne se traduit que par une délégation de gouverne de la part de l'État à d'autres échelles (Klein et Morneau, 1997 ; Lemieux, 2001 ; 2002 ; Pasquier, 2004 ; Sellers et Lidstrom, 2007). Le jeu d'échelle est alors compris - à tort selon bon nombre d'auteurs (Blatter, 2006 ; Brenner, 2004 ; Faure, 2007 ; Faure *et al.*, 2007 ; Faure et Négrier, 2007 ; Offner, 2006) - comme un simple changement administratif, politique et d'espace, lié à un changement de régime plus démocratique, plus efficient et permettant des économies d'échelles. Cette idée s'inscrit dans une perspective « étato-centrique », dont il est possible de relever bon nombre de limites quant à la portée heuristique des analyses qui vont en ce sens. C'est d'ailleurs à cet effet que l'analyse privilégie plutôt un regard sur les échelles qui se construisent, non seulement du haut vers le bas, mais aussi du bas vers le haut. Cette idée, liée à la politique des échelles qui entoure l'axe vertical du territoire, s'inscrit dans les conceptions plus contemporaines de la politique des échelles et du *rescaling*.

La politique des échelles et le *rescaling*

La notion d'échelle fait référence au positionnement scalaire de l'activité politique ainsi qu'aux rapports qui existent entre les différents échelons de l'État (Bhérier *et al.*, 2005 ; Boisseaux *et al.*, 2011 ; Brenner, 2004 ; Faure *et al.*, 2007 ; Lefebvre, 1986 ; Wachter *et al.*, 2009). Dans la perspective des échelles, les enjeux, qui étaient autrefois vus, perçus et conçus comme ceux de l'État central, deviennent des enjeux « échelonnés » ou « étalonnés » entre le local et le global. L'organisation politique aux diverses échelles s'accapare des enjeux selon le contexte, l'histoire et la culture de l'échelle, permettant l'ouverture décisionnelle à des principes directeurs « plus convenables » dans la perspective territoriale, des décisions qui correspondent aux valeurs croisées et enchevêtrées des territoires.

Par exemple, dans l'étude des politiques publiques, des auteurs comme Faure *et al.* (2007) démontrent généralement cette correspondance. Ces derniers, mais aussi d'autres (Faure et Douillet, 2005 ; Murdoch, 1997 ; Offner, 2006 ; Scott et Storper, 2003), constatent que la sectorialisation des problèmes publics à une seule échelle est aujourd'hui largement discréditée, et ce principalement lorsqu'il est question de prendre en compte l'intérêt général et territorial (Mullin, 2008). Le phénomène de déssectorialisation fait en sorte que les approches de résolution de problèmes ne conçoivent plus les différentes échelles comme un lieu d'application d'une politique publique issue de l'État central, mais plutôt comme l'emplacement crucial de l'outil et de l'objet de création, de développement et d'application de la politique publique (Faure et Douillet, 2005). En bref, la « rescalarisation » (ou *rescaling*) observe si la reconfiguration des acteurs politiques territoriaux d'une communauté d'intérêts à une échelle ou une autre arrive à capter un enjeu, ce qui permettrait un recadrage des politiques publiques et le développement d'atouts territoriaux en matière de politique publique.

L'axe vertical consiste donc en une analyse de ce recadrage des politiques publiques, qui suggère une réponse différenciée selon les territoires, « liée aux configurations et aux objectifs propres à chaque territoire » (Douillet *et al.*, 2012a, p. 70) et plus efficaces par rapport à la complexité des problèmes sociaux contemporains (Faure et Douillet, 2005). Cette analyse du recadrage est possible en raison des compréhensions plus globales des phénomènes et des enjeux sociaux qui sont, elles aussi, plus scalarisées. En ce sens, les échelles seraient appelées à devenir des espaces publics distincts qui servent à la représentation des intérêts dans le but de résoudre des problèmes sociaux territorialisés et de représenter ces problèmes localisés aux autres échelons (Le Galès et LeQuesne, 1998). Les nouveaux modes de définition de problèmes et de prise de décision permettraient par ailleurs aux échelles d'établir des orientations dans une perspective de cohésion géographique, culturelle, économique et/ou sociale (Offner, 2006), plus conséquente avec l'ensemble de priorités dites légitimes au regard du territoire que les politiques dirigées par un État centralisé. La question de Serge Wachter et de ses collaborateurs tombe à point : « sommes-nous capables de concevoir des territoires politiques aux bordures suffisamment floues et mouvantes pour coller aux réalités fonctionnelles sans renoncer à la citoyenneté et à ses impératifs? » (2000, p. 75).

Dans cette veine, les idées de Brenner (2004) ouvrent vers de nouvelles perspectives théoriques sur ce jeu d'échelle en concevant le *rescaling* comme une avenue explicative, qui n'est pas démontrée empiriquement jusqu'à maintenant, permettant de saisir différemment le changement d'échelle. En effet, grâce à son apport conceptuel, il est maintenant possible d'appréhender la recomposition de l'État sur diverses échelles, ce qu'il appelle le *rescaling* (ou rescalarisation dans le contexte francophone), plutôt que comme un effritement des pouvoirs de l'État vers les échelles supra ou infra nationales. Selon les travaux qui observent le changement d'échelle (Bhérier *et al.*, 2005 ; Blatter, 2006 ; Boisseaux *et al.*, 2011 ; Faure, 2007), le déclin de l'État comme lieu central de la régulation politique ouvre la voie au développement de nouveaux espaces politiques, des espaces de régulation à diverses échelles, et ce dans divers domaines. Cette avenue théorique permet de s'attarder au phénomène et au processus d'ouverture aux divers niveaux étatiques.

Par exemple, pour Brenner (1998b; 1999b; 2000; 2004) la globalisation est la résultante d'une reconfiguration scalaire de l'État vers le haut. Les idées que propose Brenner (et qui sont mobilisées dans le cadre de cette thèse) sont inspirées de l'héritage de Henri Lefebvre (1986), qui suggère que l'État nation est un État territorialisé et organisé par les interactions sociales comme source de pouvoir. À cet égard, l'État est changeant; il n'est ni statique, ni fixe, ni stable puisque soumis aux forces de l'action sociale qui changent elles aussi à travers le temps. C'est d'ailleurs ce que retient Brenner (2004) de l'ouvrage *La production de l'espace* de Lefebvre (1986). Comme c'est le cas pour Lefebvre, Brenner considère que les reconfigurations scalaires consistent en une réarticulation et une reterritorialisation des interactions qui forment le pouvoir, entre les forces sociopolitiques. Pour lui,

Each geographical scale represents a contested arena in which the spatiotemporal contradiction of the capital relation are continually reproduced and fought out. To elaborate this theorization of the scale question, I turn now to the analysis of geographical scale developed by Lefebvre in two of his major works of the 1970s. *The production of Space* (1986) and *De l'État* (1976b; 1976a; 1977; 1978). In a first step, I elaborate Lefebvre's notion of 'the superimposition and the interpenetration of social spaces' to theorize the relational, mutually interdependent character of geographical scales under capitalism. (Brenner, 1998a, p. 465-466)

Le *rescaling* peut donc être définie comme la superposition et l'interdépendance des différents échelons sociopolitiques. Pour Brenner, il s'agit d'observer cette forme multiscalaire de l'État et de ses institutions, qui servent d'espaces de médiation aux

interactions sociales. Ce que Brenner fait, et qui intéresse particulièrement cette thèse, c'est de démontrer qu'il y a une organisation interscalaire qui est mouvante et dont l'articulation doit animer les réflexions scientifiques sur la société (Brenner, 1998a). Voici comment il explique sa démarche.

I suggest that the historical instances of scale-differentiation to which Lefebvre refers in these passage – the urbanization of capital, the territorialisation of state power, and the globalization of urbanization – exemplify a fundamental process of scale-construction and scale-deconstruction that is endemic to capitalism as an historical geographical system. As Lefebvre's analysis indicates, these re-scaling processes result from the contradictory dynamics of state territorial power and urbanization as inter-twined, multiscale forms of territorialisation for capital. (Brenner, 1998a, p. 468)

Toutefois, le défi actuel de la question des échelles consiste à recadrer le rôle des échelles dont la principale fonction serait, selon Brenner (1998b), d'être un espace privilégié pour les interactions sociales. Cette thèse considère encore pertinent, à l'instar de Brenner, que les nouvelles théories sur les rapports scalaires ainsi que les représentations des espaces scalarisés soient mouvantes. Brenner l'explique ainsi : « new theories and representations of spatial scale and its social production are needed to grasp the rapidly changing political geography of late twentieth-century capitalism » (1998b, p. 4).

Là où les réflexions de cette recherche se distinguent de celles de Brenner c'est principalement dans la problématique étudiée. Brenner pose le *rescaling* ainsi :

I interpret global city formation and state rescaling as dialectically intertwined processes of reterritorialization that have radically reconfigured the scalar organization of capitalism since the global economic crises of the early 1970s. Global city formation is linked both to the globalization of capital and to the regionalization/localization of state territorial organization. As nodes of accumulation, global cities are sites of reterritorialization for post-Fordist forms of global industrialization. As coordinates of state territorial organization, global cities are local-regional levels of governance situated within larger, reterritorialized matrices of 'glocalized' state institutions (Brenner, 1998b, p. 3).

C'est donc dire que le *rescaling* découle du phénomène de *glocalisation* (Brenner, 1998b ; Swyngedouw, 2004a). L'État s'étire du local au global. La rescalarisation est alors interprétée comme l'interpénétration ainsi que le mouvement dynamique entre ces différentes échelles, qui sont souvent associés à des échelles géographiques et à des niveaux institutionnels de

l'État. Brenner explique aussi qu'il y a une reconfiguration de l'organisation scalaire et que certains niveaux deviennent les nœuds intermédiaires entre la globalisation du capital et la régionalisation de l'accumulation. Alors que Brenner situe ces nœuds au niveau des cités globales dans le contexte des crises économiques des années 1970, cette thèse considère plutôt la région comme l'espace politique intermédiaire des transformations des formes de pouvoir sociopolitique. Il ne s'agit pas d'une rupture définitive avec les idées mises de l'avant par Brenner, puisqu'il considère que les échelles sont mouvantes et fluides en fonction des interactions entre les forces sociopolitiques. Il s'agit plutôt de s'attarder à un contexte précis pour valider une idée générale qui a fait l'objet de peu de travaux empiriques. Ainsi, cette thèse souhaite poser les transformations scalaires comme découlant des renouvellements des structurations industrielles dans le milieu forestier des années 1990 et 2000, qui sont intimement lié aux transformations qui ont eu cours dans les années 1970. Cela permet de poser la région comme un lieu de convergence pour l'interaction sociopolitique et l'action publique, plutôt que le local ou le global. En bref, cette thèse retient de Brenner l'idée d'une matrice organisationnelle de l'État qui s'échelonne du local au global. Si Brenner s'intéresse surtout aux notions d'accumulation et de circulation du capital ainsi qu'aux modes de production des biens, cette thèse compte plutôt mobiliser la perspective de l'accumulation et la circulation des interactions sociopolitiques dans son sens large ainsi qu'à leur organisation.

Il faut, ici, porter une attention particulière à la première mise en garde de Brenner (2004) qui suggère que le territoire n'est pas uniquement le contenant des relations entre le politique et l'action publique, mais bien l'interface qui permet la concrétisation de ces relations politiques. C'est plutôt, pour lui, l'arrangement territorial spécifique de l'administration et de ses objectifs qu'il faut observer dans la logique du territoire :

state institutions do not merely exist 'in' pre-given territorial containers. Rather, state institutions must be conceived as multiscale sociospatial configurations that evolve historically, often in ways that have significant ramifications for the geographical configuration of capitalism as a whole (Brenner, 2004, p. 111).

Ainsi, le territoire est empreint de l'action humaine (Tretter, 2008) actuelle, mais aussi il se construit à partir de l'historique de celle-ci. Pour Gumuchian et ses collaborateurs aussi « [l]e territoire est la condition première de réalisation des interactions » (2003, p. 34). Puisque le territoire est construit, il est toujours en mouvance, en fonction des enjeux et des acteurs qui les soutiennent; ses limites sont continuellement redéfinies et ses caractéristiques le sont

aussi. C'est d'ailleurs ce qui donne aux territoires une âme (Wachter *et al.*, 2009) et qui interpelle une construction territoriale différenciée (Douillet *et al.*, 2012b), orientant le chercheur vers une analyse contrastée.

La théorie du *rescaling* de Brenner (1999a; 2001; 2004) permet de conceptualiser les échelles de manière non pyramidale. L'objectif n'est pas d'ajouter une échelle de gestion, ni de substituer une échelle de gouverne à une autre. Les fondements du *rescaling* suggèrent plutôt de regarder le phénomène selon « la politique des échelles » (Lefebvre, 1986) qui suggère que certaines échelles prennent de l'importance dans le processus institutionnel ou politique dans des espaces/temps donnés, selon le contexte et les conditions sociales qui y sont rattachés. C'est donc au regard d'un enjeu particulier qu'une échelle ou une autre joue un rôle stratégique et que ses projets prennent de l'importance (Brenner, 2004). Dans le cas de cette recherche, cet enjeu est l'enjeu forestier. Toujours pour Brenner (2004), l'idée de recomposition des échelles appréhende les politiques publiques dans la perspective où elles se construisent en des espaces stratégiques et ce sont ces espaces que cet auteur cherche à caractériser.

Une analyse en ce sens permet au chercheur de s'intéresser au processus par lequel il est possible d'identifier un lieu stratégique d'accomplissement de l'État (qu'il soit international, national, régional ou local), qui se distingue des autres lieux par une intensification des interactions sociales qu'il permet. La notion de *rescaling* mis de l'avant par Brenner (2004) permet d'appréhender la dimension régionale de la gouvernance des forêts au Québec selon une perspective plus contemporaine, c'est-à-dire de saisir ce nouvel espace comme une articulation des interactions sociopolitiques. Cette nouvelle conception permet d'observer la redistribution du pouvoir et des compétences plutôt que la délégation de pouvoir comme l'envisageraient les travaux plus traditionnels (Le Galès, 1998). La convergence est alors comprise comme une construction sociale qui émane des interactions plutôt qu'en termes de dévolution, comme c'est le cas dans les travaux plus standards sur la décentralisation (Brenner, 2001). Selon cette compréhension, il est possible d'appréhender la coordination des activités sociales, politiques et économiques, tout en misant sur l'allocation des ressources pour les activités de structuration des conflits et de l'organisation des interactions. Cette perspective, qui découle aussi de la nouvelle économie politique mise en lumière par le CHAPITRE I, permet de concevoir une différenciation des mobilisations collectives qui ne sont plus centrées uniquement sur l'État nation (Le Galès, 1998 ; Le Galès et LeQuesne,

1998), ou, du moins, de trouver des éléments qui complètent celles de l'approche par l'action publique.

Dans le cadre de cette recherche, pour que l'analyse reste cohérente avec la logique du rescaling, il s'agit de questionner le concept d'échelle à trois niveaux à savoir (1) comment elle se construit, (2) ce que cette construction offre comme potentiel de mise en politique par rapport à l'enjeu et (3) ce qui résulte de cette construction. Tout cela, selon l'enjeu forestier. Ainsi, plutôt que de concevoir l'échelle comme résultante du processus d'effritement de l'État, l'échelle est perçue comme le résultat d'un mouvement de la vie sociale, politique et économique. En effet, toujours selon Brenner,

Investigations into contemporary rescaling processes pose some daunting methodological challenges. Foremost among these is the need to develop a theoretically precise yet also historically specific conceptualization of geographical scale as a key dimension of social, political, and economic life. A reification of scale appears to be built into everyday scalar terms (for instance, local, urban, regional, national, global, etc.) insofar as they represent distinctive socio-territorial processes (for instance, localization, urbanization, regionalization, nationalization, globalization, etc.) as if they were static entities frozen permanently into geographical space (2004, p. 7).

Le rescaling suggère donc que l'étude de l'action publique doit s'inscrire, au-delà du simple phénomène des échelles, dans l'idée de l'ouverture des espaces politiques et de leurs jeux d'échelle. Ceci signifie de comprendre ce qu'il advient des nouveaux espaces politiques dans un contexte particulier, autour d'un enjeu spécifique. C'est donc à partir du caractère dynamique de la construction sociale des échelles qu'un espace politique devient un système d'action publique. Ces espaces socialement construits seraient « à la fois contraignant et habilitant » (Corcuff, 2011, p. 44) pour l'action publique.

L'axe vertical permet de considérer les points d'équilibre ou de tensions entre les centres et leurs périphéries; l'analyse s'attarde à la conception des niveaux de l'administration publique, aux échelles du pouvoir qui s'ouvrent aux acteurs. Brenner (2004) a réactualisé les notions de jeu d'échelle (*rescaling*) et de politique des échelles (*politic of scale*) d'Henri Lefebvre (1986). Cette réactualisation constitue une avancée dans les travaux traditionnels sur la décentralisation. Les échelles seraient les espaces qui permettent la concrétisation des relations publiques et politiques. Plutôt que de voir l'effritement de l'État nation, le *politic of scale* suggère une transformation des formes de l'État où les enjeux s'échelonnent du local

au global (Brenner, 1999a; 2004). En fonction d'un contexte et d'un enjeu, une échelle est appelée à prendre plus de valeur qu'une autre. Les échelles sont loin de pouvoir être considérées comme imbriquées les unes dans les autres de façon pyramidale, elles sont plutôt stratégiquement mobilisées pour coordonner les activités politiques, allouer les ressources et structurer les conflits (Brenner, 2004). Cette conception des échelles étudie les niveaux d'administration publique pour ce qu'ils sont, ce qu'ils permettent et ce qui en résulte, en fonction d'un enjeu.

Les plus récentes études sur les réalités territoriales et régionales (Cary et Joyal, 2010 ; Faure *et al.*, 2007 ; Moulaert et Nussbaumer, 2008 ; Pasquier, 2012 ; Proulx, 2011 ; Wachter *et al.*, 2009) soulignent le double mouvement, vertical et horizontal, de construction des nouveaux espaces territoriaux de prise de décision. Alors que la plupart des études territoriales se sont principalement intéressées à l'exploration d'un seul mouvement à une époque ou une autre (Faure et Négrier, 2007), le défi actuel est de comprendre l'interaction de ces deux mouvements, soit à la création de nouveaux espaces politiques et à l'investissement de ces nouveaux espaces. Quelques auteurs ont récemment expliqué le mouvement horizontal des processus décisionnels forestiers, caractérisés par leur ouverture à de nouveaux acteurs (Chiasson, Andrew et Leclerc, 2008 ; Chiasson et Labelle, 2009 ; Chiasson et Leclerc, 2013 ; Lockwood *et al.*, 2009). Moins de recherches sur les politiques forestières se sont attardées à l'équilibre ou aux tensions entre les centres et les périphéries (Faure et Négrier, 2007), qui caractérisent l'axe vertical. Par contre, les institutions régionales forestières nouvellement créées au Québec, les CRRNT, seraient un endroit privilégié pour l'étude de ce double mouvement de construction des territoires à la rencontre des logiques verticales et horizontales.

2.3 La région comme espace territorial du pouvoir forestier au Québec?

Les plus récentes analyses portant sur le territoire expliquent que celui-ci est en voie de devenir un lieu de débat (Faure, 2007 ; Faure et Douillet, 2005), c'est-à-dire un espace commun, qui se structure autour et en fonction « d'un enjeu proprement politique qui suscite leur [les acteurs] intérêt et favorise leur mobilisation » (Dupoirier, 1998, p. 261). L'enjeu forestier au Québec tend à devenir un enjeu politique dominant dans la perspective territoriale, principalement pour les régions. Le chapitre 1 de cette thèse a montré que les formes de pouvoir entourant cet enjeu se complexifient. L'ouverture et la transformation des

espaces de pouvoir sont inhérentes à la complexification de l'enjeu, comme le démontrent Bouthillier (2001) ainsi que Clancy (2001). Pour Bouthillier, l'inclusion de nouveaux acteurs dans le processus décisionnel entraîne la complexification du débat forestier, même si « [a] constraint freely accepted will be better integrated into the practices of a group of stakeholders sharing the same field of activities than a directive imposed from above » (p.271). Ceci traduit une certaine nécessité pour les espaces politiques d'aborder la forêt dans une perspective plus large, afin de répondre à la complexité du problème public que constitue la forêt. C'est ce que permet l'approche par le territoire.

Dans la transformation des formes de pouvoir autour de la forêt québécoise, la région pourrait devenir le prisme privilégié pour observer le double phénomène de *rescaling* de l'État et de l'ouverture aux acteurs, traditionnels et non traditionnels, du pouvoir dans le milieu forestier. En effet, la principale hypothèse de cette thèse suppose que la région, dans le contexte forestier québécois, pourrait constituer une cristallisation⁵ de cette transformation. Situé au confluent des deux axes, cet espace de (re)territorialisation de l'enjeu forestier est aujourd'hui mobilisé pour la mise en priorité des orientations et stratégies appliquées au milieu forestier afin de gérer les conflits. Ainsi, l'objectif de la recherche est d'observer les conditions qui prévalent dans les régions en regard de leur ascendance territoriale, canalisées par les CRRNT.

À l'instar de ce que fait Pasquier (2012), il s'agit de s'intéresser aux espaces d'institutionnalisation des interactions. Pour lui, « l'institutionnalisation du territoire régional participe d'une transformation globale de l'espace politique national et des modes de guidage de l'action publique » (Pasquier, 2012, p. 60). À cet égard, cette recherche s'intéresse aux dynamiques d'émergence et de développement de la région comme espace pour la participation dans l'élaboration de politiques publiques. Comme pour Pasquier, il s'agit de considérer que les territoires infranationaux sont en interconnexion, traversés par des flux et qui ont des frontières en constante mouvance, c'est-à-dire qu'elles s'enchâssent et se recomposent. C'est au cœur de cette dynamique que les institutions peuvent être

⁵ Le cristal peut servir de verre grossissant afin d'amplifier un phénomène. Être cristallisé c'est aussi être figé, fixe et stable. La cristallisation, c'est donc de figer de manière instantanée, mais momentanément, une dynamique. Pour les fins de la thèse cette cristallisation se trouverait au croisement des dynamiques l'horizontale et la verticale, qui constitue le point de rencontre qui, pour l'instant, permet une certaine action politique autour de la question forestière. Dans le contexte de cette recherche, l'échelle régionale serait l'espace de la mise en pratique de l'action, l'endroit où prends forme cette cristallisation. Dit autrement, la région arriverait, depuis la nouvelle loi et jusqu'à ce que sa capacité soit remise en question, à faire converger les rapports socio-politiques, dont l'action serait amplifiée par l'interpénétration des mouvements horizontal et vertical.

considérées comme les espaces intermédiaires, plus précisément les interfaces, qui permettent de saisir cette construction, cette stabilisation et ces changements de frontières des espaces infraétatiques. Il s'agira donc, dans le cadre de cette recherche, de mieux comprendre comment les CRRNT arrivent à faire de l'espace régional le lieu de force pour créer un projet de territoire, en élaborant un plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT)⁶. La réalisation de ce PRDIRT serait le reflet de ces dynamiques. L'idée maitresse de cette recherche est d'apprécier la capacité des acteurs territoriaux (individuels et collectifs) à donner une *impulsion démocratique* (Douillet *et al.*, 2012b) à la région au sein de l'organisation du pouvoir dans le milieu forestier. Cette organisation des interactions qui œuvre à interpréter et stabiliser l'enjeu, au sein d'une institution (Cefaï, 1996 ; Cefaï et Trom, 2001). Cette institution serait l'interface où se manifestent les capacités politiques, qui résident dans l'interaction entre les institutions et entre les acteurs (Pasquier, 2012) et qui structurent le conflit ainsi que les dynamiques d'interaction sociale. Les interactions au sein de cet espace servent, entre autres, à délimiter les responsabilités et les voies de changement (Lascoume et Le Galès, 2007). C'est d'ailleurs dans cette même perspective que Pasquier « définit le pouvoir régional comme une capacité à définir des intérêts, à organiser une action collective qui permet à des institutions et à des groupes d'acteurs publics et/ou privés de réguler des problèmes collectifs sur un territoire donné » (Pasquier, 2012, p. 65).

À cet égard, la recherche pose comme hypothèse plus précise que la région deviendrait le lieu de cristallisation des interactions (conflictuelles ou non) autour des enjeux forestiers. Les nouveaux espaces de pouvoir régional seraient le résultat d'une cristallisation de l'interpénétration d'un mouvement vertical de changement d'échelle et un mouvement horizontal d'action publique. Afin d'observer les interactions qui s'y produisent, Faure propose d'observer ces espaces comme des arènes. Ce concept d'arène trouve son pendant inverse dans le corpus théorique lié à l'action publique.

⁶ Le PRDIRT présente, entre autres, les orientations stratégiques régionales en matière de foresterie. Ce plan doit être produit par les CRRNT au profit du MRNF. « Le PRDIRT doit faire l'objet d'une consultation dans la région afin de donner à son contenu la plus large acceptation possible » (Ministère des ressources naturelles et de la Faune, 2012).

2.4 Concepts méthodologiques : l'arène et le forum

Les notions d'arène, de tournoi et de forum constituent des concepts utiles pour illustrer le cadre et le type des relations sociales qui se produisent au sein d'espace privilégié pour la (re)distribution du pouvoir. En effet, les concepts sont étroitement liés aux questions de mobilisations conflictuelles qui se résolvent par une convergence collective, plutôt que par une forme de revendication. Cette conception habermassienne des interactions sociales est clé pour les nouveaux espaces de pouvoir; la médiation entre les acteurs devient une condition à la pacification des conflits sociaux (Cefaï et Terzi, 2012) et à une prise de décision *plus éthique* au regard des attentes de la société (Habermas, 2003). D'abord le concept d'arène désigne l'espace au sein duquel se transpose l'action commune d'acteurs. Les tournois, eux font référence aux confrontations sociales et aux interactions qui se produisent au sein de cet espace. Cette façon d'aborder l'interaction sociale apparaît à la fois dans une perspective horizontale et verticale de la résolution des problèmes publics. L'action des acteurs, mobilisée par un problème (généralement un enjeu de nature publique) s'inscrit dans une arène, est définie en fonction des spécificités des dynamiques d'un territoire ou d'un autre. Faure explique que :

[L]es collectivités territoriales les plus offensives sont les premières à structurer des espaces limités de codification de la domination et à revendiquer publiquement une fonction de régulation dans la négociation publique entre les secteurs et entre les échelles de gestion (2007, p. 14).

À cet égard, il faut concevoir que les unités scalaires, les échelles, s'unissent et se désembroient, se (re)construisent et déconstruisent en fonction des clivages, des conflits, des gestes et des attitudes des acteurs et que la (trans)formation étatique réside dans ce jeu interscalaire et fait de ce phénomène dynamique un sujet de plus en plus politique (Cox, 1996). C'est aussi ce même processus qui place les unités scalaires comme des acteurs de ces transformations de pouvoir. À la lumière de ces aspects, la notion d'arène semble le concept opérationnel adéquat pour caractériser le territoire autant dans son axe vertical que son axe horizontal. C'est d'ailleurs cette double dynamique qui permet aussi de placer le concept d'arène tant dans le discours des auteurs qui s'intéressent à l'axe vertical (Brenner, 2004), comme dans celui de ceux qui s'intéressent à l'axe horizontal, dans les travaux qui touchent les politiques publiques et les mouvements sociaux par exemple (Cefaï et Terzi, 2012 ; Cefaï et Trom, 2001), mais aussi ceux sur l'action publique de manière plus spécifique (Faure et Négrier, 2007 ; Lascoumes et Le Galès, 2007). En effet, Lascoumes et Le Galès (2007), ainsi que Faure (2007), proposent d'observer les phénomènes horizontaux de l'action

publique par le biais des notions d'arène et de tournoi, en faisant référence aux espaces politiques et à la contestation qu'il est possible de créer. Le concept d'arène est d'autant plus pertinent qu'il est utilisé par Brenner (2000; 2001; 2004) pour caractériser les espaces scalaires qui se manifestent par des relations sociales intensifiées.

Insofar as the scalar organization of state power is essential to its capacity to mobilize social space as a productive force within particular territorial arenas, processes of state re-scaling have figured crucially within this neoliberal-productivist project. (Brenner, 2000, p. 371)

C'est dans une perspective plus verticale du territoire qu'il mobilise le concept d'arène.

La notion d'arène est particulièrement intéressante puisqu'elle traduit l'« espace de confrontation de l'ensemble des positions divergentes qui s'expriment sur un enjeu » (Lascoumes et Le Galès, 2007, p. 75). En d'autres mots, l'arène est le lieu où se produisent l'interaction, la négociation et les tractations. Ce jeu de négociation est bien reflété, lui, par la notion de tournoi. En effet, comme Faure (2007) l'explique « [L]es tournois opèrent comme des moments cruciaux de réduction des tensions et de gestion des conflits » (p.15). Ainsi, pour Lascoumes & Le Galès (2004) comme pour Brenner (2004) et Offner (2006), l'espace de négociation est un instrument de gouverne qui s'approprie les mécanismes contestataires de l'action collective pour arriver à un certain règlement du conflit social. Plutôt que de situer l'action collective dans la confrontation de l'État, l'arène place l'action publique dans la résolution de problèmes sociaux. Ainsi, pour Faure, « les tournois d'action publique donnent le tempo du gouvernement – ou de la gouvernance – des sociétés complexes [...] en instrumentalisant des processus, en imposant une focale et en sélectionnant les acteurs invités à négocier » (2007, p. 15). En d'autres mots, l'arène est la cristallisation même des nouvelles formes de pouvoir telles que nous les avons définis précédemment.

Toutefois, les arènes rendent généralement peu compte de la genèse des confrontations sociales. Comme l'expliquent Lascoumes et Le Galès,

[L]es institutions sont créées par des acteurs qui coopèrent ou s'affrontent sur la définition des règles. Ainsi, certains acteurs particulièrement « puissants » au sens wébérien, tentent d'organiser ou de modifier les règles (lois, directives,...) en fonction de leurs intérêts. Cependant, l'institutionnalisation produit également des incertitudes quant aux résultats. En effet, si les institutions constituent un facteur de contraintes pour les acteurs présents au sein d'un sous-système donné, l'expérience

montre également qu'elles peuvent être utilisées de façon inattendue et créative par certains (2007, p. 99).

Les nouvelles formes de pouvoir sont donc tributaires d'un rapport de pouvoir existant, mais tentent également de remodeler ce rapport de pouvoir. La mobilisation, et surtout l'interaction qui en découle, tout en étant contrainte apporte aussi une ouverture à une transition de l'espace politique. Dans cette perspective plus horizontale, l'arène se situe entre reproduction et renouvellement des acteurs du pouvoir et de leurs rapports.

Dans l'autre perspective, plus verticale, une arène est un produit et une emprise sur les stratégies régulatrices (Brenner, 2004). Selon ce dernier, l'espace étatique, vu dans son sens large et son sens étroit (*narrow and integral senses*) est une arène politique au quotidien. Elle est le produit de l'histoire des stratégies sociopolitiques, mais change de dimensions et de caractéristiques en fonction du pouvoir de l'État ainsi que de celui des acteurs, dans le temps long, lorsque les acteurs (administratifs, institutionnels, collectifs ou individuels) font des choix, ceux-ci sont stratégiquement réfléchis.

I have suggested that state spatial restructuring does not entail a unilinear replacement of one institutional-geographical configuration by another, fully formed framework of state space. It occurs, rather, through a conflictual, unevenly articulated, and path-dependent interaction between inherited patterns of state spatial organization and emergent projects to reconfigure the latter (Brenner, 2004, p. 112).

Sur un plan plus opérationnel, Brenner (2004) propose d'observer, entre autres éléments, les dimensions spécifiques de la spatialité de l'État. En particulier, il s'attarde à la division spatiale de la régulation, aux formes spécifiques de gouvernance liée à un espace scalaire et à l'articulation scalaire des opérations de l'État. Cet élément (la spatialité de l'État) est un des angles proposés par Brenner (2004)⁷ pour appréhender les arènes politiques.

⁷ Les 4 aspects qui méritent une étude scalaire proposés par Brenner (2004) sont :

- les jeux et l'écart qui existent entre les projets spatiaux et les stratégies de l'État dans des contextes historiques et géographiques particuliers;
- l'évolution particulière des formes spatiales spécifiques de l'État;
- l'évolution des aspects de la spatialité dans la prise en charge des problèmes liés au capitalisme;
- le rôle des diverses forces sociales (en particulier les classes, les coalitions politiques et les mouvements sociaux).

Ces orientations méthodologiques, caractérisées par l'arène et le forum, trouvent écho chez d'autres chercheurs qui posent un regard sur le territoire, et plus spécifiquement sur la territorialisation forestière. Par exemple, Parkins et Mitchell (2005) vont plutôt parler de sphère publique forte et de sphère publique faible. Une sphère publique forte est un espace politique qui trouve force de loi. Elle est le pendant scalaire d'un organe législatif et parlementaire, au même titre que l'État central. Ses processus sont délibératifs et les résultats sont sans équivoque, la décision autoritaire. À l'opposé, la sphère publique faible représente un espace délibératif, mais non décisionnel. Le même type de distinction est fait chez les chercheurs qui distinguent les espaces et les lieux (spaces/places) (Carter et Pasquier, 2010 ; Gourgues, 2010 ; Malloy, 2010). Alors que l'espace représente l'agencement dynamique et organisationnel des relations sociopolitiques qui mène à l'aménagement du vivre ensemble, le lieu lui fait plutôt référence à l'organisation spatiale statique des individus (Lévy et Lussault, 2003). Si les concepts sont généralement expliqués en paires, c'est pour caractériser les deux opposés idéaux qui sont soit décisionnels, soit consultatifs. À cet égard, l'arène aussi trouve sa dualité. Faure et Douillet (2005), mais aussi d'autres chercheurs (Jobert, 2004 ; Offner, 2006), utilisent le concept de forum pour caractériser les lieux qui ne sont pas des arènes et qui relèvent plutôt de la consultation⁸.

Les concepts d'arène et de forum ont des perspectives méthodologiques et analytiques plus holistiques que les autres concepts dont il a été question. En effet, ces deux concepts permettent de discuter du territoire tant dans sa perspective horizontale que verticale, perspectives qui ne trouvent pas nécessairement écho au sein des autres notions (sphère publique forte et faible ou espace et lieu). La notion d'arène justifie particulièrement l'étude des processus politiques par la mise en lumière des tensions et la gestion de conflit (soit les tournois), éléments généralement évacués par les autres notions (d'espace, de lieu, de sphère publique forte et de sphère publique faible).

La dualité conceptuelle des formes de pouvoir est particulièrement logique lorsque l'arène, qui met en lumière un espace qui permet des confrontations et un résultat, est opposée à forum, dont l'objectif premier est d'être un lieu qui permet de porter ses doléances. Selon la compréhension adoptée ici, ce second concept limite la capacité de négociation et de transaction socio-politique des rapports sociaux. Alors que l'arène permet la rencontre « au

⁸ Tous ne s'accordent pas sur la représentation et la signification des deux concepts. L'arène et le forum font souvent l'objet d'un débat quant à leur définition. Les prochains paragraphes rendront compte de ce débat théorique et permettront de dégager la définition retenue pour cette recherche.

milieu » (Allan et Wilson, 2009) des intérêts qui apparaît après une lutte, le forum lui ne permet qu'une discussion autour des intérêts, il permet l'échange, mais élude la mise en scène de projets d'action commun et mitoyen. Pourtant, Jobert (2004) tente de démontrer que l'issu du tournoi au sein d'arène qui se fait généralement à l'avantage d'un seul concurrent n'est pas plausible dans un contexte sociopolitique. Or, contrairement à ce que croit Jobert (2004), l'arène permet la mise en œuvre de projets qui émanent d'une joute entre des intérêts divergents, qui sont généralement plus stables (Evans *et al.*, 2010) justement parce qu'ils émanent d'une confrontation réelle des intérêts. On n'y trouve pas un vainqueur, mais plusieurs vainqueurs. Si les forums « mettent en scène les projets et les attentes plus ou moins divergentes d'intérêts » (Jobert, 2004, p. 47), l'objectif au sein de ces forums n'est généralement pas de mettre de l'avant une conciliation de ceux-ci. Il y a, dans ce cas, un éclatement des solutions et projets apportés en réponse aux problèmes publics, puisqu'ils sont le reflet de l'éclatement des intérêts. La majorité des auteurs (Boisseaux *et al.*, 2011 ; Brenner, 2004) voient plutôt l'arène comme l'espace des joutes entre les intérêts, des débats « oratoires » et de la mise en politique. Faure, Pollet et Warin (1995) considèrent, pour leur part, l'espace de négociation politique comme une arène et le forum plutôt comme celui des débats de politiques publiques. Pour cette thèse, c'est l'image même des deux notions qui est retenue comme représentation. En effet, les deux notions révèlent des images fortes qui contribuent à les caractériser; personne ne sort vainqueur d'une simple discussion (dans un forum), c'est plutôt un jeu d'interaction des intérêts qui construit l'intérêt commun et mène à une résolution du problème ainsi qu'à une plus grande cohérence de cette solution en regard du problème (l'arène).

Ainsi, l'arène est l'« espace de mise en visibilité et de traitement d'un dossier » (Neveu, 2005, p. 17) ou encore d'un enjeu. Son antipode, le forum, se définit en fonction d'une mobilisation (réelle ou forcée) des intérêts et d'une certaine mise en commun de ceux-ci, sans permettre l'approfondissement de l'enjeu et la mise en politique de celui-ci. Ces deux notions donnent un sens aux nouveaux espaces de pouvoir, comme les régions dans le contexte forestier québécois sont appelées à le devenir. En effet, alors que les régions deviennent des espaces politiques pertinents du nouveau régime forestier québécois, la recherche compte observer et caractériser ces espaces dans la perspective de l'arène (ou du forum). Selon cette logique, la complexification du débat forestier et l'intégration d'acteurs qui vivent des problématiques à la fois similaires et fort différentes, elle s'opère de manière différente au niveau des idées et des intérêts (Bouthillier, 2001) sur les différents territoires

(Chiasson, Andrew et Perron, 2006). Le débat traduit une certaine nécessité d'aborder les dossiers liés la forêt dans une perspective plus large; de répondre à un problème de nature publique en créant des arènes régionales de mise en politiques de la forêt.

Selon cette hypothèse, les régions constituent actuellement cet espace privilégié de négociation pour la mise en politique des intérêts collectifs du dossier forestier au Québec. Les régions, plus particulièrement les institutions créées autour de l'enjeu forestier – les CRRNT – seraient les arènes de mise en politique des enjeux liés à la forêt. Cette hypothèse sera vérifiée par l'étude de deux cas; deux commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire public (CRRNT). Au terme de la recherche, les résultats obtenus seront des analyses régionales spécifiques offertes sous forme de monographies portant sur chacun des cas régionaux. L'analyse pourra ensuite entreprendre une mise en perspective des deux cas pour faire ressortir les éléments constitutifs et les caractéristiques de l'arène ou, le cas échéant, du forum. Enfin, un troisième niveau d'analyse, plus englobant, s'attarde à illustrer les caractéristiques et les conditions qui sont à l'œuvre dans la construction des espaces régionaux. Globalement l'étude permettra de documenter et de saisir l'ampleur du nouveau phénomène régional en matière de gestion des forêts au Québec.

2.5 Orientations analytiques des territoires, des échelles et des arènes

Cette recherche doctorale s'intéresse aux interactions, cristallisées au sein d'institutions politisées aux échelles infranationales comme nouveaux espaces de pouvoir, qu'ils soient arène, forum ou autres. Il s'agit de discuter et d'apprécier de manière significative l'organisation de ces espaces à partir des trois éléments centraux sur lesquels les chercheurs s'entendent généralement pour saisir les espaces infranationaux de pouvoir dans la perspective territoriale (Cary et Joyal, 2010 ; Fortin, Devanne et Le Floch, 2010 ; Massicotte, 2008 ; Moolaert et Nussbaumer, 2008 ; Pasquier, 2012 ; Pasquier, Simoulin et Weisbein, 2007 ; Proulx, 2011) et qui touchent aussi la représentation imagée de l'arène et du forum; (1) la cohérence des transformations des modes d'action avec la culture politique locale, (2) la réalité (ou la fiction) de la transformation et (3) la participation égale et libre des porteurs d'intérêts. C'est d'ailleurs précisément sur cette triple piste que mènent les réflexions de Faure (2007), lorsqu'il s'intéresse à la démocratie différentielle qui s'organise autour de pôles participatifs et décentralisés. Selon lui, trois approches complémentaires

doivent être mobilisées pour saisir toutes les dimensions de l'arène : l'approche culturaliste, l'approche interactionniste et l'approche cognitive.

2.5.1 La perspective culturaliste

L'approche culturaliste consiste en une compréhension d'un phénomène à partir des événements historiques qui font sens pour ce phénomène. Dans les mots de Faure, c'est d'« accorder une attention soutenue aux travaux qui colligent des observations sur la durée et qui introduisent l'historicité dans l'analyse » (2007, p. 13). Cette approche permet une lecture de la spécificité régionale en faisant référence à l'historique des régions et permet ainsi de mettre en lumière le cheminement de l'action collective régionale, l'histoire de la mobilisation autour de la forêt à cette échelle, qui permet une réflexion sur la dynamique institutionnelle forestière spécifique à chacune des régions étudiées. Des déterminants propres à chaque territoire entrent en relation dans la construction de l'action collective et des institutions; c'est pour cette raison que cette avenue analytique est retenue. Elle permet de faire référence à la construction historique des structures. Cette approche n'est pas sans rappeler la notion de « path dependency » (Leloup, Moyart et Pradella, 2007) ou encore celle de l'historicité des espaces de Faure et Négrier qui soulignent que « le poids des choix passés sur les décisions présente et insiste sur les relations qu'entretiennent ces processus cumulatifs avec les perceptions et les comportements des acteurs » (2007, p. 256).

2.5.2 La perspective interactionniste

L'approche interactionniste s'intéresse au jeu de la négociation publique. Pour Faure, il s'agit de « comprendre les conflits et les enjeux de pouvoir contemporains au sein de chaque arène politique » (2007, p. 14). L'interaction est constituée d'échanges lors des discussions qui sont la démonstration de la vitalité d'un groupe (Mucchielli, 2012). Cette approche est utilisée pour comprendre les rapports de force qui s'articulent autour du processus, soit à l'intérieur même d'une structure décisionnelle ou soit à l'extérieur de celle-ci. Les qualités des échanges sont indicatrices de conflits, d'inactivité ou de vivacité, voire d'efficacité d'un groupe puisque l'échange stimule la réflexion et la créativité collective (Mucchielli, 2012). Cette perspective permet d'appréhender et d'analyser les interactions quotidiennes comme unité de base à la vie sociale (Holstein et Gubrium, 2008). Certains auteurs, comme Lascoumes et Le Galès, abordent la question de l'interaction dans l'action publique comme

un instrument de gouverne. Pour ces derniers, des organisations favorisant l'interaction, comme les tables de gestion concertée ou les *Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire*, sont des dispositifs « qui permettent de matérialiser l'action gouvernementale » (2004, p. 12). D'autres, comme Bherer, Collin, Kerrouche et Palard (2005) ou Brenner (1997; 1999a; 2004), abordent plutôt l'interaction comme un jeu de relation entre les échelles de gestion du microscopique au macroscopique et vice-versa, s'inscrivant dans la « politique des échelles » (Lefebvre, 1986). Somme toute, l'approche interactionniste permettra d'appréhender l'interaction autant dans son sens horizontal que vertical.

2.5.3 La perspective cognitiviste

Enfin, l'approche cognitive s'intéresse prioritairement aux idées, aux croyances et aux représentations sociales qui transparaissent dans les discours des acteurs. Le discours, pour Faure, façonne l'identité et oriente les transformations de l'action publique, puisque « [p]our asseoir la légitimité et la souveraineté de la collectivité qu'ils dirigent, les leaders multiplient les références à la culture locale et n'hésitent pas à recouvrir les missions de service public d'intonations identitaires sur le *vivre ensemble* » (2007, p. 16). Il s'agit donc de comprendre les préconçus, croyances et représentations ainsi que le sens que donnent les acteurs à la mise en place des CRRNT. Ces perceptions inspirent le cadre de référence qui régit la gestion, la mise en valeur et l'utilisation des forêts, il s'agit donc de comprendre en quoi ces représentations s'institutionnalisent et orientent les décisions en matière de gestion collective.

L'analyse développée en fonction des perspectives de Faure (2007) qui s'organise autour de trois dimensions, apporte un éclairage central à l'étude des territoires, mais qui est rarement mis en relief par les auteurs. À cet égard, cette thèse contribue à développer des instruments méthodologiques nouveaux pour l'étude des nouveaux espaces de pouvoir à partir des trois propositions de Faure qui seront présentés au chapitre suivant.

*

* *

Si les idées entourant l'approche par le territoire entraînent de nouvelles avenues théoriques, elles ont mobilisé peu d'études empiriques sur les nouveaux mécanismes de gouverne, particulièrement en Amérique du Nord et encore moins sur les milieux forestiers de cette région du monde. Les analyses existantes s'intéressent principalement à l'Europe, inspirées très souvent par l'émergence de la Communauté européenne et ses importants bouleversements territoriaux. De plus, les analyses se situant dans une approche territoriale s'appuient sur des concepts méthodologiques encore peu développés et assez récents (Bhérier *et al.*, 2005 ; Cary et Joyal, 2010 ; Faure et Douillet, 2005 ; Mévellec, 2008 ; Proulx, 2011). Ce travail de recherche doctoral participe à ces réflexions en proposant une construction théorique nouvelle et se voit confronté au défi de développer un cadre analytique qui satisfasse cette approche. En effet, alors que cette thèse pose comme hypothèse que la région se trouve au confluent d'une dynamique horizontale et verticale, cette double construction est nouvelle et aucun cadre analytique n'a encore été développé pour en saisir le sens. Cette participation aux travaux académiques dépasse aussi le cadre des recherches sur le territoire puisque, d'une part, la dynamique horizontale vue par les théories de l'action publique est née principalement dans le contexte européen et a fait l'objet de peu de travaux de conceptualisation scientifique. D'autre part, d'un point de vue vertical, les idées de *rescaling* et de jeu d'échelle, développé principalement par Brenner, ont donné lieu surtout à des réflexions de nature théorique. Ses travaux reposent peu sur l'empirisme.

Le contexte forestier constitue aussi un nouveau champ d'application pour les réflexions des sciences sociales. En effet, cette recherche s'inscrit dans un nouvel engouement pour la question sociale en milieu forestier au Québec. En effet, les analyses sociales en matière de foresterie sont peu nombreuses, surtout dans le contexte québécois. Seuls quelques chercheurs s'y sont intéressés (Beauregard et Bouthillier, 1993 ; Bouthillier, 2001 ; Bouthillier *et al.*, 2000 ; Lapointe, 2001 ; Lewis et Flamand-Hubert, 2011 ; Lewis *et al.*, 2008 ; Mercure, 2001) et peu parmi ceux-ci l'ont fait en termes politiques. Toutefois, il est aujourd'hui possible de constater un renouvellement scientifique, qui est étroitement lié au renouvellement socio-politique dans le milieu forestier québécois⁹. Cette thèse devrait aussi permettre de

⁹ Les groupes de recherche québécois qui se structurent autour de la question sont peu nombreux et assez récents. On retiendra par exemple :

- Les travaux pionniers dans le domaine sont ceux de Luc Bouthillier et de son équipe à l'Université Laval (<http://www.sbf.ulaval.ca/index.php?id=606>)
- Depuis quelques années à l'UQO, Guy Chiasson, Jacques Boucher et Thibault Martin pilotent plusieurs projets de recherche qui s'intéressent à la question sociale en milieu forestier. Un groupe de recherche sur la gouvernance des ressources naturelles en général vient de voir le jour à l'UQO. (<http://uqo.ca/crgmt>)

contribuer à ces nouvelles réflexions. Le corpus théorique a été choisi en ce sens et devrait permettre de saisir l'ampleur du phénomène régional dans le débat forestier.

Somme toute, l'approche par le territoire permet de porter un certain regard sur les régions, tant dans leur historicité que dans les rapports de forces qui les caractérisent et sur l'attache au territoire forestier qui s'en dégage. Une analyse allant dans ce sens permet de rendre compte des formes distinctes d'organisation du pouvoir, de leurs spécificités, si spécificité il y a. Cette recherche s'interroge ainsi sur la construction spécifique de l'organisation du pouvoir à l'échelle régionale par l'étude des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire public (CRRNT).

Le territoire est appréhendé comme le résultat de facteurs structurels et contingents ; c'est ce que cette thèse tente de mettre en perspective. En fonction des acteurs, des idées ou même des enjeux qui traversent le temps et qui sont aujourd'hui contingents de la situation, il serait possible de dégager les conditions qui permettent aux territoires infranationaux des motivations et des méthodes afin de décider et d'intervenir sur le territoire. L'ensemble théorique retenu, celui de l'action publique et du *rescaling* que permet l'approche par le territoire propose d'appréhender la région comme une arène en fonction d'un axe vertical de reconfiguration des échelles, mais aussi en fonction du réseau d'interactions, par l'inclusion ou la contestation, au sein de ces échelles selon un axe horizontal. L'hypothèse ainsi retenue veut que le mouvement d'interaction et la dynamique entre l'axe vertical et l'axe horizontal, qui sont à la source même des transformations des formes de pouvoir et de la (re)territorialisation dans le milieu forestier, cristallisent la région comme nouveaux espaces de mise en débat politique de la forêt québécoise.

-
- À l'automne 2008, L'UQAT a inauguré la [Chaire de recherche du Canada en foresterie autochtone](https://tout.uqat.ca/mon/personnel/asselinh/SiteWeb/SitePages/Accueil.aspx), sous la direction d'Hugo Asselin. (<https://tout.uqat.ca/mon/personnel/asselinh/SiteWeb/SitePages/Accueil.aspx>)

CHAPITRE III

Réflexions méthodologiques sur l'approche par le territoire des régions comme espaces de gouvernance forestière au Québec

Les chapitres précédents ont montré comment les formes contemporaines du pouvoir sont en transformation. D'une part, elles prennent une forme verticale nouvelle, en se manifestant à des échelles qui ne sont traditionnellement pas mobilisées pour assumer les responsabilités de pouvoir. D'autre part, horizontalement, les nouvelles formes de pouvoir se manifestent au sein de groupes d'acteurs de plus en plus diversifiés qui investissent de nouveaux espaces politiques, en se mobilisant au sein de ces espaces afin de construire collectivement les décisions. Ces mobilisations et interactions sociopolitiques étaient peu observées par les études plus traditionnelles en sciences politiques (Faure *et al.*, 2007 ; Pasquier, Simoulin et Weisbein, 2007). Par contre, une réactualisation des approches par le territoire permet, depuis peu, de concevoir les nouvelles formes de pouvoir à la jonction des deux dynamiques, horizontale et verticale (Faure et Négrier, 2007 ; Moulaert et Nussbaumer, 2008).

Le corpus théorique construit pour saisir cette nouvelle conception du territoire découlerait dans un premier temps du rescaling et devrait permettre d'observer le phénomène vertical de cette transformation (Brenner, 2004). Comme seconde orientation théorique, les théories entourant l'action publique devraient permettre d'observer l'horizontalité de cette nouvelle organisation des relations sociopolitiques (Douillet *et al.*, 2012b ; Faure *et al.*, 2007 ; Faure et Négrier, 2007 ; Fortin, Devanne et Le Floch, 2010 ; Lascoume et Simard, 2011 ; Pasquier, 2012). C'est au cœur de ce diptyque que les grandes dimensions de l'opérationnalisation de cette recherche sont issues. En effet, les principales dimensions ont été choisies parce qu'elles permettent une étude holistique des nouvelles formes de pouvoir. En ce sens, l'axe horizontal permet d'observer la disposition des groupes, des idées et des intérêts à investir un espace de débat, à y prendre part ou à contester les décisions qui y sont prises. Toutefois, la création de ces espaces n'est pas univoque à l'action publique, elle est aussi

subséquente à un changement d'organisation et d'orientation des modes d'action de l'État. L'axe vertical de l'approche par le territoire évolue de manière distincte, mais complémentaire à l'axe horizontal. L'une et l'autre constituent à la fois un facteur contraignant et un facteur facilitant la « (re)territorialisation » des politiques publiques (Corcuff, 2011 ; Faure *et al.*, 2007 ; Giddens, 1987 ; Pasquier, 2012). Cette thèse se positionne d'ailleurs dans le courant qui suppose que les communautés ne réagissent pas à la mise en place d'une structure, mais construisent ces structures en adaptant les conventions aux réalités vécues et perçues, et ce de manière spécifique (Boudreau, 2004 ; Douillet *et al.*, 2012b). Cela signifierait que l'interaction et l'interpénétration des deux phénomènes – horizontal et vertical – seraient à l'origine de la « (re)territorialisation », c'est-à-dire menant à la mise en place des nouveaux espaces de pouvoir. Ces nouveaux espaces de pouvoirs seraient les arènes de mise en politique des enjeux; c'est du moins l'hypothèse qui sera validée dans le cadre de cette recherche.

L'application de ces idées au domaine forestier semble appropriée puisque de récentes transformations dans l'organisation sociopolitique du pouvoir forestier permettent d'observer autant une diversification des espaces politiques (Parkins, 2006) qu'une ouverture aux divers intérêts dans le milieu forestier (Sheppard, 2005). Cette réorganisation est particulièrement présente depuis les années 1990 au Canada, mais comme l'indiquent les plus récentes recherches dans le domaine (Boucher et Chiasson, 2007 ; Chiasson, Andrew et Perron, 2006 ; Chiasson et Labelle, 2009 ; Parkins, 2006), elle s'est intensifiée depuis les 10 dernières années. C'est d'ailleurs ce qui se produit depuis peu au Québec. La nouvelle loi sur l'aménagement durable du territoire forestier de 2010 a fait de la région un espace important pour l'organisation du pouvoir sur les forêts. Cette thèse s'intéresse à l'organisation de cet espace pour observer la dynamique de leur structuration en tant que nouvelles formes de pouvoir à l'échelle régionale. La recherche propose d'observer si la région, plus particulièrement l'instance qui s'y cristallise (la CRRNT), se trouve à la jonction de la dynamique horizontale et verticale de la territorialisation afin d'en déterminer les conditions de mise en place de nouveaux espaces de pouvoir ainsi que les tenants et aboutissants de cette instance.

Afin de comprendre comment prennent forme les dynamiques complexes du pouvoir contemporain à l'échelle régionale dans le contexte forestier, il s'agira de chercher à saisir comment se mettent en place les CRRNT. Ces instances régionales, rappelons-le, sont des

instances nouvelles dont on connaît peu la nature et le potentiel de mise en relation et en interaction d'un point de vue sociopolitique. Il s'agira donc d'observer les modalités de mise en réseaux au sein de ces instances afin de mieux saisir les conditions qui font des CRRNT un espace de mise en politique, donc des arènes. Il s'agira ensuite de valider si ce processus de mise en relation relève, ou non, de la dialectique horizontale et verticale. La question soulevée tente de saisir comment se mettent en place les CRRNT en masque une plus large, qui tente de comprendre comment se construisent les échelles régionales dans le contexte forestier. Afin de répondre à cette interrogation, nous ferons appel aux repères méthodologiques développés par Alain Faure (2007) qui propose d'observer les espaces de pouvoir contemporain, les arènes, à partir de trois grandes approches; la dépendance au sentier, les fondements interactionnistes et les aspects cognitifs. Ce sont ces trois approches qui orientent les principes méthodologiques de cette recherche et qui opérationnalisent l'analyse.

3.1 Principes méthodologiques

Le cœur des hypothèses avancées dans le cadre de cette recherche concerne la dynamique des forces sociopolitiques à la fois horizontale (entre les acteurs) et verticale (entre les échelles), qui permettrait la construction et la constitution des CRRNT tant dans leurs mises en place que dans leurs développements. Ainsi, la démarche scientifique entreprise est de nature pragmatique, c'est-à-dire que le processus de recherche repose largement sur la façon dont les acteurs interprètent et se représentent l'objet de recherche (Fortin, 2010 ; Paillé, 2007), les CRRNT. À cet égard, nous empruntons la réflexion d'Olivier de Sardan qui explique que, pour le domaine de la socioanthropologie,

Le terrain est en effet le lieu central de la production des données, et, pour une bonne part, des interprétations propres à l'anthropologie. C'est dans le rapport au terrain que se joue une part décisive de la connaissance et de l'intelligibilité anthropologique. Le terrain est la forme particulière que prend en anthropologie l'exigence de la rigueur empirique qui fonde les sciences sociales (2008, p. 20).

Ici Olivier de Sardan mobilise l'anthropologie comme discipline qui partage le même champ épistémologique que l'ensemble des sciences sociales, ce qui permet d'étendre sa réflexion au contexte multidisciplinaire de l'approche par le territoire en sciences sociales de laquelle cette thèse relève. Cette association entre la discipline de l'anthropologie et l'approche par le territoire est d'autant plus valable que les questions liées aux dynamiques et aux interactions

sociales sont étroitement liées à l'étude du comportement humain, fréquemment associé à l'anthropologie sociale (Fortin, 2010), et sont au centre de l'interrogation de cette thèse. La démarche d'association des disciplines des sciences sociales repose sur deux postulats; d'une part, les principes qui sous-tendent le processus scientifique des sciences sociales s'influencent d'une discipline à l'autre et, d'autre part, ces disciplines convergent vers une même zone d'influence. C'est d'ailleurs sur ces postulats que repose le concept du kaléidoscope de la méthodologie qualitative de Paillé (2007), au sein duquel le chercheur inscrit ses pratiques.

3.1.1 Orientations paradigmatiques

Le type de recherche effectuée peut être catégorisé en fonction de la posture du chercheur, son profil permet de situer les courants et traditions qui l'influencent (Paillé, 2007). L'orientation paradigmatique, épistémologique et théorique du chercheur varie selon que le chercheur soit appelé à comprendre plutôt qu'à mesurer, à porter attention à l'expérience vécue plutôt qu'à avoir une compréhension externe, à observer la construction de la réalité par les acteurs en interaction plutôt qu'à se saisir des déterminismes sociaux, à s'imprégner du terrain plutôt que de faire de la spéculation théorique, à théoriser de manière progressive plutôt que de faire surplomber la théorie sur les données ou, enfin, à interpréter les données de manière dynamique plutôt que de décontextualiser les données pour en faire l'analyse. Sans que ces grandes catégories, suggérées par Paillé (2007), soient mutuellement exclusives, elles permettent au chercheur de mettre en perspective sa place et son rôle au regard du phénomène observé.

Dans le cadre de cette recherche doctorale, le principal objectif est de saisir la signification sociale et de fouiller les perceptions individuelles sur un phénomène précis (Fortin, 2010), celui des CRRNT. À cet égard, la recherche repose sur un paradigme qui conçoit la « *réalité* étudiée par les sciences, est une construction intellectuelle qui dépend des prés requis conceptuels et théoriques pris comme référentiels » (Mucchielli, 2009, p. 30), une approche constructiviste (ou constructionniste).

Dans un tel cadre constructiviste, les réalités sociales sont appréhendées comme des constructions historiques et quotidiennes des acteurs individuels et collectifs. Cet enchevêtrement de constructions plurielles, individuelles et collectives, ne relevant d'ailleurs pas nécessairement d'une claire volonté, tend à échapper au contrôle des différents

acteurs en présence. Le mot *constructions* renvoie tout à la fois aux produits (plus ou moins durables ou temporaires) des élaborations antérieures et aux processus en cours de restructuration (Corcuff, 2011, p. 16).

L'apparition du paradigme constructiviste est étroitement liée aux critiques des grands systèmes explicatifs et à la tendance des sciences sociales à s'orienter vers l'analyse des logiques d'action et des pratiques sociales *in situ* (Mucchielli, 2009). Il s'agit, dans un tel cadre, de saisir les réalités sociales à partir du contexte sociohistorique qui contraint la conduite sociale, contraintes qui sont habituellement extérieures aux acteurs et aux structures, mais aussi à partir d'un cadre intériorisé plus actuel des pratiques ou des actions, qu'elles soient individuelles ou collectives (Corcuff, 2011). Ici, Corcuff explique en d'autres mots que la « construction sociale de la réalité » dont il est question dans le paradigme constructiviste se situe « entre le collectif et l'individuel ». Toujours pour lui, les institutions collectives sont des entités secondes, qui sont la cristallisation des relations sociales qui sont, elles, les entités premières de la perspective constructiviste. C'est d'ailleurs de cette perspective paradigmatique qu'est issue l'hypothèse centrale de cette thèse qui veut que les CRRNT soient la cristallisation de la dynamique horizontale et verticale ainsi qu'une manifestation concrète des relations sociopolitiques.

3.1.2 Propositions méthodologiques

Les principes méthodologiques qui sous-tendent la démarche scientifique constructiviste touchent particulièrement les rôles sociaux dans la construction et de la mise en scène de la réalité (Paillé, 2007). Le chercheur est alors appelé à comprendre le sens que donnent les acteurs à leur organisation et la relation de cette organisation avec un cadre de référence (Mucchielli, 2009). Dans les faits, cette orientation méthodologique propose généralement d'observer deux phénomènes centraux, qui sont étroitement liés l'un à l'autre. Le premier phénomène est celui des structures sociales, c'est-à-dire l'organisation qui structure les relations. Découle de ce premier phénomène le second qui se caractérise par l'observation des interactions qui sont, elles, le fondement de ces structures sociales. Ainsi, l'objet de cette recherche est de mieux comprendre la structure sociale que représente la CRRNT, et la façon de l'aborder repose sur les interactions qui sont au cœur de celle-ci.

Dans le cadre de cette thèse, l'interaction est centrale à trois niveaux. D'abord du point de vue du développement de la connaissance, l'interaction est le moteur d'une compréhension axé sur

les dimensions individuelles et collectives de la vie sociale (sans que l'individuel ou le collectif ne soit *a priori* au-dessus, les deux étant surplombés logiquement par les relations sociales (Corcuff, 2011)

À l'instar de ce que croit Mucchielli, la démarche méthodologique de cette recherche repose sur le postulat que

La connaissance est le fruit d'une interaction du sujet connaissant et de l'objet de connaissance. Ce principe découle de ce qui a été dit précédemment que l'on connaît scientifiquement par et dans l'interaction. La connaissance exprime l'intelligence de l'expérience du sujet connaissant et de l'objet qu'elle représente (2009, p. 34).

Cela ouvre sur un second niveau d'interaction, qui est mobilisé dans le cadre de la collecte de données. En effet, un principe méthodologique central de la perspective constructiviste est de considérer que les données sont celles de la réalité par les acteurs en interactions. L'acteur est celui qui peut, au mieux, décrire les phénomènes sociaux qui l'entourent et le touchent (Mucchielli, 2009). Sa description du phénomène est l'objet central de l'analyse. Troisièmement, l'interaction est aussi un processus actif d'un point de vue analytique, qui sera mobilisé afin de mettre en relation différents cas d'étude afin d'avoir une représentation plus large du phénomène social que sont les CRRNT. Il s'agira alors de mettre en relation les données liées à chacune des structures sociales étudiées et de les faire interagir, de confronter les données spécifiques afin d'en faire ressortir un sens social global, afin de se représenter les mécanismes à l'œuvre dans la structuration des CRRNT.

En bref, l'orientation paradigmatique retenue sert de guide afin d'établir un programme d'utilisation d'outils et de techniques qui serviront à mettre à l'épreuve le modèle théorique.

3.2 Stratégie de recherche

Cette recherche doctorale adopte un devis qualitatif, puisqu'elle vise à rendre explicite et à comprendre un phénomène social qui est peu exploré. La stratégie de recherche retenue relève d'une démarche exploratoire et synthétique afin de comprendre le phénomène complexe de construction des espaces régionaux, en examinant les relations qui influencent

cette construction. Contandriopoulos et ses collègues (2005) définissent ce type de recherche à la jonction de la méthode phénoménologique, qui consiste à observer « la signification d'expériences telles qu'elles sont vécues par les personnes » (Fortin, 2010, p. 35) ainsi que de celle qui vise la mise en relation entre l'individu et son environnement étudié. Cette stratégie invite à chercher les facteurs explicatifs et compréhensifs touchant, par exemple, la mise en place d'espaces politiques régionaux ainsi que les dynamiques qu'ils suscitent afin de mieux saisir ce phénomène et de vérifier si l'explication théorique, à savoir si ces espaces s'apparentent au concept d'arène (ou de forum), est plausible. Pour y arriver, il semble opportun d'utiliser l'étude de cas comme approche de recherche.

3.2.1 L'étude de cas

L'étude de cas est définie par Yin (2009) comme une approche de recherche qui sert à étudier de façon empirique un phénomène contemporain dans son contexte. Selon Olivier de Sardan (2008, p. 73), elle a l'avantage « de faire converger sur le terrain » les données qui s'articulent dans une « séquence sociale unique », qui peut être un événement ou un ensemble d'interactions particulières, et qui sont « circonscrite dans l'espace et le temps ». Ce type d'approche en recherche vise principalement l'étude en profondeur d'une situation pour expliquer de façon globale la dynamique d'une organisation et son fonctionnement. L'étude de cas consiste d'ailleurs en une stratégie qui permet d'observer des interrelations et de vérifier la vraisemblance de l'explication théorique (Mace et Petry, 2000). L'analyse qui en découle « repose sur la cohérence des relations entre les composantes du cas, ainsi que sur la cohérence de la structure de ces relations dans le temps » (Contandriopoulos *et al.*, 2005, p. 37). Globalement, pour y arriver il s'agit de sélectionner un nombre limité de CRRNT car, toujours selon Contandriopoulos *et al.* (2005), l'analyse doit se rapporter à un nombre restreint d'objets afin d'être complète, détaillée et approfondie.

Puisque l'étude de cas se fait en constante relation avec son contexte spécifique, il devient difficile d'étendre l'analyse à tous les cas semblables. Les études de cas ne permettent pas la généralisation (Mace et Petry, 2000). D'ailleurs l'objectif de cette thèse est justement de montrer que les régions suivent des trajectoires différentes et, en ce sens, la généralisation n'est pas visée. Même que l'étude de chacun des cas servira à développer des monographies qui permettront de dégager quelques premiers éléments d'analyses en fonction des concepts de forum et d'arène. Si les cas constituent un premier niveau d'analyse et que le second

niveau sera la confrontation des résultats aux concepts d'arènes et de forums. Il s'agit, dans ce deuxième niveau d'analyse de mettre en relation les monographies afin de tirer une compréhension moins contextualisée du phénomène - les CRRNT - et la synthèse finale permet de rendre compte des logiques qui sous-tendent ce phénomène (Mucchielli, 2009), et qui font de ces espaces des forums ou des arènes. Cette thèse a aussi pour ambition de présenter un troisième niveau d'analyse. Ce troisième niveau consiste à proposer des repères pour une éventuelle cartographie des différentes structures régionales de la gestion des forêts au Québec et de développer des outils analytiques poussés afin de saisir certaines dimensions reliées à la construction des arènes.

3.2.2 L'accès au terrain et les principes d'échantillonnage

Dans les études de cas, il est généralement admis que, d'une part, s'attarder à un seul site permet une compréhension limitée d'un phénomène et que, d'autre part, un trop grand nombre de sites d'étude complexifie le processus du chercheur. Toutefois, faire le choix d'un devis de recherche à plusieurs sites permet de mieux saisir les aspects qui se dégagent et la reproductibilité des processus (Contandriopoulos *et al.*, 2005). Le choix des sites d'étude réfère d'abord à une question de faisabilité (Savoie-Zajc, 2007). Au niveau logistique, comme le proposent Miles et Huberman (2003), les commissions forestières ciblées sont celles où l'entrée est facilitée, probablement par le biais d'un réseau d'individus clés du domaine forestier ou par le biais d'instances officielles comme les CRÉ. En effet, l'entrée vers ces terrains d'étude se fait par le biais du « gardien de la porte » (Albarelo, 2011, p. 18), c'est-à-dire que c'est par les CRÉ que la négociation du terrain d'étude s'effectue puisque ce sont ces instances qui pilotent les CRRNT.

Le choix des sites d'études est aussi relié à l'intention de recherche (Miles et Huberman, 2003). Puisque la recherche proposée suggère une approche de type différenciée, qui se rapproche de la perspective comparative, on cherche normalement des cas extrêmes, déviants et/ou homogènes. En bref, l'échantillon choisi devra permettre d'étudier des composantes non strictement représentatives des cas, mais plutôt des composantes typiques de la population (Quivy et Campenhoudt, 2006). Afin d'effectuer une analyse approfondie, mais d'obtenir une bonne première explication du phénomène régional dans le milieu forestier, la recherche s'attarde à deux cas.

Les critères de sélection des cas découlent d'un raisonnement logique en fonction du phénomène étudié. Déjà avant d'entreprendre la recherche nous avons des renseignements, fournis par des informateurs clés, concernant certaines commissions qui pourraient être intéressantes à étudier en raison de leurs activités (soit très avancées, soit moyennement avancées, soit peu avancées). Ainsi, nous savions que certaines commissions étaient à des niveaux à la fois similaires (qui sont fonctionnelles) et différentes (en particulier dans l'avancement de leurs travaux). À cette première étape, l'échantillonnage a permis d'identifier six régions significatives pour l'étude, c'est-à-dire qu'elles ont un mécanisme de pouvoir fonctionnel, mais dont l'état d'avancement des travaux diffère. Le stade d'avancement dans l'observation des arènes permet de saisir des éléments au regard des facteurs facilitants et contraignants à organiser un système d'action ainsi qu'à coordonner une pluralité d'acteurs, à voir une construction différenciée. De ces six cas, la région du Bas-St-Laurent et celle de la Côte-Nord sont deux régions qui étaient, au moment de l'étude, très avancée dans le processus de mise en place et d'organisation de leur commission. En ce qui concerne les régions de l'Outaouais et de Lanaudière, elles font partie de l'échantillon des régions moyennement avancées, c'est-à-dire que la mise en place de leur commission était assez récente et que les discussions étaient entamées. Enfin, peu d'informations étaient disponibles sur les commissions des régions des Laurentides et Abitibi-Témiscamingue, ce qui laisse croire à des difficultés de mise en place et à un faible état d'avancement.

Lors d'une première vague de prise de contact, trois de ces régions ont d'abord été approchées en février 2010. Cette première vague a permis d'établir un lien afin de sonder l'intérêt des organisations à participer à l'enquête. Ce sont les directeurs généraux des CRÉ (pour une région) ou encore les directeurs généraux des CRRNT (dans deux régions) en Abitibi-Témiscamingue, au Bas-Saint-Laurent et en Outaouais qui ont été contactés. Ces trois régions avaient comme caractéristiques d'être géographiquement/forestièrement éloignées, fortement forestière et facilement accessibles (les noms et numéros de téléphone affichés sur les sites web des CRÉ), trois facteurs qui semblaient cruciaux dans la sélection des cas. De ces trois régions, seule la région de l'Abitibi-Témiscamingue a refusé de participer à l'enquête. La raison évoquée était que la CRRNT n'était pas prête à faire partie d'une étude puisque le processus de mise en place prenait une forme différente des autres régions, ce qui aurait été, dans les faits, significatif pour l'étude. Le directeur général de la CRRNT a expliqué être en pourparlers avec le MRNF pour faire accepter une forme plus décentralisée de CRRNT qui serait en quelque sorte indépendante de la CRÉ. Suite au refus

des dirigeants de la CRRNT de l'Abitibi-Témiscamingue, cette région a été exclue de l'étude. L'accord de la direction était, en effet, jugé essentiel pour assurer un accès facilité aux intervenants pour les entrevues ainsi que pour répondre à des considérations éthiques. Pour des raisons pratiques, l'échantillon de la recherche est donc composé des CRRNT du Bas-Saint-Laurent et de l'Outaouais, qui ont toutes deux manifesté un intérêt à prendre part aux travaux de recherche. D'une part, en Outaouais, les rencontres de la CRRNT sont ouvertes au public. La demande allait donc dans le sens d'être un laboratoire de recherche, ce que les commissaires ont accepté lors d'une courte présentation informelle de la recherche, séance tenante. D'autre part, au Bas-Saint-Laurent, les réunions se font à huis clos, il y a donc eu une démarche plus formelle de la présentation du projet de recherche (sur papier) et un vote des commissaires sur la possibilité de mener l'étude sur leur CRRNT. Dans les deux cas, les commissaires ont accepté la participation de la chercheuse à quatre rencontres pour des observations et de fournir leurs coordonnées afin d'être sollicités pour les entrevues individuelles. De plus, il a été possible d'obtenir les documents remis aux commissaires (procès-verbaux, ordres du jour, documents de travail) lors des rencontres en observation.

3.2.3 Les méthodes de collecte

La collecte de donnée a été réalisée par le biais d'observation de réunions ainsi que par des entretiens semi-dirigés avec des acteurs liés à la question forestière de chacune des régions, participants ou non aux CRRNT. Il y a eu quatre observations de rencontres des commissaires dans chacune des régions, étalées sur six mois (septembre 2010 à février 2011). Aussi, au cours de cette période, dix entretiens ont été réalisés au Bas-Saint-Laurent. Dans cette région, huit des entretiens ont été faits avec des commissaires, sur une possibilité de neuf, et un de ces entretiens a été effectué auprès d'un intervenant non membre de la CRRNT en plus d'une entrevue avec un employé. En Outaouais, il y a eu 12 entretiens, dont un avec un intervenant non membre et un autre avec un employé. Ce sont donc dix commissaires qui ont été rencontrés sur une possibilité de 22 dans cette région.

Tout au long de la collecte de données, de la première étape de prise de contact jusqu'à la fin de l'analyse, un journal de bord a servi à consigner les réflexions et impressions de la chercheuse. L'utilisation d'un journal de bord est particulièrement utile afin de refléter la chronologie des événements et de croiser les données descriptives avec celles plus analytiques (Fortin, 2010 ; Olivier de Sardan, 2008). Le journal de bord permet aussi de

rendre compte du rôle et du processus qu'aura eu le chercheur au cours de sa démarche de recherche. Ainsi, le journal de bord permet au chercheur d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur le phénomène (Polit, Beck et Loiselle, 2007). Le journal de bord n'est que complémentaire aux méthodes de collecte de données.

La méthode de l'observation libre

La première méthode de collecte de données privilégiée a été celle de l'observation directe lors des rencontres des différentes commissions choisies. Cette méthode propose de confronter et de valider les pratiques souvent évoquées lors d'entretiens et de renouveler le regard du chercheur dans sa capacité d'étonnement par rapport au réel (Arborio, 2010). L'observateur est témoin de l'action étudiée (Contandriopoulos *et al.*, 2005), ce qui lui permet d'avoir une idée du déroulement et de la dynamique du phénomène observé ainsi que de sa construction sociale (Holstein et Gubrium, 2008). L'observation permet de mieux saisir le processus dans lequel s'engagent les acteurs qui participent au phénomène étudié. Elle se veut peu structurée pour laisser émerger l'observation des comportements d'ouverture ou de fermeture par rapport aux discussions. Dans le cadre de la présente étude, l'observation sert à observer et saisir l'organisation les rapports de force qui s'articulent aux commissions régionales. C'est pourquoi la participation de la chercheuse à certaines rencontres de ces commissions s'avère essentielle à la démarche de collecte de données. L'analyse des interactions, par exemple, s'appuie sur l'observation directe et libre de rencontre des différentes commissions régionales.

Afin de systématiser l'observation, elle requiert une grille de collecte qui est présentée à l'appendice A. Cet outil est élaboré à partir de grilles d'observation existantes, mais a été adapté au contexte de l'étude. Deux exemples de grille d'observation ont servi à appuyer l'élaboration de la grille pour cette étude, celle de Beaud et Weber (2003) ainsi que celle de Deslauriers et Mayer (2000). La grille élaborée touche à la fois les acteurs (les participants et les absents), les interactions (moments de tensions et de camaraderie) et l'aspect cognitif (le sujet des discussions et les mots utilisés). La collecte de données réalisée grâce à ces observations est, dans un premier temps, descriptive, basée sur les propos tenus et les faits entourant les interactions qui prennent sens lors des discussions des commissions. Dans un deuxième temps, les notes d'observation se voulaient analytiques. Des comptes rendus, des réflexions personnelles et des notes méthodologiques servaient à ajouter de la profondeur à

cette collecte de données. En fonction des nouveaux éléments apportés par l'observation, la chercheuse a été orientée vers de nouvelles lectures et de nouvelles personnes à rencontrer. Dans la perspective de cette démarche itérative, certaines corrections aux analyses ont aussi été apportées grâce aux réflexions effectuées lors des observations (Gauthier, 2006).

La méthode de l'entrevue

L'échantillonnage de personnes rencontrées pour les entrevues semi-dirigées a été raisonné en fonction de la représentation des secteurs d'intérêts. Ces secteurs d'intérêts sont les mêmes que ceux utilisés par les CRÉ pour élaborer la composition des CRRNT, soit : le récréotourisme et les activités de plein air, les organismes à caractère environnemental, les ministères ainsi que l'industrie et, enfin, les élus. L'objectif de l'échantillonnage était d'obtenir une représentation de tous les secteurs présents aux CRRNT de chacune des régions et des représentations équivalentes pour les deux régions, même si ces acteurs ne participaient pas à la CRRNT. Nous retrouvons donc parmi les interviewés des regroupements de chasse et pêche ou de pourvoirie pour le récréotourisme, les Organismes de bassin versant et les Conseils régionaux en environnement ainsi que des représentants des industries. À ceci s'ajoutent invariablement et systématiquement des élus municipaux qui siègent à la CRRNT de leur région, le personnel de soutien des CRRNT, les représentants de la forêt privée en plus de compter un commissaire citoyen dans un cas (l'Outaouais) et un représentant autochtone dans l'autre (Bas-Saint-Laurent). Ces deux derniers représentants, les commissaires citoyen et autochtone, étaient des commissaires dont la représentation ne trouvait pas d'équivalent au sein de l'autre CRRNT.

Les entrevues semi-dirigées se sont déroulées sous forme d'interaction, animée par le chercheur de manière souple (Gauthier, 2006). Elles visent la transmission du savoir de l'interviewé sur le phénomène afin d'éclairer la chercheuse et permettre sa compréhension du phénomène. L'entretien semi-dirigé se veut une relation humaine et sociale qui débouche sur l'expérience unique de l'interviewé, dans « l'ici et le maintenant » (Gauthier, 2006, p. 312). L'entrevue semi-dirigée permet d'obtenir des renseignements plus précis sur des événements particuliers et de mieux saisir l'attitude ou le comportement des individus en ce qui a trait à leur motivation et à leur contribution à la dynamique structurante. Pour systématiser la collecte de données par le biais d'entrevues semi-dirigées, une grille d'entretien a été élaborée à partir des approches analytiques que propose Faure (2007),

présentées aux sections 2.5 et 0. La grille d'entretien se trouve à l'appendice B. Cette grille constitue un schéma pour orienter la discussion et pour structurer l'entretien autour des thèmes et des sous-thèmes de la recherche.

Pour s'assurer de la qualité de la mesure et de la fiabilité de l'outil de collecte, la grille a été soumise à un pré-test auprès d'un informateur clé. Cet informateur est une personne ressource du milieu universitaire qui avait déjà été membre d'une CRRNT et dont le métier est directement lié à la forêt. L'entrevue réalisée au pré-test ne fait pas partie de l'échantillonnage. Le pré-test a permis de valider le questionnaire, c'est-à-dire d'une part, de s'assurer que les questions posées permettent d'obtenir les renseignements cherchés et, d'autre part, que les questions sont comprises par l'interviewé. La grille a été ajustée tant dans sa forme que dans son contenu en fonction des informations et des commentaires du répondant.

Enfin, les entrevues ont été enregistrées, puis les informations (idées principales, exemples et réflexions des participants) ont été ensuite retranscrites et catégorisées en fonction de la grille d'analyse. Aussi, puisque cette étude a obtenu une approbation du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), les participants reçoivent, au moment de l'entretien, toute l'information nécessaire sur l'étude et signent un formulaire de consentement (appendice C). Selon le certificat éthique, les participants s'engagent à un entretien d'environ 60 à 90 minutes, enregistré, dont les bandes sont catégorisées confidentielles. En échange, la chercheuse garantit l'anonymat des personnes rencontrées lors de la divulgation des résultats et le retrait de l'étude si le participant l'exige.

La méthode de l'observation des documents d'archives

Quelques rares éléments d'analyse sont issus de la littérature grise. Les documents utilisés étaient des documents officiels provenant à la fois du MRNF et des CRÉ ainsi que des commissions régionales (les CRRNT) elles-mêmes. Plusieurs types de documents sont utilisés afin de soutenir l'analyse, par exemple quelques coupures de presse ainsi que certains procès-verbaux, ordres du jour, statuts et règlements, lois et projets de loi. Puisque les renseignements contenus dans les documents n'ont pas été prévus pour la recherche, « les informations sont souvent incomplètes pour l'étude d'un problème » (Contandriopoulos

et al., 2005, p. 70). Dans notre cas, l'étude documentaire n'est qu'un complément à la collecte de donnée et a servi à éclairer des points précis.

L'étude documentaire a effectivement été identifiée comme une source complémentaire d'information aux entretiens et à l'observation, afin de trianguler l'information et l'analyse, *a posteriori*. L'objectif de l'évaluation des documents officiels découle surtout d'une volonté de comprendre le « référentiel » et le sens donné aux mécanismes de gestion des forêts par les acteurs.

3.3 LE CADRE D'ANALYSE

La stratégie d'analyse des données retenue pour cette étude s'inspire de celle généralement adoptée par les auteurs en recherche qualitative (Contandriopoulos *et al.*, 2005 ; Gauthier, 2006 ; Miles et Huberman, 2003 ; Quivy et Campenhoudt, 2006). Pour ces auteurs, l'analyse est d'abord un exercice d'organisation, de classification des informations brutes et des faits recueillis pour les transformer en données qui pourront ensuite être traitées (Mace et Petry, 2000) au regard d'un nouveau cadre logique, celui issu des propositions analytiques de Faure (2007) dans le cadre de cette thèse. Les informations brutes sont essentiellement issues des comptes rendus des entretiens, de la documentation grise et des notes d'observation. Suite au traitement des données (verbatim, transcriptions, ...), elles sont organisées et découpées en unités de sens, en fonction des thématiques de la recherche. Ces catégories d'analyses sont celles présentées à la section 2.5, nous reviendrons toutefois brièvement sur la définition de ces catégories dans les prochains paragraphes. Cette mise en relation logique entre données, variables et indicateurs permet, en terme d'analyse, « de vérifier le degré de correspondance entre la construction de l'esprit [théorique] et la situation réelle » (Mace et Petry, 2000, p. 110). C'est d'ailleurs à ce premier niveau d'analyse que seront confrontées les études de cas, de manière individuelle.

Ainsi, la démarche d'analyse débute dès la constitution d'un corpus de données, qui comprend la transcription des entretiens au cours de l'enquête et la rédaction des notes d'observation en plus des notes de consultation de la documentation officielle. À cet effet, la transcription des entretiens se fera le plus rapidement possible après l'entrevue afin d'être en mesure de rendre compte adéquatement du contexte des entretiens et d'identifier rapidement les éléments plus spécifiques qui seraient à approfondir au moment d'autres

collectes de données pour répondre à la question de recherche. Cela s'inscrit tout à fait dans le processus itératif de l'analyse de données que Deslauriers explique ainsi : « La constitution des données et l'analyse sont deux opérations constantes et conjointes: les données constituées sont brièvement analysées et appellent la collecte d'autres données » (1991, p. 80). Cet aller-retour en recherche permet un ancrage mutuel plus holistique de l'empirisme et du théorique.

La méthode privilégiée est celle de l'analyse du contenu des discours. Gauthier définit cette analyse comme étant l'étude « de la production textuelle orale ou écrite dans le cadre d'une analyse interne des documents. Elle envisage l'écriture et la lecture comme le lieu privilégié d'observation de l'élaboration du sens social » (2006, p. 360). L'application de cette méthode analytique tente de mettre en lumière le sens que donnent les acteurs à l'espace de pouvoir régional sur la gestion des forêts par leur participation ou non-participation aux discussions. Cela signifie que l'analyse mobilisée dans le cadre du travail s'éloigne des méthodes classiques de l'analyse de contenu, qui suggèrent un calcul des occurrences sémantiques, et tente plutôt de dégager le point de vue ainsi que le jugement des acteurs pour en retenir la signification générale au regard du cadre analytique

Dans le cadre de cette recherche doctorale, l'approche inductive est privilégiée pour le traitement des données. Cela signifie qu'au moment de l'analyse, les thèmes ont été déterminés en fonction de la « base empirique » et les regroupements d'unités de sens – issus du corpus de données - se font autour de ces thèmes (Contandriopoulos et al., 2005). Cette phase de découpage et d'identification d'unités de sens s'inspire de la méthode de Deslauriers (1991), qui suggère de s'imprégner des données et de les lire à plusieurs reprises pour en déceler les informations (phrases, paragraphes ou expressions) qui prennent soudain un sens, « qui saute aux yeux ». En effet, cette méthode d'interprétation des données, qui est aussi celle privilégiée par Miles et Huberman (2003), permet d'appréhender les données de manière à « laisser émerger » les régularités et les « patterns », pour en extraire les éléments qui prennent un sens au regard du bagage théorique. Il s'agira, enfin, de faire émerger des catégories englobantes qui sont en relation avec les indicateurs, à même de produire de nouvelles connaissances en ce qui a trait au sens que donnent les acteurs à la construction de l'échelle régionale comme nouveau lieu de la gestion forestière au Québec. Ainsi, la démarche d'analyse s'inscrit dans une série d'étapes itératives, qui consistent principalement à s'immerger dans les données pour en

ressortir les tendances, les thèmes, les contrastes comparatifs selon les données et en regroupant les idées « qui font sens » (Miles et Huberman, 2003). L'étape interprétative qui s'en suit vise à mettre en lumière une signification précise des thèmes et des catégories pour atteindre une cohérence logique entre les données et le thème de la recherche, pour en construire une explication au regard des concepts d'arène et de forum. L'interprétation consiste à apporter un éclairage sur la situation d'ensemble en résumant l'essentiel des données en fonction des dimensions et des regroupements, par exemple en tableaux synthèses. Pour chaque cas, un tableau synthèse qui présente un résumé de la démarche d'analyse ainsi qu'une monographique qui présente cette analyse est produite.

3.3.1 Les catégories d'analyses inspirées de Faure (2007)

Le canevas d'analyse repose sur la proposition de Faure (2007) de mobiliser trois approches complémentaires afin de saisir toutes les dimensions de espaces de pouvoirs qui se dessinent dans la transformation des modalités d'actions politiques : l'approche culturaliste, l'approche interactionniste et l'approche cognitive. Ce sont ces trois approches qui ont permis de développer le guide d'entretien et qui mettent en lumière les indicateurs clés de l'analyse.

La perspective culturaliste

L'approche culturaliste permet d'observer, entre autres choses, les spécificités régionales en ce qui concerne les formes de pouvoir autour de la forêt en faisant référence à l'historique des régions et permet ainsi de mettre en lumière le cheminement de l'action collective, l'histoire de la mobilisation à l'échelle étudiée. Il s'agit de chercher à savoir si la mise en place de la CRRNT (ré)actualise le pouvoir de la région sur la forêt. Est-ce que la région avait déjà une culture de pouvoir forestier avant la mise en place? Est-ce que le PRDIRT permet à la région de s'appropriier ou de se réappropriier un pouvoir qui n'était pas le sien auparavant? Il est aussi possible, par une approche culturaliste de documenter, dans une certaine mesure, le passé industriel régional et l'historique de mobilisation politique autour de l'enjeu forestier d'une région ou l'autre. Ces indicateurs sont présentés au tableau 1.

Tableau 1 : L'approche culturaliste de Faure (2007) et ses indicateurs d'analyse

L'approche culturaliste (Faure, 2007) ou dépendance au sentier	La transformation des acteurs (individuels ou collectifs) de la décision	Les mobilisations régionales	passées	Historique des relations avec les paliers de gouvernements	Histoire et dynamiques forestières de la région
			actuelles		

Pour renseigner cet aspect, les trois méthodes de collecte de données sont mobilisées pour colliger les renseignements nécessaires. Cet aspect a principalement été abordé lors des entrevues avec les divers acteurs forestiers des régions. À cet effet, un certain nombre de questions du guide d'entrevue fouille ces questions. La classification des questions du guide d'entrevue en fonction des approches de Faure (2007) est présentée à l'appendice D. Certains documents officiels ont aussi été utiles. Par exemple, les profils forestiers régionaux, produits par le MRNF ont permis de mieux comprendre comment s'est organisé le milieu forestier dans le temps long. Enfin, les observations ont servi à mieux saisir les dynamiques actuelles et à les questionner par rapport au passé. Lors des séjours sur le terrain, il a aussi été possible de noter certains aspects concernant le paysage forestier et l'importance de l'industrie pour les deux régions à l'étude.

La perspective interactionniste

L'approche interactionniste s'intéresse au jeu de la négociation publique. D'ailleurs le constructivisme observe ces interactions comme contrainte et comme facilitant la construction des espaces politiques (Corcuff, 2011). Dans le cadre de cette étude, deux sens sont retenus en ce qui a trait à l'interaction, celui horizontal du jeu d'interaction entre les acteurs concernés par l'objet d'étude et celui vertical du jeu d'interaction entre les échelles. Dans un premier temps, la négociation publique s'effectue entre les acteurs, il s'agit alors de saisir les éléments dynamiques internes des CRRNT, par exemple en observant les échanges entre commissaires. Dans un second temps, cette négociation se joue dans l'articulation dynamique entre l'échelle régionale et les autres échelles. Pour cet aspect, il s'agit de s'attarder aux rapports interinstitutionnels et interpersonnels qui s'articulent sur deux ou plusieurs échelles. Globalement, l'approche interactionniste cherche à comprendre si les

interactions sont dynamiques, à la fois sur le plan horizontal et vertical. Quelles sont les qualités des relations horizontales? Et qu'en est-il des relations verticales? Est-ce que la région a, elle-même, des interactions horizontales et verticales? Les indicateurs relatifs à cette approche sont présentés au tableau 2.

Tableau 2 : L'approche interactionniste de Faure (2007) et ses indicateurs d'analyse

L'approche interactionniste (Faure, 2007)	Acteurs internes	Qualité des relations internes	La région comme acteur	Qualité des relations	Thèmes percutants des discussions (positifs et négatifs)
	Acteurs externes	Qualité des relations externes	Relations qui existent aux autres échelles	avec les autres échelles	

Pour colliger les renseignements relatifs à cette approche, l'observation directe lors de rencontres des différentes Commissions, ainsi que l'entretien semi-dirigé sont des méthodes privilégiées. À cet effet, un certain nombre de questions du guide d'entrevue fouille ces questions. La classification des questions du guide d'entrevue en fonction des approches de Faure (2007) est présentée à l'appendice D. Aussi, les éléments de discussions relevés lors des observations sont analysés en ce sens.

La perspective cognitiviste

L'approche cognitive permet une analyse du sens donné au phénomène et implique de chercher à comprendre les discours dominants et marginalisés. L'analyse qui découle de l'approche cognitive est véritablement un processus d'analyse de discours, qui cherche à démasquer le sens que prennent les paroles. Dans le cadre de cette étude, les discours à analyser sont ceux qui réfèrent à la symbolique de la forêt. Faure (2007) préfère utiliser la notion de « référentiel » (p.16) pour désigner l'objet autour duquel s'organisent les acteurs. Ce qui distingue la conceptualisation de Faure de celle d'autres (Gauthier et Lepage, 2005 ; Muller, 2006) en termes de référentiel est que le référentiel peut être le territoire lui-même. Dans le cadre de cette thèse, c'est la perspective de Faure sur l'aspect cognitif qui est retenue. Ainsi, cette thèse pourra observer si le territoire régional arrive à motiver l'organisation sociopolitique et la mise en interaction et d'en observer les particularités, si

particularité il y a. À cet égard, il s'agit de comprendre si les acteurs ont le réflexe de mobiliser l'échelle régionale pour organiser le pouvoir forestier. Quelles sont les représentations que l'on se fait de la région comme espaces de pouvoir? Sur quels éléments la région a-t-elle un pouvoir et sur quels éléments n'en a-t-elle pas? Les indicateurs développés au regard de cette approche sont présentés au tableau 3.

Tableau 3 : L'approche cognitive de Faure (2007) et ses indicateurs d'analyse

L'approche cognitive (Faure, 2007)	Qui devrait faire la gestion de la forêt?	La forme idéale de gestion des forêts	Discours dominants et discours marginalisés
---	---	---------------------------------------	---

La mise en pratique de ce type d'analyse de discours passe par une étude de la documentation officielle, par exemple les mémoires déposés à la commission Coulombe et ceux déposés lors de la consultation sur le Livre vert ainsi que les journaux locaux/régionaux et la documentation grise des CRRNT comme les procès-verbaux et comptes rendus. L'approche cognitive touche aussi les données colligées lors des entretiens semi-dirigés, mais aussi en optant pour une écoute active lors des observations directes. À cet effet, un certain nombre de questions du guide d'entrevue fouillent ces questions. La classification des questions du guide d'entrevue en fonction des approches de Faure (2007) est présentée à l'appendice D.

Globalement, les approches de Faure (2007) permettent une analyse holistique des nouveaux espaces de pouvoir et touchent les aspects principaux d'une approche par le territoire et qui permet de concevoir les espaces comme des constructions sociales. Un résumé des indicateurs en fonction de chacune des approches est présenté dans le tableau 4. Ces indicateurs, développés avant de débiter la phase terrain de cette recherche, servent à procéder au premier niveau d'analyse, c'est-à-dire qu'ils permettent de faire une analyse individuelle de chacun des cas.

Tableau 4 : Les 3 approches de Faure (2007) et les indicateurs retenus pour l'analyse

Approche Culturaliste ou dépendance au sentier		Approche interactionniste		Approche cognitive
Les acteurs de la décision		Acteurs internes	Qualité des relations internes	Qui devrait faire la gestion des forêts?
		Acteurs externes	Qualité des relations externes	
Mobilisations régionales	Passées	La région comme acteur	Qualité des relations avec les autres échelles	Quelle forme idéale pour la gestion des forêts?
	Actuelles			
Historique des relations avec les paliers de gouvernements		Relations qui existent aux autres échelles		
Histoire et dynamiques forestières spécifiques à la région		Thèmes percutants		Discours dominants Discours marginalisés

Toutefois, au cours du processus d'analyse, trois dimensions analytiques ont permis de préciser l'analyse. En effet, l'opérationnalisation de la recherche a permis d'identifier trois aspects centraux aux nouvelles formes de pouvoir. Ces éléments découlent, en sommes, du processus d'organisation logique des indicateurs. Le Tableau 5 montre une schématisation de cette organisation logique des approches de Faure (2007), des indicateurs et des trois dimensions (les acteurs, la structure et la substance) qui a émergé du processus d'analyse. D'ailleurs, ce tableau a servi à classer les données afin de systématiser l'analyse individuelle des deux cas, et a servi de canevas afin de rédiger les deux monographies présentées aux chapitres 4 et 5.

Tableau 5 : L'articulation logique des approches de Faure (2007) en fonction des dimensions centrales au territoire.

Approches de Faure Dimensions analytiques	Approche Culturalise ou dépendance au sentier		Approche interactionniste		Approche cognitive
Les acteurs	Les acteurs de la décision		Acteurs internes	Qualité des relations (internes)	Qui devrait faire la gestion des forêts? Quels rôles devraient être assumés par qui?
			Acteurs externes	Qualité des relations (externes)	
La structure	Mobilisations régionales	Passées ----- Actuelles	La région comme acteur	Qualité des relations avec les autres échelles	Quelle forme idéale pour la gestion des forêts?
	Historique des relations avec les paliers de gouvernements		Relations qui existent aux autres échelles		
La substance	Histoire et dynamiques forestières spécifiques à la région		Thèmes percutants		Discours dominants Discours marginalisés

D'autres ont aussi observé ce triptyque dans les phénomènes territoriaux. Par exemple, Lascoumes et Le Galès (2007) ainsi que Kübler et de Maillard (2009) expliquent que Peter Hall, en 1997, mobilise le cadre des trois « i » - intérêts, institutions et idées - afin de comparer les orientations étatiques dans un contexte d'économie politique. Ce sont d'ailleurs ces trois éléments (les acteurs ou leurs intérêts, les institutions ou les structures, la substance ou les idées) qui sont au cœur du deuxième niveau d'analyse, qui met en perspective les deux cas et observe leurs contrastes.

3.3.2 *L'analyse différenciée selon les régions*

De plus en plus les analyses sur le territoire tendent à démontrer que les territoires se trouvent entre différenciation et standardisation (Douillet *et al.*, 2012b). Autrement dit, la production des politiques publiques peut être, à la fois, un élément de standardisation et un élément de différenciation selon les territoires (Bhérier *et al.*, 2005 ; Douillet *et al.*, 2012a ; Faure, 2007 ; Faure et Douillet, 2005 ; Faure, Glassey et Leresche, 2010). Les résultats de la recherche permettent une analyse différenciée des arènes régionales, c'est-à-dire qu'il est souhaitable de mettre en évidence les différences et similitudes entre les phénomènes régionaux par la juxtaposition des cas étudiés et d'analyser les convergences ainsi que les oppositions les plus frappantes. Ces trois aspects les plus marquants sont les acteurs, les institutions et la substance. L'objectif n'est pas de comparer systématiquement les Commissions entre elles pour en ressortir les différences et les similitudes ainsi que les relations de causes à effet qui en découlent, mais plutôt de centrer l'analyse sur ces trois éléments qui différencient les deux régions choisies, afin d'ensuite en apprécier les retombées sur le pouvoir régional qui se met en place. L'objectif n'est pas non plus de rendre compte d'arguments normatifs en faveur ou en défaveur de la décentralisation, mais plutôt de témoigner des changements et de la transformation sociopolitique dans le milieu forestier dans une perspective régionale, en observant la construction d'arène (ou de forum), à différents moments, dans différents contextes. Il y a, entre autres, Blatter qui suggère de questionner les différentes formes politiques dans le *rescaling*, il le fait dans le cadre de la gouvernance métropolitaine. Pour lui, l'analyse différenciée s'explique ainsi :

The following empirical analysis is primarily a systematic comparison of current transformation in metropolitan governance, not a causal analysis. This allows for a much more detailed and differentiated view on current transformations than studies that are primarily concerned with explaining and evaluating transformations (2006, p. 125).

Dans le cadre de cette thèse, la mise en place de nouvelles articulations régionales sera questionnée par le biais de l'instauration des CRRNT. Des avenues explicatives différenciées selon les régions seront mises en lumière par une analyse qui explique les points qui sont en opposition frappante, en contraste, dans chacune des régions. Pour Blatter (2006), comme pour d'autres (Douillet *et al.*, 2012b; 2012a ; Epstein, 2004), il s'agit de rendre compte en quoi les différentes formes de pouvoir agissant sur les représentations collectives de la gouvernance se distinguent. La perspective différenciée est donc sous-tendue par l'hypothèse que la représentation du pouvoir régional sur la forêt est différente selon la

région, ce qui influence les formes d'articulations régionales. Il en résultera, dans les faits, une analyse différenciée selon les régions.

Faire une étude comparative signifie émettre des hypothèses quant aux facteurs explicatifs alors que la perspective différenciée souhaite plutôt aborder les éléments émergents comme explications plausibles à l'égard des contraintes et des stratégies à l'œuvre dans un processus. Dans la présente étude, faire une comparaison servirait à admettre que les communautés réagissent toutes positivement à la mise en place de nouvelles structures. Pourtant, les communautés régionales ne se sont pas constituées de manière stable et égalitaire, par le biais de bureaucraties inhérentes et d'institutions immuables qui sont fixées dans un processus lent, rigide et paralysé par les parties prenantes. C'est pour cette raison que la perspective analytique se veut différenciée. Enfin, dans une logique épistémologique, les perspectives contrastées permettent de consolider des nouvelles hypothèses et d'explorer ensuite de nouvelles pistes de réflexion et servent d'outils à l'avancement des connaissances.

*

* *

Les études de cas permettent des explications relatives aux contraintes et aux stratégies à l'œuvre dans chacun des processus. Une mise en perspective des deux régions étudiées ajoute de la profondeur à cette analyse en s'attardant aux composantes particulières, mais aussi structurantes pour les CRRNT, alors que l'étude de cas n'y porte normalement pas attention (Contandriopoulos *et al.*, 2005). La compréhension individuelle des différentes structures régionales est nécessaire puisqu'elles se sont construites selon des interactions différenciées. Toutefois, la perspective contrastée permet de jeter un éclairage sur les éléments différenciés de l'échelle régionale elle-même en tant que structure de pouvoir et de ses liens (ou non) avec les autres structures de gestion forestière.

Les prochains chapitres de cette thèse présentent les résultats obtenus pour chacun des cas selon les approches de Faure (2007) sous forme de monographie, l'analyse différenciée des deux cas ainsi que la discussion sur la construction des nouveaux territoires de la gouvernance forestière au Québec.

CHAPITRE IV

Le Bas-Saint-Laurent, une région aux valeurs régionales fortes

Dans un contexte de réorganisation du régime forestier québécois, de nouvelles instances de pouvoir sont mises en place. C'est le cas des CRRNT qui prennent forme dans la foulée de la nouvelle loi qui régit le milieu forestier québécois. Cette thèse a posé comme hypothèse que ces nouvelles instances régionales incarnent une transformation sociopolitique qui s'articule à la fois sur un axe horizontal et un axe vertical. Afin de valider cette hypothèse, deux études de cas sont développées en fonction des trois perspectives développées par Faure (2007). Ce chapitre présente les résultats spécifiques d'un premier cas régional, ceux de la région du Bas-Saint-Laurent, sous la forme d'une monographie. Après une brève mise en contexte socio-forestière de la région du Bas-Saint-Laurent, les premiers éléments analytiques retenus pour cette région sont mis en évidence.

4.1 Le Bas-Saint-Laurent, un laboratoire pour les nouvelles formes de pouvoir forestier

La région du Bas-Saint-Laurent est située au Sud-Est de la province. Cette région, principalement côtière, fait face à l'estuaire du Saint-Laurent c'est-à-dire à la rencontre des eaux douces du Fleuve Saint-Laurent et des eaux salées de l'Océan Atlantique. Trois biomes forestiers caractérisent la région, la sapinière à bouleau blanc (45%), la sapinière à bouleau jaune (35%) et l'érablière à bouleau jaune (20%) (Fortin et Lechasseur, 1999). Du point de vue du découpage administratif, la région est divisée en 8 MRC et deux pôles urbains, Rivière du Loup et Rimouski, se sont développés. La ville de Rimouski est la capitale régionale et le centre administratif de la région. Elle est aussi le centre économique régional.

Si l'économie régionale s'est d'abord développée autour de la pêche, dès les années 1800, les activités industrielles forestières ont aussi participé au développement de la région (Rheault, Gaudreau et Boissé, 1999). Déjà en 1825, on construisait à Rimouski un quai d'embarquement pour le bois et quelques années plus tard on y construit une gare conçue

pour l'embarquement du bois sur trains (Rheault, Gaudreau et Boissé, 1999). Ces deux infrastructures ont contribué à l'essor de l'exploitation forestière par les grandes compagnies comme la *Price Brothers*. À la fin du XIX^{ème} siècle, de multiples propriétaires et utilisateurs accaparent d'ailleurs le territoire forestier. D'un côté, le ministère des Terres et forêt, qui donne des concessions pour l'exploitation. De l'autre, les propriétaires privés, composé des grands propriétaires qui exploitent leurs vastes réserves et les lots fermiers (Fortin et Lechasseur, 1999). Au début des années 1900 deux grandes compagnies forestières, la *Price* et la *Fraser*, ont quatre grandes scieries pour le bois d'œuvre en plus des 250 petites scieries qui appartiennent à des entrepreneurs locaux (Fortin et Lechasseur, 1993). Parallèlement se développe aussi l'industrie des pâtes et papiers. L'ascension du secteur forestier se voit freiné entre 1920 et 1940 entre autre en raison de la Grande dépression, période au cours de laquelle le revenu de production de bois d'œuvre passe de 34,3 à 6,5 millions de dollars au Québec (Fortin et Lechasseur, 1999). Malgré la reprise au milieu des années 1950, il y a un constat d'épuisement de la ressource, un exode rural qui rend difficile le recrutement dans l'industrie et un déclin économique (associé à de nombreux facteurs dont les chocs pétroliers, les premiers mouvements environnementaux, etc...). Le déclin économique force le gouvernement à intervenir dans la région et, parmi les mesures mises de l'avant dans les années 1970 et 1980, soulignons particulièrement la relocalisation de nombreux villages, la révocation des concessions forestières et le renouvellement législatif dans l'organisation forestière (Fortin et Lechasseur, 1993). Ces interventions provoquent, d'une part, une grande mobilisation et un mouvement de résistance dans les villages touchés, les Opérations dignité (Gagnon, 1981), qui font reculer le gouvernement. D'autre part, il y a un nouveau souffle pour le secteur des pâtes et papiers, les grandes industries vont abandonner progressivement le secteur du sciage au profit des petites scieries locales et le bois de sciage reste le principal produit forestier régional (Fortin et Lechasseur, 1993). Pour Fortin et Lechasseur (1993; 1999), le secteur des pâtes et papiers est peu stimulé dans la région d'abord en raison d'un certain épuisement de la ressource forestière, mais aussi en raison des nouvelles exigences gouvernementales en matière de reboisement au tournant des années 1980. En bref, l'arrivée de matière ligneuse aux usines de transformation s'avère insuffisante.

La forêt régionale est une forêt feuillue et mixte, composée d'une faible proportion de territoire de forêt boréale (10%) (Ministère des Ressources naturelles, 2004). Le paysage forestier a été façonné par une épidémie de tordeuses des bourgeons d'épinette entre 1974

et 1984 (Ministère des Ressources naturelles, 2004) ainsi qu'une succession forestière particulière, modulée par les pratiques de coupe (Boucher, Arseneault et Sirois, 2009), qui font de la forêt du Bas-Saint-Laurent une forêt relativement jeune. Sur le plan de la tenure, la moitié des terres sont des terres privées alors que l'autre moitié est à caractère public. Les principales utilisations de la ressource sont l'exploitation de la matière ligneuse et la mise en valeur pour d'autres affectations forestières (faune, récréotourisme ou éducation) ainsi que l'exploitation acéricole. Le portrait forestier du MRNF de 2004 indique aussi une cinquantaine d'affectations du territoire, allant du ravage de cerf de Virginie aux centres de récréations en passant par les bandes protectrices d'érablière et de cours d'eau, c'est d'ailleurs ce qui fait que la région se donne à la fois « une priorité de protéger et de mettre en valeur » (Ministère des Ressources naturelles, 2004, p. 1) l'ensemble des ressources forestières de la région.

Le secteur forestier est un secteur économique clé dans la région du Bas-Saint-Laurent, il représente autour de 5 500 emplois (exploitation et transformation confondues) en 2002 (Développement économique Canada, 2010). En 2003-2004, c'est toujours plus de 5 000 travailleurs qui sont affectés au secteur forestier (ÉcoTec Consultants, 2005), montrant l'importance du secteur pour le développement de la région puisque ces chiffres sont largement au-dessus de la moyenne provinciale qui se situe autour de 2 000 emplois par région à cette époque (Développement économique Canada, 2010). Toutefois, la structure industrielle a été grandement affectée par la baisse de possibilité en 2000 (Ministère des Ressources naturelles, 2004) qu'a engendrée une épidémie de tordeuse de bourgeons d'épinettes. Si, en 2003, ÉcoTec Consultants (2005) constate que le secteur du sciage est à la baisse, le secteur de la deuxième transformation, lui, se trouvait tout de même en plein essor. Bien des interviewés ont souligné la résilience des entreprises du Bas-Saint-Laurent et l'attribuent principalement au fait que ce sont de petites entreprises qui sont, bien souvent, locales. On y retrouve effectivement peu d'industries forestières multinationales selon les interviewés. Les entrevues ont aussi permis de souligner que la forêt est si proche des milieux habités que « les travailleurs sortent de la maison, prennent leur scie à chaîne et vont travailler à pied »¹⁰. Les interventions se font d'ailleurs majoritairement à la scie à chaîne et peu par de la machinerie lourde comme les multifonctionnelles. Cette proximité avec la forêt a aussi donné naissance à des exercices de mobilisations sociales, qui font aujourd'hui école en ce qui a trait à la gestion communautaire des forêts québécoises. C'est entre autres le cas du JAL, dans le Témiscouata, né dans la foulée des opérations dignité, qui a été une

¹⁰ Pour des considérations éthiques, les propos des personnes rencontrées seront rapportés entre « ... », sans autres indications.

expérience forestière de proximité dans les années 1970 (Gagnon et Rioux, 1988 ; Simard, 1999), qui a mis en lumière l'idée que la forêt peut être habitée. Il s'agissait là d'un modèle pionnier pour ce qui deviendra plus tard les *forêts habitées* reconnues pour un temps par l'État québécois (Chiasson et Leclerc, 2013). Selon les interviewés, l'idée de commission régionale forestière serait aussi issue d'expérience vécue dans cette région. La réputation forestière du Bas-Saint-Laurent ne serait plus à faire en matière de renouvellement du pouvoir dans le milieu forestier, comme l'analyse qui suivra le démontre.

La CRRNT du Bas-Saint-Laurent

Au Bas-Saint-Laurent, la CRRNT a été mise en place dès l'adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, puisqu'elle venait remplacer un comité régional en place depuis le début des années 2000. Ce premier comité régional avait été structuré par la CRÉ du Bas-Saint-Laurent afin de structurer le secteur forestier suite à la baisse de possibilité forestière. La CRRNT est composée de dix membres, tous issus de collèges électoraux ou d'institutions publiques. Les dix secteurs représentés sont : les groupes environnementaux, la Première nation Malécite de Viger, les élus, les intervenants concernés par la forêt publique régionale (groupes de véhicules tout terrain et motoneigistes, acériculteurs, ...), les gestionnaires fauniques, le MRN, les industriels forestiers, les entreprises d'aménagement et le syndicat des producteurs forestiers ainsi que les membres de la permanence de la CRRNT – employés par la CRÉ. Les rencontres ont lieu aux six semaines et se déroulent, de manière générale, aux bureaux de la CRÉ. L'ordre du jour comporte deux sujets récurrents, le premier est le PRDIRT et le deuxième traite des TLGIRT. Le repas est offert par la CRRNT à tous les participants, même les observateurs, mais ils ont habituellement lieu dans un restaurant local. Ces précisions sont schématisées à l'appendice E. L'étude de la CRRNT permet de voir que ces éléments ont une certaine influence dans l'organisation du pouvoir à l'échelle régionale au Bas-Saint-Laurent.

4.2 Une culture régionale forte

Les premiers aspects explorés par l'analyse sont ceux qui touchent la culture régionale au regard des forêts et les structures de pouvoir reliées à cet enjeu. Dans cette perspective, il s'agit de s'intéresser aux éléments qui lient les acteurs, la structure et la substance aux spécificités régionales tant dans la perspective historique qu'actuelle. Elle fait appel à la

notion de *path dependency* ou dépendance au sentier, qui « souligne le poids des choix passés sur les décisions présentes et insiste sur les relations qu’entretiennent ces processus cumulatifs avec les perceptions et les comportements des acteurs » (Faure et Négrier, 2007, p. 256). Il s’agit d’observer les continuités et les ruptures en matière de pouvoir sur les forêts dans le processus de mise en place de la CRRNT et de la participation aux activités qui y sont liées, qui sont spécifiques au Bas-Saint-Laurent. Les résultats recueillis pour cette région permettent d’observer une forte imbrication entre les choix régionaux du passé et les processus actuels d’organisation du pouvoir dans le milieu forestier.

4.2.1 Une modulation territoriale des acteurs et de leurs intérêts

Le premier point d’analyse touche les spécificités régionales qui modulent les actions ainsi que les éléments qui font que les acteurs et leurs actions sont les mêmes, ou non, d’une région à l’autre. Il s’agit aussi de s’attarder aux éléments culturels propres à une région qui poussent les acteurs à agir ensemble, ou non. Trois éléments spécifiques au Bas-Saint-Laurent ont été soulignés par les personnes rencontrées pour expliquer le lien entre les participants et le milieu régional. D’abord, pour eux, les caractéristiques spécifiques liées à la nature forestière modulent la participation des acteurs forestiers. Aussi, toujours selon eux, ce ne sont pas les acteurs qui varient selon la région, mais plutôt la configuration des acteurs qui change. Enfin, ils soulignent que les rapports de force entre acteurs ne varient pas selon les intérêts défendus, mais plutôt en fonction de la personnalité du représentant d’intérêt. Ces trois éléments marquent d’une façon particulière l’organisation régionale des acteurs, l’action commune de ceux-ci, ainsi que leurs interactions.

Dans un premier temps, certains ont effectivement mis de l’avant que l’environnement immédiat est un élément structurant dans l’organisation des acteurs. Pour certains, l’usage du territoire varie en fonction de la nature de celui-ci et entraîne la structuration de groupes qui sont spécifiques à l’utilisation de ce territoire physique. Les acteurs sont généralement les porteurs d’intérêts et ce sont les acteurs qui changent selon la région, surtout parce que le type de forêt entraîne des usages très différents. Pour une personne rencontrée, le meilleur exemple de cela est la comparaison entre le Bas-Saint-Laurent et la Côte-Nord :

Au Bas-Saint-Laurent, c’est multi-usage à puissance mille, il y a 50 utilisateurs à l’hectare, alors que sur la Côte-Nord il y en a 2 ou 3, mais là-bas ils ont une plus grande superficie. Chaque région a des caractéristiques de gestion qui sont très différentes. Évidemment il y a des similitudes entre les forêts boréales,

malgré quelques distinctions régionales, alors qu'au Bas-Saint-Laurent il y a une dynamique naturelle qui est plutôt incertaine (en raison de la grande exploitation et de la TBE). Ceci amène des acteurs très différents et une relation à la forêt, une gestion ainsi qu'une compréhension différente. Donc oui, il y a une différence qui est en lien avec les régions, mais encore plus par type de forêt. [...]. Les forêts de l'Abitibi, la Côte-Nord et du Lac-Saint-Jean se ressemblent plus, les acteurs et les utilisations sont certainement apparentées. Le multiusage est présent, mais ce n'est pas le même qu'au Bas-Saint-Laurent.

Pour d'autres, ce sont plutôt les structures qui permettent ou empêchent la modulation par territoire de la participation d'acteurs. Par exemple, les balises du gouvernement viennent parfois encadrer la participation des acteurs. Si les balises sont fermes, tout le monde fonctionnera de la même façon, mais du moment où le gouvernement met en œuvre une régionalisation, les régions pourront adopter des façons de faire distinctes. Dans le contexte du changement de loi, cela pourra être observé uniquement en avril 2013, lors de l'application complète de la loi. Toutefois, l'analyse note déjà une interdépendance entre la structure et les acteurs; la structure facilite ou contingente l'action collective. Ainsi, l'analyse retient que la latitude laissée par le MRNF est un aspect clé dans la mise en place, et surtout la composition, de la CRRNT au Bas-Saint-Laurent.

Comme deuxième élément qui motive la différenciation des acteurs selon le territoire, les intervenants du Bas-Saint-Laurent ont souligné qu'en fait, les grands secteurs d'intérêts sont les mêmes dans toutes les régions du Québec, mais c'est leur configuration qui varie selon la région. Par exemple, une organisation structurée régionalement et qui est présente dans chaque région n'accorde pas la même importance aux CRRNT, par conséquent leur participation n'est pas la même dans chacune des régions. Pour une même organisation, qui défend le même intérêt dans une même perspective, il y a divers degrés de participation et d'implication selon la région. L'implication d'un groupe dans une région ne se fait pas nécessairement au même niveau que l'implication de ce même groupe dans une autre région. Soit parce que ce groupe n'accorde pas la même importance au processus d'intégration des acteurs d'une région à l'autre, soit parce que les autres acteurs n'accordent pas la même importance à ce groupe dans une région par rapport à une autre. L'implication des acteurs est donc relative aux intérêts spécifiques régionaux eux-mêmes et à l'interdépendance des intérêts. Il s'agit là, selon nous, d'un aspect qui entraîne ou explique une différenciation régionale dans la prise en compte d'un intérêt ou un autre dans l'organisation du nouveau rapport de force qui s'articule.

Le troisième élément souligne que les acteurs ne sont pas les mêmes d'une région à l'autre et l'action des acteurs est ancrée de manière spécifique à une région. En effet, les personnes rencontrées ont souligné que les rapports de force varient selon les régions en fonction des individus, et non pas uniquement en fonction des intérêts représentés. Ce sont les attitudes et les aptitudes individuelles qui font d'un acteur quelqu'un d'important ou non, quelqu'un qui est reconnu par les autres ou non. En résumé, le leadership d'un individu émane de la personne; si cette personne connaît ses dossiers, est préparée, fait bien le lien entre son organisme d'attache et la CRRNT, elle ralliera certainement plus d'idée et d'intérêts. Quelques personnes l'ont souligné, mais cela se manifeste aussi lors des rencontres des commissaires. Nous verrons effectivement, dans la section 4.3.1 portant sur les interactions entre les acteurs, que les aptitudes et attitudes individuelles jouent un grand rôle dans les rapports de force. Toutefois cet aspect n'est pas sans lien avec l'intérêt défendu. En effet, certains intérêts gagnent plus facilement la faveur des autres lorsqu'une personne arrive à bien présenter ses idées. Voici comment l'expliquer un interviewé :

Quand on se met à parler ensemble des moyens de se sortir de crise [on] passe moins pour des farfelus, parce qu'ensemble on réalise certaines choses. Chacun comprend plus la subtilité du message de l'autre. Je constate que chacun a évolué dans ses propres positions.

Somme toute, l'analyse retient que les acteurs et l'organisation de leurs actions ne sont pas sans liens avec la région d'attache. Il y a une modulation régionale parce que, d'une part, les intérêts sont spécifiques à une région et que l'importance d'un intérêt n'est pas la même d'une région à l'autre d'autre part. Chaque intérêt trouve une motivation intrinsèque à prendre part à l'action régionale; c'est cette motivation qui est différenciée selon la région et qui mène à une action qui est spécifique à une région. Cette différenciation ne se fait pas sans ancrage avec la manière dont les acteurs ont évolué conjointement dans le passé et de la forme actuelle que prend cet ancrage. C'est du moins une piste analytique qui est retenue pour le cas du Bas-Saint-Laurent.

4.2.2 Le passé garant du renouvellement de la structure régionale

Il s'agit ici d'observer les structures d'organisation du pouvoir et de mobilisation des acteurs autour de la forêt qui sont spécifiques à la région, tant ceux du passé que ceux du présent. L'approche culturaliste mobilisée pour observer les structures permet de saisir l'influence des

mobilisations du passé sur le fonctionnement actuel de la structure et l'influence de cette dernière sur la structuration actuelle des acteurs. À l'instar des idées de Giddens (1987), reprise par plusieurs autres (Corcuff, 2011 ; Faure *et al.*, 2007) sur la structuration, il s'agit d'observer les détails contingents au passé qui motivent et modifient les structures afin d'apprécier la façon dont elles jouent dans les relations entre acteurs et influencent l'adaptation régionale des structures. Les résultats de l'étude démontrent qu'effectivement les mobilisations sont spécifiques aux régions. Ce que nous avons remarqué dans le cas du Bas-Saint-Laurent du moins, c'est que les mobilisations du passé ont aujourd'hui un effet structurant pour la CRRNT. Puisqu'il y avait un comité régional qui regroupait les acteurs avant la mise en place de la CRRNT, cette mise en place a été facilitée. Toutefois, les CRRNT ont inversement un effet sur les mobilisations actuelles. C'est d'ailleurs en ce sens qu'elles permettent un réel mouvement d'acteurs. C'est dans un prochain chapitre (au CHAPITRE VI) que nous interrogerons l'ampleur de ce mouvement sur les nouvelles structures en général puisqu'ici, nous nous attardons principalement au cas unique du Bas-Saint-Laurent. Par contre, ce qui a été souligné par les intervenants rencontrés, c'est que ce mouvement dans la structuration des acteurs et dans la structure des responsabilités était le principal objectif de la mise en place de la nouvelle loi.

En effet, la grande majorité des intervenants forestiers rencontrés reconnaissent la volonté du MRNF, avec la nouvelle loi, de reprendre en main la gestion des forêts. Plusieurs ont souligné un changement de logique dans l'organisation des acteurs qui s'opère, en particulier pour l'industrie forestière qui perd son lien historique avec les terrains forestiers. C'est plutôt l'instance publique qui récupère l'autorité en ce qui a trait à l'aménagement et à la planification. Toutefois, ce changement de logique se fait plus difficilement pour certains acteurs (voir la section 4.3.3) et varie grandement selon les régions. Pour les personnes rencontrées, le changement de logique ne se manifeste pas nécessairement de la même façon d'une région à l'autre, voire d'un acteur à l'autre puisqu'il est perçu différemment dans chacune des régions, pour chacun des acteurs.

Quelques interviewés soulignent effectivement que les régions assimilent différemment le changement de logique en raison des problématiques qui ne sont pas les mêmes dans toutes les régions du Québec. Par exemple, un acteur rencontré au Bas-Saint-Laurent s'interroge sur la nécessité de réorganiser les mobilisations entre acteurs dans sa région, comparativement aux problèmes qui existaient en ce sens dans d'autres régions. Selon cette

personne, la nouvelle loi rétablit la situation problématique qui existait entre certains collaborateurs du milieu forestier dans une ou deux régions en particulier, mais que cette loi, qui s'applique à l'ensemble du territoire québécois, n'est pas adaptée pour toutes les régions. Toujours selon lui, « avec la nouvelle loi, on inclut tout le monde, de la même façon », alors que les problématiques étaient plus grandes en Abitibi-Témiscamingue, où les grandes sorties médiatiques ont eu lieu, mais qui n'existent pas au Bas-Saint-Laurent. Effectivement, nos observations et les résultats obtenus montrent qu'il n'y a pas nécessairement de tensions entre les acteurs, malgré quelques désaccords. Ces tensions arrivent généralement à être canalisées par la CRRNT, sous formes de discussions, afin de mettre en place des orientations régionales communes à tous. Ceci parce qu'au Bas-Saint-Laurent, il y a un historique de mobilisation qui permettait déjà la mise en commun des efforts de développement et de résolution de problème, en particulier en matière de foresterie.

C'est d'ailleurs ce qu'a expliqué une autre personne. Avant même la mise en place des CRRNT, le secteur forestier du Bas-Saint-Laurent était en crise et pour se prémunir des effets négatifs de cette crise l'ensemble des acteurs régionaux se sont senti interpellés et ont mis en place des rencontres régionales. Ces mobilisations faciliteraient aujourd'hui les discussions aux CRRNT. Voici comment cette personne l'explique :

Quand il y a eu des baisses de possibilité forestière en 2000, il y a eu un certain rapprochement entre les acteurs. On s'est mis à parler plus [tous] ensemble des moyens de s'en sortir. [...] il y a eu une meilleure écoute en tout cas. [...]. Cette période a facilité les rapprochements. C'était un moment dur pour l'ensemble de la région et on a entendu ce que les autres avaient à dire, mais on a aussi écouté ce qu'on avait à dire, ce qui fait qu'il y avait une sorte de rapprochement. On a commencé à se voir, à se rencontrer et à discuter, ce qui a grandi le rapprochement. Assez même pour parler de complicité. On s'écoute mieux, ce qui crée un meilleur climat, une meilleure ambiance pour prendre des décisions. On a eu plus de temps, plus de pratique et plus d'expérience dans la discussion en raison de cet historique-là. Quand la CRRNT a été mise sur pied, ce n'était pas quelque chose de nouveau, on a continué sur notre erre d'aller, c'est la même gang qui s'est ramassée là, alors que dans d'autres régions, il y a eu cet apprentissage-là à faire.

Ces propos laissent bien transparaître que les mobilisations du passé dans la région du Bas-Saint-Laurent ont un effet structurant sur la mise en place de la CRRNT. Aussi l'analyse constate que cette résolution de conflit répond plus ou moins aux problématiques régionales.

Les mobilisations sont aussi inscrites plus profondément dans les structures de pouvoir forestier de la région du Bas-Saint-Laurent. Même avant 2000, il y avait et il y a toujours eu des liens forts ainsi qu'une cohésion forte. Par exemple, un intervenant souligne que lorsqu'il s'agit d'établir une position claire pour le Bas-Saint-Laurent, la région est généralement solidaire, parce qu'il est facile de se rassembler, de se retrouver en terme d'intérêt. Dit plus simplement, « les gens se tiennent », et ce depuis longtemps comme le démontre l'extrait suivant :

À l'époque du Conseil régional de développement (CRD), maintenant devenu la CRÉ, il y a toujours eu une préoccupation pour la forêt et les ressources naturelles. Il y avait des comités et des consultations. Les agents de concertation au CRD et au Centre local de développement (CLD) consultaient les acteurs régionaux pour savoir où on devait aller dans le développement. Ce qui change avec la CRRNT, c'est que la consultation est officielle. À l'époque, [...] la concertation portait sur un projet régional d'aménagement forestier. Ce mouvement était surtout issu des responsables d'opération en forêt publique et privée ainsi que des contracteurs. Les agents ramassaient ça pour négocier quelque chose pour la région vis-à-vis le gouvernement.

Ces mobilisations régionales permettaient déjà à la région de se positionner par rapport aux demandes et exigences des autres échelles, suprarégionales et infrarégionales, qui sont elles-mêmes des échelles de mobilisations au Bas-Saint-Laurent. En effet, un autre intervenant a souligné le fait que les municipalités régionales de comté (MRC) sont partie prenante à la gestion des ressources naturelles par le biais des programmes de terres publiques intramunicipales (TPI). Elles travaillent elles aussi en comités, qui arrivent même aujourd'hui à cibler certaines priorités découlant du plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) élaboré par la CRRNT. La mobilisation des acteurs s'est donc traditionnellement faite à diverses échelles et se sont mises en rapport les unes avec les autres au Bas-Saint-Laurent.

Cet historique de mobilisation régionale au Bas-Saint-Laurent revêt aujourd'hui une importance capitale. En effet, au Bas-Saint-Laurent, les logiques forestières étaient déjà particulièrement ancrées dans une logique régionale, même si le MRNF chapeautait le tout. La mise en place des CRRNT fait une grosse différence dans la gestion des forêts surtout dans les autres régions où l'approche était totalement différente. À ce titre, bon nombre d'observations lors des visites sur le territoire du Bas-Saint-Laurent ont permis de mettre en lumière l'importance qu'accorde la région du Bas-Saint-Laurent au modèle de mobilisation et

de concertation régionale sur divers sujets (environnement, culture, ...). Le modèle mis en place au Bas-Saint-Laurent dans les années précédant le projet de loi 57 aurait servi de base pour l'instauration des premières commissions forestières (CRF)¹¹, en 2007. C'est du moins ce que prétendent les personnes rencontrées. La région du Bas-Saint-Laurent a été une région pilote pour la mise en place des commissions forestières, région au sein de laquelle les acteurs ont tenté d'élaborer un modèle, un scénario pour une meilleure participation des instances régionales à la gestion des forêts dans la région. Le modèle s'est construit lentement, progressivement, jusqu'au modèle du gouvernement des CRF, qui sont devenues les CRRNT, avec la réforme qui a structuré l'organisation. Le document préparatoire à la mise en place des commissions forestières déposées au MRNF par la CRÉ du Bas-Saint-Laurent témoigne d'ailleurs de cette importance (Conférence régionale des éluEs Bas-Saint-Laurent, 2006).

Si les mobilisations du passé ont eu une importance dans la structuration de la CRRNT au Bas-Saint-Laurent, notre analyse souhaite aussi mettre de l'avant que la CRRNT permet, ou même entraîne, de nouvelles mobilisations. Ce fut le cas pour le secteur de l'industrie forestière du Bas-Saint-Laurent, qui s'est doté d'un collège électoral, avec un représentant officiel. Le regroupement n'existait pas avant la mise en place de la CRRNT. En effet, il semblait important pour le secteur de l'industrie de se doter d'une organisation officielle afin de se donner une voix commune. Avant la mise en place de cette organisation, le représentant industriel n'était pas en mesure de représenter l'Industrie. Un intervenant rapporte les propos de cet ancien représentant ainsi :

Il disait, je suis ici, je viens de l'industrie, mais je ne peux pas décider, il faut que j'en parle avec l'industrie pour pas que ce soit mes propos personnels, mais bien ceux de l'industrie.

Avec un représentant officiel et une structure organisée, il est plus facile de prendre une position commune pour les industries au regard des travaux de la CRRNT, de sonder le terrain préalablement aux discussions. La CRRNT aura, tout compte fait, forcé l'industrie à se trouver une voix unique. Plutôt que d'avoir à négocier à la pièce les ententes, la CRRNT permet ainsi une structuration des efforts et une concertation des intérêts même entre les acteurs d'un même intérêt.

¹¹ Les CRF sont les premières structures régionales à avoir été mise en place autour de la question forestière, avant l'adoption de la Loi sur l'aménagement durable des territoires forestiers – entre 2007 et 2010. L'adoption du projet de loi 57 a donné lieu à une transition de ces CRF vers les CRRNT. Dans son mémoire de maîtrise Bachand (2008) explore de manière exhaustive ce phénomène.

Il nous apparaît juste de souligner que pour le cas du Bas-Saint-Laurent, l'organisation du pouvoir dans le milieu forestier qui prévalait est à la fois structurante et contingente sur les structures qui existent aujourd'hui. Ce qui existait auparavant influence grandement la forme que prend aujourd'hui la CRRNT, mais pousse aussi à des restructurations de pouvoir, par exemple, en obligeant l'industrie à se donner une voix unique.

4.2.3 Des discussions centrées sur les spécificités régionales

Ici, l'angle d'analyse permet d'observer les éléments qui sont soumis à la discussion et qui sont directement rattachés aux spécificités régionales et le degré d'importance de ces éléments pour la région étudiée. Trois éléments ressortent des discussions avec les commissaires du Bas-Saint-Laurent. D'abord, pour eux, le type de forêt vient moduler les sujets de discussion. Un des principes fondamentaux des mécanismes participatifs est que la représentation d'intérêt oriente le débat (Parkins et Mitchell, 2005), ceci à la condition que les groupes d'intérêt soient en mesure d'exprimer leurs intérêts (Juillet et Andrew, 1999). L'expérience de la CRRNT du Bas-Saint-Laurent se rapproche de cela; puisque les commissaires ont des préoccupations liées à leur appartenance à des groupes particuliers, ils vont proposer des orientations liées à cette appartenance. L'exemple donné par une personne rencontrée est le secteur de l'environnement dont le représentant oriente son regard vers les aires protégées et participe plus activement lorsqu'il est question d'aménagement intensif et d'industrie, puisqu'il y a une incidence sur leurs activités. D'autres chercheurs ont d'ailleurs observé ce phénomène dans d'autres structures participatives. Par exemple, dans le domaine de la santé, Abelson, Gauvin et Martin (2011) expliquent sommairement que la composition d'un groupe de discussion oriente grandement le contenu des discussions. Comme deuxième élément, l'analyse retient qu'il y a une faible préoccupation pour les autres ressources naturelles par rapport aux préoccupations sur les ressources forestières, tant dans les discussions que dans le PRDIRT, et cela est probablement en lien avec la faible participation de ces autres secteurs. Enfin, il faudra, selon plusieurs, réfléchir à la façon d'arrimer les territoires naturels aux territoires administratifs. Ces trois éléments sont discutés.

Si à la section 4.2.1 nous avons souligné que les acteurs varient selon le territoire naturel, tout semble indiquer que les discussions, elles, sont orientées selon les acteurs qui

composent la CRRNT. En effet, pour les personnes rencontrées, le principal objet des discussions touche le PRDIRT, qui lui, met en exergue les spécificités territoriales. Ce qui signifie, pour eux, que les discussions sont fortement ancrées sur les spécificités territoriales. D'ailleurs, une spécificité soulignée par ceux-ci est la proximité entre les travailleurs, les citoyens et la forêt. Il y a donc, dans les communautés du Bas-Saint-Laurent, une volonté profonde de protéger leurs ressources, en particulier parce que les travailleurs sont aussi des citoyens et veulent, malgré leur travail forestier, jouir d'un paysage. La région est une région habitée, c'est-à-dire que les milieux sont près de la ressource comparativement à la Côte-Nord, où la grande forêt publique est loin des zones habitées. Les citoyens sont très près de la ressource et en dépendent directement. C'est d'ailleurs ce qui motive les municipalités à adopter des règlements contre les coupes abusives par exemple. C'est une différence régionale qui est soulignée dans le PRDIRT, démontrant le fort ancrage territorial des discussions à la CRRNT et du PRDIRT aux éléments spécifiques à la région.

La mise en place des CRRNT visait à favoriser une intégration des utilisations, ce qui fait que les discussions changent aussi en fonction des utilisations singulières du territoire, selon les régions. Pour un commissaire rencontré, les CRRNT permettent d'orienter les façons de faire afin que les interventions soient mieux adaptées au territoire naturel. Les grandes orientations québécoises du Règlement sur les normes d'intervention (RNI), basées sur la forêt du Nord et la production industrielle se rapprochant d'un million de mètres cubes de sapin et d'épinette, cela ne correspond pas avec la réalité régionale. Maintenant, avec les CRRNT qui produisent un plan régional, la stratégie d'aménagement pourra elle aussi être définie régionalement et donner des orientations qui pourront diminuer le mécontentement des autres utilisateurs puisque les orientations seront calquées sur ces utilisations qui, rappelons-le, changent selon les régions. Ainsi, le PRDIRT, devrait, pour reprendre l'idée d'une personne rencontrée, permettre aux utilisateurs de mieux s'adapter les uns aux autres. Toutefois, il reste encore quelques mécontentements, comme l'a indiqué un autre interviewé. En effet, il y a encore des malaises en ce qui a trait aux utilisations diverses de la forêt du Bas-Saint-Laurent, surtout lorsqu'il est question de l'érable. Voici comment l'explique un interviewé :

La forêt résineuse d'avant, s'est transformée, en raison des coupes, elle s'est rajeunie beaucoup, devenant plus mixte feuille. Ceci entraîne une problématique spécifique à notre région, celle de l'érable, où 2 acteurs se disputent le même produit, l'un pour la sève et l'autre pour la fibre. Il y a une problématique-là qui ne trouve pas encore de solution.

En bref, le milieu naturel est la trame de fond des discussions de la CRRNT et met en lumière des problématiques qui sont spécifiques à la région. Pour le Bas-Saint-Laurent, la problématique qui marque le plus le discours des participants à la CRRNT est la problématique de l'usage de l'érable, qui sera approfondie à la section 4.3.3. Par contre, une autre personne souligne que la modulation par région des discussions et du PRDIRT est conditionnelle à la marge de manœuvre laissée par le gouvernement. En effet, le rôle des commissaires est de défendre un modèle spécifique à la région, de le créer et d'en faire la démonstration au MRNF, mais ce n'est qu'en 2013 qu'il deviendra applicable et son application est conditionnelle à l'acceptation du MRNF, et cela n'est pas donné d'avance selon plusieurs personnes rencontrées.

Le deuxième élément d'analyse touche l'arrimage entre les découpages territoriaux, par exemple entre territoires naturels et les territoires administratifs. Alors que les territoires naturels débordent souvent des limites administratives, la logique de gestion elle s'applique généralement à un territoire administratif. Cela est particulièrement vrai dans une perspective d'échelle où les problématiques naturelles dépassent parfois les compétences et responsabilités administratives. En général, les CRRNT ont pour ambition d'être des lieux d'ancrage afin de veiller à la cohérence entre les territoires, il semble toutefois qu'elles aient encore du mal à jouer ce rôle. L'imbrication des orientations, des objectifs et des outils entourant la mise en valeur multiresources de la forêt dépend grandement de la capacité de la CRRNT à agir en tant que chef d'orchestre. Si la CRRNT arrive à orchestrer cette imbrication, elle doit le faire avec une certaine flexibilité. Pour reprendre l'expression d'une personne rencontrée, « une politique standardisée, même à la grandeur d'une région, ce n'est pas plus valable ». Ainsi, le PRDIRT ne doit pas constituer un outil statique, selon plusieurs. Au fur et à mesure de l'évolution des problématiques naturelles et sociales liées à la forêt ainsi que de la transformation des marchés, le PRDIRT devra s'adapter, la région devra en tenir compte. Cela est encore plus vrai au Bas-Saint-Laurent, puisqu'un intervenant a expliqué que sur les trois unités d'aménagement forestier (UAF) de la région, il y en a une où la dynamique sociale et naturelle ainsi que des problématiques qui ne sont pas les mêmes qu'ailleurs. Il sera donc difficile, selon cette personne, de standardiser à la grandeur de la région. Ainsi, la substance peut difficilement être figée par le PRDIRT, selon les problématiques régionales et les tensions locales, le PRDIRT devra s'adapter.

Dans cette perspective, certains craignent que le seul mouvement observable soit la décentralisation vers les régions. Pourtant, il n'y a pas qu'au niveau régional qu'il faille s'adapter. La forêt change, dans une même région et le niveau local doit, lui aussi, se saisir de l'occasion selon plusieurs. Certains diront qu'il est crucial d'adapter des façons de faire au niveau local au même titre que l'on adapte au niveau de la commission régionale. C'est d'ailleurs pour cette raison, toujours selon un intervenant rencontré, qu'il faut aussi ancrer fortement le rapport entre la CRRNT et les TLGIRT.

La gestion des forêts c'est que la coupe de bois va se faire différemment [par rapport à avant]. De plus, il y aura des bois qui vont être vendus aux enchères, c'est aussi un changement pour les industries forestières. Tout ça va se transposer dans chacune des régions et même dans les sous-régions, à chacune des tables de gestion. Il y aura donc une gestion différente pour chacune des aires communes qui sont sous GIR. Les volumes de bois ne sont pas les mêmes d'une aire commune à une autre, ce qui pousse les tables à travailler différemment sur l'une ou sur l'autre.

On sent toutefois une certaine inquiétude chez les personnes rencontrées, au regard de l'arrimage entre la CRRNT, les TLGIRT et les territoires forestiers.

Un élément important qui pourrait bien venir modifier le rapport entre territoire administratif et territoire naturel est, de l'avis d'un intervenant, le double cadre administratif qui régit les CRRNT. Pour cette personne, alors que les CRÉ et sa CRRNT qui gèrent le territoire administratif relève du Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), le territoire naturel, lui est découpé par le MRNF. Ceci fait en sorte qu'un double arrimage soit nécessaire, ce qui, toujours selon cet intervenant, n'est pas nécessairement évident.

Il y a toujours quelque chose de flou entre la CRÉ et les ressources naturelles puisque ce sont deux instances qui ne relèvent pas de la même loi. Pour suivre la ligne de la responsabilité et de l'imputabilité, il y manque un lien. On ne verra pas un ministère approuver une loi qui vient d'un autre ministère, malgré les communications et les comités de consultation et de concertation. Tant que ce lien n'est pas fixé, il y a un flou décisionnel.

Le dernier élément d'analyse qui concerne l'arrimage des éléments de discussion aux particularités régionales est la faible présence de discussion autour des autres ressources, celles qui ne sont pas forestières. Dans cette perspective, l'analyse souligne d'abord

l'absence des acteurs qui représentent les autres ressources à la CRRNT du Bas-Saint-Laurent. Les observations soulignent que les principaux intervenants qui participent aux discussions de la CRRNT sont des représentants d'intérêts forestiers. C'est d'ailleurs un constat que certains participants ont aussi fait, mais ils expliquent que cela relève de l'historique de la mise en place des CRRNT. Alors qu'en 2007, les commissions régionales étaient exclusivement forestières, le décret de 2010 a ouvert la perspective aux autres ressources ainsi qu'au territoire, ajoutant ainsi l'énergie et les mines. Beaucoup ont souligné ce passage des commissions forestières aux commissions des ressources naturelles comme une barrière à la participation active des autres secteurs.

Lorsqu'interrogés sur cet aspect, diverses raisons sont évoquées par les différents participants à l'étude. Souvent, ils mentionnent que c'est un choix. Pour eux, il fallait d'abord que les CRRNT se concentrent sur un aspect pour mieux avancer et ensuite y intégrer les autres aspects, dans une deuxième ronde de discussion. Une autre explication soulignée par certains est que les discussions qui ont cours à la CRRNT est le reflet des activités sur le territoire. Alors que le volet forestier occupe environ 98% des activités sur le territoire public, les autres activités comme le développement de la filière énergétique ainsi que les secteurs minier et gazier prennent de plus en plus d'importance. Toutefois, il n'y a pas de mine, le dossier gaz¹² est un dossier qui vient d'émerger et il y a plus ou moins d'interactions régionales avec le secteur éolien, c'est ce qui fait que les discussions tournent principalement autour de la forêt et de ses ressources spécifiques. Pour plusieurs, il serait souhaitable que la composition soit plus diversifiée pour refléter l'ensemble des ressources et qu'il est nécessaire de réfléchir dès maintenant aux enjeux liés aux autres ressources. Toutefois, l'absence d'enjeux liés aux autres ressources est aussi le reflet de ce qui se passe dans la réalité législative, les enjeux sont sectoriels à toutes les échelles.

Par exemple, l'organisation ministérielle des enjeux sur les ressources naturelles est une autre explication analytique à l'absence des autres ressources au sein des CRRNT. Un intervenant explique d'ailleurs qu'il y a un cloisonnement et une absence de la préoccupation sur l'eau au MRNF, puisque c'est le MDDEP qui est mandaté pour les questions relatives à l'eau. Une autre personne donne l'exemple du déséquilibre budgétaire au MRNF au sein

¹² Au moment de l'entrevue, le dossier de l'exploitation des gaz de schiste était le principal sujet des débats publics concernant les ressources naturelles au Québec. L'entrevue a eu lieu à un moment où le gouvernement a décrété un moratoire sur l'exploration et l'exploitation dans la Vallée-du-Saint-Laurent, ce qui était significatif pour cette région.

duquel une large proportion est allouée à la foresterie désavantageant considérablement les autres ressources. Alors que les CRRNT doivent mettre de l'avant une vision plus globale des ressources naturelles et accentuer l'aspect intégré, l'intégration des logiques qui sous-tendent chacune des ressources est encore difficile selon notre analyse.

Malgré l'absence de représentants pour ces autres ressources naturelles, les commissaires ont signalé être en mesure de traiter de la forêt dans son sens large. Selon eux, ils arrivent à discuter de ces autres ressources malgré qu'il n'y ait pas d'acteurs de ces secteurs (eau, énergie,...) à la table des discussions. La CRRNT met les acteurs sur un même pied d'égalité et force la mise en commun d'acteurs qui ne sont pas strictement issus du milieu forestier, ce qui permet aux commissaires de voir la forêt comme un tout et pas seulement dans une perspective de matière ligneuse. Même si la forêt est un thème dominant, la plupart des commissaires ont un intérêt pour l'ensemble des ressources, puisqu'elles sont toutes liées à la forêt. Même si on ne discute pas directement des autres ressources à la CRRNT, elles font partie des réflexions. Toutefois, les commissaires sont conscients que les intervenants présents à la CRRNT n'ont pas toutes les connaissances nécessaires pour parler des autres ressources comme l'énergie, les mines et le gazier, les discussions restent donc dans le domaine stratégique. En bref, il y aurait intérêt à ce que les autres enjeux fassent partie des discussions à la CRRNT du Bas-Saint-Laurent, parce qu'ils sont en lien avec le territoire régional. Les régions dépendent de plus en plus de ces autres secteurs, mais elles sont mal outillées pour se doter d'une vision et se positionner au regard de ces ressources, c'est du moins ce que l'analyse retient au regard de la problématique entourant la présence des autres ressources dans les discussions de l'échelle régionale.

Globalement, notre analyse met en lumière plusieurs éléments qui démontrent que les acteurs, la structure et les discussions sont étroitement liés à la spécificité régionale. Les acteurs retiennent surtout que les actions du passé sont à la fois moteurs et conséquences de ces trois éléments. Les constats relevés par l'analyse démontrent aussi que le PRDIRT est une construction spécifiquement régionale, motivé par le territoire naturel, les acteurs spécifiques aux utilisations territoriales et la structuration des interactions entre acteurs ainsi qu'entre structure. Dans cette perspective, voici comment pourrait se résumer l'objectif des CRRNT selon un interviewé

Il s'agit de présenter un modèle spécifique qui soit défendable auprès du MRNF et d'être sûr que ça passe. On travaille comme des fous pour cette proposition et si on ne travaillait pas autant,

on ne gagnerait pas notre point face au gouvernement central.
 Tout le monde s'est dit; *si on se chicane, on ne gagnera pas.*

Si, pour Faure (2007), l'historique d'une région façonne les mécanismes participatifs, il est tout aussi important de porter une attention analytique aux rapports et aux liens qui existent dans une région. C'est d'ailleurs ce que montre l'extrait précédent. La perspective analytique se dirige donc maintenant sur les éléments qui entourent les interactions entre les acteurs, les structures et les idées.

4.3 Des interactions plus horizontales que verticales

La seconde approche de Faure (2007) permet de s'attarder aux interactions qui ont cours à la CRRNT. L'analyse observe les interactions entre les acteurs de la CRRNT, mais aussi celles entre les organismes, tant ceux qui sont impliqués à la CRRNT que ceux qui sont à l'extérieur de celle-ci. L'étude des interactions se fait aussi dans la perspective scalaire, en observant les relations qu'entretient la CRRNT avec les autres échelons de la gouvernance forestière québécoise. D'abord, ce sont les éléments analytiques sur les interactions entre les acteurs qui sont développés. Ensuite les aspects touchant les interactions entre structures ainsi que leurs formes seront présentés, puisque l'analyse permet d'interroger l'importance que prend la CRRNT dans la structuration des interactions. Enfin, l'analyse portera sur les thèmes qui percutent ou consolident les interactions, tant horizontalement que verticalement.

4.3.1 Une transformation dans l'organisation des rapports entre acteurs

En ce qui concerne les rapports entre acteurs, nous l'avons déjà souligné en 4.2.1, les attitudes et les aptitudes personnelles sont estimées clés. Ce sont aussi ces qualités qui font que les acteurs sont plus ou moins présents et se manifestent plus ou moins dans une région ou une autre. L'approche interactionniste permet aussi de souligner que ces qualités jouent sur le rapport de force des interactions régionales. Par exemple au niveau du discours d'une personne, certains vont être plus accrocheurs, d'autres moins. Les personnes rencontrées au Bas-Saint-Laurent ont souligné qu'un discours qui est différent de celui des autres laisse place à beaucoup plus d'interaction sans nécessairement que la personne soit un leader, ces discours portent généralement des idées différentes et accrocheuses auxquelles il est plus facile de porter d'attention. Aussi, l'intérêt porté par un acteur est aussi une source

d'influence sur la prestance du discours qu'il porte par rapport aux autres participants. Ce qu'une personne représente vient changer la façon de percevoir son discours. Dans les mots d'une personne rencontrée, le statut d'une personne lui assure un certain leadership. La représentation que l'on se fait de la force de l'individu donne un certain poids à ses idées.

Pour certaines personnes, il est possible de catégoriser les acteurs selon deux types, qui n'interagissent pas de la même manière les uns avec les autres. Il serait possible de faire une distinction entre les acteurs qui ont des droits et ceux qui ont des responsabilités. Alors que les détenteurs de droits sont ceux qui ont un accès aux ressources forestières et qui en tirent un bénéfice, alors que ceux qui ont des responsabilités, sont ceux qui ont un devoir à remplir à l'égard de la ressource. Même si cette responsabilité devrait incomber à tous, ceux qui sont les acteurs internes des CRRNT sont plus souvent qu'autrement les seuls qui se partagent la responsabilité. C'est ce que souligne cet intervenant :

Les collaborateurs sont les acteurs qui interviennent en forêt, soit le MRN et ses directions régionales (faune et autres). Il y a, bien, sûr, les industriels ou les utilisateurs, pas seulement industriels de transformation, mais aussi tous ceux qui ont des droits.

Selon cette logique, les autres seraient de simples détenteurs de droits, qui n'interagissent pas de la même manière, ou, du moins, pas au même niveau.

Dans la structuration des rapports entre les acteurs, c'est la CRÉ qui a joué le rôle le plus important au Bas-Saint-Laurent. D'une part, la CRÉ est l'instance qui a mis en route la CRRNT en décidant de sa composition et, d'autre part, et de manière plus importante, c'est la CRÉ qui prend les décisions finales suite aux discussions à la CRRNT. Les personnes rencontrées ont expliqué que, puisque la CRÉ a eu pour tâche de définir la composition de la CRRNT, la composition est différente d'une région à l'autre. Alors que dans certaines régions, certains organismes régionaux avaient déjà été reconnus comme des acteurs régionaux, ils sont plus facilement intégrés à la CRRNT de leur région. Alors que dans d'autres régions, le même organisme n'y siège pas. Cela influence grandement les rapports entre organismes, selon les régions, et démontre par le fait même le rôle structurant des CRÉ en termes d'acteur dans la mise en relation des organismes et d'interaction. En ce qui a trait aux liens qui existent entre la CRÉ et la CRRNT, pour certaines personnes rencontrées, ce sont les CRÉ qui sont au service des CRRNT. Pourtant, d'autres voient plutôt l'inverse, que les CRRNT sont au service des CRÉ. Ce double mouvement, de la CRRNT à la CRÉ et

de la CRÉ à la CRRNT, devrait pourtant être l'expression de l'ancrage régional du pouvoir forestier. C'est du moins ce que croit cet interviewé :

Si une orientation de la CRRNT ne va pas dans le sens commun pour la CRÉ, donc [dans celui] des municipalités et des maires - c'est très politique au fond, c'est qu'une politique, qu'elle soit forestière ou autres, elle doit être le plus complaisante pour tous [...]. C'est probablement là le rôle de la commission, de faire un sondage pour s'assurer que les orientations vont dans le sens commun pour la CRÉ.

Dans la divergence des deux mouvements, ascendant et descendant, entre la CRÉ et la CRRNT, plusieurs ont constaté que c'est le rôle de la CRÉ d'adopter les résolutions que la CRRNT lui propose. Souvent ces résolutions sont adoptées par consensus à la CRRNT. Même si la CRÉ prend la décision finale, c'est à la CRRNT que les orientations sont définies et généralement, ce que la CRRNT recommande est assez bien accepté par la CRÉ. Toutefois, les résultats obtenus démontrent plusieurs commissaires se gardent une certaine réserve par rapport au rôle de la CRÉ. Par exemple, les personnes rencontrées ont souligné que, lorsqu'il y a un point plus épineux à trancher, ce sont les gens de la CRÉ (soit les employés de la CRRNT ou la CRÉ elle-même) qui prennent leur rôle. Ceci a un impact direct sur la CRRNT; l'analyse souligne la crainte des commissaires que la CRÉ refuse à un certain moment ou un autre les choix de la CRRNT, mais aussi de la grande dépendance de la CRRNT à l'égard de la CRÉ, ce qui minimise la perception de l'autonomie décisionnelle et effective de la CRRNT.

Cela est vrai parce que les liens entre la CRÉ et la CRRNT ne sont pas nécessairement formalisés ou encadrés au Bas-Saint-Laurent. C'est-à-dire que ce lien ne fait pas partie de la structure décisionnelle, pas, du moins, selon les personnes rencontrées. Même si la CRÉ détient l'enveloppe budgétaire et que c'est elle qui s'est vue confier l'important rôle de faire des orientations régionales, c'est à la CRRNT que revient les responsabilités. Par contre, ni le MRNF, ni la CRÉ à l'obligation d'y souscrire. Pour les interviewés, il y a un flou dans les liens scalaires entre la CRRNT, la CRÉ et le MRNF, qu'ils expliquent ainsi :

le PRDIRT, c'est le pouls de la région, mais le gouvernement n'est pas obligé de s'y conformer. Il y a quelque chose de flou entre la CRÉ et le MRNF à ce sujet, les deux instances [la CRÉ et la CRRNT] ne relèvent pas de la même loi. Pour suivre la ligne de la responsabilité et de l'imputabilité, il y manque un lien. On ne verra pas un ministère approuver une loi qui vient d'un autre ministère, malgré les communications et les comités de consultation et de concertation. Tant que ce lien n'est pas fixé, il

y a un flou décisionnel. Même si le MRNF devra tenir compte des consultations sur les plans forestiers confiés aux CRÉ, avec des procédures spécifiques, il manque un lien d'imputabilité que n'ont pas nécessairement les CRÉ ou les CRRNT.

Donc même si le lien entre la CRRNT et la CRÉ est nécessaire à la démarche, il représente aussi un défi puisque la CRÉ peut rejeter les recommandations de la CRRNT de cette région. Cette inquiétude des participants touche d'ailleurs leur travail, ils remettent parfois en question sa valeur parce que le lien n'est pas systématisé et formalisé. C'est bien souvent un lien qui est porté par des acteurs qui se trouve au sein des deux instances- à la CRRNT et à la CRÉ, comme l'explique cet interviewé :

Je suis bien content de siéger sur le CA de la CRÉ, puisqu'il a des choses que je peux re-défendre à ce niveau-là

Et ce même si le président de la CRRNT, un élu, assume un certain leadership dans ce lien, puisqu'il siège à la CRÉ.

Aussi, même si tous les participants ont été nommés comme collaborateur interne à la CRRNT, la CRÉ, elle, n'a jamais été nommée malgré la participation d'un élu aux travaux de la CRRNT. Ce dernier était considéré comme un élu et non comme le représentant de la CRÉ. Certains ont plutôt souligné le rôle de la CRÉ comme collaborateur externe, et ce, principalement en raison de son pouvoir de représentation de l'espace régional. Cela signifie que ce ne sont pas les CRRNT du Québec qui entrent en interaction les unes avec les autres, mais que c'est plutôt au niveau des CRÉ que les liens interrégionaux se font puisque les CRRNT sont des comités des CRÉ qui, elles, ont les pleins pouvoirs de représentation nous a-t-on dit. La CRÉ joue donc un rôle clé dans la structuration des CRRNT, alors que le lien entre les deux instances est flou, informel et non structuré. Cela entraîne une certaine inquiétude, ou, du moins, laisse planer une certaine incertitude en ce qui a trait à ce que la CRÉ entérine ou non les propositions. Malgré que la CRÉ soit le chapeau légal de la CRRNT et que ce soit la CRÉ qui prenne les décisions finales, l'analyse retient tout de même que les personnes rencontrées sentent qu'il y a un mouvement ascendant et descendant qui lie les deux instances, mais qu'il y a certaines ruptures dans ce mouvement dans la région du Bas-Saint-Laurent. Même si elle est faible, l'imbrication des deux instances permet tout de même de poser la région comme un bloc territorial en matière de foresterie, puisque la CRÉ est l'ultime représentant régional.

Si la CRÉ joue un rôle dans la mise en relation entre les acteurs, la mise en place de la CRRNT interfère dans les relations entre les acteurs. Du moins, la loi qui instaure les CRRNT entraîne un changement de logique en ce qui a trait aux acteurs. Pour certains, depuis la mise en place des commissions régionales forestières et l'adoption du projet de loi numéro 57 sur l'aménagement durable des territoires forestiers, il y a une certaine transformation dans l'ouverture aux détenteurs de droits en forêt, toutefois, quelques-uns croient que cette participation se fait à partir d'un livre de recettes. Par exemple, ils soulignent la présence du Ministère, son encadrement, sa volonté et sa technocratie qui vient encadrer la participation. Cela laisse peu de marge de manœuvre aux CRRNT pour renouveler la place des acteurs. Pourtant d'autres nuancent ce changement, en expliquant qu'avant la mise en place des CRRNT il y avait un acteur plus important et imposant, qui avait une influence plus grande sur les autres acteurs en raison de sa responsabilité par rapport à la forêt. Ces personnes voient plus clairement, avec la CRRNT, le nouveau partage des responsabilités entre les acteurs. Même si cette redistribution des rôles est encore floue, la nouvelle loi vient changer la logique de planification forestière qui ne se fait plus par l'industrie. Tous semblent d'accord pour affirmer qu'il y a un renouvellement de la forme de prise en charge de la gestion des forêts, qui est contrôlée par le MRNF, mais partagée entre les acteurs. Plusieurs soulignent que le lien historique des industries forestières avec les territoires ne sera plus. Même si, beaucoup ont dit que les entreprises ne réalisaient pas encore cette rupture au moment des entrevues, il y a tout de même un changement de rapport entre les acteurs et leurs territoires.

Avec la mise en place des CRRNT, certains pensent que les mobilisations sont maintenant mieux canalisées. Alors que les acteurs étaient déjà en relations par d'autres mécanismes (Chiasson, Gonzalez et Leclerc, 2011), les CRRNT formalisent ces relations.

On dit aux gens, pour un territoire [physique] donné, vous allez vous parler et trouver des consensus qui seront transmis au MRNF pour en tenir compte dans la planification. Alors que traditionnellement c'était l'industrie qui avait la charge de contacter les gens. Il y a ainsi une redéfinition des relations, la relation de pouvoir n'est plus la même.

Cet extrait souligne le changement de rapport de force par rapport aux relations traditionnelles entre les acteurs. Un interviewé a expliqué que pour une fois, les divers partenaires (qu'ils soient fauniques ou autres), vont avoir un poids réel au même titre que les acteurs traditionnels. Une manifestation de ce changement est la question des chemins forestiers au Bas-Saint-Laurent. Alors que la localisation des chemins était souvent décidée

par les industries, parfois en collaboration avec le ministère, c'est maintenant aux GIR de faire ces choix. La CRRNT vient encadrer cette localisation en suggérant des orientations qui sont ensuite transposées en politique claire par la CRÉ. C'est ce qu'ont expliqué, du moins, les interviewés.

Au-delà de ce changement dans la mise en relation entre les acteurs, les résultats du Bas-Saint-Laurent permettent aussi d'affirmer que les CRRNT sont à l'origine de nouvelles alliances. En effet, grâce à la CRRNT, certains groupes se sont découvert des affinités, qu'ils ne voyaient pas avant. Une personne rencontrée a expliqué cela ainsi :

La CRRNT permet aussi des alliances d'intérêts, par exemple [notre groupe] s'est lié à un autre groupe afin de présenter des projets communs. Aussi, on a décidé de s'impliquer dans le C.A. de ce groupe, parce qu'on s'est rendu compte du partage de nos idées. Cela, grâce à la CRRNT.

En bref, la mise en place de CRRNT consolide les interactions d'acteurs qui sont internes au processus.

Le changement induit par la nouvelle loi touche aussi les relations avec les acteurs externes aux structures de gouvernance forestière. C'est par exemple le cas des citoyens en général, souligné par quelques interviewés. Pour eux, la grande critique de l'ancien régime touchait en particulier la participation citoyenne aux orientations forestières du Québec. Les critiques soulignaient que la forêt était mal gérée et que les orientations ne répondaient pas aux aspirations des citoyens, c'étaient, selon les répondants, les compagnies qui avaient « le gros bout du bâton ». Malgré la régionalisation, les personnes rencontrées constatent que cette critique est probablement toujours valable. Selon eux, les organismes assurent maintenant un certain leadership dans la gestion des forêts, mais les citoyens, eux ne sont pas nécessairement partie prenante dans les processus. Un interviewé souligne qu'il faudrait inventer quelque chose pour la participation citoyenne, puisque les citoyens participent actuellement par représentation et que peu d'entre eux sont impliqués, même de loin, aux processus. Cela, explique un répondant, parce que la population ne se sent pas nécessairement concernée par les ressources naturelles en tant que telles, à moins d'en être véritablement dépendante. La population en général se trouve plutôt en périphérie de la CRRNT puisqu'elle n'est pas nécessairement représentée par les groupes d'intérêts présents à la CRRNT. C'est d'ailleurs dans cette perspective que nous nous intéresserons, dans la

prochaine section, à la centralité qu'occupe la structure CRRNT dans les interactions des acteurs, tant internes qu'externes.

4.3.2 La CRRNT au cœur du renouvellement structurel?

Il s'agit maintenant de comprendre dans quelle mesure la structure et les articulations font des CRRNT une structure centrale dans les processus socioforestiers, ceci tant pour les acteurs que pour les organisations des différentes échelles de l'État. Trois idées principales sont développées pour expliquer ce que cela signifie pour le Bas-Saint-Laurent. D'abord, pour les acteurs du Bas-Saint-Laurent, malgré que la CRRNT soit un levier qui permet à la région de prendre de l'importance, les autres échelles sont aussi mobilisées, en fonction des dossiers traités. De plus, les liens qui unissent la région aux autres échelles, qu'elles soient suprarégionales ou infrarégionales, reposent sur la place et la présence de certains acteurs spécifiques à la CRRNT. Enfin, il est possible d'observer qu'il y a peu de liens interrégionaux et que ceux-ci sont dépendants de la division des territoires forestiers et relèvent plutôt des spécificités régionales et des relations qui prévalaient avant la mise en place des CRRNT. L'analyse de la structure de la CRRNT dans la perspective des interactions permet d'établir qu'il y a un flou dans les rôles et responsabilités des acteurs et des échelles de la gestion forestière qui ne permet pas de saisir encore l'ampleur que pourrait prendre la CRRNT du Bas-Saint-Laurent dans la structure de gestion des forêts.

La mise en place d'une CRRNT revêt une importance capitale pour les acteurs du Bas-Saint-Laurent. Pour la majorité d'entre eux, il s'agit d'une forme importante de participation et d'une plateforme intéressante pour les groupes. Elle joue un rôle important sur la mobilisation et l'organisation de la région par rapport aux ressources naturelles.

Ce sont les CRRNT qui produisent le plan régional, qui le mettent en œuvre à partir d'une stratégie d'aménagement et donnent des orientations pour ensuite passer à une grande consultation afin de diminuer le mécontentement venant des autres utilisateurs. Le PRDIRT produit par la CRRNT c'est le portrait d'où on est et où on s'en va en matière de foresterie.

Les CRRNT deviennent ainsi des instances incontournables et leur PRDIRT devient un outil de référence pour l'ensemble des acteurs en ce qui a trait au développement de leur région. Cet avis est partagé par plusieurs autres personnes rencontrées qui voient la régionalisation comme un nouveau pouvoir pour influencer la gestion des ressources naturelles dans une

perspective plus globale. Force est d'admettre que, pour les répondants, la mise en place des CRRNT et la production du PRDIRT constituent un grand pas pour les régions puisqu'ils permettent aux régions de prendre une place importante dans la gestion des forêts, place qu'elles n'avaient pas auparavant.

Toutefois, même si l'échelle régionale est une porte d'entrée intéressante pour les groupes, les acteurs vont aussi mobiliser d'autres échelles pour porter différents dossiers défendus. La mise en place des CRRNT ouvre la porte régionale pour les dossiers forestiers, sans nécessairement fermer les autres portes.

Les possibilités sont là pour que les gens en région aient différents niveaux d'entrée, dépendamment des programmes. Souvent, ils [les acteurs] jouent sur plusieurs plans en parallèle. La CRÉ va à Québec, alors que les MRC vont à la direction générale régionale par exemple.

Ce que souligne cet interviewé prend particulièrement sens pour les relations interscalaires. Les acteurs de l'échelle régionale ont des stratégies de mobilisation à divers niveaux. Par exemple, les élus municipaux font des représentations auprès des sous-ministres, a-t-on appris. Les intervenants ont souligné, à demi-mot, qu'il y avait probablement un facteur facilitant à ces relations à ces autres échelles et à la stratégie des acteurs du Bas-Saint-Laurent, surtout pour les élus. Dans les faits, il y a un ancien employé de la CRÉ qui est maintenant haut placé au sein du MRNF. Peu d'interviewés ont mis l'accent sur cet élément, il est donc difficile d'en analyser l'impact. Toutefois, il semble évident que ceci facilite les relations entre les instances des différentes échelles municipales, régionale et provinciale.

L'idée centrale qui se dégage de ceci est que la CRRNT agit comme un levier qui permet à la région de prendre de l'importance dans la structure décisionnelle forestière, mais ce n'est pas nécessairement la CRRNT elle-même qui devient une structure importante. Il y a une certaine autonomie régionale en ce qui a trait aux ressources naturelles, ce qui permet plusieurs gains régionaux. Par contre, beaucoup d'effort y est consenti, ce qui n'est pas normal aux yeux des interviewés. Nous avons constaté que la région du Bas-Saint-Laurent s'est impliquée de façon importante dans la prise en charge de sa forêt, beaucoup de temps y a été investi, et cela se manifeste dans les projets mis de l'avant par la région, mais moins dans l'arrimage entre les échelles qui demande encore beaucoup d'effort de la part des acteurs de la CRRNT.

Dans un premier temps, pour les relations entre la région et l'échelle suprarégionale, elles se manifestent principalement grâce à la présence de la direction générale régionale (DGR) du MRNF au Bas-Saint-Laurent à la CRRNT. D'abord parce qu'elle joue un rôle clé dans la structuration des CRRNT, mais aussi parce que le MRNF (re)devient, le croit-on, le maître de la gestion forestière et que les DGR sont la manifestation de cela à l'échelle régionale. À cet égard, les commissaires du Bas-Saint-Laurent sont bien conscients que ce n'est pas la CRRNT qui va diriger le MRNF. Par contre, ils sentent que l'arrimage est possible s'il y a une collaboration et une complicité avec les représentants régionaux du MRNF. À contrario, les personnes rencontrées ont aussi souligné que si la position de la CRRNT n'est pas celle du MRNF, alors elle sera refusée. Pour compléter la régionalisation, disent les commissaires, il faut une collaboration volontaire de part et d'autre et c'est par le biais de la DGR que cette collaboration se joue.

Des liens étroits existaient dans la région avant la mise en place de la CRRNT et ils vont toujours exister, surtout entre la région et le gouvernement québécois. Autant avec des partenaires municipaux qu'à la CRÉ ou encore avec l'ancien CRD. Les élus municipaux montent des dossiers, organisent et développent des stratégies. Les ministères régionaux sont directement associés pour que le discours s'aligne avec les orientations gouvernementales.

Plusieurs autres interventions allaient en ce sens. En soulignant la synergie entre les deux organismes, les intérêts complémentaires du développement des ressources naturelles et l'engagement commun dans la concertation et la communication. La DGR au Bas-Saint-Laurent est complémentaire à la CRRNT, en particulier parce qu'elle détient l'expertise technique, mais aussi pour développer des stratégies régionales qui sont cohérentes avec les divers programmes du MRNF ou aller chercher du financement. Toutefois, ce lien entre DGR et CRRNT en laisse certains perplexes, en partie parce qu'il n'est pas formalisé. C'est le cas, par exemple, lorsqu'il est question d'imputabilité. Voici comment l'a expliqué un intervenant :

Quand il va y avoir des plaintes au central, ils vont répondre de s'adresser à la région, à la CRRNT. C'est là que va se régler le litige. Ça fait un drôle de portrait.

La CRRNT du Bas-Saint-Laurent se trouve donc à la jonction d'un jeu d'interaction et de scissure avec l'échelle provinciale. C'est-à-dire que le MRNF ne pourrait pas établir une politique forestière sans prendre en considération la région, mais s'il y a une incompatibilité entre l'opinion de la région et celle du MRNF, cela aurait un impact sur les discussions et les

décisions prises à la CRRNT. Expliqué autrement, ce que certains disent est que le MRNF ne pourra pas s'opposer à la volonté de l'ensemble d'une table, mais le MRNF n'a pas l'obligation de s'y conformer, ce qui laisse peu de marge de manœuvre à la région et exige une bonne collaboration entre les deux instances. Cette tension entre le MRNF et la CRRNT été soulignée à plusieurs reprises lors des entretiens avec les divers acteurs rencontrés au Bas-Saint-Laurent.

Un exemple de ce jeu entre la région du Bas-Saint-Laurent et l'instance provinciale est celui du dossier acéricole. En effet, le gouvernement québécois avait mis en place un moratoire sur le développement acéricole dans la plupart des régions, une démonstration que c'est le ministère qui décide. Toutefois, un intervenant nous a expliqué que puisque les acériculteurs avaient réussi à écouler leur produit, ils font la demande de rouvrir le potentiel de développement dans la région, en collaboration avec la DGR régionale, ce qui les plaçait toutefois en contradiction avec la décision première du MRNF. Il y a eu des discussions et le ministère a pris une décision provinciale. Avec la CRRNT qui a donné un avis favorable à une certaine ouverture¹³, appuyé par la DGR, il a été convenu régionalement d'ouvrir certaines parcelles qui étaient déjà proches des érablières au développement acéricole en faisant le compromis d'enlever cette superficie aux espaces potentiels ailleurs sur la carte du MRNF. Ceci démontre le jeu interscalaire à son meilleur, qui se joue par la contraction et rétraction ainsi que l'effet de négociation qui existe de part et d'autre des échelles.

Dans un deuxième temps, en ce qui concerne les liens entre la CRRNT et les TLGIRT, il est clair que ces nouvelles structures infrarégionales jouent, elles aussi, un rôle dans la gestion des ressources naturelles. Pour les acteurs rencontrés au Bas-Saint-Laurent, les travaux des TLGIRT sont complémentaires aux travaux de la CRRNT puisqu'elles planifient les coupes de bois. Même si leur utilité n'est comprise de la même façon par tous les acteurs, comme le démontre l'extrait suivant :

Les tables GIR sont des tables d'harmonisation des usages, mais s'il y a d'autres problématiques, comme la récolte d'une essence en dépérissement sur le territoire, elles peuvent y être discutées. Ça, je ne crois pas que ce soit aussi clair pour les intervenants, même ceux du ministère.

Les liens entre la CRRNT et les TLGIRT du Bas-Saint-Laurent sont principalement portés par les employés de la CRÉ qui sont affectés à la CRRNT. Ce sont eux qui rapportent le sens

¹³ La CRRNT ne souhaitait pas « ouvrir *at large* » la possibilité acéricole.

général des discussions qui ont cours aux TLGIRT, mais les commissaires ont souligné ne pas avoir le détail des discussions et du déroulement des rencontres.

Les employés ramassent les morceaux de puzzles qui viennent des Tables GIR pour les mettre ensemble et nous, on élabore une politique moyenne avec ça. Même que parfois, aux tables GIR, on se fait dire que les décisions [sur le PRDIRT] sont déjà prises et que c'est juste pour voir s'il est possible de moduler un peu.

Ce lien ténu vers les échelles infrarégionales permet de souligner un certain mouvement ascendant et descendant entre les TLGIRT et la CRRNT au Bas-Saint-Laurent; le PRDIRT issu de la CRRNT sert de cadre aux TLGIRT et les discussions aux TLGIRT servent à alimenter, en partie, le PRDIRT. Ce lien est, par contre, lui aussi entre rupture et continuité. Il nous a semblé, lors des observations, que même si le deuxième point à l'ordre du jour, après le PRDIRT lui-même, touche les TLGIRT, peu de détails sont réellement transmis par l'employé qui fait la liaison.

En dernier lieu, l'analyse a permis de constater qu'il y a de toute évidence peu de lien entre les régions du Québec, particulièrement d'un point de vue forestier. Dans les faits, ce sont surtout les CRÉ qui ont ce pouvoir de représentation régionale. Les élus de la CRÉ sont ceux qui ont les pleins pouvoirs de représentations, renforçant ainsi le rôle des CRÉ dans le processus de gouvernance des ressources naturelles. S'il y a des liens entre les CRRNT du Québec, ceux-ci sont principalement portés par les employés qui sont responsables de la CRRNT. Bien souvent, s'il y a des liens entre les CRRNT de deux régions c'est qu'il y a des points de convergence ou des portions de territoires sous la responsabilité de l'une et l'autre des régions, ou encore des parcelles de territoires qui sont administrées par une autre région. À cet égard, notons l'incohérence territoriale qui existe entre territoires naturels forestiers et territoires administratifs.

Les territoires politiques sont généralement bien définis, mais au niveau des ressources naturelles, il y a des chevauchements. Le secteur est administré par notre région, mais le contrat d'approvisionnement et la possibilité est détenue dans la région voisine, ce qui oblige des liens.

Ceci réactualise une problématique déjà abordée dans nos travaux (Leclerc, 2008), et qui se pose aussi ailleurs dans le monde (Baudry, Dufays et Farcy, 2011). Il conviendrait effectivement de mieux comprendre quels sont les mécanismes à l'œuvre lorsqu'il existe des incohérences entre le découpage administratif des territoires et le découpage forestier. Il y a,

à cet égard, un manque d'intégration entre les logiques d'organisation des territoires régionaux et celles liées à la forêt. Les directeurs généraux des CRRNT, et parfois les présidents des CRRNT, se rencontrent de manière formelle à Québec, pour des mises à jour et des réactualisations, mais ceci est piloté par le MRNF. Il y a aussi parfois des échanges de courriel, de manière *ad hoc*, pour échanger sur une problématique particulière, entre les DG des CRRNT.

En bref, l'échelle régionale considérée dans son ensemble structurel qui inclu la CRÉ, la DGR et la CRRNT, devient un acteur central dans le rapport interscalaire. Toutefois, cette importance est mitigée aux yeux de plusieurs acteurs de la région. Par exemple, un intervenant explique le doute qu'il a en ce qui concerne la véritable capacité du MRNF à déléguer à l'échelle régionale l'entière responsabilité à l'égard des forêts;

La région deviendra plus responsable de tout le nouveau régime forestier, de la gestion du territoire forestier régional. Toutefois, à la base, on peut s'interroger sur la volonté concrète d'y arriver. Présentement, le rôle de la CRRNT c'est de transmettre les préoccupations de la région et à partir de là, la question à se poser c'est quand est-ce qu'il y aura un budget alloué à une région pour qu'elle fasse de la gestion forestière du territoire? Et je doute qu'on arrive jusque-là. Le MRNF ne voudra pas tout déléguer et se garder la gestion. Tout ne retombera pas au niveau régional. À la base, dans les régions, il y a un processus d'apprentissage et d'outillage des régions pour faire la transition et de prendre la gestion forestière. Régionalement, à la CRÉ, il y a une volonté de vouloir bien faire les choses et de le prendre en charge, mais on ne sait pas si le MRNF va donner tous les outils pour le faire. Il est fort probable que le MRNF se garde les secteurs de décision clé, ce qui ferait en sorte que la région devienne des entités qui transmettent l'information et la préoccupation, agissant ainsi comme un agent de liaison plutôt que d'être vraiment gestionnaire [du territoire].

Dans les faits, cette incertitude se transpose très particulièrement sur la complémentarité des rôles et responsabilités des différentes échelles dans la gestion forestière. En effet, les résultats démontrent que l'imbrication des échelles de gestion des forêts n'est pas perçue de la même manière pour tous les acteurs. Il y a un certain flou pour ceux-ci dans les rôles et responsabilités de chacune des échelles. Si la CRRNT consolide les liens entre les acteurs (voir 4.2.1), il n'est pas aussi clair que les liens entre les échelles soient eux aussi consolidés par la nouvelle structure. Le rôle des CRRNT et surtout ses pouvoirs ainsi que ses fonctions, par rapport à ceux du gouvernement, sont encore à déterminer pour cette région. Le découpage des rôles entre la CRRNT, la DGR et le MRNF n'apparaît pas encore clairement

pour les acteurs du milieu forestier au Bas-Saint-Laurent. C'est du moins ce que nous a expliqué un intervenant.

Cela a pour conséquence pour les commissaires de ne pas nécessairement savoir à quelle instance se référer pour discuter d'une problématique spécifique ou une autre. Un commissaire nous a expliqué qu'alors que les problématiques spécifiques ne sont pas discutées à la CRRNT puisqu'elle se situe plutôt dans les grandes orientations, celles-ci devraient plutôt être le sujet des discussions aux TLGIR. Toutefois, à ces tables locales ce sont plutôt l'industrie et le ministère qui orientent les problématiques discutées puisque c'est eux qui détiennent les outils et les connaissances. Pour le même intervenant, il arrive souvent qu'on lui dise qu'un élément ou un autre doit être discuté à telle ou telle autre table. Pourtant, pour d'autres, la cohérence entre les échelons apparaît plus clairement : les décisions locales relèvent des orientations régionales et la CRÉ, par le biais de la CRRNT, doit se doter d'une politique claire afin d'orienter les décisions du MRNF. Selon cette logique, la CRRNT devient donc le cœur de cette imbrication scalaire. Somme toute, même si liens entre les échelles sont importants, ils ne sont pas aussi clairs et précis pour tous. Si certains voient qu'elles se complètent, d'autres croient qu'elles sont plutôt en tension les unes avec les autres comme l'indique cet extrait :

Le danger d'avoir créé un palier supplémentaire de décision et qu'on se mette à se chicaner entre nous autres pour que ce soit la politique régionale plutôt que provinciale quand ça fait notre affaire et la politique provinciale plutôt que régionale pour eux, qu'on arrive plus à régler nos différents nulle part.

Cette double tendance, celle de la complémentarité et de la tension entre les échelles, n'est pas anodine en matière de politique des échelles, tel que le conçoit Brenner (2000). C'est ce jeu d'alliance et de tension qui marque clairement le jeu d'échelle qui existe dans la gestion des forêts au Québec.

Ce jeu d'échelle se confronte, d'une part, à une segmentation des priorités forestières et, d'autre part, à une politique forestière trop englobante qui ne donnerait plus sens aux particularités régionales. Cette dichotomie est soulignée par certains. Par exemple, un intervenant nous a expliqué qu'il est nécessaire de donner une marge de manœuvre à la région afin d'adopter des orientations modulées pour chaque territoire régional. Au contraire pour un autre, s'il y a des priorités différentes aux trois ou quatre tables GIR de la région, il faut aussi avoir la capacité régionale d'en faire des orientations communes. Les échelles se

trouvent dans une double logique à jouer tant la carte de l'autonomie que celle de l'encadrement. Les intervenants espèrent que les CRRNT se tailleront une place dans ce jeu, mais l'entrée en vigueur de la nouvelle loi est prévue pour 2013, ce qui laissait planer un certain doute au moment de l'enquête (entre 2010 et 2011), plusieurs ont qualifié la période de mise en place des CRRNT comme un moment charnière comportant toutefois de nombreuses zones grises. Le succès de cette période de transition dépend, selon les personnes rencontrées, du sérieux que l'on donne aux thèmes et sujets discutés aux CRRNT. C'est sur cet aspect que s'attarde la section suivante.

4.3.3 Une logique de compétition entre les intérêts

Nous observons à la CRRNT du Bas-Saint-Laurent qu'il y a des thèmes et des sujets qui sont percutants et qui donnent naissance à des interactions plus promptes ou conflictuelles. Les personnes rencontrées ont toutefois souligné qu'il y avait peu de thèmes percutants qui viennent brouiller les interactions. En effet, plusieurs ont expliqué que les discussions et les décisions se prennent en fonction des contributions de chacun. Il s'agit plutôt de discussions qui portent sur la manière d'intégrer un élément ou un autre apporté par un commissaire dans le PRDIRT. Si tous arrivent à s'entendre sur ce moyen, les enjeux y restent relativement globaux et les personnes rencontrées sentent que généralement cela permet la bonne collaboration de tous. Toutefois, certains sujets sont plus délicats et suscitent plus de passions que d'autres. C'est le cas par exemple lorsque l'on parle des différentes fonctions productives de la forêt du Bas-Saint-Laurent. Il y a en effet une grande tension lors de discussions qui touchent le développement de l'industrie extractive et celui de l'industrie acéricole. Aussi, notre analyse souligne que la perception d'un changement de logique, induit par la nouvelle loi, n'apparaît pas aussi clairement pour tous les acteurs, ce qui fausse les interactions sociales dans certains cas. Enfin, un troisième élément souligné par les acteurs comme un obstacle aux discussions est le manque de connaissances.

D'abord en ce qui concerne la tension entre les fonctions productives de la forêt, soulignons que notre hypothèse de départ plaçait, en opposition, les fonctions productives à celles visant plutôt la conservation. Or, il apparaît clairement dans les résultats que les tensions vécues par les commissaires touchent plutôt deux fonctions productives; la production acéricole entre en opposition avec la production ligneuse. Les résultats ont montré une forte compétition entre les différentes fonctions productives dans la région. Les discussions sont,

dans ce cas, beaucoup plus marquantes pour les acteurs du Bas-Saint-Laurent, car les deux industries sont en compétition pour l'utilisation d'une même ressource et peu sont en mesure de résoudre l'impasse. Une personne explique cette tension ainsi :

Là où ça va moins bien [dans les discussions], c'est au moment où le discours devient plus idéologique, où les intérêts s'affrontent à d'autres, les intérêts économiques ou le développement en particulier. L'exemple parfait de ça c'est l'acériculture et le bois d'œuvre, qui sont en confrontation sur une même parcelle. C'est une opposition d'intérêt qui est difficile à trancher. *Lequel doit-on favoriser?* C'est difficile, car ni l'un ni l'autre ne va lâcher le morceau. De chaque côté c'est une industrie qui est en jeu, ni l'un, ni l'autre ne va céder à l'autre, car ce sont des intérêts incompatibles, des intérêts économiques – qui ont en théorie la même valeur –, mais qui sont divergeants. Ce n'est pas facile lorsqu'on parle d'intérêt idéologique, parce qu'il n'y a pas de marge de manœuvre.

Alors qu'avec la CRRNT les personnes rencontrées sentent qu'il y a une volonté générale d'accommoder plusieurs des autres intérêts, pour la chasse, la motoneige et l'environnement par exemple, les acériculteurs eux tentent encore de faire leur place dans les processus de prise de décision. Pour une personne rencontrée, le discours dominant aux instances est celui-ci; « *on vous aime vous autres, mais dérangez nous pas trop* ». Ce conflit entre les deux fonctions productives découle d'une cohabitation difficile, qui s'explique par le fait que l'industrie forestière compromet le potentiel acéricole et, à l'opposé, l'acériculture diminue la possibilité d'approvisionnement forestier, les deux productions ne peuvent donc pas cohabiter facilement. Les ressources en érable d'une parcelle doivent être attribuées à l'une ou l'autre des productions exclusivement.

Sur un autre plan, la mise en place de la nouvelle loi et celle des CRRNT vient modifier grandement l'ordre établi depuis longtemps dans la gestion des forêts. Il y a une transformation profonde dans le fonctionnement traditionnel de la gestion des forêts, et ce changement ne va pas de soi par la simple application de la loi. Plusieurs considèrent que le changement le plus important de 2013 sera celui où l'industrie devra acheter le bois, mais que ce changement est difficilement accepté par les industries. Le changement de paradigme, pour reprendre l'expression d'un interviewé,

se fera à la condition que les industries se sèvent de leur vieille mentalité et qu'elles réalisent qu'elles ne seront même plus propriétaires des chemins. Elles devront acheter le bois, qu'il soit debout ou couché. Les forêts, elles, ne seront plus leurs forêts à aménager.

De passer à cette nouvelle façon de penser la forêt est difficile et pourrait, selon plusieurs, prendre du temps, plus que les quelques années qui séparent l'adoption de la loi et son application. D'aucuns constatent que les discussions touchent encore *leur* territoire, en parlant du territoire des industries.

Cette difficulté s'explique, selon plusieurs, parce que l'industrie forestière est la grande perdante avec la nouvelle loi. Pour reprendre l'idée émise par un commissaire, les industries perçoivent le changement de régime comme une menace et le voient avec beaucoup d'appréhension. Il y a beaucoup d'inquiétude sur le terrain et bon nombre d'incertitudes sont encore à éclaircir, par exemple avec ce que deviendront les CAAF. Certains diront que les industries vont tout mettre en œuvre pour conserver leurs acquis. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a, du moins au Bas-Saint-Laurent, une marge entre les acquis de l'industrie forestière et les orientations régionales et que ces enjeux sont importants, puisque l'analyse constate une grande tension entre la perception du changement pour l'industrie et celle des autres acteurs rencontrés. Nous reviendrons sur cet élément à la section 4.4.3.

Le dernier élément concernant les thèmes facilitants et perturbants les interactions touche le niveau de connaissance et de compréhension qui vient moduler les interactions. En effet, les interviewés ont souligné que, d'une part, la compréhension des objectifs d'une CRRNT est différente selon la région et selon les participants de la CRRNT et que, d'autre part, les acteurs n'ont pas nécessairement la même compréhension des termes plus techniques. Alors que chaque région avait sa version de commission forestière, les modèles étaient très variés et malgré la loi, plusieurs considèrent que les formes de CRRNT sont restées très différentes les unes des autres.

Il y a peut-être un manque, pas que tout soit uniformisé, mais de grandes différences existent entre les régions et on ne parle pas tous de la même chose. Toutes les régions doivent faire un PRDIRT, mais par exemple, ici, la consultation est importante [...] tant pour le PRDIRT qu'autre chose et on le fait bien, trop, mais bien. Mais le souci est là, alors que dans d'autres régions, le PRDIRT c'est tout juste si ce n'est pas 2-3 employés qui le font.

Ce qui valide, dans une certaine mesure, l'hypothèse d'une démocratie différentielle incarnée par les CRRNT. Toutefois, ce déséquilibre régional pourrait engendrer des difficultés d'uniformisations au moment de mettre en place des scénarios d'exploitation pour l'ensemble

du Québec, ont souligné plusieurs. À cet égard, plusieurs recherches démontrent la possibilité d'un développement inégal dans un contexte de décentralisation (Davis, 2006 ; Demazière, 1996 ; Sénécal et Bhérier, 2009)

Si ce déséquilibre peut exister entre les régions du Québec, il existe aussi entre les acteurs. Tous les commissaires ne perçoivent pas les objectifs de la CRRNT de la même manière entraînant des discordes sur les moyens de les atteindre. Au-delà de cette incompréhension, qui est vite esquivée au Bas-Saint-Laurent puisque la directrice générale ou le président indiquent rapidement si une discussion doit ou ne doit pas avoir lieu, il y a aussi un manque de connaissance sur des concepts précis. Par exemple, une personne a souligné que le concept de forêt de proximité n'était pas compris de la même manière par tous. Pour l'industrie, c'est une forêt d'intervention intensive, qui est proche physiquement de l'usine, alors que pour d'autres c'est la valorisation à plusieurs niveaux. Cette incompréhension entraîne une divergence d'opinions et un blocage dans les discussions. C'est d'ailleurs cette impasse qui fait dire à certains que le secteur des connaissances devrait être plus impliqué dans la CRRNT du Bas-Saint-Laurent, comme il le sera souligné dans la section 4.4.1. Aussi, la section 4.4.3 permet de constater que le concept de gestion écosystémique n'est pas consensuel et mérite lui aussi un éclairage scientifique pour les acteurs de la CRRNT.

En bref, la question de la centralité de la CRRNT dans la structuration des interactions se pose. La nouvelle structure régionale est clé pour les acteurs, puisqu'elle vient changer le type d'interaction. Il y a, d'après les résultats, une officialisation de celles-ci. Sans entraîner un changement majeur d'acteurs, les relations, elles, vont en s'améliorant. Les préoccupations seront intégrées plus facilement et les décisions seront concertées. Pour plusieurs, la mise en place de la CRRNT fera en sorte que les décisions seront mieux comprises et que l'information circulera mieux. Notre analyse souligne donc que le changement induit par la nouvelle loi forestière ne consiste pas en un changement d'acteurs, mais offre plutôt de nouvelles balises aux interactions entre ceux-ci en offrant une opportunité de justement modifier le rapport de force entre les acteurs, qu'ils soient internes ou externes aux CRRNT. Alors qu'avec le régime forestier québécois précédent, plusieurs analyses ont démontré une ouverture aux acteurs qui n'étaient pas traditionnellement inclus dans la gestion des forêts (Bouthillier, 2001 ; Chiasson, Blais et Boucher, 2006), le nouveau régime forestier, en particulier avec la mise en place de structures participatives comme les CRRNT – mais aussi les TLGIRT- permettent une structuration de leurs apports ainsi qu'une

consolidation des contributions de ces autres acteurs. Aussi, la CRRNT est un levier qui permet à la région du Bas-Saint-Laurent de prendre de l'importance, en particulier par l'élaboration du PRDIRT, malgré que la région soit en relation dichotomique de conflit et de coopération avec les autres échelles. D'ailleurs, ses liens avec la CRÉ, la DGR et les TLGIRT définissent bien ce jeu d'interaction scalaire. Toutefois, nous noterons dans la section suivante que le fonctionnement et le processus d'élaboration du PRDIRT jouent sur la structure et l'importance que prend la CRRNT.

4.4 La CRRNT du Bas-Saint-Laurent entourée d'incertitudes

L'approche analytique suivante est centrée sur les perceptions sociales de la forêt et de sa gouvernance. Il s'agit de faire ressortir les éléments qui touchent la compréhension, l'intériorisation et la représentation des acteurs au regard de la CRRNT, de ses participants ainsi que des discussions. Cette approche met en lumière l'écart entre l'idéal et le perçu des personnes rencontrées, entre le souhait et la réalité. L'analyse démontre que, même si le renouvellement des formes de pouvoir était souhaitable, il y a encore beaucoup d'incertitudes qui entourent la CRRNT selon les personnes rencontrées.

4.4.1 Une grande implication qui est contrastée selon les intérêts

Apprécier les perceptions en ce qui a trait aux acteurs signifie observer la différence entre le *qui est impliqué* et le *qui devrait être impliqué* dans la gestion des forêts. Les résultats permettent de montrer une certaine cohérence entre l'idée qu'il y a peu d'absents à la CRRNT du Bas-Saint-Laurent et l'idéal participatif que les acteurs investissent à la CRRNT, en soulignant toutefois la faible participation directe du secteur des connaissances et de représentants des autres ressources aux discussions. L'analyse permet aussi de saisir, d'une part, que les participants à la CRRNT perçoivent de manière dichotomique leur rôle, soit qu'ils reconnaissent leur rôle à part entière et l'assument, soit qu'ils ne savent pas nécessairement ce qu'ils font ou représentent à la CRRNT. D'autre part, et de manière encore plus marquée, nous constatons que le changement du rapport de force dont il était question à la section 4.3.1 est perçu différemment selon les acteurs.

On peut, d'emblée, signaler qu'une des caractéristiques maintes fois signalées par les gens rencontrés est qu'il y a peu ou pas d'absent à la CRRNT. Les représentants qui devraient

être présents le sont. Si certains groupes sont absents, c'est qu'ils n'ont pas un intérêt à caractère régional ou encore que leur mandat ne touche pas assez spécifiquement le mandat de la CRRNT. Pour plusieurs, à l'instar de ce qui peut être trouvé dans la littérature scientifique, l'ajout d'un représentant d'intérêt viendrait complexifier le déroulement des discussions de la CRRNT. C'est d'ailleurs ce que constate Bouthillier (2001), mais aussi Parkins (2006). Pour ce dernier, si la participation est une réponse à la complexité et à l'incertitude scientifique dans le milieu forestier, elle induit aussi une nouvelle complexification en augmentant le nombre de valeurs induites à la forêt.

Si la participation des groupes est satisfaisante aux yeux de la grande majorité des personnes rencontrées, il y a tout de même un secteur qui est plus faiblement représenté dans les travaux de la CRRNT et qui mériterait d'être intégré selon eux. En effet, les interviewés du Bas-Saint-Laurent ont souligné la faible présence du secteur des connaissances au sein des discussions. Même si d'autres secteurs, comme le secteur du loisir et du récréotourisme, ont été mentionnés comme absent, ils l'ont été dans une moindre mesure que le secteur des connaissances. Voici comment un interviewé explique cette absence :

Ce qu'il manque, à la commission, ce sont des participants au niveau des connaissances tant pratique que théorique, qui se retrouve plutôt comme participant satellite. Par exemple le comité cible – qui devait chiffrer les objectifs du PRDIRT – à qui l'on demande beaucoup, sont tous des chercheurs universitaires très qualifiés, qui doivent se rencontrer des dizaines et des dizaines de fois sur les impacts, ce qui est exigeant. Alors que d'autres comités – par exemple celui des aires protégées – où les sujets sont spécialisés et devraient solliciter la participation du secteur connaissance. Le secteur connaissance se trouve donc partenaire, à la périphérie de la CRRNT, à qui on demande beaucoup, qui devrait être présent à la table, ne serait-ce que pour orienter nos choix de connaissance. À la CRRNT on dit *oui c'est important la connaissance*, on a recours à eux, mais il n'y a pas quelqu'un sur la table. Heureusement, les employés liés à la CRRNT détiennent un bagage de connaissance qui est immense. Par exemple, un employé détient un doctorat en biologie qui travaille sur la biodiversité, qui est extrêmement compétent et qui connaît bien la région. Le fait que ce dernier soit biologiste plutôt qu'ingénieur forestier compense la lacune scientifique à la table.

À ce titre il faut souligner qu'il y a une grande reconnaissance de l'expertise des employés par les commissaires. Toutefois, celle-ci est largement insuffisante selon les personnes qui

ont souligné l'absence du secteur des connaissances. Par exemple, un répondant a souligné que le PRDIRT avait été rédigé à l'interne, par les employés de la CRRNT avec l'aide des commissaires, parce que c'est là que se trouvent les ressources, mais beaucoup des connaissances mobilisées pour le faire sont issues de l'Observatoire sur la forêt du Bas-Saint-Laurent de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), qui aurait pu prendre part aux discussions de manière plus marquée. La CRRNT du Bas-Saint-Laurent a plutôt fait appel au secteur des connaissances comme des organismes externes pour alimenter sa réflexion sur le PRDIRT. À cet effet, elle a interagi avec les municipalités, les MRC, différents ministères et l'UQAR.

En ce qui a trait à la façon dont les participants perçoivent leurs rôles à la CRRNT, deux tendances qui entrent en contradiction sont révélées par les résultats. Soit que le commissaire reconnaît son rôle et sa place à part entière, soit qu'il ne sait pas quel est son rôle et quel intérêt il doit défendre. Dans le premier cas, plusieurs commissaires savent quel intérêt porter et trouvent leur participation à l'échelle régionale pertinente, voire nécessaire. Le commissaire a alors le sentiment que l'inclusion des préoccupations de son groupe a une implication concrète sur le PRDIRT. Dans le deuxième cas, les commissaires n'ont pas le sentiment d'être un acteur essentiel au processus, certains sont là « par hasard » ont-ils dit. Ces derniers n'arrivent pas à savoir ce que leur participation implique. Voici comment l'explique un interviewé qui représente un ensemble d'utilisateurs plus large que sa propre utilisation :

Lors des discussions, moi, je n'ai pas d'intérêt à regarder s'il y aura un chemin à 30 kilomètres de mon espace d'utilisation. Je n'ai pas les compétences, je n'ai pas l'intérêt, je n'ai pas les connaissances et je n'ai pas l'information à savoir s'il y a un autre utilisateur. Si je représentais juste mon secteur d'activité, je pourrais me faire une tête sur *est-ce que j'ai de la ressource à protéger là*. Ce serait plus facile d'aller voir les autres et de leur poser des questions.

Cet intervenant sent plus ou moins sa capacité de représenter son groupe d'utilisateur, et c'est encore plus difficile de représenter ceux qui ont une activité différente de la sienne, dont il est pourtant le représentant.

Enfin, malgré des résultats qui démontrent un changement net du rapport de force, ce changement est perçu différemment par l'industrie que par les autres acteurs. Alors que la plupart des personnes rencontrées reconnaissent qu'il y avait jusqu'à récemment un acteur

plus important, plus imposant et qui avait une influence plus grande sur l'utilisation de la ressource quelques-uns et principalement l'industrie ne semblent pas encore saisir que ce lien et ce rapport changent. Quelques explications ont été données par les personnes interviewées. D'abord, ils ont souligné que le changement n'a pas été clairement annoncé et vulgarisé ou encore ils ont jeté le blâme sur certains partenaires qui ne veulent pas le voir ou faire la transition vers ce changement, en parlant de l'industrie. Effectivement, il semble que le changement n'est pas nécessairement assimilé par tous, la perception du rapport de force varie selon l'acteur qui se positionne. Alors que pour la majorité des groupements associatifs la nouvelle loi fait du ministère l'acteur central de la gestion des territoires forestiers et que la forêt devient maintenant une propriété de l'ensemble des Québécois, l'industrie, elle, ne voit pas ce changement du même œil. Pour les tenants de l'industrie, les acteurs ont toujours été tous égaux par rapport aux détenteurs de CAAF. Selon eux, les territoires forestiers sont soumis à la négociation depuis longtemps et l'industrie était condamnée à s'entendre avec les partenaires forestiers. Et si les partenaires n'étaient pas toujours satisfaits, les dirigeants d'entreprises ne l'étaient pas non plus soutiennent-elles. Pour elles, il n'y a pas de changement dans le rapport de force, alors que nos constats ont été tout autres. Le rapport de force qui prévalait était asymétrique (Chiasson et Leclerc, 2013) et les résultats de la présente recherche démontrent que la mise en place de la CRRNT officialise plutôt un nouveau rapport de force.

4.4.2 Une structure pour pédaler tous dans la même direction

En ce qui a trait à l'idéal des acteurs, par rapport à l'échelle et la forme de la gestion des ressources naturelles, notons que les personnes rencontrées ont souligné que toute décentralisation, quelle qu'elle soit, était largement bienvenue et que le modèle idéal de prise de décision en forêt est un modèle participatif. Si le modèle des CRRNT semble répondre à ces deux attentes, les résultats démontrent toutefois qu'il persiste un sentiment d'une décentralisation inachevée. Pour plusieurs, c'est l'action du temps qui permettra de bien mettre en place la structure décisionnelle forestière qui répond à ces deux critères.

Alors que la mise en place de structures décentralisées pour la gestion des forêts découle de demandes préalables des instances municipales et régionales (Chiasson et Labelle, 2009), le processus de prise en charge s'est fait relativement rapidement. Ces instances souhaitaient une appropriation des leviers de développement, particulièrement par le biais

des redevances de l'exploitation des ressources naturelles. Malgré cela, quelle que soit la forme de la décentralisation, elle aurait été acceptée par les représentants des instances locales et régionales, puisqu'elle leur offre un espace privilégié à l'égard de la forêt. À cet égard, bon nombre des personnes rencontrées au Bas-Saint-Laurent ont souligné que les modèles des CRRNT et des tables GIR sont des modèles intéressants. Pour un intervenant, les structures actuelles répondent aux attentes, non seulement des acteurs municipaux et régionaux, mais aussi aux demandes citoyennes. Le modèle s'inscrit tout à fait dans la logique sociopolitique contemporaine; les décisions sont prises au plus près des bénéficiaires, négociées entre divers intérêts, sur une échelle de proximité. Quelques personnes rencontrées reconnaissent là le rôle de la commission, de créer des orientations va dans le sens commun.

Par contre, plusieurs ont souligné les limites de cet idéal participatif dans les structures existantes. Comme première limite, notons la forte ascendance du MRNF sur les décisions. Une personne a d'ailleurs noté que la participation à la CRRNT se fait sans le but ultime de décider, puisque la décision reste aux mains du Ministère. Pour d'autres, la limite est plutôt dans le fonctionnement même de la CRRNT, alors que certains commissaires croient que leur rôle est de surveiller les autres commissaires, plutôt que d'entrer dans la discussion et le compromis. En raison de ces limites, certains de ces groupes remettent en question leur participation, à une échelle ou une autre. Par exemple :

La CRRNT, c'est un niveau intéressant parce qu'on peut y discuter des enjeux relativement globaux, mais quand on tombe plus sur le terrain, ça devient plus spécifique et ça ne devrait pas nécessairement se discuter là pour nous, pour notre intérêt. Même aux tables GIR, je disais justement au représentant du MRNF que je me demandais ce qu'on faisait là parce qu'il y aurait peut-être d'autres moyens de faire parvenir nos préoccupations.

Malgré que la CRRNT réponde aux impératifs de décentralisation et de participation, certains groupes se questionnent toujours à savoir si la CRRNT, ou même les autres mécanismes (par exemple la TLGIRT), est une bonne place pour eux et si leur participation se fait à la bonne échelle. En bref, « le changement idéologique » vers « l'impératif délibératif » (Blondiaux et Sintomer, 2002) est bien présent dans les nouvelles structures de la gestion forestière au Québec, mais se heurte à certaines limites, qui méritent d'être observées de plus près.

C'est le cas par exemple de l'ascendance du MRNF sur la CRRNT et la gestion des forêts en général qui donne l'impression aux participants que leur participation est inefficace. Non seulement cette ascendance obstrue la participation, elle est aussi une limite à l'autonomie scalaire, freinant la capacité des CRRNT à répondre à ses propres impératifs. Pour beaucoup, la régionalisation vue par le MRNF est une prise de décision finale par la DGR du MRNF. En effet, plusieurs ont souligné qu'il y avait une autonomie trop limitée pour la région par rapport aux échelles de pouvoir supranational. Alors que la CRRNT découle d'affrontement aussi entre l'entreprise et le ministère sur des sujets techniques, avec lesquels les élus municipaux devaient aussi jongler, la structure devait permettre le débat et le consensus. Toutefois, l'orientation actuelle des choses fait en sorte que la CRRNT devient strictement consultative afin que la CRÉ puisse déposer le rapport exigé par le MRNF. C'est ce qu'a indiqué un répondant, qui rejoint la perspective de plusieurs autres qui remettent en question la liberté et l'autonomie décisionnelle de l'échelle régionale. Le PRDIRT, selon plusieurs, doit se conformer à la stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) du MRNF ou encore les orientations doivent prendre en compte les commentaires émis par le représentant de la DGR aux rencontres de la CRRNT. Ceci limite la capacité de la CRRNT à véritablement prendre en charge la forêt. Ces éléments mettent aussi en lumière, le sentiment des personnes rencontrées d'une décentralisation inachevée. Pour plusieurs, on ne va pas au bout du potentiel régional et de sa capacité décisionnelle et ils doutent de la volonté réelle du MRNF à donner un véritable pouvoir aux régions.

Ce sentiment existe entre autres en raison du flou qui subsiste dans le rapport scalaire, décrit à la section 4.3.2 et du jeu qui existe entre les échelles. Pour certains, il y a effectivement une logique à suivre dans la complémentarité des échelons qui n'est pas nécessairement en place actuellement dans la structure de gestion des forêts québécoises. Même si l'imbrication des structures est claire, les CRRNT s'inscrivent dans un jeu complexe entre les structures scalaires. Si l'échelle régionale est importante, les grandes stratégies et les grands enjeux sont issus de niveaux supérieurs et la planification plus fine à des niveaux inférieurs. Un jeu qui n'est pas nécessairement établi aux yeux des acteurs et pour les structures du Bas-Saint-Laurent. Il faut simplifier la structure scalaire diront certains, mais pour le faire, il faut aussi avoir les ressources et la flexibilité nécessaires. Cette scalarisation est expliquée ainsi :

Il y a un chapeau provincial au-dessus de notre tête, où les élus donnent de grandes lignes, de grandes directions. Ces grandes lignes sont modulées, adaptées et parfois même proposées par les régions, comme avec le PRDIRT, ou localement aux GIR, avec les PAFI

La nouvelle loi offre des outils (le PRDIRT, la SADF) qui permettent d'adapter la gestion des forêts, qui n'est pas possible dans une gestion centralisée. En effet, les personnes rencontrées ont souligné que la modulation par territoire est possible uniquement dans la mesure où le gouvernement central laisse aux régions « une véritable gouvernance ». Le danger de la régionalisation, soulignera un intervenant, est de créer un nouveau palier de décision, le palier régional, et de ne pas le prendre réellement en considération.

Or, selon notre analyse, le flou scalaire dont il est question ici place tout de même la région au cœur du jeu d'échelle. Alors que la nouvelle loi impose un retour vers une forêt plus naturelle, avec une gestion écosystémique, cela se joue sur une échelle régionale et locale malgré des balises logiques, claires et cohérentes de la part du gouvernement central. Il y a, ainsi, un jeu de marchandage entre les échelles. Nous l'avons déjà relevé, l'échelle régionale (au Bas-Saint-Laurent) se trouve entre tension et liberté par rapport au gouvernement central et les échelles plus fines et c'est ce jeu qui fait de la région une échelle intéressante et pertinente pour la participation des groupes et la mise en politique des enjeux forestiers. En effet, l'échelle régionale est considérée comme un niveau stratégique dans la gestion des forêts au Bas-Saint-Laurent par la majorité des acteurs rencontrés. Certains vont jusqu'à dire que le PRDIRT offre la vision idéale d'une gestion optimale des ressources pour la région et que la CRRNT est l'outil « pour *pédaler ensemble* dans ce sens-là ». Voici comment l'explique un interviewé :

En espérant que ces directions [celles du provincial] sont valables dans la réalité, ce qui n'est pas nécessairement le cas toujours, [parce qu'] il me semble logique que tu ne peux pas décréter à Québec, les objectifs fauniques. Il faut de grandes lignes et ensuite, vous autres [régionalement et/ou localement], déterminez en fonction de votre capacité territoriale vos niveaux et vos quotas de chasse par exemple. [...] il va y avoir des décisions locales qui vont se prendre aux tables GIR, mais elles vont travailler avec le PRDIRT, en gardant en tête la vision régionale. Au même titre, les MRC et les localités vont devoir regarder si leurs décisions s'inscrivent dans la mouvance régionale.

Mais une telle structure, qui prend cette orientation, exige du temps pour se mettre en place. En effet, lorsqu'interrogés sur le modèle idéal de la gestion des forêts au Québec, beaucoup ont souligné que la CRRNT est une bonne voie, mais qu'il faut d'abord attendre les résultats. L'analyse démontre à cet effet que le temps est un facteur clé dans la construction des

espaces de pouvoir et la mise en place d'une participation effective. Au Bas-Saint-Laurent, la participation et la collaboration dans le milieu forestier à l'échelle régionale sont, depuis plusieurs années, en élaboration et l'effet du temps sur l'exercice participatif se fait maintenant sentir.

Au départ, le fait qu'il y ait eu des baisses de possibilité forestières, ça a créé une forme de rapprochement entre les acteurs. On s'est mis à perler plus ensemble des moyens de s'en sortir. [...]. Cette période a facilité des rapprochements. [...]. Les autres partis ont entendu ce que nous avions à dire. [...]. On a commencé à se voir, à se rencontrer et à discuter, assez pour parler de complicité. [Maintenant] on s'écoute mieux. Je suis à même de constater que chacun a évolué dans ses propres positions avec les arguments des autres, ce qui crée un meilleur climat, une meilleure ambiance pour prendre des décisions. On a eu plus de temps, plus de pratique et plus d'expérience dans la discussion en raison de cet historique-là. Quand la CRRNT a été mise sur pied, ce n'était pas quelque chose de nouveau. On a continué sur notre erre d'aller, c'est la même gang qui s'est ramassée là [à la CRRNT]. Dans d'autres régions, ils ont eu à comprendre cette mécanique-là.

Cette personne exprime bien ce que d'autres ont dit autrement. Pour l'un, les gens sont plus à l'aise les uns avec les autres pour parler de leurs préoccupations, alors que pour l'autre, il y a une évolution dans les problématiques et des solutions apportées depuis trois ans ce qui permet d'avancer plus rapidement dans le débat. La mise en place d'une CRRNT constitue un moment de transition, et c'est cette transition qui demande du temps. Un autre élément qui souligne l'importance du temps est que la participation des intervenants du milieu forestier à l'échelle régionale était déjà ancrée dans les structures au Bas-Saint-Laurent comme en témoigne cet extrait d'un rapport du MRNF datant de 2004 :

Les intervenants concernés par le milieu forestier bas-laurentien ont acquis, au fil des ans, mais plus particulièrement ces dernières années, des habiletés et une efficacité dans leur participation aux différents exercices ou processus de consultation et de concertation. Les mécanismes et les initiatives foisonnent dorénavant en ce domaine. (Ministère des Ressources naturelles, 2004, p. 8).

Même dans la réalisation du PRDIRT, le temps est un facteur clé. Colliger les informations, monter le dossier et s'assurer de la diffusion, du partage des objectifs ainsi que de l'adhésion de tous aux grandes orientations et pistes d'actions ont nécessité un travail colossal de la part d'acteurs de tous acabits (commissaires, employés, acteurs externes, élus, ...). Les

acteurs eux-mêmes voient les effets bénéfiques du temps dans le processus de mise en place de la CRRNT;

Dans les discussions, parfois on a fait des pas vers l'avant, d'autres fois vers l'arrière. Quand on fait des propositions on réalise souvent que c'est la préoccupation de tous, mais il faut prendre le temps d'abord de les comprendre, de les assimiler et de les remettre dans leur contexte à cela il faut ajouter qu'il manque d'information pour les intégrer, les mettre quelque part et les calculer. Oui on s'est concerté et on pense que c'est important, mais le pas en arrière c'est d'être capable de dire *telle préoccupation on est capable de vivre avec ça*.

Le processus dialogique exige une conciliation et une consolidation des relations interpersonnelles qui s'inscrit dans un processus temporel long.

Le temps est aussi une caractéristique essentielle à la mise en place de la nouvelle loi et pour consolider l'espace régional. Pour certains, le changement de mentalité et de perception sur le nouveau régime forestier pourrait prendre un ou deux autres cycles de PRDIRT, qui doit être renouvelé aux cinq ans. Même dans les approches forestières, le temps joue un rôle important. Par exemple, pour une personne rencontrée, l'application de la gestion écosystémique qui se dessine pour 2013 n'a pas encore été totalement éprouvée. Somme toute, l'ensemble des personnes rencontrées reconnaît que les fruits récoltés aujourd'hui, avec la mise en place de la CRRNT, sont le bénéfice des négociations qui avaient cours avant même la naissance de la CRRNT. Les discussions ont pris de la maturité et les interviewés croient au potentiel de la commission pour arriver à une gestion forestière qui répond à leurs attentes.

4.4.3 Des discussions directement liées au PRDIRT

Ce dernier angle d'analyse s'attarde aux discours dominants et aux discours marginalisés à la CRRNT. Il est possible d'observer les discussions qui ont cours à la CRRNT du Bas-Saint-Laurent et qui servent principalement à nourrir et construire le PRDIRT. Dans ces discussions, les plus grands enjeux sont ceux liés à l'industrie forestière, marginalisant toutefois les enjeux qui touchent les autres fonctions productives de la forêt, comme la production acéricole. Enfin, de manière marginale, mais significative, le concept d'aménagement écosystémique, qui est au cœur de la nouvelle loi sur les forêts du Québec, est un concept plutôt controversé au Bas-Saint-Laurent.

Par exemple, les observations effectuées à la CRRNT ont permis de saisir l'importance que prenait le PRDIRT dans les discussions entre les commissaires. Lors des discussions, il ne s'agit pas pour les commissaires de s'accrocher à un discours ou à un dossier, mais plutôt de susciter des interactions et d'intégrer au PRDIRT, toutes les idées possibles qui sont issues des problématiques véhiculées par les commissaires. La force du PRDIRT, selon plusieurs, est d'être varié et de faire le consensus, pas seulement au sein de la CRRNT, mais aussi avec les municipalités, les MRC, les différents ministères ainsi que l'Université. Pour les personnes rencontrées, les discussions touchent principalement les pistes d'action qui seront mises en œuvre régionalement pour atteindre des objectifs assez précis.

Les intervenants ont, dans la grande majorité, mis en évidence que les travaux de la CRRNT sont souvent ramenés à un niveau plus politique, surtout lorsque les discussions touchent l'industrie forestière. Il y a des enjeux importants et des acquis qu'elles souhaitent conserver, alors que les orientations régionales ne vont pas nécessairement en ce sens. Ce qui fait que parfois, les discussions sont mobilisées par l'industrie forestière traditionnelle, surtout que celle-ci sent l'étau qui se resserre sur elle et que l'enjeu est plus facile à identifier pour ses activités comparativement à d'autres où les enjeux sont plus diffus. Pour un interviewé, cette monopolisation des discours par l'industrie forestière sera moins présente lorsque l'industrie réalisera qu'elle n'a plus le monopole sur le territoire, comme nous en avons déjà discuté plus tôt. La grande place occupée par l'industrie forestière dans les discussions laisse peu d'espace aux autres enjeux, même s'ils sont de nature économique. En effet, l'analyse a aussi déjà souligné que le discours le plus marginalisé est celui des acériculteurs.

Un autre thème, qui a soulevé des passions lors d'une observation, est celui du principe de l'aménagement écosystémique. Le débat est toutefois porté par un seul intervenant et touche l'application législative du principe. En effet, cet intervenant souligne le manque de connaissance sur le concept et l'applicabilité des principes sur l'écosystème forestier du Bas-Saint-Laurent. Toutefois, l'ensemble des acteurs s'accorde pour dire que ce point ne peut pas être résolu à l'échelle régionale, ce qui marginalise le débat sur ce sujet, qui n'est pourtant pas anodin. L'application de l'aménagement écosystémique à la région devra faire l'objet d'études plus approfondies puisque la majorité d'entre elles ont principalement porté sur les pratiques en forêt boréale. Par contre, l'analyse retient ici que, si le manque de connaissance sur l'application du principe d'aménagement écosystémique aux forêts du Bas-

Saint-Laurent est réel, le débat porté par cet acteur à la CRRNT semble plutôt un moyen de dénaturer et désorienter les discussions de la CRRNT.

Globalement, la perspective analytique portant sur le sens que l'on donne aux nouvelles formes de pouvoir a permis de voir comment les acteurs saisissent différemment leurs rôles dans la construction d'une nouvelle organisation du pouvoir. Certains ne voient pas leur rôle individuel dans les nouvelles structures, d'autres ne perçoivent pas leur rôle de la même façon que d'autres. Dans le premier cas, cela se produit lorsque la personne représente un groupe trop éclaté, alors que dans le second cas, il concerne le groupe qui a eu le rôle historique le plus important sur le territoire. Il n'y a pas que le rôle des représentants qui est flou, celui des structures échelonnées est aussi remis en question par les acteurs. Cela, en raison de la grande imbrication verticale et la recherche d'autonomie de l'échelle régionale. Aussi, notre analyse souligne que plusieurs discussions sont souvent monopolisées et d'autres rapidement marginalisées, et ce en raison de la volonté et de la capacité des acteurs à mettre à l'avant-plan le PRDIRT et à pousser la CRRNT vers un véritable projet de territoire, ce dernier élément sera d'ailleurs au cœur du CHAPITRE VI qui fait la mise en relief des deux cas.

L'analyse développée à ce chapitre, est résumée au Tableau 6.

Tableau 6 : Tableau d'analyse pour la région du Bas-Saint-Laurent

	Approche culturaliste	Approche interactionniste	Approche cognitive
Les acteurs	<p>Les acteurs varient selon le territoire.</p> <p>Les grands secteurs d'intérêts sont les mêmes dans toutes les régions, mais leur configuration varie selon la région.</p> <p>Le rapport de force varie selon la région en fonction de l'attitude et les aptitudes personnelles.</p>	<p>Distinguer les acteurs qui ont des droits de ceux qui ont des responsabilités.</p> <p>Les CRÉ jouent un rôle important.</p> <p>Les CRRNT changent la nature des relations (officialisent?).</p> <p>La population en générale se trouve plutôt en périphérie.</p> <p>L'attitude et les aptitudes personnelles jouent sur les rapports entre acteurs.</p>	<p>Le changement du rapport de force est perçu différemment par l'industrie que par les autres acteurs.</p> <p>Soit que l'on reconnait son rôle à part entière, soit qu'on sait trop quel est son rôle (dichotomique).</p> <p>L'absence du secteur des connaissances.</p>
La structure	<p>Les mobilisations du passé ont un effet structurant sur les CRRNT.</p> <p>Les CRRNT permettent/entraînent de nouvelles mobilisations.</p> <p>Les régions ont des mobilisations qui sont spécifiques.</p> <p>LE MRNF reprend la gestion dans ses mains.</p>	<p>Les CRRNT sont des leviers qui permettent aux régions de prendre de l'importance.</p> <p>Flou dans les rôles et responsabilités de chacune des échelles de la gestion forestière.</p> <p>Les liens suprarégionaux reposent sur la place et la présence du MRNF à la CRRNT.</p> <p>Les liens sous régionaux sont principalement portés par les employés.</p> <p>Les acteurs mobilisent différentes échelles</p> <p>Il y a peu de lien interrégional.</p>	<p>Toute décentralisation était bienvenue.</p> <p>Un sentiment de décentralisation inachevé.</p> <p>Le modèle idéal est un modèle participatif.</p> <p>Prendre le temps de la mettre en place.</p>
La substance	<p>Le type de forêt influence la composition des CRRNT et, par conséquent, les discussions.</p> <p>Incohérence entre les découpages territoriaux.</p> <p>Faible présence des autres ressources.</p>	<p>Il y a une compétition entre les fonctions productives de la forêt.</p> <p>Le changement de logique se fait difficilement</p> <p>On ne parle pas tous de la même chose.</p>	<p>Les discussions servent à construire le PRDIRT.</p> <p>Le principal enjeu, l'industrie forestière traditionnelle.</p> <p>L'aménagement écosystémique est un concept controversé au Bas-Saint-Laurent.</p>

*

* *

Les approches analytiques de Faure (2007) sur les espaces de pouvoir permettent de s'arrêter sur trois grandes dimensions de la CRRNT du Bas-Saint-Laurent; la culture régionale qui y est associée, les interactions qu'on y trouve et le sens qu'on lui donne. À la lumière des résultats, d'importants constats peuvent être tirés. D'abord les acteurs rencontrés sentent que les intérêts présents varient d'une région à l'autre en fonction du milieu naturel. Même si les grands secteurs d'intérêts sont les mêmes dans toutes les régions du Québec, leur configuration varie selon la région. Cela, mais aussi d'autres facteurs, comme l'attitude et les aptitudes personnelles, joue sur les rapports interpersonnels entre les acteurs et modifie certains rapports de force. Aussi, les résultats indiquent que la CRRNT du Bas-Saint-Laurent vient changer la nature des relations entre les acteurs, même si ce changement n'est pas perçu de la même manière par les acteurs traditionnels de la gestion forestière et ceux qu'on a longtemps appelés les *autres* utilisateurs. Dans une perspective scalaire, la CRÉ joue un rôle important dans la structuration des CRRNT, elle devient même partie intégrante de la structure régionale, ce qui signifie qu'il devient difficile de parler de la CRRNT comme étant la seule forme de pouvoir régional. En ce qui concerne la structure du pouvoir forestier, il est largement admis par les acteurs que la mise en place de la nouvelle loi correspond à un retour du pouvoir vers le MRNF, lui donnant une importance cruciale dans cette nouvelle organisation du pouvoir par rapport au domaine forestier. En effet, il n'est plus possible de croire que la CRRNT est l'instance régionale du pouvoir forestier, mais que c'est plutôt le système complexe CRÉ, CRRNT et DGR du MRNF forment potentiellement un tout régional. C'est d'ailleurs cette piste qui sera explorée dans le CHAPITRE VII sur la construction des nouveaux espaces de pouvoir forestier.

Nous avons tout de même constaté que les mobilisations du passé ont eu un effet structurant sur les CRRNT, et ce même si les CRRNT permettent aussi de nouvelles mobilisations ou transforment celles qui prévalaient. La CRRNT apparaît donc comme une structure à la fois contraignante et habilitante pour les relations sociales (Corcuff, 2011). Si les relations du passé influencent la construction d'un espace comme la CRRNT, il semble que le temps soit aussi un facteur clé dans la mise en place de cet espace. C'est en effet ce que l'analyse met en lumière. Dans la structure verticale de pouvoir, il y a un certain flou dans les rôles et responsabilités des échelles. D'une part, si le MRNF se fait trop présent, il y a un sentiment

de décentralisation inachevée, d'autre part, si le MRNF se désengage complètement de la structure, il reste peu de lien entre le régional et le suprarégional. Selon les acteurs rencontrés, ce lien est nécessaire. C'est toutefois dans ce flou et dans ce jeu entre encadrement et autonomie de la part du MRNF que se trouve la force ainsi que la reconnaissance de la région selon les intervenants. En effet, c'est dans ce mouvement de va-et-vient que les acteurs sentent qu'ils peuvent agir à l'échelle régionale, mais aussi à d'autres échelles.

Enfin, en ce qui concerne la substance de la CRRNT. Les discussions qui y ont cours sont fortement ancrées sur les éléments spécifiques au territoire, en raison de la composition de la CRRNT qui est, elle, basée sur l'utilisation du territoire naturel. Il y a effectivement un lien direct entre les participants aux instances participatives et la substance (Abelson, Gauvin et Martin, 2011). Les discussions les plus tendues au Bas-Saint-Laurent sont celles qui concernent le partage de la ressource entre les fonctions productives qui participent au développement économique de la région. Ces discussions font en sorte que l'enjeu principal, aux yeux des acteurs, touche principalement l'industrie forestière traditionnelle et marginalise, toujours selon les acteurs, l'enjeu de l'acériculture.

Globalement la CRRNT du Bas-Saint-Laurent se trouve au cœur d'un système régional de pouvoir sur les forêts. Elle arrive à se trouver au centre du débat entre les intérêts, particulièrement entre les intérêts de nature économique. Par la négociation entre les parties, on arrive à une entente mitoyenne. Par contre, l'ancrage vertical est l'objet de nombreuses inquiétudes et d'interrogations. Ceci place la région du Bas-Saint-Laurent en rupture avec l'organisation verticale du pouvoir forestier.

Dans le prochain chapitre, le même exercice d'analyse sera effectué pour le cas de l'Outaouais. Les résultats reliés à cette région seront présentés sous forme de monographie. Ensuite, au CHAPITRE VI, le contraste entre les deux cas étudiés – le Bas-Saint-Laurent et l'Outaouais – mettra en lumière ce que Faure (2007) appelle la *démocratie différentielle*. Enfin, le CHAPITRE VII présentera une discussion autour des caractéristiques et conditions de construction des territoires régionaux comme nouvel espace de pouvoir sur les forêts québécoises.

CHAPITRE V

L'Outaouais, une région aux multiples territoires

Si le chapitre précédent s'intéressait aux résultats spécifiques au Bas-Saint-Laurent, ce chapitre porte le regard vers ceux de la région de l'Outaouais. Les mêmes approches de Faure (2007), soit les approches culturaliste, interactionniste et cognitive, servent de balises analytiques. Après une brève mise en contexte socio-forestière de la région de l'Outaouais, les premiers éléments analytiques que nous retenons pour cette région sont mis en évidence.

5.1 L'Outaouais forestier en constante évolution

L'Outaouais est la région la plus au Sud-Ouest de la province québécoise. À l'Ouest, la région est bordée par la rivière des Outaouais, qui fait office de frontière naturelle entre la région et la grande région de la capitale canadienne, Ottawa. Les territoires forestiers sont principalement des érablières et des pinèdes (Blanchette, 2009), mais la composition forestière de l'Outaouais s'est largement transformée au cours du dernier siècle. Par exemple, l'étude des carnets d'arpentage de Mauri Ourton et Doyon (2010), permet de croire que les peuplements résineux du 19^{ième} siècle soient devenus des peuplements mixtes et que les peuplements mixtes de l'époque, eux, ont laissé place à un couvert plutôt feuillu. Cette succession serait conséquente de l'exploitation des fibres ligneuses. C'est d'ailleurs l'enfeuillage qui fait aujourd'hui de la région, une région d'exception au Québec en ce qui a trait à sa composition forestière. Cette exception constitue toutefois un défi dans l'utilisation de la ressource puisque, si cette caractéristique représente un potentiel innovateur et prometteur pour l'économie de la région, cela exige aussi une harmonisation des pratiques et des activités pour favoriser la cohabitation des multiples activités qu'elle entraîne (Ministère des Ressources naturelles, 2006).

L'économie forestière de l'Outaouais est profondément ancrée dans son histoire. Tout de suite après la colonisation, la réputation du pin blanc et du chêne blanc de l'Outaouais retient

l'attention de la Grande-Bretagne, qui devient prétexte pour l'établissement de colons dans la région (Doucet, Favreau et Robitaille, 2007 ; Gaffield, 1994). Dans la première moitié du 19^{ième} siècle, le commerce forestier est dominé par le bois équarrie provenant de l'Outaouais, destiné d'abord vers l'Angleterre (jusque vers 1875), puis vers les États-Unis (Fortin et Lechasseur, 1993). La région est aussi reconnue pour avoir été le berceau des premiers barons du bois canadiens. Ces barons détenaient généralement des concessions des terres et devaient y établir une colonie. Les entrepreneurs engagés pour effectuer les travaux engageaient des travailleurs en hiver pour la coupe de bois, celui-ci était ensuite vendu pour financer l'établissement des colons et éventuellement les autres infrastructures de la communauté (Blanchette, 2009). Le bois d'œuvre, les pâtes et papiers ainsi que la confection d'allumettes ont longtemps animé la vie économique de la région, particulièrement dans la ville centre, Hull. Encore aujourd'hui le secteur forestier revêt une grande importance dans l'économie, principalement au nord de la région. Effectivement, il y a aujourd'hui un clivage économique entre le centre (Gatineau), qui est une ville dont l'économie est basée sur l'administration publique ainsi que les services et la périphérie composée de quatre MRC, principalement agricole et forestière. Cela, malgré la présence historique de quelques usines de transformation en territoire gatinois (Chiasson, Blais et Boucher, 2006). Si au début des années 1940, on comptait neuf usines forestières dans le centre urbain (constitué à l'époque des villes d'Aylmer, Gatineau et Hull) la chute du secteur industriel dans les années 1960 suite à l'appropriation du centre urbain de Hull, par le gouvernement fédéral fait en sorte que la structure régionale met en lumière un clivage de plus en plus apparent entre le secteur urbain et le secteur rural. À cet égard, et à juste titre il semble, Blanchette s'interroge. « Peut-on même encore parler de LA région de l'Outaouais? » (2009, p. 146). En bref, l'activité forestière de l'Outaouais, même rural, reste une activité en déclin, en raison de la crise que vivent les industries.

Dans une perspective de développement régional, le secteur forestier n'a pas été un secteur particulièrement mobilisateur. En effet, alors que les activités forestières ont été un moteur économique important dans l'histoire du développement de la région de l'Outaouais, la contribution du secteur forestier n'a jamais été réfléchi en termes de développement (Doucet, Favreau et Robitaille, 2007). Aujourd'hui le secteur forestier est omniprésent dans la périphérie rurale de l'Outaouais, mais ce n'est qu'en période de crise – alors que la contribution du secteur au développement est à la baisse - que son apport au développement est considéré, ou du moins c'est à ce moment que les acteurs du

développement régional sont interpellés pour intervenir dans le secteur forestier. Si quelques expériences outaouaises sont mises de l'avant afin de revaloriser le secteur forestier (Chiasson, 2004 ; Chiasson, Blais et Boucher, 2006), ces expériences restent fragiles (Chiasson, Andrew et Leclerc, 2008 ; Chiasson et Leclerc, 2013). Ceci, parce qu'elles répondent souvent à l'un ou l'autre des deux idéaux types de développement qui s'opposent généralement (Robitaille, Simard et Chiasson, 2006), un premier développement qui est réfléchi surtout en fonction du politico-économique et un deuxième qui émane plutôt de la société civile. Les expériences forestières répondent soit à l'un, soit à l'autre des modèles et arrivent difficilement à concilier les deux. Aussi, les expériences forestières antérieures n'ont pas nécessairement contribué à un développement régional global, mais plutôt à palier de façon localisée (à une échelle microscopique) à une crise qui se fait pourtant sentir à une échelle beaucoup plus large. Malgré tout, on sent qu'en Outaouais, la mise en place d'une CRRNT constitue un effort pour créer un lieu de concertation en ce qui a trait à l'environnement et aux ressources naturelles afin d'en faire un développement qui répond à cette crise. Les résultats spécifiques à l'Outaouais permettent d'ailleurs de faire la lumière sur ce phénomène.

La CRRNT de l'Outaouais

En Outaouais, les premières activités de la CRRNT découlent de la mise en place de Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier en 2009. Toutefois, de l'aveu de plusieurs commissaires, la CRRNT a pris un an pour se trouver un mode de fonctionnement efficient et arriver à faire participer activement les commissaires. La CRRNT n'a donc pas été fonctionnelle avant 2010. La CRRNT est composée de 27 membres, répartis en trois grands groupes de représentation; le groupe territorial composé de neuf d'élus, le groupe sectoriel au sein duquel on retrouve 14 représentants de groupes intéressés à la question des ressources naturelles et le groupe ministériel qui inclut quatre représentants de DGR des ministères qui ont un intérêt à être présent. La participation d'un représentant des citoyens s'avère un premier élément de contraste avec le Bas-Saint-Laurent. Toutefois, il n'y a pas d'acteur issus des Premières nations en Outaouais. Aussi, les rencontres de la CRRNT sont ouvertes au public, il y a donc généralement quelques observateurs présents, souvent ce sont les substituts des commissaires, les intervenants qui font des présentations aux commissaires et du personnel de soutien de quelques organisations participantes. Les rencontres ont lieu aux six semaines. Pour des raisons pratiques, les rencontres se déroulent

en alternance entre les différentes MRC et les bureaux de la CRÉ situés à Gatineau (surtout l'hiver pour minimiser les déplacements). Les repas sont généralement offerts, sur place, à toutes les personnes présentes et sont préparés par des traiteurs locaux. Ces précisions, qui ont une incidence sur l'organisation de la CRRNT, sont schématisées à l'appendice E.

5.2 La CRRNT source de renouvellement

L'analyse s'intéresse d'abord aux éléments qui lient les acteurs, la structure et la substance aux spécificités régionales. Elle fait appel à la notion de *path dependency* ou dépendance au sentier, qui indique une relation historique entre ce que nous pouvons constater aujourd'hui et les contingences du passé. L'analyse cherche à mettre en lumière les aspects qui sont spécifiques à la région et qui influencent directement ou indirectement l'organisation actuelle des formes de pouvoir ainsi que les objets de mobilisation, de revendication et de discussion. En Outaouais, la mise en place de la CRRNT signifie faire table rase et mettre de l'avant une dynamique nouvelle pour le milieu forestier. Quelques éléments du passé ont structuré la CRRNT, mais essentiellement, en Outaouais, la mise en place de l'espace de pouvoir donne l'impression d'une rupture avec l'idée de *path dependency*. En effet, beaucoup d'efforts ont été consentis pour faire de la CRRNT un espace de renouvellement de la mobilisation autour de la question forestière.

5.2.1 De multiples acteurs qui cherchent leurs places

L'analyse observe d'abord les caractéristiques spécifiques à la région et qui font que les acteurs sont les mêmes, ou non, d'une région à l'autre. Si, pour les personnes rencontrées, toutes les régions du Québec s'équivalent en matière d'acteurs et d'intérêts, l'organisation des acteurs, elle, est spécifique à chacune des régions. Leur organisation dans les instances de pouvoir serait intimement liée à l'organisation de l'utilisation territoriale que font les acteurs. C'est, pour eux, ce qui a influencé la composition de la CRRNT. Selon les interviewés, il est crucial que la CRRNT de la région reflète la multiplicité d'acteurs qui utilise le territoire forestier de l'Outaouais. Enfin, soulignons que, pour plusieurs groupes, ce sont les acteurs eux-mêmes qui ont sollicités la CRÉ afin de participer et être intégré aux travaux de la CRRNT.

D'abord, selon les intervenants de l'Outaouais, les acteurs sont sensiblement les mêmes dans les différentes régions du Québec. Malgré que cette idée ne fasse pas nécessairement consensus, il semble qu'en effet, les acteurs ont les mêmes occupations et préoccupations par rapport à la forêt dans les différentes régions. Certains ont souligné que ceci serait surtout vrai lorsque les régions sont limitrophes; entre l'Outaouais et les Laurentides par exemple, ce sont souvent les mêmes intervenants, voire les mêmes travailleurs qui utilisent généralement les mêmes méthodes de travail, puisque ce sont encore là, les mêmes entreprises qui interviennent. Si globalement les intérêts sont similaires, il peut y avoir des intérêts spécifiques dans chacune des régions du Québec auxquels il faudrait porter une attention plus particulière dans une perspective de régionalisation. Enfin, un seul interviewé se place en opposition à ceci et souligne qu'il y a beaucoup de différences entre les régions du Québec parce que les acteurs sont différents. Sans faire l'unanimité donc, les acteurs de l'Outaouais sentent que les acteurs sont sensiblement les mêmes dans les régions, toutefois ils soulignent que leur inclusion se fait différemment.

Chaque région a une dynamique [de concertation] particulière [...]. Il y a des régions où ça fonctionne bien alors qu'ailleurs, il y a des chicanes. [...]. Le tissu d'acteurs n'est pas le même et ce n'est pas la même géométrie

Autrement dit, chaque région est une région spécifique en termes d'acteurs, en raison des configurations spécifiques de la participation. Les CRRNT ne sont, dans cette perspective, que le reflet de cette configuration spécifique. C'est d'ailleurs ce qui expliquerait les disparités régionales entre les CRRNT. Tous les intérêts possibles ne sont pas nécessairement présents dans les mécanismes participatifs d'une région. La participation des acteurs de l'Outaouais à la CRRNT n'est qu'une image miroir de l'organisation territoriale. Du moins, c'est ainsi que notre analyse le saisit.

À ce titre, les résultats démontrent que la région a, selon les interviewés, une dynamique particulière entre les acteurs et cette dynamique trouve une résonance au sein de la CRRNT, du moins en Outaouais. Certains ont expliqué que dans certaines régions, par exemple, la participation fonctionne bien alors qu'ailleurs, il y a plus de tension sur les territoires et que cette tension freine les travaux de la CRRNT. Ce serait donc les rapports existants entre acteurs qui font des CRRNT des instances à géométrie variable. Les régions ressources par, qui dépendent grandement de la forêt, ont été citées comme exemple de cette variation régionale lorsque comparées à des régions moins forestières. Quelqu'un a expliqué qu'en Outaouais, c'est la région hors Gatineau qui dépend de la forêt, créant une tension unique à

la région, qui se reflète à la CRRNT. Le contexte n'est pas le même selon la région et c'est ce qui influence la participation des acteurs aux nouvelles instances. Notre analyse retient ici que les nouvelles formes de pouvoir en Outaouais prennent forme autour d'une dynamique relativement actuelle de l'organisation des acteurs, qui est, elle, contingente du passé. Cet aspect montre une certaine rupture du modèle avec l'idée de *path dependency* et permettra de réfléchir à l'importance du facteur temps dans une analyse postérieure (à la section 7.1.2)

En ce sens, l'organisation de la CRRNT est directement liée aux problématiques territoriales visibles et actuelles de la région. Cela signifie pour l'Outaouais que la CRRNT est principalement composée d'acteurs liés à la forêt puisque les problématiques sont principalement forestières. En effet, les résultats permettent de constater que peu de groupes présents et peu de problématiques discutées touchent les autres ressources naturelles. Les acteurs rencontrés croient que puisqu'il n'y a pas de problématiques palpables liées à ces autres ressources sur le territoire, leur participation n'est pas nécessaire. Voici comment une personne rencontrée l'explique :

Le secteur des mines et de l'énergie sont absents de la CRRNT. Toutefois, en Outaouais, ces secteurs ne soulèvent pas des enjeux aussi visibles et perceptibles qu'ailleurs où c'est une réalité quotidienne. Notre CRRNT veut s'y intéresser, le PRDIRT le souligne, mais il ne soulève pas d'enjeu à cet effet. Le deuxième PRDIRT devra le faire, on corrigera ce manque.

Ce sont donc les problématiques territoriales actuelles qui font des régions des espaces différenciés en termes d'acteurs et de rapports entre les acteurs.

Notons aussi que la CRRNT de l'Outaouais a dû s'adapter aux multiples chevauchements de l'utilisation du territoire forestier de la région. En effet, bon nombre d'entretiens ont fait remarquer qu'alors que dans d'autres régions il peut y avoir deux ou trois utilisateurs sur un même territoire, la région de l'Outaouais, elle, en compte dix fois plus. Cette organisation territoriale complexe des acteurs est la principale explication que donnent les personnes rencontrées au nombre de commissaires qui siègent à la CRRNT. Il y a 25 commissaires, qui ont des statuts différents (membre votant, membre non votant, observateur). Autre fait intéressant à souligner, les rencontres des commissaires sont ouvertes au public, il peut donc arriver que les réunions se déroulent à plus de 35 personnes. Cela est très positif aux yeux des commissaires, puisque la grande participation démontre un intérêt envers les ressources naturelles et la région. Toutefois, un intervenant pointe du doigt un inconvénient à

cette grande participation, celle de la difficulté à mettre de l'avant des discussions. Généralement, le grand nombre de participants est vu comme un aspect bénéfique pour la région, mais qui entraîne tout de même certains désavantages, sur lesquels nous reviendrons dans les analyses subséquentes (voir section 5.3.1).

Enfin, il ressort de l'analyse que ce sont, dans la majorité des cas, les acteurs eux-mêmes qui ont sollicité la CRÉ afin d'être intégrés aux travaux de la CRRNT. Plusieurs ont dit avoir fait du lobbying ou de la sollicitation pour faire connaître leur intérêt à prendre part à la CRRNT. Souvent ces personnes l'ont fait afin d'avoir un contact privilégié avec la prise de décision ou porter un intérêt spécifique et faire valoir ses activités dans le PRDIRT. Ceci n'est pas anodin, la mise en place de la CRRNT appelle à un renouveau pour regrouper les acteurs forestiers à l'échelle régionale. Alors qu'il n'existait aucune organisation centrale autour de la question forestière avant la mise en place de la CRRNT, chacun des acteurs devait faire ses propres démarches, souvent auprès de plusieurs structures. Un interviewé l'explique ainsi :

Il n'y avait pas de regroupement des acteurs au niveau régional. C'était à chacun des groupes à faire sa propre représentation au niveau régional et des fois aux échelles supérieures.

Avec la mise en place de la CRRNT, plusieurs groupes ont saisi l'importance de cette structure pour diminuer les efforts de représentation et l'éparpillement du dossier forêt pour leur groupe. Cette sollicitation des groupes auprès de la CRÉ afin de participer aux travaux de la CRRNT explique, du moins en partie, la participation de certains groupes et l'absence d'autres, comme l'a indiqué un autre interviewé :

[Notre organisme] n'est pas présent sur toutes les CRRNT. Il y a des [régions] qui ont manqué leur chance de faire la demande de siège alors que dans d'autres, ils ont fait le travail de lobbying et n'ont pas obtenu la reconnaissance.

Ce lobbying de la part de certains groupes serait aussi un élément explicatif d'une certaine disparité de la représentation des intérêts au sein des différentes CRRNT du Québec.

Malgré ce lobbying, la CRÉ de l'Outaouais a fait un effort de mettre en place une CRRNT qui collait le plus fidèlement possible à l'utilisation du territoire, créant aussi des sièges pour des groupes qui n'ont pas fait de demande et qui n'avaient pas nécessairement intérêt à participer à la CRRNT. C'est en autres, le cas pour les autochtones dont les sièges sont

vacants depuis la mise en place de la CRRNT¹⁴. Même si la CRRNT et la CRÉ ont fait preuve d'une grande volonté à intégrer les communautés autochtones, le contexte politique et les rapports historiques ne favorisent pas leur participation comme commissaire. Il faut voir le refus de participation des autochtones comme une prise de position de la part des groupes autochtones, qui découle de diverses explications sociopolitiques et culturelles¹⁵.

Par contre, malgré la large ouverture aux intérêts à la CRRNT, elle ne favorise pas nécessairement la participation de tous les groupes. En effet, une personne rencontrée a souligné que le processus pour être accepté comme commissaire, même sans droit de vote, n'est pas simple.

On a dû faire plusieurs lettres et on a eu plusieurs refus. Mais on est revenu à la charge, pour finalement être présent.

Il y a donc, en Outaouais, dichotomie entre le discours promu par la CRRNT, qui prône une représentation la plus large possible, la participation elle-même et l'intégration réelle des groupes, qui laissent certains sièges vacants ou dont les demandes sont rejetées ou difficilement acceptées.

Un dernier élément qui touche à la représentativité des groupes à la CRRNT est la question de l'équilibre entre les intérêts qui est une question cruciale pour les commissaires. En effet, les observations faites lors des rencontres ont permis de noter l'importance de cet équilibre pour les commissaires. Par exemple, au cours d'une discussion portant sur l'ajout d'un siège aux tables GIR, un commissaire a fait une longue intervention sur l'importance de maintenir la représentativité des mécanismes participatifs avec la réalité territoriale. Pour ce commissaire, l'équilibre est important tant pour les intérêts présents aux TLGIRT que pour la représentativité des commissaires à la CRRNT. Voici comment une personne interviewée interprète la tirade de ce commissaire :

Il y a un commissaire qui s'est questionné sur la représentativité à la CRRNT. Selon lui, il faudrait faire attention de ne pas débalancer la représentativité actuelle des acteurs du milieu. J'ai trouvé cette intervention intéressante. Toutefois, si on se limite à la représentativité actuelle, les choses pourraient difficilement changer. Par exemple, il pourrait difficilement y avoir un

¹⁴ Dans une allocution (Québec, s.d.), le ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec a affirmé que le succès d'une approche intégrée est conditionnel à la participation des groupes autochtones. Toutefois, la seule directive donnée aux CRÉ afin d'inclure les communautés autochtones aux travaux de la CRRNT a été celle de « poursuivre leur effort visant cette participation ».

¹⁵ Voir à ce sujet (Bengston, 2004 ; Chiasson, Boucher et Martin, 2005 ; Hayter, 2003 ; Stevenson, 2006 ; Stevenson et Webb, 2003).

développement de l'exploitation non ligneuse, puisqu'il n'y en a pas actuellement qui participent.

De manière générale pour l'analyse, nous retenons que les participants à la CRRNT sont des acteurs spécifiques à l'Outaouais. Du moins la représentation et la configuration des intérêts à la CRRNT sont spécifiques à la région puisqu'elle est en lien avec l'utilisation que l'on fait du territoire et à l'organisation qu'il y a entre les acteurs forestiers sur le territoire forestier. D'ailleurs, dans la mise en place de la CRRNT, une attention particulière a été portée à la représentation de cette organisation afin qu'elle soit maintenue. D'un côté, cette organisation entre acteurs permet de faire participer un grand nombre de représentants des différents groupes. De l'autre côté, cela demande un effort particulier pour structurer cette représentation, comme il est possible de le constater dans la section suivante.

5.2.2 Une structure planifiée

L'analyse observe maintenant les structures d'organisation du pouvoir et de la mobilisation qui sont spécifiques à la région, tant dans une perspective historique qu'actuelle. Il s'agit aussi de bien saisir les relations qui existent entre l'organisation des acteurs qui prévalaient et le fonctionnement actuel de la structure de pouvoir. Cette section met en lumière que les résultats montrent une faible cohésion des acteurs avant la mise en place de la CRRNT donnant un nouveau sens à la dynamique actuelle, une dynamique qui s'est rapidement formalisée en Outaouais. La mise en forme de la structure officielle a toutefois exigé beaucoup d'énergie puisqu'il a été nécessaire de créer de toutes pièces une dynamique entre les acteurs, mais aussi entre les échelons administratifs.

Beaucoup de commissaires rencontrés ont avoué qu'en Outaouais, il y avait peu ou pas de mobilisation régionale autour de la question forestière et que la nouvelle dynamique qu'apporte la CRRNT est un premier pas, mais qu'il y a encore beaucoup à faire pour créer une véritable dynamique régionale en matière de foresterie. En effet, plusieurs ont rapporté qu'avant la mise en place de la CRRNT, il n'y avait pas d'interlocuteur unique pour la région en matière de forêt.

Quand le ministère, au 880 [chemin Sainte-Foy] à Québec, voulait parler à quelqu'un, soit qu'il appelait le bénéficiaire de CAAF, soit la DGR. Le MRNF n'avait pas d'autres interlocuteurs. Les choses se faisaient de manière sectorielle, en s'adressant à ses clientèles. En appelant directement l'intervenant.

Avant la CRRNT, les mobilisations d'acteurs forestiers se faisaient principalement par le biais des structures formelles, comme les tables GIR de première génération qui permettaient à tous les acteurs forestiers de se rencontrer afin de discuter des problèmes particuliers comme les chemins, l'accès au territoire, les cours d'eau et l'environnement (Chiasson et Leclerc, 2013). Ces tables avaient été reconnues par la CRÉ comme instance importante dans la structure forestière, qui avait un certain rôle à jouer dans la restructuration du pouvoir dans le milieu forestier en 2007. Ces tables ont été consultées pour établir les principales orientations que devait prendre la CRÉ dans la mise en place de la CRRNT. Toutefois, des analyses précédentes ont démontré la difficulté de ces anciennes formes de table GIR, en Outaouais, à mettre en place une intégration, même partielle, des acteurs dans une approche territoriale (Chiasson, Andrew et Leclerc, 2008 ; Chiasson, Andrew et Perron, 2006 ; Leclerc et Andrew, 2013). Ces analyses mettent encore plus en lumière la faible capacité de mobilisation des acteurs forestiers dans la période qui précède la mise en place de la CRRNT.

Conséquemment à cette faible mobilisation antérieure, beaucoup d'efforts sont consentis pour le recrutement et la structuration des participants à la CRRNT, tant de la part de la CRÉ que de la part des acteurs forestiers eux-mêmes. Nous l'avons déjà souligné, ce sont souvent les acteurs eux-mêmes qui ont sollicité la CRÉ pour obtenir un siège à la CRRNT. À l'opposé, la CRÉ a sollicité les structures déjà existantes pour trouver des représentants sectoriels, comme la Table faune et la commission régionale sur l'environnement pour recruter des commissaires liés à ces domaines. La CRÉ a fait appel à ces instances pour choisir des représentants sectoriels. Par exemple, un interviewé a souligné que

J'ai su que les CRRNT étaient mises sur pied parce que je représente un organisme qui siège à une table sectorielle officielle, ce qui me permettait d'avoir une vue d'ensemble sur ce qui se passait dans la région dans mon secteur d'intérêt. J'ai donc porté ma demande de participation à la CRÉ. Même si la CRÉ a choisi quelqu'un d'autre pour représenter la table sectorielle elle-même, je représente un intérêt qui aurait probablement été absent sans ma participation.

Ce sont donc les structures officielles qui sont les plus reconnues; il est plus facile d'être reconnu comme un acteur important, si cet acteur était déjà partie prenante d'une structure officielle.

Malgré l'existence de certaines structures sectorielles à l'échelle régionale, la mobilisation des acteurs forestiers n'était pas acquise à l'avance et un travail de recrutement et de mobilisation a été nécessaire pour la mise sur pied de la CRRNT de l'Outaouais. Même après la mise en place de la CRRNT, les réunions se déroulaient difficilement en raison d'un grand nombre d'absents. Plusieurs ont souligné la difficulté d'obtenir le quorum lors de la première année d'activité, et ce malgré l'ouverture des CRF vers les ressources naturelles en général. Même dans ce passage, tout a été mis en œuvre pour trouver de nouveaux partenaires et inciter la participation. Par exemple en apportant des changements plus stricts aux statuts et règlements concernant les absences.

La mise en place de la CRRNT induit une nouvelle dynamique dans l'organisation et la mobilisation autour de la gestion des territoires forestiers de l'Outaouais. Pour reprendre une idée mainte fois exprimée

À partir du moment où on fait des consultations, il y a des échanges qui se créent et ça soude la communauté. Ça permet de connaître les problèmes de chacun. On y voit un ensemble de situations et des pistes de solutions. Prendre part à la CRRNT, ça permet d'entendre parler de ces choses-là.

Il semble donc que la CRRNT permet de nouveaux échanges, de nouvelles mobilisations et, selon certains, une nouvelle vision. À l'instar d'autres analyses, la nôtre souligne tout de même les difficultés à animer « le maillage des forces régionales » (Robitaille, Simard et Chiasson, 2006, p. 19) en Outaouais. Comme si la voie citoyenne que propose Venne (dans Robitaille, Simard et Chiasson, 2006), n'arrivait pas à s'arrimer avec les nouvelles instances de régulation politiques que promeut Paquet (toujours dans Robitaille, Simard et Chiasson, 2006). Même si l'Outaouais a un faible historique de mobilisation autour de la forêt, on assiste avec la mise en place de la CRRNT à un renouveau dans la configuration des acteurs forestiers afin de les faire discuter ensemble. La prochaine section s'attarde d'ailleurs aux objets de cette nouvelle mobilisation.

5.2.3 Des discussions aux influences multiples

L'angle d'analyse s'intéresse maintenant aux principaux thèmes abordés à la CRRNT et qui sont directement liés aux spécificités régionales. Il s'agit d'observer pourquoi ces éléments sont importants, ou non pour les acteurs de la région. En Outaouais, les influences sur les thèmes de discussion sont multiples. Le domaine d'activité des participants à la CRRNT, la

composition forestière et les problématiques du territoire sont les influences qui ont le plus marqué les discussions selon les personnes interviewées. Aussi, plusieurs ont souligné l'incohérence entre les territoires administratifs, le chevauchement des responsabilités et les difficultés à créer une véritable cohésion entre les mécanismes de gestion.

Les thèmes abordés lors des discussions à la CRRNT trouvent une influence d'abord dans les intérêts qui sont représentés à la table des commissaires, mais aussi par la composition forestière ainsi que par les problématiques qui se vivent sur le territoire. Les personnes rencontrées ont d'abord expliqué que la capacité d'un individu à comprendre des enjeux et à convaincre les autres est cruciale dans le processus de participation. En ce sens, les qualités personnelles sont clés dans le déroulement des discussions. Par contre, les interviewés ont aussi souligné que ce sont plutôt les intérêts que les commissaires représentent qui orientent la discussion. C'est donc la participation d'un porteur d'intérêt qui permet la mise de l'avant de cet intérêt dans les discussions. Suivant cette logique l'absence d'un intérêt signifie que celui-ci ne sera pas, ou du moins peu, pris en compte et qui ne transparaîtra pas dans les discussions. Les personnes rencontrées ont souligné que quelques domaines sont orphelins et ne sont pas directement discutés à la CRRNT. C'est le cas, par exemple, de la question de l'eau, du tourisme et celui de la voirie publique. Toutefois, l'étude du PRDIRT permet de constater que certaines préoccupations au regard de ces champs d'interventions sont pourtant prises en considération, seulement, celles-ci ne sont pas portées par un représentant propre.

Si le PRDIRT arrive à capter les préoccupations d'intérêts qui ne sont pas nécessairement présents à la CRRNT, c'est qu'il est le reflet des problématiques du territoire forestier. Dans celui-ci, par exemple, on ne parle pas directement des mines, mais plusieurs ont expliqué que c'est parce que ce n'est pas un sujet qui affecte la région encore. Pour les interviewés, la CRRNT aura éventuellement à se pencher sur la question, lorsque des enjeux qui y sont liés se manifesteront. Pour l'instant, c'est un aspect évacué des discussions et le siège dédié au secteur reste vacant. Les autres problématiques, révélées plus tôt, sont probablement incluses au PRDIRT en raison du chevauchement entre les utilisations, mais surtout parce que la substance du PRDIRT est principalement discutée et débattue en comités qui sont externes à la CRRNT. En effet, l'analyse a constaté que les comités de la CRRNT sont cruciaux dans l'organisation de la structure de pouvoir (voir la section 5.3.2). Du point de vue de la substance, cela signifie que les discussions sur les problématiques sont souvent

extérieures à la CRRNT. Selon plusieurs commissaires, l'ordre du jour de la CRRNT est très chargé, composé presque uniquement de résolutions sur des points précis et de présentation de consultants, il est difficile d'y intégrer d'autres points de discussion ou des thèmes à aborder. Discuter des problématiques viendrait ainsi trop alourdir le contenu des rencontres de la CRRNT.

Une autre particularité de la région et qui influence directement les discussions est le domaine bioclimatique et la composition forestière elle-même qui est très diversifiée et spécifique à la région. Alors que le Québec est principalement composé de forêt boréale, la forêt de l'Outaouais est une forêt feuillue-mixte. Ces caractéristiques particulières à l'Outaouais font dire à plusieurs intervenants que les problématiques vécues sont spécifiques à la région. D'ailleurs, au moment des observations, la plus grande partie des interventions qui avaient lieu à la CRRNT touchaient d'ailleurs cette spécificité, qui nécessite des interventions particulièrement adaptées. Plusieurs experts sont en effet venus présenter des études sur ces spécificités et stratégies.

Un dernier élément important vient moduler les discussions, c'est l'importance attribuée à la diversité territoriale de l'Outaouais. On ne parle pas ici de diversité physiologique, mais plutôt de diversité administrative. En effet, il ressort des résultats que les divisions administratives se superposent et sont généralement incohérentes les unes avec les autres. Aux yeux des acteurs cela entraîne d'ailleurs une certaine incohérence ou, à tout le moins, un défi.

Il y a quatre MRC, qui sont toutes aussi différentes les unes des autres et le défi [de la CRRNT] est d'en faire un développement concerté

À cet égard, de nombreux sièges de la CRRNT sont réservés aux représentants des MRC. Cela signifie, d'un point de vue analytique que les logiques administratives traditionnelles, celles des MRC, prévalent sur la logique régionale, qui devrait exister avec la mise en place d'une CRRNT. C'est d'ailleurs ce qu'a permis de constater les observations; il y a un certain éclatement territorial de l'Outaouais qui entraîne aussi des conséquences marquantes sur les interactions qui feront l'objet d'analyses plus approfondies aux sections 5.3.1 et 5.3.3.

Même s'il y en a quelques-uns, peu nombreux sont ceux qui croient qu'il faut établir des frontières plus cohérentes pour la gestion des forêts, par exemple en mobilisant la notion de bassin versant. Pour ces rares personnes, l'approche ne peut pas se faire en fonction de limites administratives que nous imposons au territoire, mais plutôt celles que le territoire

impose. En ce sens, l'organisation bureaucratique des frontières administratives entraîne souvent des incohérences territoriales dans le milieu forestier, par exemple entre régions limitrophes, où les CRRNT se voient dans l'obligation de coopérer, alors qu'il n'y a pas de mécanisme pour encourager les liens interrégionaux.

En Outaouais c'est le cas de l'UAF qui chevauche les deux régions, la table GIR doit prendre en considération les préoccupations du Témiscamingue et à l'inverse le Témiscamingue celles de l'Outaouais. Pourtant ces liens ne sont pas nécessairement développés et se font surtout ponctuellement.

Dans ces situations, les acteurs et les intérêts sont souvent les mêmes entraînant une double démarche pour ces derniers. Surtout que, souvent, même les pratiques sont généralement équivalentes.

Somme toute, les éléments de discussion sont généralement étroitement liés à des éléments propres à la région de l'Outaouais. C'est le cas pour les thèmes de discussion, qui sont liés aux idées et aux intérêts des acteurs qui utilisent la forêt. Cette utilisation est largement influencée par la composition spécifique des forêts de la région. La principale caractéristique qui oriente les discussions est le caractère feuillu de la forêt de l'Outaouais. Aussi, il a été souligné que les discussions qui ont cours à la CRRNT de l'Outaouais sont directement liées aux problématiques territoriales, par contre, on discute peu des problématiques passées et encore moins des problématiques à venir, comme nous le démontrerons ultérieurement (à la section 5.4.3). Enfin, l'analyse a souligné qu'il y a une incohérence entre les territoires administratifs et les territoires de gestion forestière. D'une part, certains territoires forestiers sont gérés par deux régions qui doivent coordonner leurs efforts, alors que la cohésion entre les mécanismes de gestion n'est pas systématisée et, d'autre part, les disparités territoriales au sein de la région ne permettent pas nécessairement une cohésion des pratiques à l'échelle régionale.

Globalement, la mise en place de la CRRNT constitue un moment charnière pour la région afin de développer et renouveler les approches régionales en matière de gestion des forêts. Alors que la région avait une faible cohésion en matière de forêt, beaucoup d'efforts ont été consentis pour mettre en place une nouvelle structure et une nouvelle dynamique entre les acteurs à cette échelle. Malgré certains défis qui doivent encore être relevés tant au niveau de l'intégration d'acteurs, que de la consolidation de la structuration ainsi que des sujets de

discussion, la CRRNT constitue une instance de choix afin d'activer les interactions tant entre les acteurs qu'entre les administrations publiques, comme la section suivante permet de le voir.

5.3 La verticalité comme ancre de la CRRNT

L'approche analytique mobilisée s'attarde, dans un deuxième temps, aux interactions des acteurs et des structures au sein de la CRRNT, mais aussi aux interactions qui prennent place à l'extérieur de celle-ci. Il s'agit d'observer les acteurs, mais aussi les organismes, que ceux-ci participent ou non à la CRRNT afin de voir la dynamique qui prend forme en raison de la mise en place de cette nouvelle structure de pouvoir. Cette dynamique s'observe tant dans la perspective verticale du jeu entre les échelons que dans la perspective horizontale des relations entre acteurs. Les résultats de l'Outaouais permettent de constater une grande dynamique de la part du secteur politique et une consolidation des rapports dans une perspective verticale. Toutefois cette dynamique apparaît plus faible dans l'horizontalité.

5.3.1 Une grande ouverture qui limite les interactions

La question des acteurs qui sont au cœur des interactions est clé dans l'approche analytique. En observant les relations et les interactions entre les acteurs, l'analyse constate une grande ouverture à la CRRNT. Toutefois, comme il sera discuté ici, cette grande ouverture est ambiguë et trouve plusieurs limites. Les résultats démontrent que le grand nombre de participants à la CRRNT fait obstacle aux interactions. Enfin, les résultats montrent que les principaux acteurs de la CRRNT sont issus du domaine politique, ce qui a un effet structurant sur les interactions verticales.

La CRRNT de l'Outaouais est une CRRNT ouverte sur la participation du plus grand nombre d'acteurs possible. À preuve, les rencontres sont publiques et il y a un grand nombre de commissaires qui siègent à la table. Ces commissaires sont ceux qui détiennent des droits d'utilisation en forêt et, comme nous l'avons déjà souligné, il y en a un grand nombre vu la diversité naturelle des forêts de la région. Ce sont donc tous les détenteurs de droits qui seraient présents aux rencontres afin de procéder au partage et à la valorisation de ces droits. Cette diversité rend les discussions intéressantes, selon plusieurs, parce qu'elles touchent divers aspects. Les commissaires ont aussi souligné que s'il y a un acteur qui est

oublié ou qui devrait siéger, il est automatiquement intégré aux travaux. Toutefois, les résultats démontrent que ce discours ne se transpose pas nécessairement en pratique.

Nous l'avons déjà expliqué, il n'est pas facile d'être reconnu comme un acteur qui mérite sa place à la CRRNT. Si l'attitude des commissaires par rapport aux nouveaux acteurs est soulignée par certains intervenants comme une barrière à la participation d'acteur, l'analyse, elle, lève le voile sur deux autres éléments qui font obstruction à l'intégration et aux possibilités d'interaction : (1) les règles qui régissent la représentation et la participation des acteurs et (2) le grand nombre d'acteurs.

En ce qui a trait au règlement qui encadre l'inclusion d'un commissaire, celle-ci est relativement complexe aux yeux des personnes rencontrées. D'une part, il y a la question des présences à la table, plusieurs commissaires sont très occupés et ne pouvaient pas être présents aux rencontres à de multiples occasions. Le règlement fait en sorte qu'après trois absences, le commissaire est remplacé. Sachant que le recrutement peut demander un travail de taille (voir la section 5.2.2), les efforts sont principalement consacrés au renouvellement d'acteurs plutôt qu'à l'intégration de nouveaux acteurs. D'autre part, il y a une double règle de représentation qui fait obstacle à la grande ouverture que l'on souhaite promouvoir. Cette double règle a été mise en place pour favoriser une représentation adéquate des MRC de l'Outaouais et établit que les acteurs inclus à la CRRNT doivent provenir équitablement de chacune des MRC. Cette règle signifie qu'un représentant d'organisme, quel qu'il soit, représente aussi sa MRC d'origine et qu'il ne peut y avoir que deux représentants par MRC. Ainsi, si un organisme important est basé dans une MRC qui compte déjà deux commissaires, l'organisme ne peut pas être intégré à la CRRNT.

La représentation par secteur [MRC] a le désavantage de bloquer des sièges, mais on ne peut pas adopter une représentation régionale d'un organisme pour le favoriser par rapport à un autre

Par exemple, cette double règle a longtemps tenu à l'écart le groupe de la forêt privée de la CRRNT. Puisque les fédérations de producteur de bois sont en déclin dans l'Outaouais, il y a peu de représentants disponibles. Le seul représentant qui pouvait participer aux travaux de la commission est issu d'une MRC qui compte déjà 2 sièges occupés à la CRRNT, ce qui l'exclut automatiquement. Il semble que la représentativité territoriale soit prédominante sur la grande ouverture annoncée plus tôt. Un autre problème soulevé en ce qui a trait à la participation de la forêt privée est le mode de sélection privilégié pour élire le représentant du

secteur. Selon les statuts et règlement de la CRRNT, c'est l'Agence de mise en valeur qui doit nommer le représentant des forêts privées. Toutefois, cet organisme est piloté par le MRNF, l'industrie forestière et, dans une moindre mesure, la forêt privée. Les fédérations de producteurs de lots privés ne comprennent pas que ce soit cet organisme qui nomme le représentant, puisque selon eux, l'Agence pourrait choisir de nommer un représentant de l'industrie ou encore du MRNF afin que ces derniers secteurs aient une meilleure représentativité à la CRRNT. Selon les représentants de la forêt privée, il faudrait plutôt demander aux syndicats des producteurs de bois de nommer un représentant, mais ces organismes ont de la difficulté à se structurer régionalement.

En ce qui concerne le nombre de participants à la CRRNT, celui-ci devient problématique pour l'efficacité des discussions, selon certaines personnes rencontrées. L'inclusion et la représentativité sont une préoccupation constante pour la région. L'accès à l'information et l'équilibre pour tous reviennent constamment dans les discussions de la CRRNT. Il y a aussi un souci de rendre toute la documentation disponible sur le site internet, pour le public. Même les forums annuels sont des événements à grand déploiement qui souhaitent faire appel à la participation large du public en général. Toutefois, certaines personnes rencontrées soulignent que ces stratégies limitent la discussion. Le bagage diversifié des commissaires, le niveau de formation qui est inégal et même les façons de penser qui sont éclatées empêchent souvent l'approfondissement des discussions.

Je comprends qu'il faille ouvrir la porte à la participation, surtout au début du processus. Toutefois, tu ne veux pas non plus te retrouver à 50 autour de la table, c'est une question de fonctionnement.

Au-delà du nombre comme limite à la discussion, quelques-uns ont aussi souligné que plusieurs commissaires sont plutôt spectateurs à la CRRNT. Il n'y a pas une participation active de la part de tous les acteurs, tous ne s'investissent pas au même niveau dans la démarche. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce point à la section 5.4.3.

Dans un tout autre ordre d'idée, les personnes rencontrées ont identifié que les principaux acteurs qui sont en interaction à la CRRNT sont le MRNF et la CRÉ. Il y a une grande confiance mutuelle entre les instances régionales, c'est-à-dire entre la CRRNT et la CRÉ, entre la CRÉ et la DGR du MRNF ainsi qu'entre la CRRNT et la DGR du MRNF. C'est, pour plusieurs, la dynamique entre ces instances qui mène les travaux de la CRRNT et qui, à eux trois, détiennent le pouvoir. Certains vont même parler de proximité et de complicité entre le

MRNF (par le biais de sa DGR) et les instances régionales, la CRÉ et la CRRNT. Ce noyau dur est au cœur du processus de la CRRNT; plusieurs ont parlé des trois Pierre en faisant référence à Pierre Rondeau (élu à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et représentant à la CRÉ qui fait office de président de la CRRNT), Pierre Ménard (directeur général à la DGR du MRNF) et Pierre Labrecque (directeur général de la CRRNT) qui sont les pierres angulaires de la CRRNT. Cette grande proximité ne semble pas faire nécessairement l'unanimité au sein des commissaires, elle est à la fois souhaité/souhaitable et déprécié par les personnes rencontrées. Par exemple lorsque les gens du ministère ont demandé à la CRRNT de changer des formulations. Certains commissaires n'approuvaient pas, d'autres trouvaient l'intervention du MRNF juste. Pour les premiers ces changements modifiaient profondément le sens de l'orientation qui avaient été débattues préalablement, pour les seconds, les changements étaient naturels et ne changements pas l'orientation, ou du moins, elle collait mieux aux orientations du MRNF, ce qui était bénéfique.

Paradoxalement, alors que la CRRNT est caractérisée par la proximité entre les acteurs régionaux du MRNF, de la CRÉ et de la CRRNT, tous s'entendent pour dire que ce sont les élus municipaux qui sont à la tête de la CRRNT. Les personnes rencontrées notent d'ailleurs que la présence d'élus municipaux à la CRRNT, qui sont aussi à la tête de la CRÉ est cruciale à l'égard des liens entre ces instances. Alors que la moitié des commissaires à la CRRNT sont des élus qui sont liés, de près ou de loin, à la CRÉ, la proximité entre les instances régionales crée une certaine superposition des rôles des élus. À contre coup, cela permet un lien fort et d'excellente qualité entre la CRRNT et la CRÉ. Cela facilite les relations entre l'une et l'autre des instances. Il y a généralement peu de remise en question des choix et des décisions d'une instance envers l'autre. Par contre, les résultats ont démontré que, pour les autres commissaires, ce dédoublement des rôles des élus est ambigu, plusieurs vont plutôt agir de manière individuelle soit auprès d'un élu ou un autre, soit directement avec la CRÉ pour faire valoir leurs points.

Si les acteurs municipaux qui siègent à la CRRNT sont les principaux porteurs des interactions, il convient de discuter de la place de l'élu de la ville de Gatineau. Alors qu'au début de la recherche le siège dédié à la ville de Gatineau était vacant, la participation de la ville aux dernières rencontres observées n'est pas anodine. En effet, au milieu du processus de recherche, nous avons contacté la ville de Gatineau afin de comprendre la vacance du siège. Sans avoir obtenu de retour de la part des élus de Gatineau, il a été possible de

constater le retour d'un représentant dès la rencontre suivante. Pourtant, lorsqu'interrogés sur le sujet, les autres commissaires ont expliqué que la CRRNT devait permettre aux milieux ruraux de prendre leurs places, parce qu'il y avait urgence pour ceux-ci de créer une nouvelle dynamique en matière de foresterie. Voici comme une personne rencontrée résume la situation.

La ville de Gatineau, ce n'est pas la plus représentée à la CRRNT. D'ailleurs, je crois qu'ils ont abandonné le siège. L' élu qui y siégeait est maintenant parti. De toute façon, de la forêt publique en ville il n'y en a pas. Même pour l'industrie, il ne reste que 2 usines de transformation en ville. Gatineau pourrait jouer un rôle beaucoup plus grand, si ce n'est que pour relancer l'usine de Bowater par exemple. Cela pourrait être avantageux pour Gatineau.

Malgré le renouvellement de la participation de Gatineau, les résultats permettent de constater que plusieurs remettent toujours en question la nécessité et la validité de la participation d'un élu de Gatineau à la CRRNT.

Globalement, ce que révèle l'analyse, c'est la prédominance des interactions entre les élus ainsi qu'avec les instances administratives consolidant les interactions entre structures et indiquant une grande politisation, qui s'articulent toutes deux sur un axe vertical. Cette politisation se caractérise par une infiltration de la sphère politique au sein de démarches qui sont plutôt de nature administrative. Cette grande politisation vient teinter l'interaction entre les acteurs, puisqu'elle impose un respect mutuel entre les acteurs et fait en sorte que « tout le monde marche sur des œufs » afin de « ne pas se froisser les uns, les autres ». Toutefois, dans la perspective analytique retenue pour cette thèse, ce respect masque les tensions réelles et érode la dynamique horizontale d'interaction entre les acteurs. En effet, si la CRRNT permet une mise en commun des acteurs qui était inexistante au préalable, les interactions entre les acteurs sont filtrées par les jeux politiques.

Même si pour certains les relations entre les commissaires sont d'excellente qualité, pour d'autres, elles sont faussées. D'une part parce que les sujets de discussion sont choisis afin de ne pas soulever de controverse (cet aspect sera discuté à la section 5.3.3). Les échanges restent polis ou copains-copains, ont dit les personnes rencontrées. D'autre part, nous l'avons déjà souligné, parce que les commissaires ne s'investissent pas entièrement dans le processus. Voici ce qu'a souligné un interviewé :

Par exemple pour la stratégie forestière, la CRRNT devait la commenter. On n'a pas eu de résumé, il ne me semble pas en

avoir fait le tour ensemble à la CRRNT. Moi je l'ai lu parce que je sentais le devoir de le faire. Mais est-ce que tous l'ont fait? Ça me surprendrait. C'est pareil pour le PRDIRT, j'ai lu le chapitre 6, celui qui m'intéressait, mais si tout le monde a fait ça, on ne peut pas en discuter

À cet effet, nos observations et les résultats d'entrevues indiquent qu'effectivement il y a peu de discussions profondes qui ont cours à la CRRNT (la section 5.4.3 présente cette analyse).

En bref, la mise en place de la CRRNT offre donc une possibilité d'interaction entre un très grand nombre d'acteurs forestiers. Sans permettre une intégration totale, la nouvelle forme de pouvoir arrive à coordonner une grande ouverture et une excellente représentation des acteurs. Toutefois, l'importante participation ainsi que les règles qui l'encadrent limitent le potentiel interactif de la CRRNT excluant certains acteurs ou entravant la représentation ainsi que la participation effective de certains secteurs. Si les interactions entre les acteurs sont bonnes, c'est que les interactions sont artificialisées et principalement centrées sur les échanges structureaux administratifs, comme la prochaine section le démontre.

5.3.2 L'imbrication structuro-administrative forte

Afin d'observer dans quelle mesure la CRRNT est une structure centrale dans l'organisation du pouvoir forestier, l'analyse observe les liens et la qualité des liens entre les structures ainsi qu'entre les individus et ces structures. Les résultats montrent que la mise en place de la CRRNT en Outaouais a permis à la région de devenir un acteur important de la structure forestière. Cette structure s'organise autour des liens interscalaires qui se développent autour de la CRRNT, en particulier en créant une dynamique d'interaction avec les MRC et les municipalités, mais aussi avec les instances régionales et suprarégionales, comme la CRÉ et la DGR du MRNF.

Selon les personnes rencontrées, la mise en place des CRRNT donne une nouvelle importance à la région en matière de forêt. C'est elle qui donne les lignes directrices de la gestion des forêts et l'approche utilisée pour exploiter les forêts, selon les volontés régionales. Certains voient même un déplacement des interactions avec la régionalisation;

Les pressions et les lobbys pour l'obtention des volumes ne se feront plus au cabinet de la ministre¹⁶ à Québec, vu l'intérêt

¹⁶ Au moment de cette entrevue, la ministre responsable du ministère des Ressources naturelles et de la Faune était madame Nathalie Normandeau

économique supérieur des territoires. [...] c'est ce qui va permettre aux régions de se développer. Les régions ont maintenant une voix pour mettre en place des projets alternatifs et incitatifs

L'échelle régionale se trouve donc au cœur de bon nombre de décisions. Les résultats soulignent toutefois que c'est parce que la mise en place de la CRRNT en Outaouais entraîne un déplacement des liens politiques. En effet, tel que démontré dans la section 5.3.1, les liens importants se créent surtout entre les structures administratives et politiques.

Les interviewés ont mis de l'avant que deux acteurs, plus importants que les autres, sont en relation constante dans le contexte d'organisation et de la mise en place de la CRRNT, soit le MRNF et la CRÉ. D'une part, la CRRNT dépend directement de la CRÉ. Même si les CRRNT sont des structures régionales à part entière, elles sont sous l'autorité de la CRÉ et la CRRNT n'a qu'un pouvoir de recommandation vers la CRÉ. D'autre part, les travaux de la CRRNT et les décisions de la CRÉ, sont largement encadrés par le MRNF, par le biais de la DGR. Plusieurs personnes rencontrées ne sont pas convaincues de la latitude décisionnelle de la CRÉ et de la CRRNT. Une manifestation de cette faible autonomie régionale; les ententes de récolte ne seront pas signées à la CRÉ, mais plutôt au ministère. C'est donc par l'imbrication des interactions et la réciprocité entre les échelons administratifs que passe l'organisation structurelle, au cœur de laquelle se trouve la CRRNT.

Il arrive que le MRNF propose des sujets pour valider ses orientations. [Les discussions de la CRRNT] donnent une vision partagée et renforcent la légitimité des décisions qui étaient prises uniquement par le ministère actuellement. Auparavant cette influence n'existait pas.

Avec la mise en place de la CRRNT, le MRNF, par le biais de la DGR mobilise la région pour valider ses propres orientations, ouvrant ainsi le régime forestier aux orientations régionales. La région se structure donc autour de 3 pôles institutionnels et administratifs, la CRRNT, la CRÉ et le MRNF par le biais de la DGR, pour organiser la cohérence et son emprise régionale sur les décisions forestières. Les liens entre ces trois pôles sont des liens de grande confiance. Rappelons que beaucoup ont souligné l'apport collectif des trois Pierre (Pierre Ménard de la DGR du MRNF, Pierre Rondeau de la CRÉ et président de la CRRNT ainsi que Pierre Labrecque directeur général de la CRRNT) comme les trois piliers de la structure régionale.

D'abord en ce qui a trait aux liens entre la CRRNT et la CRÉ, ceux-ci sont portés par les élus. Puisque la CRRNT est majoritairement composée d'élus, ce sont eux qui font l'arrimage entre les deux instances. Pour beaucoup, ce sont eux qui ont le pouvoir politique et la parole à l'échelle régionale. La décentralisation passe donc par ces instances. Ce lien de confiance facilite le processus de prise de décision à la CRRNT. Alors que la CRÉ sent une certaine obligation de respecter la volonté de la CRRNT, l'inverse est aussi vrai. La CRÉ n'a jamais refusé une recommandation, même si tout doit être entériné par celle-ci. Puis, en ce qui concerne les liens entre le MRNF et la CRRNT, les résultats démontrent un arrimage solide. C'est principalement par la DGR que ce lien passe, c'est elle qui fait le pont entre l'échelle nationale et l'échelle régionale. La DGR est le répondant ministériel dans la région qui est associée à la démarche de mise en place de la CRRNT. La DGR siège comme commissaire non votant, mais il est associé de près à la création, à la mise en place et doit veiller à l'efficacité de la CRRNT. Ce lien est prévu par le processus de régionalisation du MRNF. Toutefois, les intervenants trouvent ce lien particulièrement significatif pour la région.

Il permet, entre autres, de calquer les orientations régionales à celles du ministère

On va avoir une meilleure idée de ce qu'ils [les gens du ministère] veulent et aller, ensemble régionalement, dans cette direction-là.

L'imbrication des structures administratives permet à la région et à ses acteurs politico-administratifs de devenir un levier pour le milieu forestier. Par exemple, dans l'élaboration du PRDIRT, il y a eu quelques discussions entre la commission et les gens du ministère, pour changer une ou l'autre des formulations changeant parfois le sens d'une orientation régionale. En d'autres mots, certains constatent que la marge de manœuvre accordée à la CRRNT est surtout celle pilotée par la DGR et le MRNF, c'est d'ailleurs ce qui motive la CRRNT à collaborer étroitement avec ces instances. Si le MRNF met sa latitude au service de la CRRNT, il accepte aussi d'être l'instrument de la CRRNT. Il y a ainsi une réciprocité qui se dessine entre le MRNF et la CRRNT.

Les gens du ministère sont là pour nous alimenter, nous informer et dire aux gens autour de la table, sans discrimination, voici l'information. Ça s'était jamais fait, auparavant, il était impossible de s'entendre parce que l'information complète n'était pas là.

Ultimement, c'est cette réciprocité qui permet à la région d'avoir une voix forte auprès du MRNF, d'avoir un soutien de taille dans les demandes régionales auprès du ministère afin de

faire valoir ces intérêts spécifiques. Les personnes rencontrées ont donné l'exemple de la SADF.

S'il n'y a pas de modalité pour la forêt feuillue, c'est à la CRRNT et ultimement à la CRÉ de préparer un avis à ce sujet. Il s'agit ensemble de défendre les intérêts de la région, en insistant sur nos besoins spécifiques.

Un autre exemple de ce soutien de la DGR dans les démarches de la CRÉ est celui du dossier du bureau de mise en marché du bois (BMMB)¹⁷, au cours de laquelle la DGR, la CRÉ et les employés de la CRRNT ont fait des démarches conjointes afin d'obtenir un bureau dans la région. C'est d'ailleurs par ce processus que l'Outaouais a été privilégié comme région pour implanter un des 6 BMMB.

Il en va de même lorsque la CRRNT fait des demandes de financement supplémentaires, par exemple pour la réfection de ponts et ponceaux. A cet égard, il est possible de parler de complicité entre la CRÉ (par le biais de la CRRNT) et le MRNF (grâce à la DGR). L'analyse retient, à cet effet, le rôle important que joue la DGR du MRNF dans l'organisation du pouvoir régional. La DGR est un outil supplémentaire de représentation pour la région auprès du ministère à Québec.

Si la CRÉ et la DGR du MRNF constituent les instances qui sont le plus près des CRRNT, avec lesquelles les relations sont les plus intimes, certains interviewés ont aussi souligné, mais dans une moindre mesure, les liens entre la CRRNT et les instances infrarégionales comme les TLGIRT. Ces liens sont calqués sur ceux de la CRÉ. La CRRNT valide ce qui est décidé aux tables GIR et leurs recommandations sont généralement honorées. Alors que la formule GIR n'est pas nouvelle, leur place s'est élargie avec la nouvelle loi sur le développement durable des territoires forestiers (Chiasson et Leclerc, 2013). La mise en place formelle des tables GIR renforce leur intégration dans le rapport scalaire et donne un nouveau sens à l'échelle locale. Par exemple, le PRDIRT a été réalisé à l'échelle régionale en demandant aux tables GIR d'identifier les principaux enjeux. Les tables locales auront aussi à élaborer les plans opérationnels qui doivent s'inscrire dans les orientations prescrites par le PRDIRT. L'échange entre les deux structures, locale et régionale, est porté par un employé de la CRRNT, chargé de faire le pont. Toutefois, les observations ont permis de voir

¹⁷ « La mission du BMMB est de rendre accessibles les bois sur le marché libre afin de favoriser l'utilisation optimale des ressources forestières dans le but de maximiser les revenus et la création de richesse découlant des activités d'aménagement forestier, et ce pour l'ensemble de la société québécoise. » (Bureau de mise en marché des bois, 2011) Le bureau de la division Sud-Ouest est situé à Maniwaki.

que ce pont est faible et ne passe pas nécessairement par la CRRNT directement, mais plutôt vers des comités qui relèvent de la CRRNT.

En effet, l'analyse constate que les comités de la CRRNT constituent un quatrième pôle pour la structure régionale de l'Outaouais en matière de pouvoir sur les forêts. Ces comités sont l'espace privilégié pour structurer l'information qui sera ensuite discuté à la CRRNT. Pour reprendre les termes d'un interviewé, les comités sont le filtre de la CRRNT, « tout y est mâché ». Par exemple, c'est au comité d'optimisation que revient la responsabilité de transposer les orientations en savant calcul. Ce comité est la pierre angulaire de tout le travail qui est fait à la CRRNT, il est en quelque sorte l'écumoire, tout passe par ce comité. Le comité aménagement est lui aussi largement mobilisé par la CRRNT, c'est à lui que revient le rôle d'élaborer le PRDIRT, qui est validé par la CRRNT ensuite. Ces comités sont composés majoritairement d'experts et d'aménagistes qui présentent les pistes stratégiques. C'est au sein de ces comités que se fait le pont entre la CRRNT et les échelles politiques infrarégionales comme les municipalités et les MRC.

En ce qui a trait aux interactions entre les structures, l'analyse souligne un continuum vertical et une réciprocité scalaire dans l'organisation du pouvoir régional en Outaouais. Toutefois, même si la structure scalaire est très forte en Outaouais, le découpage scalaire lui reste flou aux yeux de certains interviewés. Les couches scalaires s'épaississent, ce qui pousse les acteurs à agir sur plusieurs échelles à la fois. Par exemple pour ce commissaire;

J'ai aussi recommandé des représentants régionaux de nos intérêts aux autres tables de consultations publiques [TLGIRT ou table nationale], pour cogner sur le même clou et montrer qu'il y a un intérêt.

Un facteur facilitant les rapports scalaires entre les structures est l'implication des employés de la CRRNT, qui sont fréquemment mobilisés pour des rencontres professionnelles ou politiques. Règle générale, les interviewés soulignent l'excellent travail de la permanence, tant dans leurs relations avec les membres de la CRRNT que de la place qu'ils occupent auprès des autres instances. Ce travail de représentation de la part des employés fait de la CRRNT un espace important de la gestion de forêt en Outaouais.

La CRRNT de l'Outaouais peut donc être vue au cœur de la structure de pouvoir régional sur la forêt, puisqu'elle joue le rôle de pivot entre les divers comités, les TLGIR, le MRNF et la CRÉ. C'est aussi elle qui sert d'interlocutrice auprès du MRNF et pour les acteurs forestiers

pour la région au regard de la question des ressources naturelles. Somme toute, cette organisation s'articule principalement sur un axe vertical qui se caractérise par des liens forts avec les échelles inférieures et supérieures à la région. Ces liens sont garantis par une forte participation des acteurs élus de la CRRNT au sein des structures, assurant la transmission des orientations de la CRRNT auprès des autres instances. Par contre, la section suivante démontrera que pour plusieurs acteurs, ces orientations ne sont pas vraiment l'objet central des discussions à la CRRNT et que la structure est plutôt une vitrine pour les acteurs et leurs intérêts.

5.3.3 Des discussions orientées

Dans l'observation des discussions qui ont cours à la CRRNT, l'analyse s'attarde aux thèmes et sujets qui donnent lieu à un plus grand nombre d'interactions. Parmi ces thèmes, les intervenants ont souligné l'importance que prennent les aspects économiques et industriels liés à la forêt. Ces discussions sont d'ailleurs au centre des préoccupations et laissent peu de place pour les autres thèmes qui pourraient susciter un débat plus pertinent aux yeux de nombreux interviewés. À cet égard, les commissaires soulignent que la forme et le contenu des rencontres laissent peu de place à une véritable discussion. Même si, par exemple, l'enjeu de la biomasse laisse transparaître le véritable rapport de pouvoir qui s'inscrit dans la CRRNT, peu de thèmes permettent une réelle expression des intérêts.

Les discussions à la CRRNT sont le plus souvent liées à l'aspect économique et à l'industrie forestière. Plus précisément, ce sont les discussions qui touchent l'effritement du rôle de l'industrie ainsi que la perte de son monopole traditionnel qui créent le plus de tension à la CRRNT. L'industrie a un ton plus ferme lorsqu'il est question de ces sujets, ce qui ravive les tensions entre les acteurs. Il y a souvent des objections de la part de l'industrie, qui sont à couteaux tirés avec les autres utilisateurs. C'est du moins ainsi que l'expliquent les personnes rencontrées, et ce malgré nos observations au cours desquelles nous avons constaté que, si les industriels avaient une certaine ascendance dans les décisions entourant les activités forestières, ils ont maintenant un rôle dilué dans une approche plus globale, portée par la CRRNT. Pour reprendre l'image citée en entrevue, « le bout du bâton est de moins en moins gros dans leurs mains ».

Malgré la perception de certains échanges musclés et de débats à la CRRNT, nos observations et les commentaires de certaines personnes rencontrées vont à contresens de cette impression. Plusieurs ont souligné que les discussions avaient un caractère plutôt copain-copain. Même si certaines discussions se prolongent, elles ne prennent pas la forme d'affrontement. Plusieurs diront à cet égard qu'il n'y a pas de discussions serrées ou encore qu'on ne sent pas les réelles tensions à la CRRNT. Les commentaires recueillis vont effectivement en ce sens.

Lors des rencontres, il n'y a pas de réelles discussions et encore moins de confrontation. Il y a surtout des présentations d'informations, de gens qui sont de l'extérieur, quelques fois aussi de l'intérieur, et des questions qui sont plus épineuses, mais les discussions n'amènent pas les participants à parler en une seule voix, tout le monde a sa position et on en reste là.

C'est aussi ce que les observations ont permis de constater. Les discussions prennent généralement la forme de questions/réponses autour d'une idée ou une autre, d'un projet voire même de résultats de recherches commandées par la CRRNT. Généralement, les propositions sont adoptées sans véritable débat d'idée avec un proposeur et un appuieur, sans qu'il n'y ait d'opposition ou de vote.

Pour les interviewés ceci s'explique par la lourdeur des rencontres de la CRRNT. Beaucoup de sujets sont amenés à l'attention des commissaires, et d'autres pourraient aussi être soumis à la discussion, mais les journées de rencontre sont déjà bien remplies. Les premières rencontres de la CRRNT avaient une durée limitée (une demi-journée), depuis peu les réunions sont plutôt d'une journée entière. Depuis ce changement, les intervenants expliquent que les réunions sont très encadrées et que l'ordre du jour est relativement chargé. Toutefois, ce que plusieurs constatent, c'est que cet ordre du jour masque les tensions réelles et empêche la discussion de fond sur les situations problématiques entre les intérêts. À cet effet, un interviewé souligne les difficultés à mettre un thème préoccupant à l'agenda et l'impossibilité de soulever des enjeux délicats, même sous forme de question lors des rencontres.

L'analyse retient qu'il n'y a pas nécessairement de thèmes-chocs, de discussions percutantes à la CRRNT. Toutefois, lors des observations, le thème de la biomasse a permis de mettre en lumière le rapport de force qui prévaut à la CRRNT. Lors de cette discussion, tout le monde est resté un peu amer avec la décision finale prise par la CRRNT. Un

commissaire a expliqué que les orientations prises à ce moment sont en continuité avec l'exploitation massive, alors qu'en général la CRRNT se positionne pour se sortir de cette logique-là. En effet, les entrevues ont permis d'apprendre qu'en 2009, la CRRNT choisit de libérer une certaine quantité par lots de biomasse pour l'exploitation et de libérer de petites quantités chaque année, plutôt que de procéder par une approche massive en un seul bloc. Toutefois, lors des observations, en 2010, il a été question de réattribuer des volumes – qui n'avaient pas tous atteint leur potentiel maximum d'exploitation entre 2009 et 2010 – la discussion a plutôt porté sur la pertinence de restreindre les volumes disponibles. Voici comment la discussion s'est déroulée aux yeux d'un intervenant :

C'est parce qu'il y avait une revendication de l'extérieur de ne pas avoir de limite. Cela permettait par exemple à une compagnie de se développer. D'un autre côté en libérant toutes les quantités en un seul morceau, on a créé un monopole. Au moment de choisir entre libérer tous les volumes ou seulement une quantité, l'intervenant du MRNF a bien pesé ses mots en demandant *vous êtes bien certain que c'est ce que vous voulez?* Et personne n'a répondu et ça a renversé la décision qui avait été prise initialement, ce qui allait aussi en faveur des entreprises qui faisaient cette demande-là. La manière dont le ministère est intervenu, il voulait mettre un bémol à cette nouvelle décision, parce que ce n'était pas nécessairement la bonne chose à faire. Personne n'a osé autour de la table, s'opposer à la reformulation d'une décision qui avait pourtant déjà été prise. Ce n'est qu'à une autre réunion, un peu plus tard, que quelqu'un a voulu remodifier pour revenir à l'ancienne formulation et il était *trop tard*. Donc le rôle d'encadrement du MRNF a été éludé dans ce cas précis là, ce qui fait que la région a certainement une marge de manœuvre malgré l'encadrement du MRNF. Sur papier, ça été une décision globale de la CRRNT, mais dans la scène, ce n'est pas tout le monde qui poussait dans ce sens-là et ça été décidé parce qu'il y avait de la pression sur certains commissaires et les commissaires contre la proposition ne se sont pas levés au moment précis, ce qui a eu un impact sur ce qui s'en venait. Peut-être que les gens n'ont pas eu conscience du poids de cette décision, mais personne n'a réagi.

La proposition faite par un commissaire, d'offrir tout le volume disponible aux soumissions industrielles est adoptée à l'unanimité, malgré que la discussion ait montré que plusieurs s'opposaient à cette idée. Dans les faits, cet exemple démontre que la décision antérieure de la CRRNT a été renversée parce que personne n'a osé s'opposer. Certains iront jusqu'à dire que personne n'a « mis son pied à terre » à ce moment et que personne n'a réagi, cela, même si collectivement la CRRNT avait déjà dit non à l'exploitation du volume total de la

biomasse disponible. Un autre intervenant souligne que lors de la première discussion il aurait été plus pratique de se doter d'une stratégie pour encadrer l'exploitation de la biomasse et diriger les appels d'offres plutôt que de procéder directement aux appels d'offres. Selon cette même personne, malgré cette discussion sur la nécessité d'une stratégie, cela ne se concrétise pas à la CRRNT. Les commissaires n'ont pas développé de stratégie en ce qui a trait à la biomasse (ce point sera éclairé à la section 5.4.3).

Globalement, l'analyse des discussions a permis de déceler certains thèmes qui permettent l'expression des conflits à la CRRNT. Toutefois, malgré les tensions, la CRRNT ne permet pas nécessairement d'exprimer clairement ces tensions et de les apaiser. L'analyse retient que c'est principalement en raison de l'organisation de la CRRNT, étroitement lié à la composition de la CRRNT et caractérisant un rapport de force bien particulier, que ces tensions ne s'expriment pas. Puisque la CRRNT est largement composée de personnalités politiques, les discussions restent polies. L'ensemble des acteurs « marchent sur des œufs » et s'assurent de ne pas froisser les autres, pour reprendre l'idée déjà présentée à la section 5.3.1 et comme l'a expliqué un interviewé. Aussi, pour les commissaires, les thèmes abordés à la CRRNT ne sont généralement pas des thèmes qui suscitent le débat. D'une part, parce que les rencontres sont trop chargées et, d'autre part, parce que les rencontres sont orientées vers la prise de décision, au détriment des discussions réelles.

Les interactions à la CRRNT de l'Outaouais, lorsqu'observées de près, démontrent la faible capacité de la CRRNT à devenir un véritable espace de débat. Elle est plutôt un lieu qui permet de construire un réseau d'acteurs et de porteurs d'intérêts. Cela, en raison de la grande quantité d'acteurs et d'intérêts présents à la table, qui ne permet pas les discussions et les interactions franches, puisqu'il faut encadrer les discussions. Si la CRRNT est ouverte à un grand nombre d'intérêts, aux idées et aux opinions de tous, cela ne se traduit pas dans les discussions et les décisions. Toutefois, en termes de structure, l'imbrication structurelle de la CRRNT de l'Outaouais est forte. L'analyse retient la composition particulièrement politique de la CRRNT comme une force de cette imbrication scalaire. D'ailleurs, cette image correspond tout à fait aux représentations que se font les acteurs de leur CRRNT, comme la section suivante le démontrera.

5.4 Une CRRNT d'espoir et de volonté

L'analyse observe maintenant le sens que donnent les acteurs forestiers aux nouvelles formes de pouvoir. Pour eux, la CRRNT de l'Outaouais est un lieu de convergence idéal pour les acteurs afin d'y observer ce qui se passe en forêt. À cet égard, la grande participation est nécessaire. Toutefois elle ne constitue pas le cœur des véritables discussions sur la forêt. Alors que les personnes rencontrées souhaiteraient que la CRRNT prenne un rôle plus significatif, il est difficile d'en faire un lieu d'intégration des thèmes et des sujets chauds de la foresterie moderne. C'est du moins ce que révèlent les résultats.

5.4.1 Une ouverture casuelle aux acteurs

La présence d'un grand nombre de commissaires, issus de divers horizons est bien perçue par les membres de la CRRNT. Ils insistent d'ailleurs sur le caractère public de leurs rencontres. Toutefois, malgré la participation d'un grand nombre d'intérêts aux travaux de la CRRNT, l'absence de certains groupes spécifiques diminue la portée des travaux. Aussi, il arrive fréquemment que la représentation et l'équilibre de cette représentation fassent l'objet de grandes discussions à la CRRNT, démontrant un certain intérêt à l'égard de la représentativité des acteurs. Si plusieurs voient d'un bon œil la participation d'un grand nombre d'acteurs, certains croient plutôt que cette grande participation n'est pas effective.

La mise en place de la CRRNT consolide le processus de prise en compte de l'ensemble des intérêts. Alors que l'ancien régime forestier s'articulait autour de la participation de nouveaux intérêts, la nouvelle loi vient plutôt consolider la participation accrue des acteurs forestiers et la prise en compte plus réelle de leurs intérêts (Chiasson et Leclerc, 2013). Cette analyse est aussi celle des personnes rencontrées en Outaouais. Pour eux, le grand nombre de participants donne une bonne idée de l'opinion des acteurs régionaux sur les thèmes discutés et ils croient qu'il y a peu d'intérêts qui soient laissés pour compte dans la région. La CRRNT est un lieu qui accueille tous les acteurs qui souhaitent participer, en particulier lorsqu'il s'agit de représenter un intérêt particulier ou une expertise spécifique. Toutefois, les personnes rencontrées ont tout de même souligné l'absence de certains groupes très particuliers, dont les intérêts sont incontournables lorsqu'il est question de forêt. Que ce soit parce que les représentants ne remplissent pas les conditions posées par la CRRNT pour y participer (la forêt privée), parce que le groupe ne souhaite pas occuper le siège (les

autochtones) ou encore parce qu'il n'y a aucun participant qui ne se manifeste pour occuper le siège (mines et énergie), ces 3 absences sont les plus remarquées par les interviewés.

Le cas des groupes autochtones de l'Outaouais qui ne participent pas aux travaux, mais qui ont pourtant des intérêts incontournables à l'égard de la forêt et du territoire est particulier. Ce dossier est probablement le plus complexe de la CRRNT et la question est délicate. Un intervenant l'explique ainsi :

La CRRNT ne peut avoir de contrôle sur ce grand dossier, cela, même si on doit prendre en compte leur réalité et leurs besoins. Souvent, on se fait dire [par ceux-ci] qu'on n'est pas la bonne autorité, le bon niveau.

Pourtant, puisque les intérêts des Premières Nations sont incontournables, un autre intervenant croit que la CRRNT devrait faire un travail plus conséquent avec les autochtones.

On a baissé les bras dans le dossier des autochtones, sans même les lever au départ. Il faudrait persister, sinon, on aura des problèmes. Il faut revoir nos approches avec eux. Il faut une conciliation des instances de chaque côté, c'est crucial. Mais on ne fait pas l'effort de cette conciliation et c'est le plus grand problème et à un moment ça va péter. L'Outaouais ne met pas assez de pression pour qu'ils y soient et de leur côté ils ne sont pas intéressés. Ça prend du courage politique pour aller jusqu'au bout, mais on n'en a pas à la CRRNT

Pour les autres absences, elles sont moins remarquées par les personnes rencontrées. L'absence d'enjeux sur le territoire, la difficulté de se faire accepter comme commissaire ainsi que les règles de représentativité sont des facteurs qui ont déjà été identifiés comme des freins à la grande ouverture souhaitée pour la CRRNT et la participation de ces autres intérêts.

Lorsque vient le temps pour un nouveau participant de demander un siège à la CRRNT, la réponse qu'il obtient est bien souvent ce qu'un intervenant appelle la réponse politique que « la CRRNT est grande ouverte », même si certaines demandes n'ont même pas été prises en compte. Cela, non seulement à l'échelle de la CRRNT, mais aussi au niveau des comités de la CRRNT. Voici comment l'explique un autre participant à la CRRNT :

J'ai demandé à quelle heure la séance du comité aménagement parce que j'aurais trouvé intéressant d'aller observer, mais on m'a dit non, on ne laisse pas n'importe qui. *Hé je suis commissaire, pas n'importe qui.* Comme si j'allais déranger le travail du comité. J'ai trouvé ça étrange, voire même terrible. Ça

en dit long sur la nature de la CRRNT, ça montre que ce n'est pas toujours ouvert.

À cet effet, l'analyse retient que l'ouverture de la CRRNT suit une logique sélective, c'est-à-dire que la sélection des participants est modulée selon un certain rapport de force planifié. L'ouverture s'applique à certains cas et est improbable dans d'autres. C'est d'ailleurs ce qu'a expliqué un autre intervenant

La composition de la CRRNT varie en fonction du poids que l'on veut donner à chacun des acteurs, pas nécessairement pour que certains secteurs aient la majorité, mais pour créer un équilibre.

Pour cette même personne, même s'il y a plus de 25 participants à la CRRNT, il y a un manque de variété dans la représentation des intérêts et l'équilibre est faussé. Certains secteurs absents seraient plus représentatifs et d'autres, dont la participation est moins significative pour la région, ne devraient pas nécessairement prendre part aux discussions. Or, le contrôle de la participation à la CRRNT, malgré qu'elle soit importante, a assez peu d'incidence sur les discussions réelles. En effet, les résultats ont montré plus tôt que les discussions ont plutôt cours aux comités (voir à la section 5.3.2) et qu'à ce niveau le contrôle de la participation est encore plus important. L'analyse retient d'ailleurs qu'il apparaît important de montrer une grande ouverture à la CRRNT pour faire contrepoids à la participation limitée, voire fermée, qui se fait aux comités.

Les acteurs rencontrés ont l'image d'une CRRNT qui se veut ouverte et l'expliquent souvent par le grand nombre de personnes autour de la table des commissaires. Toutefois, beaucoup questionnent cette grande participation; il y a une constante remise en question de la participation de certains acteurs et la non-participation d'autres dans les discussions. L'analyse retient qu'il y a un certain contrôle de l'ouverture de la CRRNT, qui est en tension avec ce que les commissaires ont comme image d'une CRRNT ouverte. Cela se traduit par des structures qui ne répondent pas nécessairement aux objectifs que les commissaires souhaitent atteindre, comme le démontre la section suivante.

5.4.2 Une intégration insatisfaisante des intérêts

En ce qui concerne l'analyse de la CRRNT au regard de son rôle et de sa forme, les résultats démontrent un écart substantiel entre ce que les personnes rencontrées souhaiteraient et ce qu'elle est réellement. En effet, en Outaouais, les personnes rencontrées souhaitent que la

CRRNT devienne l'espace idéal pour procéder à l'intégration complète des intérêts. Or, la CRRNT ne parvient pas à porter cet idéal, selon plusieurs. L'intégration des intérêts est faible et les processus de débats sont relativement peu présents.

Le rôle premier de la CRRNT devrait être celui de permettre un débat d'idées. À tout le moins, plusieurs croient que la CRRNT de l'Outaouais est appelée à devenir le lieu de convergence des idées afin que tous les organismes puissent contribuer à la direction que prendra la région dans la valorisation de ses ressources naturelles. L'objectif est, pour les participants à l'étude, d'aller dans une même direction afin d'avoir un impact positif sur les ressources et la région. Cela, grâce au déplacement du pouvoir de Québec, et plus particulièrement du MRNF, vers les régions, afin d'avoir en main un levier de développement. C'est du moins ce qu'ont soulevé comme rôles premiers de la CRRNT les personnes rencontrées. Ces visions cadrent avec les objectifs officiels et légaux de la mise en place des commissions régionales. Par exemple, dans la foulée de la commission Coulombe la CRÉ de l'Outaouais, à l'instar de celles des autres régions du Québec, a déposé un mémoire qui va en ce sens¹⁸ (Chiasson et Labelle, 2009). La CRÉ de l'Outaouais a souhaité, à l'époque, se doter d'un comité afin de mieux coordonner les activités forestières, afin qu'elles répondent aux besoins spécifiques de la région et obtenir des redevances conséquentes à la récolte de bois sur le territoire (Outaouais, 2004). Encore plus précisément, pour les interviewés, la CRRNT de l'Outaouais devrait permettre d'éclairer la vision et la manière dont on utilisera la forêt, elle sera plus large et touchera d'autres composantes que la forêt, parce que les décisions seront moins sectorielles.

Cela se traduit par un processus complexe, mais qui semble bien assimilé par les acteurs qui participent à la CRRNT. Voici comment une personne rencontrée l'explique :

La concertation permet d'expliquer une situation, une réalité ou un impact et de faire réaliser certaines choses aux autres intervenants et parfois, pas toujours, de faire changer les visions. Si tout était clair et simple pour tout le monde, on n'aurait pas besoin de faire de la concertation

La CRRNT permettrait donc d'obtenir un certain nombre de consensus sur des enjeux et aspects qui visent la conciliation des usages des ressources naturelles.

¹⁸ Les mémoires déposés à la Commission Coulombe sont disponibles au <http://www.commission-foret.qc.ca/avis.htm>

Or, il semble, à la lumière des résultats, que la CRRNT ne répond pas nécessairement à ces attentes. Trois éléments de critique sont soulignés par les interviewés; (1) la forme des discussions à la CRRNT, (2) les échéanciers de la CRRNT et (3) le degré d'implication des acteurs. D'abord, parce que la forme que prend la CRRNT ne permet pas d'atteindre l'idéal délibératif qu'ont décrit les acteurs. Globalement, les personnes interviewées expliquent qu'il n'y a pas de véritable discussion autour des litiges et l'argumentaire développé à la CRRNT ne permet pas de prendre des décisions éclairées. Si la CRRNT devait permettre le choc d'idée, les rencontres sont plutôt bon enfant et les discussions sont superficielles. Aussi, parce que l'objectif s'échelonne sur un temps court. En effet, la CRRNT devait produire une planification régionale dans un temps assez restreint. Souvent, lors des rencontres, l'échéancier devient un argument pour couper au plus court les discussions. Comme l'a souligné un intervenant, si en 2013, l'ensemble des plans n'est pas finalisé, personne n'aura accès aux forêts de l'Outaouais. Ni les ZEC, ni les parcs, ni les industries ne pourront exercer leurs activités. Les participants sont donc appelés à s'entendre, sans avoir le temps de discuter profondément, sans avoir accès à l'espace de discussion et de décision (les comités). Enfin, parce que chacun veille à ne pas aviver les tensions et que l'ensemble des acteurs se comporte prudemment à l'égard des autres, les discussions se font avec beaucoup de précautions. À cet égard, beaucoup ont noté qu'il y avait des jeux politiques qui se déroulaient à la CRRNT et qu'il est difficile d'y prendre de véritable décision. La composition joue ici un rôle majeur dans la difficile intégration des intérêts à la discussion puisque l'emprise des élus sur l'échelle régionale donne l'impression à plusieurs que « chacun tire sur son côté de la couverture » et qu'éventuellement, « à la force de tirer, la couverture déchirera », comme l'a souligné un interviewé. Pour ce dernier, afin d'éviter cette situation, on se retrouve avec un PRDIRT au sein duquel chacun trouvera son compte, puisqu'il contient un peu de tout, mais sans une cohésion forte.

Somme toute, il y a un décalage entre ce que les intervenants voudraient investir comme rôle et comme processus à la CRRNT et ce qu'ils constatent lors qu'ils posent un regard sur les activités réelles de la CRRNT. Alors que la grande diversité de la composition assure un équilibre dans les discussions et les décisions, les faibles discussions et le faible pouvoir décisionnel de la CRRNT font en sorte qu'il y a un décalage entre le rôle idéal et le rôle réel de l'échelle régionale.

Malgré cela, plusieurs reconnaissent la volonté de faire de l'échelle régionale une échelle rassembleuse et l'ensemble des intervenants s'entendent pour dire que la région devient un espace important dans la structure de la gestion forestière.

C'est la première fois qu'il y a une instance qui réunit les acteurs dans l'objectif de faire quelque chose, les acteurs se réunissaient avant, mais pas à la même échelle, pas avec les mêmes ressources et le même pouvoir [...]. On a envie de croire qu'on n'a pas créé tout un nouveau niveau de gouvernement juste pour le fun. Lorsque la CRRNT prépare un avis, on a quand même l'impression que ça compte pour quelque chose.

Cette importance n'est toutefois pas liée à l'intégration des intérêts comme le souhaiteraient les intervenants. La CRRNT est plutôt une instance importante en raison du noyau dur qu'elle met en place, entre les professionnels et les experts, la DGR ainsi que la CRÉ. La CRRNT arrive à être opérationnelle en raison de la convergence des acteurs, qu'ils soient commissaires ou non, vers une articulation régionale des décisions. Ces décisions sont toutefois celles des comités, inscrites dans une perspective technique, et ont des répercussions sur les autres échelles qui sont reliées à ce noyau dur, par exemple aux tables GIR, comme le démontrera encore mieux la section suivante.

5.4.3 Des dialogues qui manquent de vision

Cette section s'attarde au contenu des discussions qui ont cours à la CRRNT. Dans cette section, il s'avère utile d'identifier les discours dominants et marginalisés à la CRRNT en plus de mettre en lumière la cohérence et la cohésion entre les thèmes abordés à la CRRNT, en lien avec les idéaux des participants. Il sera démontré que les thèmes abordés sont pour la plupart marginalisés en raison du grand nombre de sujets à l'ordre du jour et que les discussions portent plutôt sur des éléments souvent épars, plutôt que sur les sujets qui soulèvent de véritables enjeux et qui devraient, selon plusieurs, être objet d'un véritable débat. Aussi, les discussions autour des thèmes importants pour les personnes rencontrées ne se déroulent pas à la CRRNT.

Alors que les personnes interviewées constatent un éclatement des sujets de discussion à la CRRNT, ils en voient aussi les répercussions sur la vision régionale. Alors que le PRDIRT devrait être l'outil qui permet de faire le lien entre les différents intérêts, par exemple en intégrant les schémas d'aménagement des différentes MRC, il ne le permet pas encore. Pour

plusieurs intervenants, cette approche doit être prise en main par la CRRNT pour l'orienter, mais plusieurs constatent que les approches restent encore séparées.

Même si tout ce qui est discuté à la CRRNT touche la forêt, dans une perspective globale et qu'on peut la regarder comme un tout, que le lien peut toujours être fait, le problème c'est que ce n'est pas tout le monde qui le fait le lien.

Cela découle du fait que les discussions portent généralement sur les études à financer ou non par la CRRNT et sur les résultats de ces études. Pour plusieurs, les résultats de ces études n'apportent généralement rien de nouveau sur la forêt de l'Outaouais et les échanges prennent la forme de question-réponse, sans approfondir de la signification des résultats. Certains ont souligné que beaucoup d'études sont financées et commandées par la CRRNT. Pour eux, la majorité de celles-ci portent sur la réduction du coût de la fibre ou encore pour faire un portrait des possibilités de restauration des peuplements. Même si ces études ont un caractère économique important, il y a tout de même un vide, puisqu'elles ne s'attardent pas suffisamment aux orientations que devrait prendre le développement forestier dans la région. Ce qu'un intervenant explique ainsi :

On n'a pas parlé de ce qu'il faudrait à l'industrie pour qu'elle s'en sorte et puisse aller de l'avant dans un changement de production. On n'est pas parti des besoins des industries liées à la forêt. On a créé, avec des politiciens et les acteurs du milieu, la validation de ce qui serait bon dans la situation actuelle. On aurait pu, à la place partir des acquis, des potentiels de développement dans différents secteurs. En gros, on a fait un beau portrait physique, mais seulement physique. On n'est pas parti d'où on est rendu et où on aimerait aller et faire quoi dans ces secteurs. [...] on n'a pas encore défini comment [on peut] mieux faire dans la perspective de changement de production

Il y aurait donc un certain manque de vision de la part de la CRRNT. Plusieurs personnes rencontrées ont effectivement critiqué le manque de stratégie à la CRRNT. Par exemple dans le cas de la biomasse, alors que le choix de la CRRNT a été motivé par le modèle industriel traditionnel, un interviewé le critique ainsi :

On fait des appels d'offres pour la biomasse, c'est bien beau, mais est-ce qu'on peut se doter d'une stratégie? Est-ce qu'on veut juste vendre toute la ressource comme d'habitude, pour qu'elle s'en aille ailleurs ou bien est-ce que la région souhaite avoir une stratégie. Et je ne vois pas encore le résultat de cette discussion-là. Dans la région, peu de gens ont répondu à l'appel d'offre pour la biomasse, l'exploitant est local, mais l'exploitant souhaite un apport en quantité pour s'ouvrir une grosse usine

d'exploitation de la biomasse. Avec ce dossier-là, on reste dans la même logique que celle de l'exploitation des forêts

Plusieurs ont aussi noté le manque de vision innovante de la CRRNT et la difficulté de voir de l'avant, par exemple en posant les balises de développement et de choisir ce que l'on souhaite faire avec nos forêts.

Ce manque de vision serait une conséquence directe, selon les personnes rencontrées, des discussions qui sont plutôt éparses, sur des enjeux très larges, qui n'ont pas nécessairement de lien les uns avec les autres. Ce serait d'ailleurs ce format de discussion qui limiterait la perspective intégrée et qui limiterait la possibilité d'une véritable planification régionale. C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'un interviewé explique que le PRDIRT est, en quelque sorte, une liste d'épicerie;

On a parlé des enjeux et de ce que les gens aimeraient avoir, c'est un peu une *liste d'épicerie*, sans être parti de ce qu'on savait déjà. Et le tout s'est surtout fait par sous-régions de l'Outaouais, puis lié régionalement. Ça été du *j'aimerais ça... j'aimerais ça...* et on fait faire des études pour valider ce qu'on voudrait faire, mais jamais on ne parle de vision.

Chaque personne, chaque groupe représenté a apporté ses éléments, ayant pour effet de diluer la substance globale et la ligne directrice pour la région. Cela démontre encore une fois la difficulté d'intégrer les visions, d'arriver à une stratégie commune à la CRRNT. Une des conséquences de cela est que certains vont jusqu'à dire que la CRRNT est en mode réaction, plutôt qu'en mode proactif. Ceux qui le croient expliquent que les problèmes sont réglés à la pièce, plutôt que de définir les problèmes, voire les prévenir. Alors que l'objectif des discussions est d'intégrer les différentes visions dans un processus décisionnel, il y a plutôt un éclatement de la substance. Cet éclatement a, pour conséquence, de marginaliser chacun des thèmes, de nombreux éléments, ainsi que la plupart des idées émises à la table pour arriver à discuter, plutôt, d'éléments dispersés qui n'ont pas toujours de liens avec les intérêts réels des participants à la CRRNT.

L'analyse identifie deux éléments qui ont pour effet de marginaliser certains thèmes et de limiter les sujets de discussion. Les participants ont d'abord souligné le manque de connaissance. En effet, quelques personnes ont indiqué qu'ils ont l'impression que plusieurs commissaires ne savent pas nécessairement de quoi il est question à la CRRNT. C'est par exemple le cas les discussions sur la biomasse (voir section 5.3.3), où l'ensemble des

commissaires n'avait pas les connaissances nécessaires pour comprendre le changement d'orientation qu'entraînait la reformulation de l'énoncé de la table. C'est d'ailleurs le problème souligné par certains, que plusieurs personnes sont issues de différents secteurs qui n'ont pas la même formation, le même bagage et, par conséquent, la même compréhension des enjeux. Tous ne peuvent saisir le même degré d'importance d'une décision, puisque les choses ne sont pas définies de la même façon. Dans le cas de la biomasse,

Les gens n'ont pas eu conscience du poids de la décision [...].
Même moi j'ai eu de la difficulté à me représenter ce que ça vaut le m³. Je ne sais même pas ce que cela représente pour l'industrie, ni même la quantité réelle.

Selon ce même intervenant, c'est pour cette raison que personne n'est intervenu, que personne n'a manifesté son mécontentement. Ce n'est que quelques rencontres plus tard qu'un commissaire a voulu revenir sur la décision, mais il était trop tard, comme nous le savons.

Le deuxième élément est relié à la composition de la CRRNT, où deux aspects peuvent être relevés. D'abord, certains concèdent que la participation de la sphère politique aux discussions fait en sorte que les commissaires ont plutôt tendance à défendre certains acquis, certaines ressources et que ces discussions ne s'insèrent pas nécessairement dans une discussion globale et régionale. À cet effet, les observations ont relevé que souvent, lors des réunions, il fallait rappeler aux commissaires l'importance de revenir à une vision plus large pour que la discussion ait des orientations plus régionales. La participation active et l'investissement des commissaires dans leur fonction ont aussi été remis en question par certaines personnes rencontrées. En effet, certains ont mentionné que, vu la lourdeur des rencontres et la quantité de travail préparatoire aux réunions, les discussions restent généralement superficielles. Même le PRDIRT n'est pas un sujet de discussion à la CRRNT. Certains commissaires n'ont vraisemblablement pas cru nécessaire de le réviser, puisqu'il a été élaboré par comité d'experts. Voici comment une de ces personnes l'explique :

[Certains commissaires] disent rapidement *pas besoin d'examiner attentivement tel ou tel document parce qu'il y a un comité qui l'a déjà fait*. Mais selon moi, ça n'enlève pas notre responsabilité de le lire, sauf que qui a le temps de l'examiner? J'ai même trouvé quelques coquilles.

Lors d'une observation d'une réunion, les commissaires ont obtenu une copie du PRDIRT. Il y avait un point à l'ordre du jour pour le dépôt du document. À ce point, un commissaire a voulu commenter le PRDIRT. Toutefois, cette personne s'est fait dire que l'ordre du jour était

trop chargé et qu'il serait préférable que les commentaires soient faits par courriel, directement à l'équipe d'employés. Ce qui démontre qu'il y a peu d'opportunité pour entamer des discussions lors des rencontres de la CRRNT. À ceci, s'ajoute ce que nous avons déjà observé à la section 5.3.1, c'est-à-dire que certains doutent que les commissaires s'investissent complètement dans la préparation aux réunions et ne lisent que d'un œil les documents préparatoires.

Globalement, l'analyse retient qu'il y a un éclatement des thèmes de discussions, ce qui entraîne même la marginalisation de plusieurs sujets qui devraient pourtant, aux yeux des commissaires, être soumis aux discussions. Cet éclatement fait aussi en sorte qu'il y a peu de liens entre les composantes discutées. Les interviewés ont plutôt l'impression que les discussions se font à la pièce, sans un objectif ou une orientation précise. Les thèmes et les sujets de discussion sont épars, peu intégrés les uns aux autres. Ce qui correspond peu à ce que souhaiteraient les personnes rencontrées, puisqu'il faudrait plutôt privilégier une véritable discussion autour de la question forestière et du territoire.

Somme toute, il y a un décalage entre ce que les commissaires aimeraient voir comme organisation du pouvoir dans les CRRNT et ce que sont réellement les rencontres. Si, pour la plupart, la grande ouverture à une variété d'acteurs de la CRRNT constitue un point central de la structure, l'analyse souligne que cet éclatement de la participation a un impact direct sur la structure et la substance des discussions de la CRRNT en Outaouais. Le grand nombre de participants est à la fois une force et une faiblesse de la structure de la CRRNT et dilue la substance des discussions. Alors que l'échelle régionale permet une emprise nouvelle sur les ressources naturelles de la région, le processus entourant cette prise en charge ne répond pas aux attentes de plusieurs. Malgré la grande volonté de faire de la CRRNT un véritable espace de mise en débat de la forêt, il y a certaines difficultés à se doter d'une stratégie globale et régionale.

L'analyse développée à ce chapitre, est résumée au Tableau 7.

Tableau 7: Tableau d'analyse pour la région de l'Outaouais

	Approche culturaliste	Approche interactionniste	Approche cognitive
Les acteurs	Toutes les régions s'équivalent. C'est l'organisation des acteurs qui change : la composition et la configuration est lié à l'organisation territoriale. les acteurs ont sollicité eux-mêmes la CRÉ	La CRRNT est grande ouverte Ceux qui interagissent sont ceux qui ont des droits Il n'est pas toujours facile d'être reconnu comme acteur Deux facteurs limitent la participation : la double règle de représentation et la présence active (spectateurs) Le grand nombre de participants limite les interactions Les principaux acteurs sont les élus	La plus grande ouverture est souhaitable Il est difficile de se faire accepter Les absences sont considérables
La structure	La CRRNT crée une nouvelle dynamique entre acteur (pas de cohésion avant) Une dynamique bureaucratifiée dans les instances formelles Un recrutement qui demande beaucoup d'effort	Imbrication verticale fortes entre les instances La CRRNT permet à la région, surtout a ses acteurs administratifs, d'être un levier pour le milieu forestier	Intégration insatisfaisante des divers intérêts
La substance	Influences multiples : Domaine des participants, compositions forestières, problématiques territoriales. La composition influence la substance Incohérence entre les territoires administratifs, surtout lors de chevauchement.	Les perspectives économiques sont surtout abordées Peu de thèmes sont sujets à débats L'enjeu biomasse laisse paraître un rapport de force déséquilibré	Dialogues embryonnaires (pas les vraies affaires)

*

* *

À la lumière des approches analytiques de Faure (2007), qui permet de s'arrêter sur trois grandes dimensions de la CRRNT de l'Outaouais, la culture, les interactions et le sens des nouvelles formes de pouvoir, de nombreux constats peuvent être tirés. Le cas de l'Outaouais montre que certains éléments sont clés dans la construction des espaces territoriaux et dans la nature de ces espaces. D'abord, soulignons qu'il y avait peu de cohésion avant la mise en place de la CRRNT autour de la question forestière dans la région. À cet égard, la CRRNT permet une nouvelle dynamique entre acteurs. Cette nouvelle ouverture aux acteurs a demandé un travail considérable de recrutement, mais dans de nombreux cas ce sont aussi les acteurs qui ont sollicité leur place au sein de la Commission afin de prendre part à cette nouvelle dynamique. C'est d'ailleurs ce double processus qui fait en sorte qu'il y a un grand nombre de participants. Cette large composition fait dire aux interviewés que la CRRNT est le reflet des problématiques vécues sur le territoire forestier. Toutefois, malgré la grande ouverture de la CRRNT à une variété d'acteurs, il n'est pas toujours facile d'être reconnu comme acteur. En effet, la double règle de représentativité qui attribue les sièges de commissaire d'abord par secteur d'activité et ensuite par territoire peut parfois servir de justification pour exclure un groupe ou un participant indésirable. Aussi, l'analyse retient que les principaux acteurs de la CRRNT sont des élus, ce qui démontre un potentiel de politisation qui a un effet mitigé. La participation des élus peut être à la fois bénéfique, puisqu'elle consolide la structure politico-administrative, et néfaste, puisqu'elle alourdit les processus de discussion. Dans le premier cas, elle permet à la CRRNT d'être le levier de changement et de consolidation verticale pour le secteur forestier en raison de ses liens avec la DGR. Toutefois, dans le deuxième cas, elle fausse les rapports entre acteurs et entrave le processus dialogique, diminuant la portée horizontale de la CRRNT. La CRRNT de cette région est une structure fortement liée au savoir expert et à la structure bureaucratique qui préexistait à la mise en place de la CRRNT.

En bref, le cas de l'Outaouais présente une organisation verticale forte, qui est connue et reconnue par les acteurs et qui donne confiance aux commissaires quant à la validité et la viabilité de leurs projets territoriaux. Toutefois, la CRRNT de l'Outaouais constitue un cas où l'horizontalité est plus diffuse. On y fait participer le plus grand nombre d'intervenants possibles, issus de divers secteurs ce qui diminue le potentiel d'intégration des discussions,

des thèmes et des enjeux. À cet effet, plusieurs ont souligné qu'on n'y parle pas des vraies affaires et qu'il y a peu de débats. La CRRNT est très ouverte à la participation des acteurs, mais plutôt fermée aux discours dissonants, certains vont même jusqu'à dire qu'il y a un grand contrôle sur les sujets de discussion, laissant peu de place à la manifestation des tensions et des conflits entre les acteurs, leurs idées ou intérêts ainsi que les contradictions possibles entre les utilisations du territoire. En bref, si l'ancrage vertical est fort, en raison des liens entre les instances, il y a peu de manifestation d'une véritable horizontalité. Dans cette perspective horizontale, il y a de nombreux acteurs présents, mais peu d'intégration de leurs intérêts ou discours. La CRRNT n'arrive pas, ou très faiblement, à canaliser l'ensemble des activités dans une perspective régionale.

L'étude approfondie des CRRNT, celle du Bas-Saint-Laurent et celle de l'Outaouais, permet de mettre en lumière certaines caractéristiques qui sont clés dans leur capacité à devenir des espaces ou des lieux de mise en politique des forêts. Ces éléments sont (1) la composition des CRRNT, (2) le fonctionnement des CRRNT et (3) les principaux sujets de discussion. Ces éléments serviront de base analytique afin de déterminer la nature des CRRNT dans les deux régions à l'étude dans le prochain chapitre. L'analyse des deux cas a aussi permis de retenir des dimensions qui semblent importantes pour effectuer un contraste qui permettra d'identifier la nature des deux CRRNT étudiées au regard des éléments qui les différencie. Cette différenciation régionale sera mise en lumière dans le chapitre suivant.

CHAPITRE VI

Les CRRNT comme espace de cristallisation de la démocratie différentielle

Ce chapitre s'intéresse aux éléments de contraste entre les deux CRRNT étudiées et l'analyse des nouvelles formes de pouvoir qui se manifestent à l'échelle régionale. Cette analyse cherche à observer si on assiste, avec la mise en place des CRRNT, à l'émergence d'un modèle unique d'organisation du pouvoir forestier dans les régions étudiées ou alors, comme le constatent Faure (2007 ; 2010) ainsi que d'autres (Douillet *et al.*, 2012b), à l'avènement d'une démocratie différentielle qui se cristallise par la mise en place de ces nouvelles structures que sont les CRRNT. Globalement, les résultats montrent que la mise en place des CRRNT a suivi des cheminements différents dans les deux régions à l'étude, donnant naissance à des processus différenciés d'action publique selon la région. En effet, alors que le mandat des nouvelles structures est spécifié dans la loi de 2010 sur l'aménagement durable des territoires forestiers (l'élaboration du PRDIRT), les modalités pour y arriver, elles, ne sont pas définies. Cela donne lieu à des formes diversifiées d'organisation du pouvoir dans chacune des régions étudiées. Il semble y avoir eu, dès le départ, une liberté d'organisation et de fonctionnement pour les régions et cette latitude a permis à chacune des régions d'adapter le modèle à leur réalité.

Dans une perspective analytique, ces formes distinctes pourraient relever de modèles d'action publique différenciée dont Faure et ses collaborateurs (Douillet *et al.*, 2012b ; 2000 ; 2007 ; Faure et Douillet, 2005) font largement état. Ils décrivent, des modèles distincts de formes de pouvoir, mis en lumière au CHAPITRE II. Un premier modèle relève principalement des arènes. Ces arènes consistent en un espace de prise en charge des enjeux et de mise en politique de ces enjeux, au sein duquel se structurent les interactions sociales (Cefaï et Trom, 2001), qu'elles soient conflictuelles ou non. Le second modèle s'apparente plutôt au forum. La caractéristique première d'un tel espace est de favoriser l'échange entre acteurs, sans pour autant viser la prise en charge des enjeux et de résoudre les tensions qui les animent. Ces définitions ne font toutefois pas consensus. Par exemple,

pour Jobert (2004) les arènes sont les lieux de mise en scène des tournois pour lesquels il n'y a qu'un seul vainqueur et les autres sont perdants, éliminant d'emblée le potentiel de construction d'une interaction à long terme. *A contrario*, d'autres (Evans *et al.*, 2010) croient que les joutes oratoires entre intérêts donnent généralement lieu à des projets plus cohérents et stables au regard des attentes. Ainsi, aux fins de cette recherche, c'est plutôt l'image que représentent les concepts d'arène et de forums qui est mobilisée. L'arène est l'espace de mise en débat et en politique du référentiel commun par une mise en interactions entre les individus porteurs d'intérêts alors que le forum est le lieu de rassemblement pour les individus qui ont pour objectif la mise en commun des idées, sans objectifs de mise en en politique. Rappelons aussi que cette distinction, entre arène et forum, n'est pas sans évoquer celle de Parkins et Mitchell (2005) pour les mécanismes participatifs dans le champ des ressources naturelles, entre sphère forte et sphère faible. Ces derniers soutiennent que dans une sphère forte, les préoccupations vont au-delà d'une question d'équilibre dans la participation et que les liens de confiance, antérieurs de même qu'actuels, entre acteurs, qu'ils soient interpersonnels ou interinstitutionnels, sont cruciaux. Dans les sphères fortes, on retrouve, selon eux, une volonté intrinsèque de prendre des décisions au regard des enjeux problématiques. Ils expliquent aussi que dans les sphères faibles, le réseautage et les coalitions autour de ces enjeux prennent forme, mais les acteurs ne sont pas nécessaire animés par la prise de décision.

Dans cette perspective, l'analyse s'attarde particulièrement aux acteurs et à la structure, qui sont les éléments parlants du modèle, mais aussi à la substance, qui révèle surtout des indices sur l'effectivité des discussions qui ont cours aux CRRNT. Est-ce que les structures sont appelées à être des espaces uniques de forums de discussion et de mise en réseau des acteurs ou deviennent-elles de véritables arènes qui donnent un sens spécifiquement régional à l'aménagement des forêts? Au terme de ce chapitre, c'est ce qui sera mis en lumière.

6.1 Des systèmes régionaux qui se construisent indépendamment de la structure planifiée

Un premier élément de contraste est le mode de fonctionnement des CRRNT. Alors qu'elles ont été créées à partir de grandes lignes proposées par le MRNF, les deux CRRNT étudiées ont développé des mécanismes particuliers pour arriver à élaborer leur PRDIRT.

L'agencement de ces mécanismes est aussi très différent, tant dans une perspective horizontale que dans leur verticalité. C'est sur les contrastes entre les deux mécanismes d'élaboration du PRDIRT que porte principalement notre analyse de la structure.

Une observation macroscopique des deux CRRNT permet de voir un ensemble similaire, en ce qui a trait au fonctionnement et aux discussions. Chacune mobilise des comités pour faciliter la rédaction et les processus de discussion se ressemblent beaucoup. Globalement, les démarches participatives font en sorte que chacun apporte des éléments pour faire connaître son point de vue et faire avancer les choses. Autant en Outaouais qu'au Bas-Saint-Laurent, on soutient que la force des commissaires est d'être en mesure de discuter véritablement. Toutefois, dans la perspective microscopique, il est possible d'observer que l'espace réservé à la discussion, la façon dont se font les discussions et la nature des éléments de discussions ne sont pas les mêmes. Les comités n'ont pas le même ancrage vis-à-vis la CRRNT, selon la région. C'est aussi le cas des organismes supra et infrarégionaux (DGR du MRNF, TLGIRT, CRÉ), qui n'ont pas non plus le même rapport avec la CRRNT, selon la région. Cette modulation par région du fonctionnement des CRRNT est en partie attribuable à la latitude que laisse le MRNF dans la mise en place et la structuration des CRRNT. Tout ce qu'on a donné aux régions ce sont les grandes orientations, pas les détails du fonctionnement. Ainsi, les objectifs et les mandats des CRRNT sont perçus différemment selon les régions, voire selon les acteurs.

En effet, au Bas-Saint-Laurent on sent un flou dans le rôle et le mandat que chacun entrevoit pour la CRRNT, alors que ce flou est beaucoup moins présent en Outaouais. La difficulté à définir le rôle des CRRNT, surtout au Bas-Saint-Laurent, est attribuée à la transformation du mandat du comité dans le passage des CRF, en 2007, aux Commissions qui touchent à l'ensemble des ressources naturelles et du territoire, aujourd'hui. Dans ce changement, il y a eu une transformation des pouvoirs qu'on lui attribuait et les commissaires donnent maintenant plusieurs de rôles à ces commissions. Au Bas-Saint-Laurent, on m'a toutefois indiqué que les nouvelles structures sont mises en place pour agir par rapport aux problématiques régionales, mais qu'il y a des doutes au regard de l'atteinte de cet objectif. À l'instar d'autres, voici comment un intervenant du Bas-St-Laurent l'explique :

Le rôle actuel est défini par la loi. L'objectif est de mettre en place une structure qui permet d'accueillir des pouvoirs de régionalisation et de décentralisation pour les ressources et le territoire. Est-ce qu'on va l'atteindre? Ça, c'est moins sûr. Je ne crois pas que les conditions soient réunies pour y arriver.

Un autre interviewé du Bas-Saint-Laurent indique que

[Une CRRNT] ça répond aussi au besoin de certaines améliorations des problèmes. En tout cas, j'espère que c'est ça. On entend souvent dire *on va envoyer ça à la commission*. Mais qu'est-ce qu'on va faire avec ça?

Ce flou existe en raison d'un décalage entre le rôle légal et qui n'est pas le même que le rôle perçu par les acteurs du Bas-Saint-Laurent. Alors que dans la première version de la CRRNT du Bas-St-Laurent, le souhait était d'avoir un plus grand pouvoir décisionnel sur la gestion des forêts à l'échelle régionale et que plusieurs entrevoyaient même d'avoir une emprise sur la planification forestière, l'adoption de la loi 57 sur l'aménagement durable des territoires forestiers réduit ce rôle à un rôle de concertation avec le milieu, qui est, somme toute, intéressant comme mécanisme de consultation, de participation et de concertation avec les acteurs du milieu pour une majorité d'intervenants rencontrés au Bas-Saint-Laurent.

Ce décalage n'est toutefois pas présent en Outaouais, où, pour la majorité des personnes rencontrées, le rôle de la CRRNT est étroitement lié au PRDIRT. L'objectif des commissaires est de veiller à l'aboutissement du mandat donné par le MRNF et d'en assurer, dans un deuxième temps, la mise en œuvre. Malgré cette vision plus restreinte du rôle de la CRRNT, par rapport à celle du Bas-St-Laurent, les commissaires des deux CRRNT étudiées sont conscients qu'ils pourront éventuellement avoir un rôle plus grand et une meilleure emprise sur leurs ressources naturelles. Toutefois, il faut d'abord que les CRRNT arrivent à démontrer leur capacité de répondre à cet objectif spécifique.

Alors que les objectifs que donnent les commissaires aux deux CRRNT étudiées sont différents, les moyens utilisés pour atteindre ces objectifs sont aussi différents. Que ce soit dans le fonctionnement interne d'élaboration du PRDIRT ou dans l'organisation scalaire des rapports de pouvoirs, notre analyse contrastée permet d'observer avec attention les systèmes régionaux d'élaboration du PRDIRT, qui ont un fonctionnement très différent d'une région à l'autre.

6.1.1 Un fonctionnement qui se structure autour des sous-comités

Le mandat premier des CRRNT est de réaliser le PRDIRT et, dans les deux cas étudiés, les détails du PRDIRT sont généralement discutés en sous-comités. Ce fonctionnement par

sous-comité fait en sorte que les CRRNT jouent un rôle plus ou moins central dans l'élaboration du PRDIRT, selon la région. En effet, si ce mode de fonctionnement par comités peut sembler être un point de ressemblance pour les deux cas, il n'en reste pas moins que la logique derrière ce fonctionnement est différente d'un cas à l'autre. Une analyse plus attentive de ce fonctionnement permet d'établir que les CRRNT sont au cœur d'un système complexe d'actualisation de la politique forestière, qui induit une complexification plus ou moins grande des structures à l'échelle régionale. Le fonctionnement par sous-comité engendre un système plus ou moins complexe au regard de l'élaboration du PRDIRT, qui est différent selon la région.

Dans les deux cas, le PRDIRT a été rédigé à l'interne puisque c'est là que se trouvent les ressources, financières et humaines, ainsi qu'une certaine expertise pour le faire. Toutefois, le processus d'élaboration a été différent pour chacune des régions. Au Bas-Saint-Laurent, les premières pistes d'ensemble sont venues des commissaires, des gens du ministère et de différents intervenants. Ensuite, les commissaires ont élaboré une vision et des critères qui ont servi à orienter les choix. Ce sont ces choix d'enjeux, qui sont en lien avec la vision régionale qui constitue le PRDIRT. Ces enjeux ont été documentés par l'équipe de la CRRNT, mais aussi par d'autres employés de la CRÉ et autres experts, dans divers comités de la CRÉ et de la CRRNT, afin de s'assurer de la validité régionale des enjeux. À partir du moment où les enjeux ont été établis, tout changement au document était soumis aux commissaires lors des rencontres des CRRNT. En Outaouais, les priorités ont plutôt suivi le chemin inverse, c'est-à-dire que ce sont les sous-comités qui les ont établis. Alors que les commissaires de l'Outaouais voient leur CRRNT comme un simple lieu de validation, au Bas-Saint-Laurent on fait plutôt référence à la CRRNT comme le comité des sages, ceux qui détiennent les grandes connaissances sur leur territoire. En Outaouais, ce rôle d'expertise et d'expression du terrain est plutôt porté par les comités, comme en témoigne cet extrait d'une entrevue de l'Outaouais :

Il y a une table d'aménagistes qui se réunissent, qui se rencontrent assez régulièrement et qui discutent de la région. [...] Ils vont trouver la validation, la pondération des enjeux et alors la CRRNT valide le résultat.

Deux éléments peuvent expliquer la différence dans le rôle attribué aux comités. D'une part, il y a la composition des comités, d'autre part, il y a le niveau de discussion que l'on attribue aux comités. En ce qui concerne la composition, de grandes différences existent entre les deux cas étudiés. Au Bas-Saint-Laurent, les comités sont vus comme une extension de la

CRRNT, les membres des sous-comités sont généralement des représentants des divers groupes qui sont déjà à la CRRNT. Les comités du Bas-Saint-Laurent sont composés, en quelque sorte, de **la garde rapprochée** des commissaires, qui veille à faire la promotion des idées des sages – les commissaires - dans le PRDIRT. En Outaouais, on constate plutôt que les comités sont composés d'experts, de fonctionnaires et de professionnels en aménagement. C'est à ce niveau que « tout est mâché » pour les commissaires et que se fait **la job de bras**, c'est-à-dire que ces experts ont à débattre des grandes modalités retenues et des orientations qui fondent le PRDIRT. Littéralement, l'expression « faire une job de bras » signifie régler les comptes, faire le travail de pression ou de chantage. C'est donc dire que, dans une perspective analytique, le travail de fond des comités de la CRRNT de l'Outaouais est plutôt technique et c'est à ce niveau que se fait la négociation. À la CRRNT de l'Outaouais, les commissaires reçoivent des informations (sous forme de résultats d'études principalement) pour démontrer la validité, ou non, des choix qui sont faits dans les comités. En ce sens, les comités ont la responsabilité de filtrer et de rendre compréhensibles les renseignements qui sont ensuite transmis et validés par la CRRNT. Il est rare que les commissaires de l'Outaouais discutent des décisions prises par les comités, les échanges de la CRRNT prennent surtout la forme d'échange d'information. Nous avons d'ailleurs expliqué plus tôt que les commissaires n'avaient pas accès aux rencontres des comités et que s'ils avaient un changement à faire sur les décisions des comités, ils devaient passer par l'équipe permanente de la CRRNT. Les comités sont principalement composés d'aménagistes qui représentent les MRC et de représentants de l'industrie qui ont comme responsabilité de proposer à la CRRNT les orientations stratégiques régionales. Ceci indique, d'un point de vue analytique, un certain glissement du rôle stratégique de la CRRNT vers les comités. La CRRNT, elle, sert de relais politique dans la structure du pouvoir forestier.

Outre ces deux facteurs, il y a aussi le facteur historique de l'organisation du pouvoir qui devient un élément explicatif de cette différence. En effet, une piste analytique intéressante est d'observer les traditions décisionnelles dans chacune des régions. L'Outaouais est une région fortement teinté par l'organisation de la fonction publique fédérale. Au Bas-Saint-Laurent, la région a essuyé plusieurs revers politico administratifs, l'organisation repose surtout sur le leadership individuel et collectif (JAL, opération dignité, ...). Ces caractéristiques qui ont marqué l'histoire de chacune des régions marqueraient l'organisation actuelle dans la perspective du *path dependency*.

Si l'analyse a permis d'observer une organisation différenciée et complexe du fonctionnement interne des CRRNT par rapport à l'élaboration du PRDIRT, elle permet aussi de constater le même phénomène de liens différenciés et complexes entre les CRRNT et les autres instances en lien avec la forêt, que ce soit à l'échelle régionale ou aux autres échelles. C'est ce que la prochaine section met en évidence.

6.1.2 Une confiance verticale entre continuité et rupture

Le contraste entre les deux régions étudiées est aussi perceptible dans les relations qu'entretiennent les CRRNT avec les autres instances liées à la gouvernance et la gestion de la forêt. C'est vrai pour les autres instances de l'échelle régionale (CRÉ et DGR), mais aussi pour l'échelon local (TLGIRT) et le niveau national (MRNF et MAMROT). L'analyse de ces rapports révèle un ancrage vertical très différent des deux CRRNT. Alors qu'en Outaouais, il y a une très grande confiance verticale et que la nature des liens lui est spécifique, le cas du Bas-Saint-Laurent fait preuve d'une certaine rupture verticale.

En effet, les résultats obtenus en Outaouais démontrent une certaine continuité dans les relations entre les paliers, comme en témoignent les propos suivants d'une personne rencontrée en Outaouais :

Les liens entre les paliers sont des liens de validation. Des choses sont proposées à la CRRNT qui propose des choses à la CRÉ. La CRÉ, elle, approuve et fait cheminer les propositions vers Québec. Ce qui est étonnant c'est que souvent on tient pour acquis ce qui est soumis d'un palier à l'autre. La confiance est généralement aveugle d'un palier à l'autre.

Un autre intervenant dira que les recommandations sont habituellement honorées à 99%, rares sont les recommandations qui sont refusées d'une échelle à l'autre. Au Bas-Saint-Laurent, les personnes rencontrées parlent aussi d'une forte approbation des recommandations entre les paliers. Par contre, ils ajoutent toujours qu'il y a un doute quant à l'approbation de leurs décisions, puisqu'il y a une possibilité de refus. Ce doute est une démonstration que les liens verticaux sont moins forts et que les intervenants ont moins confiance en ces relations au Bas-Saint-Laurent que ce qui a été vu pour l'Outaouais. Ce manque de confiance est encore plus vrai lorsqu'il est question des liens avec les instances les plus éloignées de la CRRNT. En effet, la rupture entre la CRRNT du Bas-Saint-Laurent est moins grande avec la CRÉ, par exemple, qu'avec le MRNF. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il apparaît nécessaire d'observer plus attentivement les liens entre les deux CRRNT

et les paliers identifiés plus tôt, soit les TLGIRT de chacune des régions pour l'échelle locale, et le MRNF pour le palier provincial. Pour ce dernier niveau, notons d'emblée que les résultats ont montré que la DGR devient une instance pivot dans le lien régional/provincial dans le dossier forestier, comme l'ont montré les monographies individuelles de chacun des cas. Aussi, ce rôle est consolidé en Outaouais alors qu'il apparaît plus faiblement au Bas-Saint-Laurent comme le montrera l'analyse qui suit.

Un suivi plus ou moins continu des TLGIRT

D'abord, en ce qui a trait aux relations avec les TLGIRT, chacune des CRRNT entretient des liens différents avec ces instances locales, ce qui affecte la réciprocité entre les deux instances. Par exemple en Outaouais, il y a peu de liens formalisés entre les deux instances, toutefois les résultats démontrent malgré tout une grande confiance réciproque. À l'opposé, au Bas-Saint-Laurent, les liens sont systématisés par l'ordre du jour de la CRRNT – qui traite de deux seuls points : le PRDIRT et les TLGIRT –, mais on sent une certaine remise en question mutuelle dans les échanges entre les deux instances. On ne sait pas encore comment l'arrimage entre les deux pourrait, ou devrait, se faire. Par exemple, au Bas-Saint-Laurent, on a effectivement parlé d'un flou dans le partage des responsabilités, de l'information, de la place et du rôle voire des fonctions que devraient occuper les TLGIRT et la CRRNT. Pourtant, lors des observations, près de la moitié du temps des rencontres des commissaires est consacré aux tables GIR, que ce soit sur les difficultés rencontrées par chacune d'elles, des demandes qui y sont faites, des thèmes et des sujets qui y sont discutés ainsi que la nature de ces discussions. La permanence de la CRRNT rend compte de beaucoup de détails en ce qui concerne les TLGIRT. De plus, à l'instar de ce qui a été dit à propos des sous-comités du Bas-Saint-Laurent, les TLGIRT sont surtout composées de représentants d'organismes qui sont aussi présents à la CRRNT. Malgré un suivi continu et une grande réciprocité des liens entre la CRRNT du Bas-Saint-Laurent, l'arrimage (c'est-à-dire la confiance et l'imbrication des décisions) entre les deux instances, lui, apparaît plus faible que ce qui a été constaté en Outaouais.

En Outaouais, les participants aux TLGIR sont généralement issus de regroupements plus localisés. Même si certains commissaires siègent aux deux instances, ceux-ci font rarement état des détails des rencontres locales lorsqu'ils sont à la CRRNT. C'est aussi un membre de la permanence qui relate les informations issues des tables GIR, mais cela se fait de manière

très succincte. Généralement, ce ne sont que les demandes officielles émanant des TLGIRT qui sont présentées à la CRRNT. La plupart du temps, ces demandes touchent les nouvelles participations ou le changement de participants. D'ailleurs à maintes reprises, les discussions à la CRRNT autour de l'ouverture de nouveaux sièges aux TLGIRT se sont longuement étirées pour arriver à dire qu'il est impossible, en fonction de l'équilibre souhaité, d'ouvrir de nouveaux sièges. Voici comment s'est déroulée une de ces discussions lors d'une observation :

- Intervenant #3 : Trois sièges sont réservés aux Premières nations à cette GIR, il y a un nombre de sièges établis par le règlement, c'est 11 à 17 sièges selon la GIR et la MRC. Les autochtones ne participent pas aux GIR, malgré que 2 sièges leur soient attribués, mais nous avons eu la demande d'autres MRC pour participer aux travaux de la GIR. Le MRNF est conscient que les deux grandes nations ne sont pas intéressées à participer et c'est au MRNF à prévoir leur intégration par d'autres mécanismes, tant qu'il y a un effort de fait par la CRÉ, la CRRNT et les TLGIRT.
- Intervenant #2 : Il y a des sièges théoriques, mais l'objectif est l'efficacité, il faut relativiser entre la pertinence de la composition pour fonctionner et les nouvelles demandes que l'on reçoit
- Intervenant #14 : Nonobstant le règlement et les discussions, il me semble pourtant important de garder ces sièges de réserve juste au cas où
- Intervenant #1 : Moi je suis plutôt d'avis qu'il ne faut pas refuser des demandes même si ça dépasse le cadre de 17 sièges parce que ça montre un intérêt à participer
- Intervenant #12 : Surtout que ça veut dire de garder un siège vide pour rien si on refuse
- Intervenant #13 : Et est-ce qu'il y a tant de nouvelles demandes que ça? R : Non, pas tant, c'est la première qu'on a.
- Intervenant #2 : Éventuellement le MRNF pourra peut-être faire une présentation sur le lien et le fonctionnement entre les GIR et les CRRNT.
- Intervenant #1 : Oui, mais en attendant, on peut peut-être juste s'ajuster et de prendre les demandes quand ça arrive.
- Intervenant #10 : Peut-être, mais si on fait ça on va perdre l'équilibre du pouvoir qui est en place et qu'on souhaite.
- Intervenant #11 : Ça m'inquiète moi aussi le déséquilibre du pouvoir.
- Intervenant #13 : C'est à nous commissaires à prendre la décision, les tables GIR ne font que des recommandations. On a qu'à prendre la décision quand il y aura des demandes.

Ce long échange entre les commissaires en Outaouais montre deux choses dans la relation avec les TLGIRT. D'une part, la CRRNT encadre plutôt l'administration des TLGIRT en approuvant la composition, par exemple. D'autre part, aucune discussion de la CRRNT ne porte sur des choix faits localement. Ainsi, notre analyse soutient que le lien vertical inférieur est présent entre les TLGIRT et la CRRNT de l'Outaouais, mais il n'est qu'un lien administratif d'approbation. Au Bas-Saint-Laurent, le lien entre la CRRNT et les TLGIRT n'est pas nécessairement un lien continu. En effet, malgré une bonne intégration des mécanismes verticaux, il y a une certaine rupture dans l'organisation verticale inférieure. Cette rupture est, comme il sera possible de le voir dans la section suivante, aussi présente dans l'organisation verticale supérieure dans la région du Bas-Saint-Laurent.

Des liens flous qui unissent les CRRNT et le MRNF

Les résultats obtenus indiquent, en effet, un affranchissement plus grand de la CRRNT envers le MRNF (et à l'inverse, du MRNF envers la CRRNT) au Bas-Saint-Laurent qu'en Outaouais. Même si globalement les CRRNT ont été mis en place afin de donner au gouvernement provincial et à ses instances centrales comme le MRNF, le pôle régional afin de mieux faire la planification forestière, elles ont aussi une grande autonomie d'action, qui est beaucoup plus manifeste au Bas-Saint-Laurent. À l'image du lien vertical inférieur de cette région, beaucoup ont souligné le flou relationnel entre leur CRRNT et le MRNF au Bas-Saint-Laurent.

Le but de mettre en place les outils, c'est que la région deviendra plus responsable de tout le nouveau régime forestier, de la gestion du territoire forestier régional. Toutefois, à la base, on peut s'interroger sur la volonté concrète d'y arriver. Présentement, le rôle de la CRRNT c'est de transmettre les préoccupations de la région et à partir de là, la question à se poser c'est *quand est-ce qu'il y aura un budget d'alloué à une région pour qu'elle fasse de la gestion forestière du territoire* et je doute qu'on arrive jusque-là. Le MRNF ne voudra pas tout déléguer et se garder la gestion. Tout ne retombera pas au niveau régional. À la base, dans les régions, il y a un processus d'apprentissage et d'outillage des régions pour faire la transition et de prendre la gestion forestière. Régionalement, à la CRÉ, il y a une volonté de vouloir bien faire les choses et de le prendre en charge, mais on ne sait pas si le MRNF va donner tous les outils pour le faire. Il est fort probable que le MRNF se garde les secteurs de décision clé, ce qui ferait en sorte que la région devienne des entités qui transmettent l'information et la préoccupation, agissant ainsi comme un agent de liaison plutôt que d'être vraiment gestionnaire [du territoire].

Ce doute, envers les intentions du MRNF, a aussi été souligné en Outaouais, mais l'incertitude est moins palpable et les appréhensions moindres. Il y a très peu de craintes en Outaouais sur l'adhésion du MRNF par rapport aux choix et aux orientations régionales, et ce parce que les résultats démontrent un souci de travailler le plus près possible du MRNF dans le cas de l'Outaouais. En effet, lors de nos observations, peu d'interventions du MRNF ont eu lieu lors des rencontres au Bas-Saint-Laurent sauf pour clarifier des éléments contextuels, alors qu'en Outaouais, le MRNF a procédé à des interventions marquantes, qui venaient modifier le sens des discussions et le fondement des enjeux discutés, comme l'ont montré les monographies régionales. Somme toute, on accorde une plus grande place et une plus grande crédibilité au MRNF en Outaouais, où on sent un lien de plus grande confiance comparativement au Bas-Saint-Laurent. La place du MRNF, porté par la DGR, est marquante et plus présente dans les discussions en Outaouais qu'au Bas-Saint-Laurent. L'exemple le plus frappant de cela a été lorsque la DGR a proposé, séance tenante, des changements dans les libellés de certains enjeux, afin que ceux-ci soient mieux ancrés aux orientations ministérielles. Il va sans dire que la représentation de la CRRNT à l'échelon provincial est fortement portée par l'imbrication des trois pôles régionaux, c'est-à-dire la CRRNT (principalement la permanence de la CRRNT), la CRÉ et la DGR.

Des systèmes régionaux distincts, symboles du phénomène territorial

Aux chapitres précédents, l'analyse a effectivement identifié trois piliers fondateurs à l'organisation régionale des deux cas, soit la CRRNT, la DGR du MRNF et la CRÉ, qui sont plus manifestes en Outaouais qu'au Bas-Saint-Laurent. À cela s'ajoutent les comités, qui ont été identifiés comme quatrième pilier dans le cas de l'Outaouais. Les liens interscalaires de la région, avec les échelles infrarégionales et suprarégionales, reposent sur les liens qui unissent ces piliers. En effet, l'analyse constate que c'est l'ancrage de la CRRNT par rapport à la CRÉ et à la DGR du MRNF qui est central à l'organisation verticale et qui module les relations scalaires. Malgré une très grande dépendance des CRRNT par rapport aux CRÉ et au MRNF dans l'organisation officielle de la planification forestière. L'analyse des deux cas démontre que la DGR détient un rôle incontournable et que les liens entre ces deux instances sont plus denses en Outaouais qu'au Bas-Saint-Laurent. C'est ce ressort de l'analyse individuelle des deux cas. Même si dans les deux régions les relations sont excellentes – ce qui n'est pas le cas dans toutes les régions du Québec selon les

intervenants – la confiance que portent les CRRNT envers ces autres instances et la nature des relations sont différentes.

En ce qui concerne les liens avec les DGR, les intervenants de l'Outaouais ont parlé d'une relation de saine influence, tant dans l'informel, puisqu'il y a plusieurs rencontres entre la permanence, la DGR et la présidence de la CRRNT pour ajuster les visions mutuelles à l'extérieur des réunions officielles de la CRRNT, que dans le formel, puisque lors des rencontres il y a de nombreuses interventions qui proviennent du représentant de la DGR. Du côté du Bas-Saint-Laurent on parle plutôt d'un appui aux démarches de la CRRNT, qui se manifeste plutôt par des réponses techniques sur des sujets variés de la part de la DGR lorsqu'il y a une incertitude dans les discussions des commissaires. Le rôle, plus effacé, de la DGR au Bas-Saint-Laurent ne signifie pas que l'ancrage ne se fait pas, mais celui-ci est plus flou et incertain qu'en Outaouais. Il y a une forte incertitude au Bas-Saint-Laurent par rapport à la réaction du MRNF lors du dépôt du PRDIRT en raison du lien flou entre les deux instances, ou peut-être du faible lien possible entre le PRDIRT et les orientations ministérielles. Cette incertitude n'est pas présente en Outaouais. À l'inverse même, en Outaouais, on associe fortement cette confiance aux rapports étroits de la CRRNT à la DGR. On ira même jusqu'à dire que les liens se sont faits de manière « naturelle et informelle ».

À l'image de ces liens avec les DGR, les CRRNT ont aussi un ancrage plus ou moins fort aux CRÉ de leurs régions respectives. Dans les deux cas, la dépendance de la CRRNT envers la CRÉ est indéniable, la CRÉ est l'aboutissement décisionnel pour les régions. Par exemple en Outaouais une personne interviewée a souligné que :

Les CRRNT n'ont pas une voix indépendante, notre voix c'est celle du président ou de la présidente de la CRÉ.

Pour plusieurs, la CRRNT est le comité responsable des ressources naturelles et du territoire pour la CRÉ, au même titre que les autres commissions régionales. Dans cette perspective, c'est aussi la CRÉ qui est imputable par rapport au PRDIRT et c'est d'ailleurs à cet égard que les rapports sont différents dans chacune des régions. Alors qu'en Outaouais, il y a une grande confiance mutuelle entre la CRRNT et la CRÉ, au Bas-Saint-Laurent il y a certaines appréhensions dans l'adoption du PRDIRT par la CRÉ. Alors qu'au Bas-Saint-Laurent tous s'entendent sur le fait que le PRDIRT peut être rejeté par la CRÉ, les commissaires de l'Outaouais sont conscients de cette réalité, mais n'émettent que très peu de crainte dans cette perspective. Les commissaires rencontrés soulignent de manière quasi unanime que la

participation des élus à la CRRNT de l'Outaouais qui permettrait, selon eux, de porter plus facilement le PRDIRT aux diverses instances. La composition serait donc l'élément clé dans l'ancrage entre les organismes régionaux, ou même entre les échelles. C'est d'ailleurs ce qui sera analysé dans la section 6.2.

Dans la perspective des structures et de l'arrangement des liens qui les unissent, la régionalisation signifie la création d'un système complexe de liens entre structures à cette échelle. C'est l'observation de ce système qui permet de voir le territoire régional comme un espace. C'est d'ailleurs ce que retient l'analyse aux fins de discussion. Nous avons démontré que si la mise en place des CRRNT fait de la région un nouvel espace pour la gouvernance des ressources naturelles, elle entraîne aussi une complexification de cet espace. Il y a construction d'un sous-système régional caractérisé par les liens entre la CRÉ, la DGR et la CRRNT ainsi que, pour l'Outaouais, les sous-comités qui sont centraux pour les relations avec les autres échelles (TLGIRT, MRNF, MRC,...). Ce sous-système prend généralement forme de manière à s'adapter aux fonctionnements régionaux qui prévalaient avant leur naissance. Dans notre étude, même si les deux cas présentent des liens importants qui sont excellents entre la CRRNT et les autres organismes, les caractéristiques de chacun ne sont pas les mêmes. Dans un premier cas, au Bas-Saint-Laurent, il y a un flottement du sous-système et en Outaouais, il y a plutôt une imbrication par l'intérieur de la CRRNT. Il s'agira en discussion d'explorer cette différence et ses impacts dans l'organisation scalaire des rapports. Toutefois, comme le souligne Moine (2006), une part de l'analyse de cette construction différenciée des systèmes territoriaux repose aussi sur l'étroite relation entre les acteurs et la forme du réseau que ces derniers organisent. D'ailleurs, la composition du groupe de commissaire, et par conséquent leur connectivité, est un point qui avait été relevé par notre analyse, soulignant un contraste important entre les deux cas, mais qui est aussi un aspect important pour le cadre conceptuel.

L'importance plus ou moins grande qu'ont les comités et le flou scalaire affectent le fonctionnement global des CRRNT, qui est différencié selon la région. Ces différences dans la façon d'organiser le travail d'élaboration du PRDIRT ont un impact direct sur la place du PRDIRT dans les CRRNT. Alors qu'au Bas-Saint-Laurent, le PRDIRT occupe une place de choix dans les discussions entre les commissaires, en Outaouais on en parle très peu. C'est d'ailleurs sur ce point que porte la prochaine perspective d'analyse.

6.2 Une composition et un rapport de force différenciés selon les régions

Lors de la mise en place des CRRNT, la composition de celles-ci n'a pas été fixée par la loi. Ce sont, en fait, les CRÉ qui ont veillé à nommer les commissaires. Dans certaines régions, les CRÉ ont fait des invitations spécifiques, d'autres ont plutôt privilégié que les grands secteurs et les collèges électoraux autodéterminent leurs représentants. Ceci fait en sorte que chaque région se trouve avec une composition distincte et parfois difficilement comparable. Le Tableau 10 de l'appendice E s'avère un outil pour effectuer un premier niveau d'analyse contrastée, mais la section qui suit souhaite s'attarder davantage sur cette question.

Au Bas-St-Laurent, la planification de la composition a été faite en amont, avant même la mise en place des CRF. La composition a été organisée par la CRÉ et ses comités qui avaient déjà certaines responsabilités forestières.

Nous avons alors choisi un représentant par grand secteur, mais le choix aurait pu être différent, par exemple en fonction du poids économique. Dans ce contexte, un groupe comme celui de l'environnement, représenté par le CRE à notre CRRNT aurait été isolé à un groupe restreint. Le travail a été fait dès le début, à la mise sur pied de la CRRNT.

Au moment de mettre en place la CRRNT au Bas-Saint-Laurent, il fallait y faire participer des représentants d'intérêts qui avaient une vision large des problématiques pour favoriser l'effet d'entonnoir sur les décisions. Il s'agissait alors d'établir les grandes orientations pour définir ensuite, dans le plan régional, les moyens privilégiés pour les mettre en œuvre et éventuellement concevoir les outils pour y arriver.

Pour l'Outaouais, la planification de la composition de la CRRNT a aussi été préparée par la CRÉ, en sollicitant les groupes qui siégeaient déjà à d'autres comités en lien avec la forêt, comme à la commission régionale pour l'environnement ou encore à la table régionale de la faune¹⁹ de l'Outaouais afin qu'ils nomment un représentant pour la CRRNT. Aussi, de nombreux intervenants ont souligné avoir fait des sollicitations politiques auprès de la CRÉ afin de démontrer la pertinence et leur intérêt à participer aux travaux de la CRRNT. La CRÉ a décidé de miser sur l'inclusion d'un plus grand nombre de secteurs possibles, plutôt que sur la force d'intérêt qu'ont les secteurs, afin d'avoir le plus d'intrants possible dans la

¹⁹ Les tables régionales de la faune sont mises en place dans chacune des régions et travaillent étroitement avec les DGR afin de veiller à la gestion de la faune (établir les quotas entre autres). Elles sont généralement composées de fonctionnaires des DGR, de propriétaires de pourvoiries ainsi que de représentants de groupements de chasse et de pêche.

discussion. On trouve, en Outaouais, un principe de pyramide, en ce qui a trait à la composition. Il s'agit de trouver un dénominateur commun aux divers intérêts manifestés dans la région. D'ailleurs, dans la foulée du passage des commissions régionales forestières aux CRRNT, l'Outaouais a ouvert sa CRRNT à de nouveaux secteurs pour augmenter la représentativité territoriale. Toutefois, afin d'assurer un certain équilibre, une double règle de représentation a été enchâssée dans les statuts et règlements de la CRRNT. Cette double règle assure, d'une part, une représentation sectorielle des groupes et, d'autre part, la représentation doit aussi tenir compte du territoire d'attache. Alors que dix secteurs ont été identifiés comme importants pour la CRRNT, la représentativité des groupes doit aussi se faire en fonction des MRC. La CRÉ a limité à deux représentants par MRC le nombre. Cela signifie que, lorsqu'il y a vacance d'un siège pour un groupe, le prochain représentant de ce groupe doit être issu d'un territoire spécifique. S'il ne répond pas à cet impératif, celui-ci ne se qualifie pas. D'un point de vue analytique, sur la participation, cette exigence soulève deux inquiétudes. Dans un premier temps, elle fausse le rapport de force tel qu'il se manifeste dans le secteur forestier et, dans un deuxième temps, elle permet un certain contrôle interne de la participation. Cette règle a d'ailleurs empêché longtemps la représentation du secteur des forêts privées au sein de la CRRNT. Si on cherche à atteindre une équité entre les MRC, d'autres moyens auraient pu être utilisés lors de la mise en place de la CRRNT, par exemple en cherchant des organismes qui ne sont pas locaux, mais qui ont une représentation plus large.

Le contraste entre les deux régions permet de mettre en lumière les distinctions de chacune des CRRNT en termes de composition. Cette différenciation se fait d'abord en termes de nombre de participants. En Outaouais, le nombre de commissaires votants s'élève à 25. À ces derniers, s'ajoutent des commissaires non votants, issus principalement des directions régionales des divers ministères en plus du public, qui est invité à assister aux rencontres. Notre analyse retient le nombre moyen de 28 participants aux rencontres, alors qu'au Bas-Saint-Laurent, le nombre de commissaires qui prennent part aux discussions est de 8. La distinction touche aussi les secteurs de représentation des commissaires. Par exemple, en Outaouais, certains sièges sont dédiés à des secteurs qui ne trouvent pas d'équivalent au Bas-Saint-Laurent, comme le siège citoyen. Il y a aussi la situation particulière des Premières Nations au sein de mécanismes participatifs (Doyle-Bedwell et Cohen, 2001 ; Stevenson et Webb, 2003 ; Treseder et Krogman, 1999), qui fait qu'au Bas-St-Laurent, il a été possible d'intégrer un participant qui représente une communauté autochtone (les Malécites) alors

qu'en Outaouais, deux sièges leur sont dédiés, mais aucun représentant des communautés autochtones (de Kitigan Zibi et de Lac-Rapide) ne les occupe. Les organisations de bassin versant (OBV) ne participent pas de la même manière aux activités des CRRNT, en Outaouais un siège à la CRRNT leur est dédié et est occupé par l'OBV des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon alors qu'au Bas-Saint-Laurent, l'intégration de l'OBV du nord-est du Bas-Saint-Laurent se fait plutôt aux TLGIRT. La place du citoyen est aussi différenciée selon la région. Alors qu'au Bas-Saint-Laurent les citoyens sont invités à participer aux forums annuels et que les intervenants sentent peu d'intérêt de la part des citoyens à l'égard des travaux de la CRRNT, en Outaouais on a choisi de dédier un siège de commissaire aux citoyens. Toutefois, le point le plus parlant d'un point de vue analytique sur la composition, est la forte présence de commissaires élus, qui sont préfets de MRC, maires ou conseillers municipaux en Outaouais.

6.2.1 Les élus, la courroie de transmission verticale des CRRNT

La participation de nombreux élus, soit une dizaine à la CRRNT de l'Outaouais, comparativement à un seul élu pour la CRRNT du Bas-Saint-Laurent, est un aspect comparatif intéressant en ce qui a trait à la composition. En effet, les résultats démontrent que la présence d'un grand nombre d'élus engendrerait autant d'avantages que de désavantages dans la perspective territoriale. Soulignons qu'en Outaouais, c'est près de la moitié des commissaires qui sont des élus. En termes de désavantages, la participation d'un plus grand nombre d'élus à la CRRNT en Outaouais serait une limite aux discussions. Quelques-uns ont en effet souligné la difficulté d'avoir une participation réelle et effective, d'une part en raison de la charge de travail des élus, qui fait en sorte que lors des premières rencontres de la CRRNT, il était difficile d'avoir le quorum de participation. D'ailleurs le règlement interne a été changé afin d'augmenter la présence, en statuant une limite d'absences possibles. D'autre part, la participation d'un grand nombre d'élus influence le contenu des discussions. Plusieurs ont souligné le peu de discussion profonde lors des rencontres, entre autres, afin de ne pas attiser les tensions politiques.

Il n'y a pas de débat à notre CRRNT, on fait des discussions sur des choses qui entourent la gestion des ressources, au bénéfice des gestionnaires de territoire que sont les élus, mais on ne débat pas.

Pour d'autres, la participation des élus à des instances comme la CRRNT constitue même un danger puisque cela ouvre une porte à la compétition entre MRC, qui ne permet pas de

prendre en compte l'unité régionale. Pour les détracteurs de la participation des élus, celle-ci limite la capacité de concertation et de débat, puisque les politiciens sont généralement les gens qui tranchent lors d'un conflit. Souvent, ce rôle est ingrat pour un politicien, qui ne veut déplaire à personne. L'infiltration de la sphère politique au sein d'une instance comme la CRRNT est donc vu comme un frein au bon fonctionnement. D'ailleurs, lors de l'enquête, un politicien a souligné que les instances ainsi politisées, de manière générale, sont

des endroits pour se péter les bretelles ou pour trouver des fonds ainsi que des subventions et que si on veut une application et une organisation terrain, il faut que ce soit fonctionnel et non politique.

Il dénonçait par le fait même la non-efficacité des instances qui sont fortement attachées à la question politique. Les observations en Outaouais ont d'ailleurs permis de voir que la grande majorité des discussions tournent effectivement autour de la distribution des fonds et d'études qui vantent les mérites forestiers, miniers et fauniques de l'Outaouais.

Du côté des avantages de la participation accrue d'élus municipaux, l'analyse retient que ce sont ces derniers qui assument la responsabilité de faire le pont vers les autres instances. Ils sont donc, garant d'une efficacité communicationnelle, puisqu'ils sont les porteurs politiques des messages véhiculés à la CRRNT qui doivent à tout prix transcender dans l'organisation verticale. Les élus sont, dans les faits, **la courroie de transmission** pour la CRRNT. Effectivement, ce sont eux qui assument le lien entre la CRRNT et la CRÉ, mais aussi à la DGR et au MRNF. Ils auront à porter les messages politiques puisque ce sont les gens de pouvoir et d'influence. Même à la CRRNT du Bas-Saint-Laurent on est conscient de ce rôle important du domaine politique

au Bas-Saint-Laurent, il n'y a pas beaucoup de politiciens autour de la table, mais au fond, la décision finale revient aux politiciens. [S'ils participent] ça porte l'avantage pour les décideurs de savoir ce qui est décidé et pourquoi c'est décidé.

Cet intervenant du Bas-Saint-Laurent met en lumière un autre apport important des élus aux CRRNT, qui a aussi été souligné par les intervenants de l'Outaouais, celle de faire converger les idées, les visions et les choix qui concernent les dossiers ainsi que les enjeux importants et complexes des ressources naturelles vers les décideurs. La régionalisation permet, en effet, aux élus de prendre part à l'élaboration des orientations tout en se sensibilisant aux dossiers forestiers et en perfectionnant leurs connaissances sur les ressources naturelles. Leur présence permet aussi d'éclairer l'impact de certaines décisions et même de donner ou

recevoir des tuyaux sur les choses qui pourraient ou devraient arriver. En bref, la participation des élus à la CRRNT permet de donner une légitimité politique à la démarche de régionalisation.

Ce rôle, de communication et de représentation, joué par les élus au sein des CRRNT n'est pas anodin puisqu'il apporte un sentiment de sécurité des commissaires par rapport à leur apport à la structure de pouvoir dans le milieu forestier. Malgré une excellente relation entre la CRRNT du Bas-Saint-Laurent et la direction régionale du MRNF ainsi que la CRÉ, plusieurs acteurs de cette région ont souligné leur appréhension à l'égard de l'écoute et à l'accueil de leurs travaux par les instances politiques. Cette appréhension n'est pas apparue dans les entrevues en Outaouais. Les élus jouent donc un rôle clé dans la structuration et l'articulation verticale des CRRNT et du processus de régionalisation puisqu'ils servent de courroie de transmission entre la région et les autres échelles.

6.2.2 La mise en place des CRRNT, un moment charnière pour la transformation du rapport de force forestier

Dans une perspective plus horizontale, la composition des CRRNT, et les CRRNT elles-mêmes constituent le point d'ancrage d'une transition du rapport de force qui s'articule entre les acteurs autour de l'enjeu forestier. Alors que l'étude porte sur la période courte et assez précise, celle de la mise en place des CRRNT, beaucoup d'acteurs soulignent que les CRRNT ne seront véritablement fonctionnelles seulement lorsqu'elles auront réussi à mettre en œuvre le PRDRIT, soit à partir de 2013. Cette mise en œuvre sera un signe que les acteurs sont arrivés à un nouvel équilibre dans le rapport de force forestier. Beaucoup ont foi que la nouvelle loi sur les forêts puisse faire des CRRNT un lieu de rencontre des acteurs, qui se cherchent actuellement une nouvelle place dans le régime. Les résultats soulignent que cette période de transition permet à chacun d'évaluer le nouveau rôle qu'il aura à jouer et la place des autres acteurs dans ce rapport de force. C'est d'ailleurs ce qui explique, en partie, le faible rapport dominant-dominé au sein des CRRNT. Toutefois, une autre explication serait le degré d'importance des enjeux qui sont discutés à la CRRNT. Pour beaucoup, les enjeux restent relativement globaux, ce qui fait en sorte que tout le monde collabore et que les acteurs demeurent encore intéressés au processus. Peu d'interviewés sentent de la discrimination ou qu'un groupe ou un autre a le contrôle ou infléchit plus la décision. Ceci est plus vrai au Bas-Saint-Laurent qu'en Outaouais, et nos résultats poussent

à démontrer que ceci est vrai en raison de la composition différente des deux CRRNT. En effet, le faible nombre de commissaires et leur représentativité limitée à quelques secteurs à la CRRNT du Bas-Saint-Laurent permettent de trouver un dénominateur commun plus rapidement qu'en Outaouais.

Pour traiter du changement de rapports de force dans le milieu forestier, il est incontournable de prendre un moment pour traiter de la place des industries. En effet, alors que tant les auteurs scientifiques (Beckley, 1998 ; Chiasson, Boucher et Martin, 2005 ; Chiasson et Leclerc, 2013 ; Howlett et Rayner, 2001) que les acteurs rencontrés considèrent que le régime qui existait avant la mise en place des CRRNT avait donné aux industries une certaine main mise sur les ressources, les changements graduels à la politique forestière québécoise ont tout de même mis, sur un même pied d'égalité, tous les intervenants. Aujourd'hui, avec la loi sur l'aménagement des territoires forestiers durable, deux aspects organisationnels semblent être modifiés. D'une part, on ne cherche plus à intégrer les divers acteurs, qui ont acquis une certaine place dans la décision forestière au cours des dernières années, mais plutôt à maximiser et consolider leurs apports aux processus décisionnels. D'autre part, on cherche à équilibrer les apports de chacun des groupes et à les mettre en rapport égalitaire en fonction de priorités territoriales. Les intervenants rencontrés l'expliquent de diverses manières. Par exemple au Bas-Saint-Laurent, un interviewé indique que :

Ce ne sont pas les acteurs qui ont changé entre la loi de 1986 et celle de 2013, c'est plutôt leur poids relatif qui change.

Pour un autre, en Outaouais,

ce qui va changer en 2013, c'est que les industries vont acheter du bois. De plus en plus les industries devront se sevrer de cette mentalité-là, les autres acteurs aussi. [...]. Le partenariat, on le voyait, quand le faunique négociait avec l'industrie, pour leurs secteurs de chasse ou entre la municipalité et l'industrie pour les ponceaux. Ça n'existera plus, c'est ça qui change.

Pour bien montrer ce changement, un autre intervenant du Bas-Saint-Laurent explique ceci.

Ce n'est pas parce que la loi change que les choses changent automatiquement. Il y a un eu un droit *acquis*, qui est en train de se modifier et à l'heure actuelle on ne peut pas dire que le changement est fait complètement. Est-ce qu'il se fera pour 2013? On ne passera pas d'un responsable à un autre de but en blanc. Il y aura des zones grises. Une fois les mécanismes rodés, la véritable gestion intégrée va se mettre en place et les divers intérêts, même ceux qui vont réaliser plus tard qu'ils y ont un intérêt, vont s'impliquer dans le processus. [...] Actuellement, le processus est de connaître et reconnaître le poids de chacun

dans les orientations du PRDIRT selon la participation et la gestion intégrée des divers intérêts.

Ce changement n'est toutefois pas acquis, puisque chacun des groupes interprète le changement d'une manière différente. Les résultats soutiennent que le changement n'est pas assimilé de la même façon par tous les acteurs. En effet, quelques intervenants rencontrés ont expliqué que tous les acteurs ne comprennent pas nécessairement encore que quelques acteurs, en particulier les industries forestières, n'auront plus autant d'influence sur les décisions et les activités en forêt. Sans l'inscrire clairement dans les orientations, plusieurs acteurs le sentent. À contrecourant, certains croient que l'on ne laisse pas suffisamment l'industrie s'exprimer, ce qui permettrait pourtant, toujours selon ces mêmes personnes, d'arrimer le PRDIRT et les activités industrielles tout en assurant aussi un développement économique plus soutenu autour des ressources naturelles.

L'analyse permet enfin de souligner que les rapports de force sont largement tributaires des mobilisations antécédentes, qui avaient cours à l'échelle régionale. Ceci est particulièrement vrai dans le cas du Bas-St-Laurent et, dans une moindre mesure, en Outaouais. Même si le nombre de commissaires est faible au Bas-Saint-Laurent, il y a une certaine confiance que tous les intérêts réussissent à converger dans le PRDIRT. Beaucoup ont attribué cela aux liens étroits qui ont toujours existé entre les acteurs, avant même la mise en place des CRRNT. En Outaouais, pour s'assurer de la même convergence, il a plutôt été choisi d'inclure le plus grand nombre possible d'acteurs. Parmi ces acteurs, nous y retrouvons toutefois de nombreux représentants de groupes qui sont déjà collaborateurs aux autres commissions régionales ou même à la CRÉ. D'un point de vue analytique, cela démontre que d'avoir déjà fait partie du réseau régional et d'avoir déjà été reconnu comme acteur lié à la forêt facilite la possibilité de participation à des instances de concertation et de discussion.

Soulignons aussi que dans les deux cas, les intervenants ont souligné la grande importance de la place et du rôle du directeur général qui agit à titre d'animateur et le soutien nécessaire de la permanence des CRRNT. Dans les deux cas, ce sont sur eux que reposent l'organisation des rencontres, la préparation de la documentation et la recherche. En Outaouais, ce sont eux qui préparent l'organisation des discussions. Ceci fait d'ailleurs dire à certains que c'est l'équipe de salariés qui prend la plupart des décisions. Au Bas-Saint-Laurent, l'équipe est plutôt en soutien aux commissaires, laissant toujours les deux mêmes

points à l'ordre du jour, ne donnant pas l'impression aux personnes rencontrées d'un contrôle interne des discussions.

Ce bref contraste de la participation dans les deux régions étudiées permet d'observer que dans les deux cas, la représentation est large, mais que la nature et le nombre des participants sont très différents. Si la configuration des grands groupes d'intérêts qui sont approximativement les mêmes dans les deux régions à l'étude, les modalités de leur intégration varie d'une région à l'autre. Alors qu'en Outaouais les résultats démontrent qu'il y a un souci d'équité, d'ouverture et de transparence, cette impression est nuancée par une structure et des règles de fonctionnement qui ne le permettent pas nécessairement. La composition de la CRRNT influence grandement la possibilité de débattre et, comme il le sera démontré dans la section suivante, appauvrit la qualité des discussions. Pour le Bas-Saint-Laurent, la représentation favorise la confrontation et le débat, mais la cohésion permet de trancher et d'arriver plus facilement à des décisions, de faire des choix. Un des éléments explicatifs a été que le passé des mobilisations régionales, ou du moins les précédentes expériences de concertation, plus importantes au Bas-Saint-Laurent qu'en Outaouais, suscite une plus grande cohésion dans le cas du Bas-Saint-Laurent.

6.3 Des discussions entre généralités et particularités

Le contraste entre les deux régions étudiées se fait aussi dans les éléments de la discussion. Chaque CRRNT place en effet le PRDIRT plus au moins au centre de ses discussions et la substance des échanges varie grandement entre les deux régions. Par exemple en Outaouais, les discussions portent plutôt sur des éléments plus généraux touchant de près ou de loin aux grands enjeux qui entourent la gestion des ressources naturelles en région. Le PRDIRT fait peu partie des échanges et les rencontres se déroulent surtout autour de points d'information. Les décisions prises touchent généralement les règles de fonctionnement, tant de la CRRNT que des TLGIRT. À l'opposé, au Bas-Saint-Laurent les discussions sont structurées autour des éléments qui composent le PRDIRT et des points chauds qui ont été discutés aux TLGIRT. Ces distinctions par région donnent des indices sur la profondeur des discussions et permettent de mettre en lumière certains éléments qui limitent et favorise la profondeur des discussions.

6.3.1 Des discussions qui laissent place ou non à la critique

Si le processus d'élaboration du PRDIRT est similaire dans les deux cas, en mobilisant les sous-comités (voir la section 6.1.1), les éléments de celui-ci sont plus ou moins discutés dans chacune des CRRNT. En effet, les discussions autour du PRDIRT n'ont pas nécessairement lieu lors des rencontres des commissaires. Ceci est plus vrai en Outaouais, où l'ordre du jour est chargé, dense et traite de nombreux sujets qui sont latents au PRDIRT, mais qui ne permettent pas de traiter directement du contenu du PRDIRT. Le contenu des discussions en Outaouais est large et porte sur des généralités. Il ne pousse pas nécessairement à discuter des choses importantes, « des vraies affaires » diront plusieurs intervenants de l'Outaouais. Alors que ces intervenants admettent qu'il est important d'avoir un endroit pour se voir et se parler et qu'ils attribuent ce rôle à la CRRNT, pour ces derniers les discussions ne permettent pas d'aller au fond des choses et d'avoir de vrais débats sur des éléments de fond. D'ailleurs, lors d'une réunion de la CRRNT de l'Outaouais en observation, un participant souhaitait commenter certains éléments du PRDIRT qui avait été soumis aux commissaires dans les semaines précédant la rencontre. Plutôt que de faire ses commentaires en réunion, il lui a été suggéré de faire ses commentaires par courriel. Lors du dépôt du PRDIRT, les commissaires ont d'ailleurs souligné qu'ils pouvaient faire confiance aux experts qui avaient rédigé le document et ont fait inscrire au procès-verbal leur grande satisfaction à l'égard du travail effectué, en particulier celui de la permanence. En effet, tout juste après l'intervention du commissaire qui avait tenté d'apporter certaines critiques constructives au document, un commissaire appartenant au groupe des élus s'est exprimé à peu près en ces termes :

C'est un beau document, préparé par une équipe de professionnels. On n'a rien à redire sur le contenu, moi j'aimerais ça qu'on les applaudisse pour le beau travail qu'ils ont fait et qu'on note au procès-verbal leur beau travail.

Cet extrait démontre à la fois le peu de profondeur des discussions et le rôle dominant donné aux experts qui siègent aux comités en Outaouais. Cet exemple montre aussi qu'il y a peu de volonté à discuter du cœur du problème forestier à la CRRNT de l'Outaouais.

Par contraste, au Bas-Saint-Laurent, l'ordre du jour comporte généralement deux éléments, qui font tous deux l'objet de discussions approfondies. Le premier sujet à l'ordre du jour est le PRDIRT, qui suscite bon nombre de discussions et révèle les tensions, qui ont pu être notées lors des différentes observations. Malgré ces discussions parfois tendues et de

longues – il a été possible d’observer une discussion sur un élément très particulier qui a duré plus de deux heures - les commissaires arrivent généralement à s’entendre sur une formulation ou un libellé qui convient à tous. L’autre sujet de discussion porte sur les enjeux qui émanent des TLGIRT. Même dans les cas où les éléments du PRDIRT sont mal menés et critiqués, on arrive, au Bas-Saint-Laurent, à mettre en forme les idées maîtresses d’une trame commune pour l’exploitation des ressources naturelles.

Cette distinction entre les deux cas relève d’une différence au niveau de la profondeur des enjeux discutés dans les Commissions. Alors qu’en Outaouais, les discussions portent généralement sur des perspectives larges, qui concernent souvent le plus petit dénominateur commun, peu de critiques peuvent être faites par les commissaires. On arrive à s’entendre sur des généralités qui sont inscrites dans le PRDIRT, comme souhaiter « se doter d’une stratégie » ou encore « amorcer une réflexion ». Les éléments discutés sont donc peu critiquables et, dans les faits, plusieurs ont souligné le besoin de « marcher sur des œufs » à la CRRNT de l’Outaouais pour ne pas aviver les tensions. Alors qu’au Bas-Saint-Laurent les éléments soumis à la discussion sont critiquables et largement critiqués, sans pour autant amputer la cohésion régionale.

Le défi des CRRNT, arriver à parler d’une voix unifiée

En ce sens, les CRRNT ont été mises en place afin de créer une certaine cohésion, sinon pour devenir le lieu régional pour discuter des ressources naturelles. Le défi posé est donc de taille, arriver à parler d’une voix unique comme région en matière de forêt. Cela semble plus facile au Bas-Saint-Laurent qu’en Outaouais. En effet, les deux cas étudiés se sont révélés être deux cas de figure très distincts puisque chacune des CRRNT arrive à porter des projets qui lui sont spécifiques. Au Bas-St-Laurent, la CRRNT a été un espace catalyseur afin de faire de la région, la première région du Québec dont les forêts publiques sur l’ensemble du territoire, seront des forêts certifiées. L’innovation induite par cette activité commune montre la capacité de la CRRNT à devenir un espace d’unification. En temps normal, le processus de certification est porté par une entreprise, pour un territoire de coupe bien défini. La CRRNT, en plus d’être catalyseur dans ce dossier, a été à la tête du processus en parvenant à créer une communauté d’intérêts autour du projet de certification. Même si certains croient que le projet aurait vu le jour sans la CRRNT, ces mêmes personnes croient aussi que la CRRNT a permis de faciliter les choses pour la réalisation de

celui-ci. En Outaouais, il en est autrement. Généralement les projets qui prennent place sur le territoire sont portés par les particuliers et la CRRNT s'occupe de recevoir les demandes, par écrit ou par des présentations, séance tenante, et de distribuer l'enveloppe budgétaire aux projets spécifiques. Le travail de la CRRNT consiste principalement à adopter les soumissions à la pièce. Les projets sont généralement préapprouvés par le comité aménagement et le préfet de la MRC sur lequel le projet prend place est un défenseur du dossier. Cela affirme d'autant plus la difficulté de l'Outaouais à faire de la CRRNT un espace d'expression unifié.

L'Outaouais se trouve, en effet, au cœur d'une contradiction. Alors que l'on souhaite se doter d'une voix unifiée avec la CRRNT, il est très difficile d'arriver à une vision régionale. Plusieurs croient que la CRRNT permet de se mettre en commun, d'échanger, de discuter des problématiques des différents groupes représentés, mais qui n'arrive pas à fournir une voix régionale unifiée. D'une part, parce que les échelles infrarégionales sont encore dans une logique de compétition les unes entre les autres et, d'autre part, parce que la CRRNT est l'espace pour observer les actions et réactions des autres et porter ses doléances spécifiques. Comme premier élément analytique, notons que, malgré de nombreux appels à « revenir à une vision régionale », la CRRNT force une cohésion qui n'est pas *a priori* acquise. Pour beaucoup, le défi en Outaouais est de concilier les quatre MRC qui sont toutes aussi différentes les unes des autres et d'en faire un développement concerté.

Le processus de consultation devait poursuivre une discussion objective afin de voir ce qui serait le mieux pour l'Outaouais, mais quand chacun tire sur son bord de couverture et que tout le monde veut son petit quelque chose...

C'est d'ailleurs un élément qui limite la possibilité de discussion, puisque beaucoup défendent leurs acquis ou leurs ressources, ce qui ne s'inscrit pas nécessairement dans une discussion régionale.

Pour le deuxième élément, certaines personnes de l'Outaouais ont souligné que le PRDIRT, et plus largement l'ensemble des discussions, équivalent à une liste d'épicerie, où chacun apporte ce qu'il veut bien et que la CRRNT sert plutôt à ficeler le tout régionalement. Beaucoup soulignent que les discussions tournent autour du « j'aimerais ci, j'aimerais ça » sans parler d'une vision. Chaque groupe apporte ses suggestions et on en tisse le meilleur de tout. Un intervenant à même souligné:

Aucun thème de discussion ne portait sur mon intérêt spécifique et c'est pour cette raison là que j'ai souhaité participer à la CRRNT. Je pensais pouvoir faire mettre mes préoccupations à l'agenda

Après quelques rencontres qui ont donné lieu à des tentatives de la part de cet acteur de discuter de son intérêt particulier, l'intervenant a abandonné son siège; l'analyse suggère que c'est en raison de l'impossibilité de faire la promotion de son intérêt spécifique que son intérêt à participer s'est dégradé.

Ces deux éléments explicatifs permettent de voir qu'il est difficile en Outaouais d'arriver à une discussion effective pour la région et à un éclatement des projets particuliers en fonction des intérêts spécifiques. Il s'agit donc d'explorer des facteurs explicatifs à cette difficulté.

6.3.2 De nombreux obstacles à une discussion effective autour des ressources naturelles

Notre analyse souligne un premier facteur qui pourrait faire obstacle aux discussions, celui du nombre de participants. En effet, il est possible de constater qu'un nombre élevé de participants ne permet pas d'approfondir la discussion autour d'enjeux spécifiques. Par exemple, en Outaouais, le nombre élevé de participants, issus d'horizons trop différents, limite la profondeur des discussions. Les discussions tournent principalement autour de la structure des discussions plutôt que sur les enjeux eux-mêmes. Les commissaires sont principalement informés des enjeux, par le biais de présentation de résultats d'études, commandées par la CRRNT, mais peu de remise en question des enjeux a lieu. Certains expliquent cela par le manque de connaissance du domaine des différents commissaires. Les discussions qui ont cours au Bas-Saint-Laurent se font avec moins de participants qui sont généralement étroitement associés à la gestion des forêts qui ont des connaissances approfondies sur les dossiers qui touchent la question des ressources naturelles.

Il y a donc, comme deuxième facteur qui limite la discussion, la nature des participants. Beaucoup ont signalé que d'avoir plus d'élus qui siègent à la CRRNT ne permet pas d'approfondir les discussions (voir section 6.2.1). Cela se constate, puisque la CRRNT de l'Outaouais est pénétrée par la sphère politique et celle du Bas-Saint-Laurent l'est très peu. Malgré les avantages pour l'Outaouais de cette politisation, elle fait obstacle aux réelles discussions, afin de ne pas attiser les tensions politiques. Les discussions se font

principalement au bénéfice des gestionnaires de territoire que sont les élus, ce qui empêche le débat d'idée et la prise de décision définitive. Aussi, chacun des élus aura tendance à souhaiter plus pour sa MRC, ce qui mènera, tôt ou tard, à « des chicanes de clochers » selon plusieurs.

Le fonctionnement des CRRNT qui mise sur les comités vient aussi limiter la possibilité de débattre et minimise l'implication des commissaires dans l'élaboration du PRDIRT. En effet, on note un déplacement des débats de la CRRNT au comité aménagement en Outaouais. Alors que la CRRNT est l'espace ouvert, où les intervenants externes sont généralement invités à participer, ceux-ci ont peu de place pour observer les enjeux et réagir par rapport aux orientations régionales. Les comités font généralement une présélection des enjeux, des thèmes et des informations, qui seront ensuite soumis comme éléments définitifs à la CRRNT. La CRRNT de l'Outaouais a, dans les faits, peu de marge de manœuvre dans ses propres décisions et s'inscrit dans un système fermé, malgré l'image de grande ouverture de la CRRNT. L'absence d'ouverture et le fonctionnement en comité, plus emboîté au Bas-Saint-Laurent, permettent de débattre voire de se confronter afin d'arrimer les orientations aux intérêts présents tant aux comités qu'à la CRRNT.

Enfin, des éléments plus structurels permettent une différenciation régionale réelle en matière de discussion. Par exemple, dans la mise en place des CRRNT, le MRNF n'a pas fourni de mandat précis outre l'élaboration du PRDIRT. Alors qu'en Outaouais on se dote d'un mandat beaucoup plus vaste qui vise à répondre à toutes les demandes du MRNF en plus des mandats particuliers émis par la CRÉ, le Bas-Saint-Laurent s'en tient à l'élaboration unique du PRDIRT. Dit autrement, alors que les forces sont centré sur l'objectif premier de donner des orientations régionales au Bas-Saint-Laurent, nous constatons un éclatement des décisions et des orientations à donner pour l'Outaouais. En Outaouais, il y a donc beaucoup de mandats ce qui rend difficile pour un commissaire de suivre tous les dossiers. Un intervenant de l'Outaouais donne l'exemple de la stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) :

La CRRNT devra commenter la SADF, mais on n'a pas eu de résumé et on n'en a pas fait le tour ensemble à la CRRNT. Moi, je l'ai fait parce que je sentais le devoir de le faire. Mais les autres, ça me surprendrait.

La crainte de cet intervenant, c'est qu'il se soit passé la même chose pour le PRDIRT. Il n'y a pas eu de présentation officielle lors d'une réunion, il n'y a pas eu d'information et il n'y a pas

eu de retour en grand groupe ou d'échange à ce sujet entre les commissaires. Le fait qu'il y ait un mandat large en Outaouais permet d'atténuer les conflits et peu de décision ayant un véritable impact se prend à ce niveau. Au Bas-Saint-Laurent, le mandat est plus restreint et, même si on ne sait pas si celui-ci cadre avec les exigences du MRNF, il pousse tout de même à se doter de lignes directrices plus claires. Si cela entraîne des conflits internes, cela mène aussi à une position régionale claire et unique.

Globalement, au Bas-Saint-Laurent, les discussions tournent autour du PRDIRT quasi uniquement. Même si les discussions peuvent quelques fois être tendues, les commissaires ont une très grande confiance dans le résultat de ces débats et dans le contenu du PRDIRT construit ainsi. Ils sont tous prêts à défendre les éléments constitutifs auprès des instances décisionnelles qui pourraient remettre en question le fruit de leur travail. En Outaouais, la CRRNT permet plutôt aux commissaires de porter leurs doléances et de trouver une oreille attentive à celles-ci. Il s'agit ici d'un espace d'échange et d'affirmation des positions spécifiques, un processus qui ne mène pas à une prise de position commune et qui sert de relais entre les divers échelons structurels.

*

* *

À la suite de cette comparaison, on peut se demander si les expériences s'inscrivent dans la logique de l'arène ou celle du forum. La composition et le fonctionnement des CRRNT ainsi que les sujets débattus en son sein sont des éléments clés qui permettent d'expliquer la nature des espaces de discussions. Le constat de Faure (2007) d'une démocratie différentielle (Douillet *et al.*, 2012b) à l'échelle locale se confirme aussi pour l'échelle régionale, en particulier dans la perspective de la reconfiguration du pouvoir autour de la forêt, et encore plus précisément avec la mise en place des CRRNT. L'analyse pousse à s'interroger sur la forme de pouvoir, qui peut être caractérisée soit par une arène, c'est-à-dire qu'elle induit des tournois et des joutes entre les intérêts faisant en sorte que des débats s'y produisent, soit par un forum, qui permet la rencontre de divers intérêts et qui assure un espace où porter ses doléances, sans toutefois arriver à les faire se confronter pour définir des orientations communes.

D'abord, notre analyse souligne que le cas de la CRRNT du Bas-Saint-Laurent illustre une consolidation horizontale forte, puisque la région relève d'un véritable espace d'interaction entre les intérêts les plus divergents et qui permet le débat ainsi que la confrontation autour des enjeux de tension et de convergence sur le PRDIRT, et ce malgré le fonctionnement par comité et une grande attache aux instances publiques comme le MRNF et la CRÉ. À la lumière des idées de Faure (2007), ce cas relève de l'arène puisqu'il permet le choc des idées et révèle des décisions mitoyennes entre les intérêts. Une personne rencontrée au Bas-Saint-Laurent l'explique en ces mots :

Tout cela fait en sorte que notre commission ait une maturité de fonctionnement, malgré les [longues] discussions, d'hier par exemple, qui s'entend bien et qui fonctionne assez bien. Il y a des bouts plus *rough* mais on arrive à des résultats intéressants. Même si dans les réunions, on n'est pas toujours d'accord avec toutes les interventions, c'est normal.

Dans l'autre cas, celui de l'Outaouais, l'imbrication apparaît plutôt dans une perspective verticale, qui s'opère par un jeu entre les instances scalaires, portées principalement par les élus. La CRRNT de l'Outaouais relèverait plutôt du forum, puisqu'elle sert de lieu d'échange, qui prend une place importante pour les acteurs, mais qui n'arrive pas à mettre en forme une réelle volonté régionale. Le cas de l'Outaouais relève plutôt d'un espace pour porter ses doléances et de trouver une écoute pour celles-ci. Les tensions régionales, elles, doivent s'articuler sur d'autres espaces et en d'autres lieux. Par exemple, au comité aménagement, où prennent forme les choix stratégiques pour les orientations régionales. Les choix sont aussi fortement teintés par les professionnels de la CRRNT, qui élaborent la documentation, préparent les avis régionaux et proposent les thèmes de discussion. Cette préparation est principalement portée par les quatre piliers du système régional, la CRRNT, la CRÉ et la DGR ainsi que les sous-comités de la CRRNT de l'Outaouais. En ce sens, le cas du Bas-Saint-Laurent, qui dépasse la simple question de la participation et qui mise principalement sur ses liens entre les structures, malgré que ceux-ci soient parfois flous, s'apparente à la sphère publique forte (Parkins et Mitchell, 2005) dont l'objectif est de faire loi sur le territoire. Contrairement, la faible mobilisation interpersonnelle et interinstitutionnelle dans la mise en projet des territoires de l'Outaouais ainsi que les préoccupations centrales d'équilibre dans la représentation des intérêts et des territoires font de la CRRNT de l'Outaouais une sphère publique faible (Parkins et Mitchell, 2005), en orientant plutôt la mise en réseaux des acteurs.

Ces constats, qui démontrent une transformation globale, mais différenciée, de la démocratie sur le milieu forestier, se répercutent sur l'organisation territoriale du pouvoir et sur les décisions qu'elle engendre. En effet, il semble que chacune des régions prend des tangentes distinctes en matière de développement régional. Le Bas-Saint-Laurent démontre une certaine capacité de mettre en œuvre **un projet de territoire** (Lardon, Chia et Rey-Valette, 2008 ; Lardon et Piveteau, 2005), par la certification FSC des territoires forestiers²⁰. En Outaouais, on assiste à **une mise en petits projets des territoires** en adoptant des projets à la pièce, séance tenante. Cela mène dans le premier cas à une rupture verticale entre les échelles, au sens figuré, et, dans le deuxième cas, à un éclatement territorial infrarégional de la perspective horizontale, au sens littéral. Le prochain chapitre tentera tout de même de dégager les caractéristiques et processus de construction territoriale. Il s'agira de discuter des résultats afin d'illustrer la structuration et l'organisation du nouveau phénomène régional en matière de gestion des forêts au Québec, de manière plus générale

²⁰ On a pu voir, lors des observations, que le projet lui-même était piloté par la permanence de la CRRNT du Bas-Saint-Laurent, mais porté par l'ensemble des acteurs. Les employés servaient de ressources et de référent pour l'organisation du dossier, mais les discussions informelles – lors de la période du dîner par exemple - autour du projet étaient nombreuses et avaient cours entre tous les commissaires (MRC, groupes environnementaux, industries). Le projet aurait pris naissance sans la CRRNT, vu l'exigence récente du gouvernement à mettre en certification tous les territoires forestiers, mais au Bas-Saint-Laurent, la CRRNT est arrivée à canaliser les efforts pour aller en ce sens.

CHAPITRE VII

Comment se construisent les espaces régionaux?

Ce chapitre s'intéresse aux caractéristiques fondamentales de la mise en place des nouveaux espaces de pouvoir, à partir des évidences de la construction des espaces régionaux de gouvernance forestière qui est au cœur de l'interrogation globale de cette thèse. Il s'agit de valider, à partir des deux cas de CRRNT étudiées, si les logiques significatives pour le milieu forestier correspondent à celles, plus large, des dynamiques à la fois horizontale, d'action collective, et verticale, d'imbrication scalaire de structures de pouvoir. Il s'agit aussi, et plus globalement, de valider ou réfuter l'hypothèse qui veut que les territoires régionaux se trouvent au croisement de ces deux mouvements. Le présent chapitre apporte finalement une discussion élargie sur le modèle théorique construit.

Les chapitres précédents ont montré que la mise en place d'une nouvelle loi sur l'aménagement durable des forêts induit un changement de logique et de nouvelles responsabilités dans le milieu forestier pour des instances qui n'avaient, au préalable, pas ou peu d'emprise. Par exemple, plutôt que d'avoir plusieurs plans forestiers, issus de plusieurs entreprises et d'avoir à les superposer pour avoir une image fidèle du territoire, le plan d'aménagement est maintenant préparé par l'État (par le biais du MRNF), en fonction des orientations élaborées par les CRRNT, mais aussi des choix, des contentieux, des négociations et des ententes des TLGIRT, qui relèvent, elles, des CRRNT. Cette nouvelle imbrication de la planification forestière est possible en raison de l'apparition de nouveaux espaces décisionnels en matière de foresterie, mais aussi d'un investissement collectif de ces espaces. L'imbrication donne une certaine importance à la région comme nouvel espace politique. Toutefois, notre analyse a permis de démontrer que les CRRNT à elles seules ne constituent pas la cristallisation de ce phénomène. Elles sont la contrepartie légale de la mise en politique régionale des forêts, mais elles se révèlent être une unité, un sous-système de pouvoir forestier régional, composée de la CRÉ, des sous-comités, voire de la permanence des CRRNT et même la DGR du MRNF, selon les cas. Le territoire régional

comme espace politique est donc dépendant de l'unité entre ces parties et de la toile qui se tisse en termes de rapports avec la collectivité.

Si les deux études de cas ont montré que les deux dynamiques, horizontale et verticale, sont à l'œuvre dans la structuration des CRRNT, elles n'ont pas permis de prouver hors de tout doute la complémentarité entre les deux mouvements. Toutefois, l'hypothèse de travail reste valable puisque l'analyse montre, de manière indépendante, les deux mouvements, ce qui permet d'explorer certains éléments constitutifs et limitatifs à ces dynamiques. Ainsi, les deux sous-thèses que tente de mettre en lumière ce chapitre sont les éléments constituant une articulation horizontale (sur le plan collectif) et une articulation verticale (en termes d'imbrication scalaire) à la jonction desquelles se forme un système régional idéal. Loin de constituer cet idéal, les deux cas étudiés permettent malgré tout de discuter des deux mouvements afin de déceler le potentiel et les limites de chacun. Il s'agira, à la fin du chapitre, d'apprécier le rôle de ces mouvements vertical et horizontal dans l'actualisation et la différenciation des processus de territorialisation des politiques publiques forestières au Québec.

7.1 Une mise en place qui s'articule horizontalement

La perspective horizontale s'est intéressée à l'ouverture décisionnelle aux acteurs porteurs d'intérêts, à la volonté et à la capacité des groupes à investir ces espaces, aux processus dialogiques ainsi qu'à la circulation des informations entre les groupes, les individus et les instances à l'échelle régionale spécifiquement. À cet effet, les analyses des chapitres précédents ont permis de retenir 3 éléments déterminants et conditionnels dans l'articulation horizontale de la perspective territoriale; (1) l'inclusion et la représentativité des porteurs d'intérêt au sein des espaces régionaux de pouvoir, (2) l'importance de cet espace pour les acteurs et (3) la promotion ainsi que la discussion effective autour des intérêts de ces acteurs. Aux fins de la discussion, il s'agit de mettre en lumière ce que les résultats nous apprennent en regard de ces différents éléments.

7.1.1 Une inclusion représentative des groupes d'intérêt

La perspective horizontale s'intéresse d'abord à la question de la participation et de l'intégration des acteurs de la société à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique

publique. Notre regard porte évidemment sur la manifestation de cette participation à l'échelle régionale, au regard de l'enjeu forestier. Les études de cas permettent de saisir sous quelles conditions s'opère l'intégration des acteurs. Arrive-t-on à associer des intérêts qui ont des visions et des visées différentes? Quelles stratégies sont retenues, au sein des instances territoriales, pour faciliter l'intégration de ces divers points de vue? Notre discussion, au-delà des moyens d'intégration, souhaite porter une réflexion attentive aux méthodes mobilisées par les deux CRRNT afin de donner un sens à cette participation dans une logique territoriale.

La mobilisation et l'intégration des appartenances diverses ainsi que leur organisation participent à l'idée d'horizontalité. En d'autres mots, la mobilisation des acteurs et la mise en lumière des enjeux publics reliés à ces acteurs au sein d'espace de conception des politiques publiques reflètent la notion d'horizontalité, tel qu'elle a été mobilisée pour cette thèse (Dufour, 2006 ; Sanchez-Mazas et Gély, 2005). Cette mobilisation des acteurs, dans le milieu forestier, s'est accrue et a largement évolué au cours des dernières années partout au Canada (Hayter, 2003 ; Howlett, 2001) et le Québec n'y fait pas exception. La *Loi des forêts* de 1986 a été une amorce à cette ouverture aux autres usages (chasse, cueillette, Premières Nations, aménagement municipal...), ceux qui ne sont pas liés à l'exploitation directe du bois (Chiasson et Labelle, 2009 ; Parkins et Mitchell, 2005). Si au moment de la mise en place de cette loi, les plans forestiers devaient être d'abord soumis au public pour information, de nombreux changements législatifs ont permis une intégration graduelle, mais de plus en plus substantielle, de ces *autres* acteurs (Chiasson et Leclerc, 2013). Avec la mise en place des CRRNT, on passe à une deuxième étape en matière d'inclusion et de représentativité des groupes. Celle de la consolidation de la contribution des autres acteurs. Alors que depuis 1986, on met à l'essai des moyens d'inclure les nouveaux acteurs dans la planification forestière, la loi sur l'aménagement durable des territoires forestiers de 2010 tente de maximiser et de consolider ou, du moins, favoriser les apports de ces acteurs aux orientations forestières. On ne peut plus parler d'une nouvelle intégration des autres acteurs avec la mise en place des CRRNT, mais plutôt d'une optimisation de ce que permet l'intégration de tous les acteurs à la gestion des forêts. De manière très imagée, une personne rencontrée explique que ce n'est plus à chacun d'avoir son crayon pour faire les choix forestiers, mais que tous ensemble, les intervenants « ont le doigt sur la plume ».

La question de la participation des acteurs est une question récurrente dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (Appelstrand, 2002 ; Parkins et Mitchell, 2005). Son étude touche généralement les processus qui mènent à l'ouverture des régimes de gestion et aux impacts de cette participation. Très peu s'intéressent à la façon dont s'organisent les nouvelles configurations de pouvoir dans ce contexte et c'est sur cet élément que les résultats permettent de jeter un éclairage nouveau. En effet, les résultats permettent d'approfondir et de mettre en relation trois aspects de la participation qui sont généralement peu explorés; (1) la question de l'inclusion et, par extension celle de l'exclusion, (2) les conditions de représentativité et (3) la notion de groupe d'intérêt.

Les CRRNT étudiées ont privilégié deux modèles d'inclusion forts différents. Le cas de l'Outaouais représente bien une inclusion large où les orientations de la représentativité sont basées sur le plus grand nombre d'intérêts. Si cette façon de concevoir la représentativité permet d'intégrer tous les secteurs au processus, elle comporte aussi des écueils. Par exemple, la large participation complexifie les processus de discussions et il est plus difficile d'établir un consensus autour d'éléments spécifiques puisqu'il doit s'articuler autour d'un plus grand nombre d'intérêts. On s'en tient aux généralités, laissant le soin aux professionnels de la Commission de fixer les éléments plus précis. De son côté, le cas du Bas-Saint-Laurent fait preuve d'une inclusion restreinte où la représentation est basée sur les grands secteurs. Cela a pour avantage de faciliter la discussion et la prise de décision autour d'enjeux globaux, mais force le regroupement de certains intérêts qui n'avaient pas nécessairement l'habitude de se retrouver. Il y a ainsi une concentration d'intérêts sous un chapeau logique qui dilue les intérêts spécifiques et représente un défi pour le porteur de cette concentration. C'est le cas d'ailleurs pour le représentant des « autres utilisateurs » au Bas-Saint-Laurent, issu du secteur acéricole, mais qui doit aussi défendre les dossiers des utilisateurs de quatre roues et de motoneige, dont il connaît peu la nature, les tenants et les aboutissants des intérêts. Cette organisation en parapluie, des grands secteurs, n'est pas sans faille et pourrait avoir des répercussions. En effet, Appelstrand (2002) rappelle que ceux qui ne sont pas directement impliqués dans le processus ont souvent tendance à contester. Or, de ne pas faire appel à certains groupes ou de prendre compte de leurs intérêts à la marge, peut plus facilement engendrer la contestation.

Cette logique d'inclusion, qui découle aussi de nos propres analyses, suggère que la représentativité doit être réfléchie et balancée en fonction des territoires. Les deux cas l'ont

démonstré, la composition des CRRNT est le fruit de réflexions des CRÉ de chacune des régions étudiées. Ce que nous apprend cette étude est que l'inclusion d'acteurs et de groupes reflète la réalité territoriale de chacune des régions. À ce titre, les études qui mobilisent une approche liée au *path dependency* (dépendance au sentier ou historicité), insistent généralement sur les relations qui existe entre les formes de pouvoir, les processus décisionnels et les comportements passés et actuels des acteurs (Faure, 2007 ; Faure et Négrier, 2007 ; Leloup, Moyart et Pradella, 2007). Dans le cas des CRRNT, c'est la latitude laissée dans les règles entourant leur mise en place qui permet à chacune des CRRNT de s'adapter à son contexte. Alors que le MRNF aurait pu donner des balises claires en matière de participation de groupes et de décider de l'équilibre idéal de représentativité, il a été plutôt vague en matière de participants. Par contre, la question de l'équilibre dans la représentation reste au cœur de nombreuses interrogations et contentieux au sein des CRRNT, et cela surtout en Outaouais. Alors que certains commissaires suggèrent qu'il ne faut pas débalancer la représentativité actuelle des acteurs du milieu, pour d'autres, il ne faut pas se limiter à la représentativité actuelle si on souhaite faire les choses différemment. Les commissaires du Bas-Saint-Laurent sont moins préoccupés par la question de l'équilibre au niveau de la représentation. Reconnaissant qu'ils ne sont pas dans la représentativité absolue, ils misent sur les autres mécanismes, comme les TLGIRT, pour assurer le respect de cet équilibre. Pour leur TLGIRT, les commissaires de la CRRNT de l'Outaouais posent aussi la question de l'équilibre de la représentativité. À contrecoups, c'est aussi la latitude du ministère qui entraîne certains déséquilibres régionaux, en termes du nombre et de la nature des participants. Par exemple, certains groupes ont plaidé, en entrevue, que leur groupe aurait avantage à être représenté dans toutes les CRRNT du Québec, alors qu'ils ne sont inclus que dans certaines régions.

Ainsi, la question d'équilibre dans la représentativité lors de la mise en place d'une instance comme une CRRNT repose sur la configuration des acteurs du territoire, donc bâtie sur les relations qui lui préexistaient. Dans nos cas, ce sont les CRÉ qui ont veillé à cette configuration. Toutefois, le problème c'est que l'on se fait souvent une fausse représentation de cet équilibre ou on le croit statique. Dans nos deux cas, l'inclusion de nouveaux représentants est limitée. Alors que le cas du Bas-Saint-Laurent est relativement fermé et que la représentativité est fixe, le cas de l'Outaouais montre une plus grande ouverture de participation, mais pas d'inclusion. Dans cette région, les nouveaux intérêts qui sont représentés doivent, d'une part, répondre à la double règle de représentativité et, d'autre

part, obtiennent généralement un statut qui se limite à être des membres non votant. Malgré l'apparente ouverture de la CRRNT de l'Outaouais, la représentativité se confronte aussi à certaines limites. Pourtant, les études sur le territoire et la participation retiennent habituellement que la légitimité des instances repose sur leur ouverture et la crédibilité de la représentation (Appelstrand, 2002 ; Blouin, 1998 ; Gumuchian *et al.*, 2003 ; Papadopoulos et Warin, 2007). Il aurait donc été attendu que le cadre soit assez flexible pour permettre de prendre en considération un certain renouvellement des acteurs et que les CRRNT réussissent à s'adapter aux nouvelles configurations d'acteurs. Même si cela change le rapport de force interne, il y aurait certainement un meilleur reflet des changements des forces territoriales au sein des instances.

Le rôle de l'acteur inclus dans le mécanisme est aussi un élément qui fait partie de la réflexion sur les CRRNT. Plusieurs ont reconnu avoir à porter les idées et les intérêts du groupe qu'ils représentent à la discussion. Toutefois, plusieurs ont aussi souligné avoir à défendre les intérêts de leur groupe d'attache par rapport aux idées des autres groupes d'intérêts qui participent. Au-delà de ce double rôle, beaucoup attachent de l'importance à faire transcender l'information, les discussions et les décisions au-delà de l'espace participatif. Cette responsabilité de rétroaction vers son groupe d'appartenance a été soulignée dans le cas d'autres instances participatives dans le milieu forestier (Leclerc et Andrew, 2013), mais peu exploré par les travaux sur la participation et les territoires. L'importance de la circulation des informations est soulignée par d'autres recherches, alors que beaucoup s'intéressent à la participation décisionnelle. Par exemple, pour Sheppard (2005) un aspect important de la participation du public dans le cadre des programmes de certification forestière est la participation informationnelle et éducative. La rétroaction telle qu'observée dans les études de cas touche peu les groupes silencieux et non organisés, qui sont souvent externes aux mécanismes participatifs décisionnels (Parkins et Mitchell, 2005). Les CRRNT ont toutefois des outils pour agir sur ce type de participation, d'une part en organisant des forums annuels, dont la nature est différente dans chacune des régions. En Outaouais, les forums sont l'occasion de creuser un thème particulier ou d'étudier certains éléments précis reliés au PRDIRT. Pour le Bas-Saint-Laurent, c'est l'occasion de présenter le fruit du travail des commissaires et de leurs instances affiliés au public et aux groupes qui s'intéressent aux questions liées aux ressources naturelles et au territoire, que ceux-ci soient parties prenantes aux travaux ou non. Aussi, chaque CRRNT est doté d'un comité d'information et d'éducation, effectif ou sur le point de l'être selon la région, qui est mobilisé

différemment par l'une ou l'autre des CRRNT. Alors qu'en Outaouais ce comité sert de relais entre la CRRNT et le grand public pour son éducation sur les ressources naturelles, le Bas-Saint-Laurent considère plutôt ce comité comme un comité d'experts, qui peut étudier des questions précises formulées par les commissaires et qui retourne un rapport substantiel sur l'état des connaissances relatives à ces questions. Alors que dans le premier cas on voit que la CRRNT a un rôle d'information et d'éducation envers la population, dans l'autre on consacre le secteur des connaissances comme un élément important pour nourrir les travaux de la CRRNT.

Globalement, ce que les deux cas mettent en lumière en termes d'inclusion et de participation est l'importance de garder les portes ouvertes et d'avoir différents mécanismes qui permettent une inclusion et une intégration variées des idées et intérêts. D'une part, pour équilibrer la représentativité et, d'autre part, pour faire circuler l'information à travers des chaînes d'acteurs différentes. Une première condition à la construction horizontale du territoire, donc, qui touche l'inclusion, la représentativité de cette inclusion et le degré de circulation des informations. Cela, sous la deuxième condition que ces acteurs reconnaissent que la région joue un rôle important en regard des ressources naturelles et du territoire.

7.1.2 Reconnaître le rôle que peut jouer la région

Cette deuxième condition à l'articulation horizontale de la construction des territoires touche la volonté et la capacité des acteurs à investir les espaces décisionnels nouvellement créés à l'échelle régionale, mais aussi leur propension à voir l'échelle régionale comme un espace qui peut devenir porteur pour la question des ressources naturelles. Est-ce que l'échelle régionale est vue, elle-même, comme un acteur pouvant porter la question des ressources naturelles et du territoire au nom des intérêts plus particuliers? Quel rôle les acteurs veulent-ils aux instances régionales? Comment ce rôle est-il défini dans la perspective des acteurs? Les éléments soumis à la discussion ici s'intéressent particulièrement à ce qui fait des CRRNT un espace de convergence pour les acteurs et au(x) rôle(s) attribué(s) par ceux-ci à l'instance régionale.

Depuis les années 2000, les municipalités et régions du Québec se sont vues attribuer une certaine responsabilité dans la gestion des forêts. Les premières expériences, chétives, ont tout de même permis d'ancrer les logiques d'aménagement forestier, qui étaient sous

responsabilité provinciale quasi exclusivement, aux logiques du territoire, qui sont normalement sous responsabilité municipale/régionale (Chiasson et Labelle, 2009 ; Chiasson et Leclerc, 2013). Dans leur analyse, Chiasson et Labelle expliquent que c'est dans la foulée de la commission Coulombe que les instances locales et régionales ont vu un potentiel de développement et d'arrimage dans une prise en charge décentralisée des décisions touchant la gestion des ressources naturelles. C'est ce qui a poussé les instances infra provinciales à effectuer des demandes dans le cadre de la consultation sur le livre vert, qui a précédé *La loi sur l'aménagement durable des territoires forestiers*. Ces demandes étaient principalement portées par les instances des régions ressources. Entre 2005 et 2008, les régions ont reçu des mandats de plus en plus substantiels relativement aux ressources naturelles, établissant d'abord les CRF, plus actives et effectives dans certaines régions et moins dans d'autres (Bachand, 2008). Cet engagement des régions envers leurs ressources naturelles s'est consolidé dans la transition des CRF vers les CRRNT. En somme, les CRRNT sont nées d'une volonté des acteurs régionaux d'avoir une certaine ascendance sur les ressources forestières des régions, ce qui implique un *a priori* favorable des acteurs par rapport à l'échelle régionale comme acteur central dans la gestion forestière.

Pour les acteurs rencontrés dans les deux régions, la régionalisation des décisions sur les ressources naturelles vers les CRRNT permet à la région de devenir un lieu de convergence pour les acteurs. Plusieurs ont souligné avoir envie de croire que leur participation à cette régionalisation compte pour beaucoup et leur permet d'avoir un regard plus effectif sur ce qui se passe chez soi en matière d'aménagement forestier. Cette convergence des acteurs est bien réelle dans les deux cas étudiés, mais la nature de cette convergence est différente selon les cas. Le contraste entre les deux régions a permis de démontrer que la CRRNT de l'Outaouais offre un lieu de mise en réseau et de coordination des activités de chacun. C'est-à-dire que la CRRNT de l'Outaouais arrive à devenir le point de convergence momentané et sporadique (le temps d'une réunion ou d'une activité) pour les projets particuliers, portés par les acteurs et les instances régionales qui sont liées de près ou de loin à la CRRNT. Le concept de lieu (Lévy et Lussault, 2003) est ici compris comme le point de convergence pour la mise en relation des uns aux autres qui se construisent autour d'un discours ou d'une entité délimitée qui permet de mettre en commun les identités individuelles et dont les effets se répercutent dans l'organisation des communautés (Berque *et al.*, 2003). Ici, la CRRNT, et plus largement l'échelle régionale, devient l'entité qui permet la mise en commun des projets individuels, leurs financements et leurs soutiens politiques pour prendre en charge un aspect

ou un autre lié aux ressources naturelles. De son côté, le Bas-Saint-Laurent démontre plutôt une capacité à devenir un espace d'action pour la gestion des territoires forestiers régionaux. Dans ce cas, l'échelle régionale construit un cadre, un canevas, voire un support pour les projets individuels plutôt que de mettre de l'avant ces projets. La CRRNT et l'échelle régionale sont à la tête des orientations en regard des ressources naturelles, lui donnant un sens idéal et organisateur, celui de la certification forestière. Toutes les actions futures, en matière d'aménagement forestier régional, devront se soumettre aux principes régionaux de certification.

En d'autres mots, les deux études de cas démontrent que la région devient de plus en plus importante aux yeux des acteurs en ce qui a trait aux ressources naturelles. Toutefois, le rôle perçu par les acteurs pour la région n'est pas le même selon le cas. En Outaouais, pour les personnes rencontrées, il est important d'être présent pour échanger afin de définir ce qui ne va pas ou ce qui va mal dans la gestion des ressources naturelles dans la région. Certains vont toutefois souligner que l'Outaouais n'y arrive pas encore tout à fait.

On n'est pas encore passé à l'étape d'identifier les vecteurs de développement. [...] On est encore aux premières étapes, qui consistent à dresser le portrait. Il faudra bientôt passer à la seconde étape. On a beaucoup parlé de ce qui s'est mal fait, là il faut corriger pour mieux faire, mais on n'a pas encore défini comment mieux faire.

Au Bas-Saint-Laurent, les acteurs voient plutôt que la région permet de prendre des décisions au niveau de la planification et d'adopter des normes d'aménagement qui correspondent aux valeurs régionales. Malgré ce contraste entre les deux cas, ils démontrent tout de même que les régions ont un rôle à jouer dans la gestion des ressources naturelles. Par contre, les cas mettent aussi en lumière le flou dans la mise en place des régions, un flou qui donne une flexibilité aux régions afin qu'elles adoptent un rôle conséquent à la place et à l'importance que l'on veut y donner. Dans les faits, la région était encore, au moment de l'étude, à évaluer et à se chercher une place au sein de la nouvelle organisation du pouvoir forestier. C'est d'ailleurs ce qui explique l'écart qui existe entre les deux cas étudiés. La mise en place d'une instance comme la CRRNT est tributaire de l'organisation régionale qui prévalait et sa construction se fait plutôt dans une perspective temporelle longue. Les CRRNT ont comme point de départ des organisations régionales différentes, une définition différenciée de son rôle et elles évoluent indépendamment les unes des autres vers des objectifs qu'elles se fixent elles-mêmes.

Cette dernière analyse met en lumière un facteur essentiel à la construction territoriale, le temps. Dans les deux cas, les acteurs ont montré que le temps permet de mettre en place des relations interpersonnelles qui font évoluer les façons de voir, de comprendre et de mettre en commun les idées des autres. Par exemple, au Bas-Saint-Laurent, une personne a expliqué que depuis le début des années 2000 les acteurs régionaux se sont rapprochés afin de trouver des alternatives aux baisses de possibilités forestières calculées par le MRNF. Voici ce que cette personne explique :

On s'est mis à parler plus ensemble des moyens de s'en sortir. Cette période a facilité des rapprochements. C'était un moment dur pour l'ensemble de la région. On a commencé à se voir, à se rencontrer et à discuter, ce qui a grandi le rapprochement. Assez pour parler de complicité. Chacun comprend plus la subtilité du message de l'autre. On s'écoute mieux de façon générale. Je suis à même de constater que chacun a évolué dans ses propres positions avec les arguments des autres, ce qui crée un meilleur climat, une meilleure ambiance pour prendre des décisions. On a eu plus de temps, plus de pratique et plus d'expérience dans la discussion en raison de cette baisse de possibilité forestière. Quand la CRRNT a été mise sur pied, ce n'était pas quelque chose de nouveau. On a continué sur notre erre d'aller, c'est la même gang qui s'est ramassée là. Alors que d'autres régions ont eu à comprendre cette mécanique-là.

En Outaouais, la mise en réseau des acteurs régionaux était quelque chose de plus nouveau. Il y avait eu, jusqu'à la mise en place de la CRRNT, peu de regroupement régional des acteurs, qui travaillaient plutôt de façon bilatérale. La première étape pour les acteurs était de connaître et reconnaître les autres selon leurs intérêts et leurs façons d'orienter leurs activités. Il s'agira de passer, dans un deuxième temps, de faire mieux avec les ressources naturelles. Ce qui n'est pas acquis d'avance, puisque selon les acteurs rencontrés en Outaouais, il s'agit de voir la planification intégrée comme un travail à long terme. Lockwood et ses collaborateurs (2009), avaient d'ailleurs déjà relevé qu'en Australie, le faible historique d'articulation horizontale entre les acteurs avait pour conséquence de rendre difficile la collaboration lors de la mise en place d'instances régionales de gouvernance des ressources naturelles et que le temps était un facteur bénéfique à cette mise en place. Globalement, pour voir la région comme un acteur de l'innovation en matière de ressources naturelles, il faut se donner le temps de structurer les relations, les idées et les solutions. C'est d'ailleurs ce que souligne Appelstrand (2002) pour les mécanismes participatifs en général. Selon cette dernière, les processus participatifs qui sont opérationnels exigent un investissement en temps et s'inscrivent dans un processus long.

Malgré les distinctions soulignées pour l'un et l'autre des cas, l'analyse des CRRNT en Outaouais et au Bas-Saint-Laurent démontrent l'importance que prend une articulation horizontale. Cette articulation horizontale se traduit par le fait que la région s'impose comme un point de convergence pour les acteurs. Cela, dans la mesure où le rôle qu'on lui investit correspond aux idéaux des acteurs. Comme certains l'ont dit, et ce dans les deux régions : « régionalement, il faut arriver à se donner les moyens de nos ambitions », c'est-à-dire que les acteurs font de leur CRRNT ce qu'ils veulent bien en faire.

7.1.3 Des discussions fondamentales et des opportunités pour la promotion des intérêts

Même si la région prend de l'importance pour les acteurs, cela ne signifie pas systématiquement qu'elle soit effective dans le processus dialogique. Si elle arrive à devenir un espace de rencontre pour les divers intérêts, elle doit aussi permettre leurs expressions. Cette troisième condition, celle d'un véritable dialogue entre les porteurs d'intérêts et une implication complète des participants et experts dans la collaboration, ajoute de la profondeur à l'articulation horizontale. Cela signifie que les régions doivent permettre aux intérêts de se manifester, de se confronter et de s'inscrire, d'une façon ou d'une autre, dans la décision finale. Cela s'exprime, pour les acteurs, par la capacité de l'instance régionale à offrir l'opportunité de s'asseoir et de discuter des choses importantes pour les acteurs. C'est donc dans la capacité de la région à permettre (1) l'expression et la transaction entre les intérêts ainsi qu'à faire rejaillir les valeurs qui leur sont adjacentes, mais aussi (2) à mettre en réseaux les sous-systèmes de valeur et en ayant un rôle d'entremetteur pour les partenariats bilatéraux. Pour Lockwood, cette participation active est synonyme d'une intégration, c'est-à-dire « une connexion et une coordination entre les organisations sur une même échelle de gouvernance » (2009, p. 174, traduction libre).

L'expression et la transaction entre les intérêts et les idées

Alors que la mise en place des CRRNT offre l'opportunité de discuter, l'idéal dialogique²¹ auquel le mécanisme répond suggère que les intérêts sont alimentés et défendus afin de les

²¹ Pour Habermas (2003; 2006), une décision est plus acceptable pour la société si elle est discutée, voire négociée. Les consensus qui découlent d'une procédure de négociation et de démarche de pourparlers entre les intérêts sont

arrimer et d'argumenter l'entente négociée qui en découle. C'est effectivement ce qui ressort d'autres travaux universitaires (Cardinal et Andrew, 2000 ; Klinke, 2009 ; Lockwood *et al.*, 2009 ; Soma et Vatn, 2010), mais aussi des entretiens réalisés. Pour plusieurs intervenants, les choix forestiers ne peuvent plus se faire en fonction d'un seul intérêt dominant et la politique forestière régionale, comme toute autre politique régionale, doit répondre aux attentes du plus grand nombre possible. Les décisions sont donc le plus souvent négociées entre divers intérêts. L'articulation horizontale serait donc conditionnée par le sentiment des acteurs d'avoir une emprise sur le processus, mais encore plus sur le résultat, c'est-à-dire d'avoir une véritable ascendance sur les décisions.

Il faut, selon les acteurs, sentir que la participation a une incidence sur le résultat. Dit autrement, ils aimeraient sentir qu'il est possible de faire, régionalement, ce que l'on vise, sans être entravé par les acquis et d'avoir un réel pouvoir d'influence selon les préoccupations sur certains dossiers régionaux. Cela aura été plus vrai au Bas-Saint-Laurent qu'en Outaouais, puisque dans ce deuxième cas plusieurs personnes rencontrées ont souligné que les thèmes et les sujets abordés touchent peu les intérêts spécifiques, que les préoccupations premières sont difficilement mises à l'agenda et que malgré un ordre du jour plutôt intéressant, celui-ci ne pousse pas à discuter des choses importantes.

De cette incapacité à faire une véritable promotion des intérêts à la CRRNT, en particulier en Outaouais, découlent plusieurs hypothèses et interrogations. Est-ce que ces intérêts sont promus dans d'autres espaces et/ou lieux du système régional, par exemple aux comités? Se manifestent-ils plutôt à d'autres échelles? Les résultats de la recherche, qui avaient comme perspective les CRRNT, ne mettent pas en lumière des réponses satisfaisantes à ces interrogations et placent ces idées comme hypothèses pour des travaux ultérieurs. Par contre, les résultats ont permis de déceler une grande contradiction dans le cas de l'Outaouais; alors que les acteurs accordent une importance certaine à la CRRNT pour la gestion des ressources naturelles, ils n'ont pas nécessairement l'impression qu'ils ont un impact réel. Pour reprendre l'expression d'un interviewé, « je n'ai pas l'impression que c'est là que ça se passe ». Dans le cas de l'Outaouais, l'importance de l'échelle régionale se manifeste plutôt dans la mise en réseau des acteurs.

plus susceptibles de répondre aux attentes sociales. C'est de ces processus d'interaction que découle cet idéal dialogique.

La mise en réseau entre les groupes

En Outaouais, ce sont effectivement les contacts et les informations qui découlent des rencontres de la CRRNT qui sont très importants pour les commissaires. Les échanges d'information entre les groupes, mais aussi avec les élus des MRC, servent à structurer les activités spécifiques des groupes et à assurer un certain arrimage entre celles-ci et la vision régionale. À l'instar de ce que démontrent Lockwood et al. (2009), nos deux études de cas sont la preuve que les rencontres entre gestionnaires de territoire et acteurs du milieu permettent une mise en réseau qui est bénéfique pour l'ensemble des acteurs et offre un potentiel de partenariat. Cette mise en réseau ne se traduit pas encore par des partenariats externes en Outaouais, mais c'est le cas au Bas-Saint-Laurent.

En effet, le seul cas de partenariat extérieur à la CRRNT, entre deux organisations régionales dont les intérêts sont divergents, a été recensé au Bas-Saint-Laurent. Grâce à la CRRNT, le groupement autochtone et le CRE ont soumis un projet commun, à la suite d'une alliance sur des intérêts convergents aux deux groupes, qui n'avaient jamais travaillé ensemble au préalable. Aussi, le groupe des Premières nations a décidé de s'impliquer dans le conseil d'administration du CRE, en raison du partage d'idées et de valeurs communes. On peut toutefois voir un certain partenariat interne à la CRRNT de l'Outaouais entre la DGR du MRNF et la permanence de la CRRNT de cette région. Toutefois, cette articulation partenariale relève moins d'une mise en réseau horizontale que d'un processus de fonctionnement vertical.

Les analyses précédentes ont démontré les difficultés d'une véritable articulation horizontale du système régional de l'Outaouais. L'explication la plus plausible, qui permettrait d'expliquer les difficultés de la CRRNT de l'Outaouais à mettre en œuvre cette dynamique horizontale repose sur cette condition, celle de mettre en relation les groupes et les intérêts. En effet, les résultats ont démontré qu'en Outaouais, il a été nécessaire de forcer – soit par un travail intense de recrutement pour certains secteurs, soit par une sollicitation accrue des acteurs eux-mêmes pour être présente à la CRRNT – la convergence des acteurs vers l'organisation régionale, ce qui aurait artificialisé les rapports horizontaux entre les organisations régionales. Pourquoi artificialisation? Parce qu'il y avait peu, voire même pas, de dynamique horizontale à l'échelle régionale avant la mise en place de la CRRNT en Outaouais. Les réseaux privilégiaient d'autres canaux et/ou d'autres échelles, alors qu'au Bas-Saint-Laurent,

la mise en place de la CRRNT a signifié, à peu de chose près, une officialisation des relations déjà existantes.

Globalement, les conditions horizontales s'articulent autour de l'acteur et de la dynamique de sa participation. Cette dynamique repose en premier lieu sur la question de l'inclusion, mais aussi de son sérieux à prendre part au mouvement horizontal et à sa propension à faire valoir les intérêts. En somme la (re)territorialisation, dans un contexte de *rescaling* et d'action publique, de la gestion des forêts à l'échelle régionale au Québec a signifié, dans la perspective horizontale, un réajustement de l'action collective. Alors que cette action collective était parfois locale, parfois régionale et d'autres fois provinciale dans l'organisation décisionnelle forestière, le déplacement de celle-ci vers l'échelle régionale ne signifie pas une perte de l'action collective pour les autres échelles. Il s'agit en fait pour les acteurs de se trouver une place dans l'organisation scalaire qui vient d'être ébranlée par une réforme. Des recherches avaient déjà établi que l'action collective à l'échelle locale n'avait pas les mêmes répercussions territoriales en fonction de la capacité des acteurs à se constituer en réseau solide (Leclerc et Andrew, 2013). Au Bas-Saint-Laurent, l'action collective régionale qui prévalait avant la CRRNT était assez élevée, ce qui signifie un impact territorial plus effectif. En Outaouais, la réactualisation des processus à l'échelle régionale a entraîné la création de toute pièce d'une dynamique territoriale, ce qui implique un plus faible impact à court terme. Les défis territoriaux pour la CRRNT de l'Outaouais sont donc plus grands que ceux du Bas-Saint-Laurent, dans une perspective horizontale.

7.2 En s'articulant verticalement

En ce qui concerne la verticalité, celle-ci correspond notamment à l'imbrication scalaire et à l'organisation d'un système de décision imbriqué en étage ou, pour reprendre l'image de Henri Lefebvre (1986), en mille-feuilles. Il s'agit ici d'observer et de discuter des facteurs qui permettent d'expliquer la transformation des niveaux décisionnels par une concrétisation de nouvelles relations publiques et politiques dans la transformation de l'État. La création de nouveaux espaces politiques entraîne inévitablement un déplacement des centres décisionnels, l'articulation verticale souhaite observer ce déplacement et l'analyse a permis de déceler trois facteurs qui donnent un sens à cette verticalité, offrant à l'échelle régionale une certaine intensité de pouvoir et une plus grande emprise territoriale. Ces trois facteurs sont : (1) la capacité de l'échelle régionale à capter, porter et représenter les intérêts

régionaux, (2) l'importance de cette échelle pour les autres échelles et (3) la fluidité ascendante et descendante. Aux fins de discussion, il s'agit de mettre en lumière ce que les résultats nous apprennent en regard de ces différents éléments.

7.2.1 La région comme échelle de représentation des intérêts

La première condition à la verticalité est la capacité du système régional à capter les enjeux liés aux divers intérêts, à se les approprier et à les porter, c'est-à-dire à être en mesure d'y donner suite. Cela concerne donc la capacité de la structure régionale à s'approprier et à incarner l'ensemble des valeurs par la mise en perspective d'enjeux suffisamment globaux, mais qui, à la fois, lui sont spécifiques. Cette condition est intimement liée au potentiel de la région à devenir le contenant des intérêts et le récipient des enjeux, pour les acteurs. D'ailleurs, pour la majorité des acteurs rencontrés, le rôle premier des CRRNT et du système régional est de porter et défendre les intérêts régionaux. Toutefois, plusieurs ont aussi nuancé la capacité des régions à véritablement y arriver, le rôle dévolu à la région n'est pas nécessairement spécifié dans la mise en place des CRRNT, alors chacun lui donne le rôle qu'il veut bien. Pour beaucoup, le rôle se limite à la production du PRDIRT, mais il faut aussi en assurer la mise en œuvre et le suivi, ce qui n'est pas nécessairement acquis pour les CRRNT, ont souligné certains.

Pour avoir une emprise verticale, les régions doivent pourtant faire preuve d'une certaine capacité d'attraction, de récupération et de mise en valeur des enjeux qui sont à la fois globaux et spécifiques à cette échelle. Les acteurs doivent sentir que leurs intérêts pourront être défendus à cette échelle, sans quoi, ces derniers mobiliseront plutôt d'autres échelles, d'autres structures pour donner un rayonnement plus grand à leurs intérêts. Voici comment l'a expliqué un interviewé :

Avant la CRRNT, c'était à chacun des groupes à faire sa propre représentation au niveau régional et souvent ils le faisaient plutôt aux échelles supérieures. S'ils le faisaient par le passé, ils le font encore maintenant c'est certain.

Les résultats ont d'ailleurs mis en lumière quelques cas types de cette idée que la région devient une zone intermédiaire pour les intérêts dans la gestion des ressources naturelles, mais qui n'est pas non plus l'unique porte d'entrée pour l'ensemble des enjeux. Par exemple, en Outaouais, les protagonistes de la CRRNT n'ont pas nécessairement réussi à convaincre les groupes autochtones de l'importance des enjeux qui sont portés par l'échelle régionale. À

ce titre, l'analyse démontre que la région peut être une échelle ayant la capacité de représentation des intérêts, mais qu'elle n'est pas la seule à pouvoir les porter, et ce tant du côté des participants que des non-participants aux instances régionales qui font abstraction des mécanismes régionaux. Certains voient le potentiel de l'instance régionale à porter des enjeux relativement globaux, mais qui sont aussi uniques à la région, alors qu'ils voient les enjeux plus techniques et spécifiques aux échelles plus fines, mais qui touchent souvent les mêmes intérêts.

La mobilisation d'une échelle ou d'une autre, ou encore de plusieurs échelles par un intérêt est la plupart du temps stratégique, sans que cela ne soit nécessairement conscient. Par exemple, lorsqu'il est question de l'enjeu environnemental, certains ont souligné que les intérêts qui y sont accolés auraient peu de portée à l'échelle internationale et qu'à l'échelle locale ceux-ci trouveraient peu de résonance et de cohérence, ce qui justifierait la participation des CRE à l'échelle régionale. À l'opposé, un intervenant a expliqué avoir fait des démarches simultanées dans plusieurs comités à l'échelle régionale, mais aussi à des échelles supérieures et inférieures, afin de promouvoir un secteur particulier : « Pour cogner sur le même clou et démontrer qu'il y a un intérêt et un potentiel », avoue cet intervenant. Ces deux logiques, ainsi que des variantes de celles-ci s'appliquent à plusieurs autres enjeux, soulevés par les intervenants rencontrés. D'ailleurs, plusieurs ont signalé que les échelles avaient chacune un rôle spécifique dans la gestion des forêts et que, dépendamment de la sphère à laquelle s'adresse un enjeu, celui-ci doit être défendu à la bonne échelle. Avec la mise en place des CRRNT, les intervenants forestiers régionaux voient généralement à l'échelle régionale un rôle et une fonction stratégique alors que les autres échelles font des fonctions plus opérationnelles au local, d'expertise pour les comités, la CRÉ s'occupe plutôt des représentations politiques et, finalement, le MRNF représente un niveau plus bureaucratique. Or cette vision ne s'avère pas la même lorsque l'on s'adresse à un intervenant du niveau provincial par exemple, les fonctions des échelles sont des fonctions relatives, qui dépendent de ce que l'on porte comme enjeu et à l'échelle à laquelle cet enjeu s'adresse. Les fonctions attribuées aux échelles sont donc relatives. Elles changent selon les acteurs, selon les échelles et selon les régions.

Cette analyse démontre l'importance de créer des opportunités d'entrées sur diverses échelles pour les enjeux. Un acteur doit, selon cette logique, être en mesure de choisir la meilleure échelle pour porter son intérêt, voire de le porter sur plusieurs échelles

simultanément afin de créer une cohérence scalaire pour son enjeu. Cette conception de la verticalité, qui se dessine dans la gouvernance des forêts publiques au Québec, vient appuyer l'idée de la politique des échelles et de l'effet mille-feuille de la scalarisation de Lefebvre (1986) reprise par Brenner (2004). Ces derniers comparent la multiplicité d'échelles à la pâte feuilletée du mille-feuille. Ces échelles évoluent simultanément sans prendre la même importance au même moment et en se recoupant parfois. Cela s'est avéré vérifié par la recherche, en se manifestant par exemple dans ce court extrait qui reprend des idées maintes fois soulevées.

Les possibilités sont là pour que les gens en région aient différents niveaux d'entrée dépendamment des programmes. D'autres fois, ils jouent sur plusieurs plans en parallèle. La CRÉ va à Québec alors que les MRC viennent à la direction régionale par exemple

Les régions sont donc appelées à trouver leurs places intermédiaires entre le global et le particulier, ce que les systèmes régionaux des deux régions étudiées arrivent à faire relativement bien, malgré certaines tensions. Par exemple en Outaouais, la vision régionale et la capacité de la CRRNT à incarner les intérêts plus globaux sont parfois court-circuitées par des visions plus fragmentées, par les intérêts des MRC. Cela, en raison de la domination des élus qui ont le réflexe de défendre leurs localités au détriment parfois de la vision régionale. Au Bas-Saint-Laurent, cette capacité est plutôt enfreinte par le peu de marge de manœuvre que pourrait laisser le MRNF à la CRRNT. Ce que montrent aussi les résultats, c'est que la capacité réelle des régions à rencontrer cette première condition est mitigée parce que les CRRNT ont encore peu de potentiel, puisqu'elles n'auront qu'un véritable rôle à partir d'avril 2013. La période de l'étude, de 2008 à 2011, est une période transitoire, au cours de laquelle les CRRNT ont dû se définir un rôle et une place dans une organisation scalaire décisionnelle qui lui laissait encore qu'une mince marge de manœuvre. Cette dernière dépend du rôle que l'on donne, ou donnera à la région. Depuis l'adoption des PRDIRT à la fin de l'année 2011 et depuis la mise en chantier des premiers objectifs du PRDIRT, les CRRNT ont à relever ce défi majeur, de se définir un rôle et de faire reconnaître cette place par les autres instances.

7.2.2 En reconnaissant que la région joue un rôle

Comme l'ont déjà identifié Lockwood et al., cette deuxième condition met en lumière la confiance de la structure verticale envers la région. Pour ces auteurs,

Trust by governments in regional natural resources management was identified as a key requirement for the establishment of more durable and flexible funding arrangements (2009, p. 180).

La dynamique verticale repose donc sur la latitude de la région qui se compare à un jeu entre l'encadrement de l'État et de ses dirigeants et l'autonomie de la région par rapport aux décisions qu'elle prend pour ses ressources naturelles. Cette reconnaissance que la région joue un rôle structurant dans la gestion des ressources naturelles se mesure par le degré d'autonomie et de confiance réciproque entre les échelles et notre analyse souligne que cette reconnaissance est encore floue à plusieurs égards, et ce dans les deux cas. Cette confiance dépend aussi et surtout de la place et du rôle que joue le MRNF dans les décisions, puisque c'est ce dernier, avec les modifications au régime forestier, qui a structuré l'organisation des instances régionales pour la gestion des ressources naturelles.

L'échelle régionale n'est pas nécessairement encore reconnue comme un acteur important par les autres échelles et ceci, comme nous l'avons expliqué précédemment, est plus vrai au Bas-Saint-Laurent qu'en Outaouais. Les commissaires du Bas-Saint-Laurent ont plus d'appréhension envers la réaction des échelles supérieures et inférieures par rapport aux choix qu'ils ont faits, comparativement à ceux de l'Outaouais. On y est moins confiant du succès d'une véritable modulation par territoire et d'adaptabilité régionale qui sont pourtant importante aux yeux des commissaires. Au contraire, en Outaouais, la confiance mutuelle entre les instances verticales a été relevée comme bénéfique pour cette reconnaissance. L'ouverture d'une instance envers l'autre, principalement à l'échelle régionale renforce l'idée que c'est grâce à un système régional intégré fort que la dynamique verticale se construit. Beaucoup ont effectivement indiqué qu'en Outaouais, le succès des travaux de la CRRNT repose sur le fait que le ministère n'a jamais eu à dire qu'il s'opposait aux procédures et au fondement du PRDIRT et qu'il y a une grande influence mutuelle entre les instances régionales, ce qui crée une confiance.

Dans cette perspective, la délocalisation des ministères centraux vers les régions est cruciale dans régionalisation et la construction des territoires régionaux. Nos résultats démontrent que les DGR du MRNF deviennent effectivement une ressource, voire un pilier dans l'organisation du système régional centré sur les CRRNT. Pour que les CRRNT deviennent les vases communicants de la gouvernance des ressources naturelles, les DGR sont essentielles dans l'organisation scalaire, puisqu'elles sont au cœur de l'interface entre les

niveaux techniques, stratégiques, politiques et bureaucratiques. Les DGR servent de points d'ancrage de la planification opérationnelle et tactique ainsi qu'une ressource essentielle pour l'organisation des manœuvres des différents acteurs.

À cet égard, nos travaux complètent ceux de Moine (2006) sur les systèmes régionaux. Il serait pertinent d'avoir une reconnaissance profonde de la structure du système régional complexe de manière large, puisque la région se construit par la création de liens entre les différentes instances dites régionales. Au-delà de cette reconnaissance, la CRRNT devient le pivot de la dynamique verticale dans la mesure où celle-ci est ouverte vers le haut et vers le bas afin d'agir comme vase communicant entre les instances inférieures et supérieures, tout en conservant une latitude et une flexibilité décisionnelle. Pour conserver cette importance, l'ouverture aux autres échelles doit être dosée, puisque des apports trop grands d'une ou l'autre des instances viendraient délégitimer le travail du système régional.

7.2.3 Un mouvement ascendant et descendant

Le dosage des apports d'une échelle à une autre constitue le ciment de la dynamique verticale. Par exemple, en Outaouais, même si plusieurs exemples mis en lumière dans les chapitres précédents démontrent une grande ascendance du MRNF vis-à-vis certaines décisions par exemple quand la DGR fait des modifications au libellé du PRDIRT, d'autres exemples, comme celui des bois sans preneur, ont aussi démontré que le rôle du MRNF a été éludé par la CRRNT. La dynamique interscalaire repose en fait sur une interpénétration des échelles, qui se situe entre ruptures et continuités. Cette dynamique de conciliation et de tension permet de délimiter les champs d'intervention et les rôles de chacune des échelles à travers le temps.

En effet, les résultats montrent qu'il y a parfois quelques tiraillements, entre la CRRNT et le local. C'est particulièrement le cas en Outaouais, alors que parfois « chacun tire sur son bord de couverture » pour la mise en valeur de sa propre MRC ou de sa propre ville, et que, d'autres fois, les acteurs sentent qu'ils ont tous le doigt sur la plume pour créer un continuum entre les plans opérationnels des tables GIR, le PRDIRT de la CRRNT et les calculs d'aménagement produit par le MRNF.

C'est aussi la flexibilité verticale et le flou entre les instances qui permet aussi aux idées, aux intérêts et aux enjeux de transcender l'échelle spécifique sur laquelle ils s'incarnent. Cette troisième condition mise donc sur la porosité des échelles, les unes par rapport aux autres. C'est ce qui permet, par exemple, à un groupe qui ne participe pas aux CRRNT d'intégrer une échelle et d'avoir l'impression que ses intérêts sont tout de même pris en compte, sans avoir à multiplier les représentations de cet intérêt. En bref, il ne suffit pas de faire d'une échelle une instance et que cette instance soit ouverte aux échelles inférieures et supérieures, mais qu'il y ait une véritable circulation des idées, des intérêts et des enjeux entre les échelles, afin de les ancrer les unes aux autres et de faire du système scalaire un système de représentation de ces éléments.

La dynamique verticale repose donc sur l'interaction des échelles les unes avec les autres, afin de faire sa place et de s'autodéterminer un rôle. Dans un contexte où les régions sont en période d'apprentissage et d'outillage pour mettre en œuvre une transition de la gestion forestière, les CRRNT doivent s'inscrire dans ce rapport interscalaire. Or, ces liens sont encore flous et complexes, même s'il y a de nombreux liens avec diverses instances régionales et avec les échelles supérieures ou inférieures, ces liens sont plus ou moins formalisés. C'est d'ailleurs ce qui fait dire à plusieurs intervenants, surtout au Bas-Saint-Laurent, qu'on peut s'interroger sur la volonté concrète que les régions arrivent à prendre en charge la gestion du territoire forestier régional dans le nouveau régime forestier.

7.3 Vers une interpénétration des dynamiques horizontale et verticale?

Dans une perspective plus théorique, cette étude a permis de construire une grille de lecture plus simple qui repose sur la collecte de données et dont les éléments ont été précisés par les données recueillies. Cette grille de lecture de la construction territoriale présentée dans le Tableau 8 est indissociable de la construction théorique de cette thèse, ce qui en fait d'ailleurs l'originalité. En effet, l'utilisation combinée de différents cadres théoriques a permis de développer des perspectives analytiques particulières. Si ces perspectives ne sont pas nouvelles, elles ont généralement été considérées de façon séparée. C'est d'ailleurs la proposition que faisait Faure (2007), sans toutefois avoir éprouvé le modèle. Cette thèse a permis d'intégrer ces approches dans un processus de recherche plus global et de les inscrire dans une perspective théorique précise, celle de l'approche par le territoire. Ce travail de recherche a aussi permis d'élargir les propositions de Faure en les reliant à d'autres

propositions analytiques, par exemple celles des politiques publiques. L'avantage de la construction théorique, de la mise en relation des perspectives analytiques et de la grille d'analyse (Tableau 5) développée pour saisir le double mouvement est celui de comprendre l'organisation du pouvoir à partir de dimensions multiples.

Tableau 8 : Grille de lecture des dynamiques horizontale et verticale

Articulation horizontale	Articulation verticale
L'inclusion, la participation et la représentation des acteurs et des intérêts	La bonne échelle de représentativité
Reconnaissance de l'importance du territoire (par les acteurs)	Reconnaissance de l'importance du territoire (par les autres échelles)
Capacité de discussion et de promotion des intérêts	Capacité de faire et de porter le projet territorial dans un mouvement ascendant et descendant

Cette recherche était la première, à notre connaissance, à mobiliser les deux courants (horizontal et vertical) de manière complémentaire. Si ce croisement fait généralement consensus dans les travaux sur le territoire (Faure et Négrier, 2007), peu ont appliqué un cadre aussi exhaustif pour saisir les dimensions à la fois d'un point de vue de négociation publique et de pratique politique. Le croisement d'une théorie de l'action publique (Faure et Douillet, 2005 ; Hassenteufel, 2008 ; Lascoumes et Le Galès, 2007), issue de la tradition française, et celle, plus anglo-saxonne, du rescaling (Brenner, 2004 ; Masson, 2006 ; Swyngedouw, 2004a) permet d'observer de manière plus holistique les nouvelles formes de pouvoir, du moins celles qui prennent place dans le milieu forestier. Pour confirmer l'utilité du double modèle théorique, mis de l'avant dans cette thèse, des études supplémentaires sont requises sur d'autres sites locaux ou régionaux du milieu forestier et dans d'autres domaines. De plus, le contexte incertain du milieu forestier constitue une limite à la compréhension qu'aura pu apporter le modèle théorique. Afin de consolider l'analyse actuelle du phénomène, il semble nécessaire de faire un suivi, en fonction des indicateurs établis dans cette thèse, les cas déjà étudiés afin de comprendre l'organisation des espaces de pouvoir dans le temps long. Ce processus aurait pour effet de consolider les outils analytiques développés dans cette thèse et confirmerait leur utilité théorique.

Dans une perspective analytique, les résultats montrent, à l'instar de ceux de Pasquier (2004; 2012) que les capacités politiques territoriales résident dans l'interaction entre les acteurs et les institutions. Les analyses et résultats de cette thèse viennent aussi contribuer aux réflexions théoriques sur des champs disciplinaires qui sont périphériques/connexes à ceux mobilisés de manière centrale par cette thèse, soit ceux du territoire, de l'action publique et du rescaling. Par exemple, les avancées de cette thèse permettent de porter un regard critique sur certains éléments d'analyse des politiques publiques. Dans cette perspective, d'une part, cette thèse ajoute une voix à celles qui suggère que les politiques publiques peuvent être analysées à partir d'un cadre qui repose sur les « 3 i » (idées, intérêts, institutions) (Hall, 1997 ; Kübler et de Maillard, 2009 ; Lascoumes et Le Galès, 2007), en particulier lorsqu'il est question d'analyse comparée ou contrastée. D'autre part, les résultats confirment la nécessité d'ajouter cette dimension de comparaison, sous-jacente à cette analyse et liée de manière plus intrinsèque au territoire, comme l'ont suggéré Faure et Négrier (2007). Aussi, l'analyse globale appuie aussi l'idée de Moine (2006) voulant que les territoires tendent à s'organiser en système complexe et ces systèmes doivent être appréhendés de manière multidimensionnelle.

Ainsi, l'hypothèse de Pasquier (2012), qui voit les institutions comme au confluent d'un mouvement top down, bottom-up et plus horizontal reste aussi celle des travaux qui suivront cette thèse. Toutefois, l'analyse qui découle de cette thèse indique que ce sont les spécificités liés à ces deux mouvements qui font des modèles territoriaux des modèles différenciés. La cristallisation est difficilement décelable puisque le résultat de l'interaction de la verticalité et de l'horizontalité se manifeste différemment selon les six points de la grille de lecture présentée au Tableau 8 de ce chapitre. Les structures ainsi mises en place dans une double dynamique peuvent être considérées comme des interfaces qui permettent de saisir « comment les frontières d'un espace infra étatique se construisent, se stabilisent et changent » (Pasquier, 2012, p. 61) orientant et donnant sens aux pratiques des acteurs situés au croisement des politiques de modernisation de l'État (la décentralisation ou la régionalisation), des mobilisations diverses (bottom-up) et des dispositifs de gouvernance. Globalement, le modèle théorique construit aux fins de cette recherche doctorale permet de saisir qui la dynamique à l'œuvre dans la construction et la mise en place d'institutions serait l'interface du changement politique et de sa cristallisation.

Sur un plan plus pratique, les informations relevées par cette étude permettent une approche réflexive sur les nouveaux espaces de pouvoir dans le milieu forestier. Les analyses permettent de faire un bilan de la première phase d'élaboration du PRDIRT pour les CRRNT étudiées, à l'aube de la phase de mise en œuvre de ce premier PRDIRT et du processus d'élaboration du second. L'image projetée par cette première analyse sur le phénomène de mise en place des CRRNT au Québec permet aussi aux autres CRRNT de se situer par rapport aux indicateurs développés dans le cadre de cette recherche doctorale (identifiés dans le Tableau 5 ainsi que dans le Tableau 9). Idéalement, un processus de recherche plus substantiel aurait offert un panorama plus large des mécanismes de mise en place des CRRNT à travers le Québec. De manière plus globale, cette recherche a fait un portrait des nouvelles pratiques sociales qui se dessinent dans un contexte de transformation profonde d'un secteur économique clé au Canada, celui de la forêt, et de l'organisation du travail dans ce secteur.

*

* * *

La région peut être vue comme un ensemble d'exception qui se construit dans une dynamique horizontale et verticale. Participent à la construction de ce bloc, diverses instances appelées à prendre une place autour des CRRNT en regard de l'enjeu des ressources naturelles. L'étude des CRRNT a permis de mettre en lumière la configuration du système régional qui est spécifique à chacune des deux régions étudiées, ce qui implique des retombées différenciées dans les régions. À l'instar d'autres études qui ont mis en lumière d'autres mécanismes qui permettent la redynamisation régionale au Québec, par exemple les pactes ruraux (Joyal et El Batal, 2007 ; Solidarité rurale du Québec, 2006), les CRRNT offrent un potentiel de multiplication des retombées positives. Les acteurs rencontrés, eux, reconnaissent que les investissements qui découlent de l'État central, tant en termes d'enveloppes budgétaires qu'en emprise sur le territoire, se multiplient souvent par dix aux échelles plus fines. Cela démontre que, lorsqu'il y a un potentiel de dynamisation pour une échelle ou une autre, cette échelle trouvera et prendra sa place. La décentralisation, peu importe sa forme et l'échelle de la dévolution, permet de construire ou de renouveler un système logique qui se renouvelle et se dynamise. C'est du moins ce que nous avons constaté pour l'échelle régionale dans le contexte forestier québécois. Les intervenants avouent qu'ils veulent faire de cette opportunité, quelque chose de bien.

Faire de l'échelle régionale une échelle importante a été, dans le cas des CRRNT, un projet d'État (Randles et Dicken, 2004), c'est-à-dire initié par une politique d'État centralisé, puisque c'est l'État central qui a la capacité de réguler l'espace. Il est l'organe d'intervention spatiale pour structurer la cohérence territoriale. Les institutions que l'État croit pertinentes pour cette structuration sont souvent les ramifications du gouvernement et de la représentation de l'État-nation aux échelles inférieures. En soi, ce phénomène ne consiste pas en une territorialisation et ce genre de projet pourrait être contestable et contesté (Swyngedouw, 2004b). Selon Muller (2004), l'État reste généralement le cadre formel de la société par rapport à elle-même. En ce sens, le cas des CRRNT n'est qu'une manifestation de la ramification de l'État-nation. Toutefois, Muller (2004) indique aussi que la transcendance de la société, dans les nouveaux cadres, de pouvoir se transforme et se complexifie. Dans une perspective territoriale, c'est par la configuration spécifique des dynamiques horizontales et verticales que les institutions arrivent à mettre en place une certaine territorialisation. Cette territorialisation se caractérise par l'adaptation du modèle de gouvernance et de la configuration particulière des interactions, tant entre les individus et les groupes qu'entre les institutions (nouvelles et existantes) qui sont liées de près ou de loin à l'enjeu. Ainsi, nos résultats ont démontré qu'on ne peut pas comprendre la CRRNT comme la seule forme de territorialisation, mais plutôt comme une partie de celle-ci au sein d'un tout régional. Nous devons parler, pour saisir la territorialisation, d'un système régional qui prend forme au milieu duquel la CRRNT occupe une place de choix dans la structure de pouvoir sur les forêts. Les CRRNT, et plus largement le système régional qui se construit autour du nouveau cadre, pourraient devenir un projet contesté.

Le risque est celui que, dans le cadre d'une politique portée par l'État, l'on décentralise le cadre et la structure, mais pas la logique. Cela pourrait provoquer un conflit territorial, se manifestant par des ruptures dans l'horizontalité et la verticalité. Pour l'instant, le cas des CRRNT ne porte pas le fardeau de la preuve de ce conflit territorial, malgré certains constats de ruptures pour les régions étudiées. En fait, même si les acteurs ont certains doutes quant à l'impact (réel ou significatif) des CRRNT, elles sont pour l'instant l'espace et le lieu où se manifeste la mise en relation des acteurs et des institutions. Les doutes sont plutôt attribuables au contexte d'incertitude au moment de l'étude. En effet, le plus grand défi des CRRNT est à venir, il consiste en l'entrée en vigueur des PRDIRT régionaux, dont il faudra éventuellement évaluer la mise en œuvre. Aussi, les CRRNT devront être en constante

évolution, afin de s'adapter aux changements, surtout en ce qui a trait aux 6 conditions soulevées par l'étude de cas; l'inclusion et la représentation effective des divers intérêts, la reconnaissance du rôle des régions de la part des acteurs et des autres échelles ainsi que les discussions effectives autour des véritables enjeux et sur diverses échelles. À cet égard, nos deux cas ont démontré une territorialisation différenciée, dont le temps ne peut que permettre une consolidation tant verticale (surtout au Bas-Saint-Laurent), qu'horizontale (en particulier en l'Outaouais).

Il subsiste encore des flous dans la construction territoriale régionale pour la gouvernance des ressources naturelles et du territoire, mais c'est ce flou qui permet aux régions d'adapter le modèle à leur système régional afin qu'elles deviennent elles-mêmes de véritables acteurs de pouvoir pour le milieu forestier. C'est l'écart avec le modèle idéal à la jonction des deux dynamiques qui fait de chacun des modèles de CRRNT des espaces de différenciation territoriale. La mise en place des CRRNT permet d'orienter et de canaliser les efforts de développement lié aux ressources naturelles de manière spécifique pour chacun des territoires étudiés. Derrière le jeu d'échelles et le jeu d'acteurs, quel qu'il soit, se cache un potentiel pour la CRRNT à prendre le rôle de « chef d'orchestre » en Outaouais ou pour permettre à tous de « pédaler tous dans le même sens » au Bas-Saint-Laurent. Il s'agit, somme toute, d'« avoir tous le doigt sur le crayon » dans la perspective régionale, démontrant par le fait même un renouvellement de la capacité territoriale des régions du Québec dans la gouvernance forestière.

Conclusion

Cette recherche doctorale a permis de comprendre comment se construisent les territoires régionaux en mobilisant l'exemple de la mise en place des Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire au Québec. Notre regard s'est posé sur la transformation des formes de pouvoir à l'échelle régionale dans un contexte de changement législatif autour de la question forestière dans la province. Ce que nous avons observé dépasse le simple phénomène de transfert linéaire de pouvoir de l'État central vers les régions tel qu'on le retrouve dans la littérature habituelle sur la décentralisation. La transformation s'apparente plutôt à celle attendue, c'est-à-dire celle de cristallisation d'un double mouvement, un premier horizontal, incarnant la mobilisation sociale autour de la question forestière et le deuxième, se manifestant par une imbrication des échelons administratifs pour les forêts. Les résultats, issus de l'étude de deux régions, ont démontré des constructions spécifiques par région. Cela montre, dans une perspective plus large, que les idées du jeu d'échelle et de l'action collective dans l'organisation politique sont toujours valables et qu'elles conduisent à des ensembles régionaux différenciés.

Notons que la double construction théorique, celle de l'articulation entre l'action publique et le changement d'échelle, a été peu exploitée auparavant. En effet, elle a mobilisé peu de travaux de recherche, tant dans les réflexions méthodologiques que dans son application empirique. Si les travaux français sur l'action publique ont largement fait état du changement des formes de pouvoir à l'échelle dans le contexte européen, elles ont peu fait transcender les analyses sur l'imbrication des diverses échelles. Aussi, outre les propositions de Faure (2007), peu de publications dans ce domaine portent sur les perspectives méthodologiques de ces analyses. Il s'agit d'ailleurs là d'un apport scientifique important de cette thèse. Dans le champ du rescaling, les travaux de Brenner (2004) sont assez marginaux et ses analyses sont somme toutes assez théoriques. En effet, les travaux de Brenner trouvent peu d'application empirique, à quelques exceptions près (Lockwood *et al.*, 2009 ; Masson, 2006 ; Perreault, 2006), et souvent celles-ci demeurent à un niveau théorique et épistémologique. Aussi, les réflexions de Brenner portent largement sur les perspectives analytiques du rescaling, elles sont toutefois peu orientées par des processus méthodologiques précis. Les outils développés dans le cadre de cette recherche doctorale proposent des orientations méthodologiques nouvelles pour l'étude des échelles. Enfin, situer la politique des échelles

dont s'inspire Brenner dans les approches par le territoire constitue aussi une avancée scientifique, puisque sa conception scalaire évacue la notion de territoire, pourtant centrale dans la question des échelles et de leurs rapports.

D'un point de vue appliqué, les réflexions entourant ce travail doctoral jettent aussi un éclairage nouveau sur des hypothèses qui avaient peu été exploitées par la recherche scientifique. En effet, l'objet forêt est assez nouveau pour les sciences sociales et mettre en lumière le phénomène récent de mise en place des CRRNT permet de consigner des réflexions sur l'organisation sociale qui prend forme autour de la question forestière. D'une part, nous avons souligné que la mise en place d'une nouvelle structure décisionnelle, dans le contexte du nouveau régime forestier, permet de passer à une autre étape de l'intégration des acteurs. Alors que beaucoup ont souligné que la transformation du régime forestier de 1986 avait permis d'ouvrir le secteur forestier aux autres intérêts, la nouvelle loi sur la gestion durable des territoires forestiers vient plutôt consolider la contribution de ces autres intérêts en structurant et officialisant les interactions. Par contre, nos constats vont aussi dans le sens de ceux d'autres chercheurs lorsqu'il est question de démocratie participative, celui du danger d'instrumentalisation de la participation (Blondiaux, 2007 ; Blondiaux et Fourniau, 2011). Si les nouvelles structures ont été créées principalement pour répondre à une demande sociale, il semble pertinent de se questionner à savoir jusqu'à quel point elles répondent pleinement à ces demandes. Les deux cas ont montré les germes d'un glissement vers une structure où l'expression des groupes qui font des propositions divergentes pourrait être marginalisée ou manipulée par des discours plus techniques ou politiques.

Principaux constats

Au **chapitre 1**, nous avons montré que les espaces de pouvoir tendent à se multiplier sur de nombreuses échelles et à prendre des formes de plus en plus participatives. L'État, qui était auparavant observé au regard de sa centralité, ne peut plus être vu comme une entité unique et fermée. Son redéploiement de l'échelle locale à l'échelle internationale et l'ouverture des espaces publics à un nombre croissant d'acteurs obligent à revisiter les conceptions scientifiques qui l'entourent. Aussi, le chapitre montre que ces transformations sont parfaitement observables dans l'organisation du pouvoir dans le milieu forestier canadien. Dans le passage d'une économie forestière centrée sur une régulation étatique nationale et de l'exportation des produits, vers une économie axée sur des impératifs à la fois

internationaux, comme les changements climatiques et une diminution des coûts de production, l'État est de moins en moins apte à réguler les besoins industriels (accessibilité aux marchés) et territoriaux (développement de la main d'œuvre ou prise en charge du paysage). À ce titre, nous avons expliqué une transformation des mécanismes de prise en charge des territoires forestiers, qui s'expliquent tant par la décentralisation que par le renouvellement des acteurs. Les changements du pouvoir prennent donc la forme à la fois d'un étalement scalaire du pouvoir, qui se manifeste par la prise en charge des collectivités de leurs territoires forestiers, à la fois d'un éparpillement des acteurs de pouvoir. C'est le cas, par exemple, des ententes prises par les entreprises elles-mêmes (avec la certification forestière ou encore par l'intégration des valeurs d'acteurs non traditionnels dans les processus forestiers). Au Québec, cette transformation est cristallisée par la nouvelle loi 57 sur l'aménagement durable des territoires forestiers, qui organise la structure scalaire de la gestion des forêts du local au national et qui assure la participation d'un grand nombre d'acteurs dans cette organisation du pouvoir. L'échelle régionale retient particulièrement notre attention puisqu'elle devient l'échelle pivot dans cette structuration. Toutefois, il semble difficile d'expliquer les formes spécifiques de ces nouveaux lieux de pouvoir avec les ensembles théoriques mobilisés à ce chapitre.

Pour étudier l'échelle régionale, le **chapitre 2** proposait une approche par le territoire. Une telle approche a pour avantage de mettre en lumière les structures de résolutions à la fois des conflits sociaux et des problèmes publics. À cet égard, une construction théorique relativement nouvelle devait permettre d'observer les deux phénomènes qui émanent de l'approche territoriale, mais qui découlent aussi de la transformation de l'État. Ainsi, le cadre théorique s'articule sur deux plans. D'une part, dans une orientation horizontale, l'action collective permet d'observer les mobilisations sociales qui se structurent autour des nouvelles instances et la capacité des nouvelles instances à capter ces mobilisations sociales. D'autre part, dans le sens vertical, les théories sur le *rescaling* de l'État et du jeu d'échelles proposent que les transformations scalaires relèvent d'une mouvance de l'État et une analyse en ce sens s'attarde aux forces à l'œuvre dans sa construction et son organisation. Cette thèse a soutenu que la dynamique entre les deux mouvements, horizontal et vertical, est à l'œuvre dans la construction de l'échelle régionale comme nouvel espace de pouvoir.

Si le chapitre 2 a permis d'identifier l'arène et le forum comme concepts clés afin d'observer la différenciation régionale dans la construction des nouvelles formes de pouvoir, ils invitent de manière très précise à explorer les relations qui ont cours au sein même de ces espaces. Les perspectives méthodologiques liées à la construction théorique et à ces deux concepts sont présentées au **chapitre 3**. Ce chapitre explique que les deux concepts mobilisés permettent d'observer le contraste entre les espaces politiques, dans la mesure où une arène présente des qualités transactionnelles entre les intérêts qui permettraient la prise de décision alors que le forum constitue plutôt un lieu de discussion, dont l'objectif est la mise en relation ainsi que l'information des acteurs et de leurs discours. L'analyse différenciée proposée au chapitre 3 a nécessité la construction d'outils analytiques propres qui se sont toutefois structurés autour d'approches déjà développées. Les approches retenues sont celles de la démocratie différentielle qui suggère de relever les éléments quant à l'historicité de la structuration du pouvoir, aux interactions à l'œuvre dans les rapports de pouvoir ainsi qu'à la représentation des formes de pouvoir. À cela nous avons développé trois éléments qui sont à analyser dans chacune des perspectives, soit les acteurs, la structure et la substance. C'est le croisement entre les approches et les éléments qui ont composé le centre du cadre analytique.

Le cadre analytique ainsi développé a permis d'étudier deux cas régionaux, le Bas-Saint-Laurent et l'Outaouais, afin de faire ressortir les principales forces à l'œuvre dans l'organisation spécifique du pouvoir régional. Le **chapitre 4** a présenté le Bas-Saint-Laurent comme une région aux valeurs régionales fortes. En effet, les résultats démontrent un ancrage régional fort qui suscite de fortes mobilisations entre les acteurs et leurs intérêts ainsi qu'entre les structures, qui sont à la fois bénéfiques et contraignantes. Nous avons démontré que même si la CRRNT devenait une structure centrale dans les représentations du pouvoir forestier, beaucoup de doutes sont émis quant à la capacité de la CRRNT à véritablement prendre en charge les territoires forestiers. Cela, en raison d'une certaine rupture verticale dans la mise en place des nouvelles formes de pouvoir. Au **chapitre 5**, nous avons expliqué que l'Outaouais était une région aux multiples territoires. En effet, à l'égard du faible historique de mobilisation régionale en regard de la question forestière, l'Outaouais se trouve à assembler les nombreuses pièces d'un casse-tête, tant en ce qui a trait aux acteurs, qu'à l'égard des structures et du contenu des discussions. Si on y trouve une forte imbrication scalaire, qui permet aux différents territoires sous-régionaux de prendre forme sous le chapeau régional, l'organisation horizontale, elle, est relativement éclatée.

C'est à la lumière de ces principaux résultats que le **chapitre 6** observe une organisation différenciée du pouvoir dans les deux régions à l'étude. D'abord, pour le Bas-Saint-Laurent, notre analyse indique une organisation horizontale agencée de manière à renforcer la capacité transactionnelle entre les intérêts, dans le but avoué de mettre en politique des stratégies mitoyennes. À cet égard, nous avons démontré que la structure régionale présentait les caractéristiques d'une arène. À l'opposé, l'Outaouais est caractérisé par des discussions qui ne permettent pas la mise en débat et qui limitent la capacité d'expression des intérêts. En ce sens, l'instance régionale est plutôt un forum, qui permet aux acteurs d'y porter leurs doléances et d'échanger des informations qui sont tout à fait cruciales pour leurs activités. Somme toute, le chapitre arrive à démontrer une construction régionale différenciée des formes de pouvoirs, qui sont adaptées au système régional déjà en place.

Le **chapitre 7** s'attarde aux conditions à l'œuvre dans cette construction d'un système régional. En effet, notre discussion démontre que chaque région arrive à construire une organisation du pouvoir qui s'adapte au contexte régional. Si les deux cas étudiés ne constituent pas l'idéal posé par les théories mobilisées par la recherche, ils permettent tout de même de présenter certains éléments qui participent à l'idée d'une dynamique double, horizontale et verticale, de la construction territoriale. Ainsi, nous savons maintenant que l'axe horizontal s'articule autour d'une inclusion représentative des intérêts motivée par des discussions qui favorisent la promotion de ces intérêts. L'axe vertical lui doit permettre aux échelles d'incarner ces intérêts et de les faire transcender d'une échelle à l'autre dans un mouvement tant ascendant que descendant. Nous en concluons que c'est dans le jeu entre les deux axes que se construisent les systèmes territoriaux, qui sont l'incarnation politique des territoires.

Forces et limites de l'étude

Globalement, cette recherche doctorale aura permis de saisir que la régionalisation équivaut à une décentralisation des pouvoirs. Toutefois, cela constitue une analyse facile et étato-centrique du phénomène et l'étude plus approfondie de cette décentralisation permet de voir la création d'un système complexe et une organisation spécifique des rapports au sein de ce système. C'est ce système qui constitue le cœur de l'enchevêtrement des dynamiques horizontales et verticales. En ce sens, un des biais de cette thèse a été de limiter la

compréhension aux CRRNT comme la cristallisation du croisement des deux axes de construction du territoire, alors que le phénomène régional, du moins dans le domaine forestier et très précisément dans les deux cas étudiés, est beaucoup plus large. À cet effet, cette thèse a mis en lumière l'importance de structures scalaires des formes de l'État; nous avons souligné l'importance des DGR du MRNF, de la place et du rôle des CRÉ, de l'imbrication nécessaire entre les CRRNT et les TLGIRT. La scalarisation des instances et des structures constitue une ouverture potentielle à un système d'action imbriqué horizontalement et verticalement. Celui-ci se constitue ou se déconstruit au fil de l'évolution de l'enjeu. Il s'agit là, en quelque sorte, d'une corroboration de la thèse du mille-feuille d'Henri Lefebvre (1986), qui voit les espaces comme une superposition de strates horizontales (de relations sociales) qui s'accolent et se décollent les unes des autres, à l'image de la pâte feuilletée de cette pâtisserie. Une telle corroboration devra toutefois s'appuyer sur un plus grand nombre de cas et porter sur un nombre d'enjeux plus significatifs.

Cette étude a toutefois porté sur un nombre de cas limité et les résultats ne sont pas nécessairement représentatifs de tous les cas possibles. Cela s'explique; la posture épistémologique et les orientations méthodologiques de cette thèse appellent à la prudence en matière de généralisation. En effet, le constructivisme et l'interactionnisme suggèrent des modes d'action étroitement liés aux contextes spécifiques, rendant impossible l'inférence de résultats d'un cas à l'autre. De surcroît, les résultats soulignent l'importance de ne pas généraliser, puisque ceux-ci montrent que les territoires ont des logiques qui leur sont spécifiques. Rappelons aussi qu'une approche par le territoire, comme celle mobilisée dans le cadre de cette thèse, participe généralement à l'idée que les compréhensions générales ne permettent pas de saisir toutes les dimensions des transformations de pouvoir et de structure d'acteurs. Ainsi, jamais cette thèse n'a eu pour ambition de procéder à quelque forme de généralisation qu'il soit.

Malgré l'impossibilité à généraliser, cette recherche arrive tout de même à dégager des constats généraux sur le phénomène plus large de (re)territorialisation et à (re)mettre de l'avant des idées qui avaient été évacuées des analyses en sciences sociales jusqu'à récemment. D'abord, nos résultats participent d'un regain d'intérêt pour l'analyse spatioterritoriale du politique. À cet égard, mais aussi d'un point de vue plus méthodologique, cette thèse a permis de développer de nouveaux outils analytiques pour observer les

nouveaux espaces de pouvoir. A cela s'ajoute qu'assez peu de travaux empiriques canadiens ont permis d'observer le phénomène de différenciation dans les mécanismes de pouvoir, encore moins dans le milieu forestier. La contribution scientifique de cette thèse va également en ce sens.

Dans ses limites et de manière plus pratique, l'étude a porté sur la période de transition dans la mise en place de la nouvelle loi sur l'aménagement durable des territoires forestiers du Québec. Adoptée en 2010, l'application complète de la loi est prévue pour le mois d'avril de l'année 2013. Or, le travail de collecte de donnée s'est déroulé entre 2010 et 2011, période caractérisée par de nombreuses incertitudes et ponctuée par des annonces et des changements pour améliorer l'organisation administrative de la structure de pouvoir. Cette instabilité peut avoir limité la compréhension ou faussé certains résultats. L'ensemble de ces éléments pourront orienter les recherches qui mobiliseront le même cadre ou ayant le même objet de recherche.

Retombées et perspectives

En synthèse, le croisement entre une dynamique horizontale et une dynamique verticale constitue un idéal théorique auquel ni l'un, ni l'autre des cas étudiés ne correspond parfaitement. Par contre, la transposition des deux cas et le contraste fait entre ceux-ci permettent d'entrevoir le large potentiel de ce double mouvement pour l'étude de la territorialisation des politiques publiques forestières ou même plus largement pour celle des politiques publiques en général. Cette même superposition des cas permet aussi d'émettre certaines propositions, afin que les deux CRRNT étudiées s'inscrivent dans une dynamique de construction territoriale réelle.

Grâce à cette recherche doctorale, nous avons pu documenter la mise en place d'un nouveau régime décisionnel autour de la question forestière au Québec. Aussi, nous avons élargi l'analyse du secteur forestier, qui a longtemps été dominé par les sciences naturelles, à des principes de sciences sociales. Évidemment certains éléments mériteraient un approfondissement et il serait utile d'élargir l'échantillon à d'autres CRRNT afin de mieux comprendre la gouvernance forestière au Québec. D'autres pistes peuvent aussi être explorées. Par exemple, une étude plus approfondie de l'imbrication verticale et de l'organisation multiscale du pouvoir dans milieu forestier doit être effectuée. Ce type

d'étude devra inclure les TLGIRT, le système régional et toutes les échelles suprarégionales afin d'obtenir une compréhension plus nette du jeu d'échelle qui se met en place. Il pourrait aussi être pertinent d'explorer la piste du phénomène des systèmes régionaux qui se mettent en place dans les autres régions ou pour d'autres secteurs d'activités.

Appendice A

Grille de collecte de données lors des observations

Grille d'observation des rencontres de commissions régionales

Lieu :

Date et heure :

Durée :

- 1- Espace physique
 - a. Disposition
 - b. Éclairage
 - c. Accessibilité

- 2- Déroulement
 - a. Fonctionnement
 - b. Durée
 - c. Ordre du jour :

- 3- Mots utilisés et sujets de discussion
 - a. Sujets de discussion
 - b. Les mots/discussions qui font consensus
 - c. Les mots/discussions qui suscitent un débat

- 4- Les participants
 - a. Absences/présences
 - b. Interactions interpersonnelles ou alliance visibles
 - c. Situations de malaise ou de conflits
 - d. Situations de bien-être ou de fraternité

- 5- Autres impressions et sentiments de la chercheure

Appendice B

Grille d'entretien pour les entrevues semi-dirigées

Grille 1- Entrevues avec les acteurs qui participent aux commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire public

1. La commission régionale
 - a. Comment avez-vous été appelé à participer à la commission régionale?
 - b. À votre avis quel est le rôle de la commission régionale? Quel est votre rôle à la commission régionale?
 - c. Avez-vous l'impression que la mise en place d'une commission régionale fait une différence dans la gestion des forêts?
 - d. Qui sont les partenaires de la commission? Quelle est la relation entre ces partenaires? Est-ce que tous les acteurs concertés sont impliqués?
 - e. Pouvez-vous me parler des relations entre la commission régionale et les autres paliers de gouvernement? Est-ce qu'elle a changé? Est-ce qu'elle change?
 - f. À votre connaissance, y a-t-il des liens entre les différentes commissions régionales dans les différentes régions?

2. Les acteurs de la gestion forestière
 - a. Qui participe à la prise de décision en matière de foresterie?
 - b. Qui sont les acteurs de la gestion forestière? Qui devraient-ils être?
 - c. Est-ce que ces acteurs ont changé au cours des dernières années?
 - d. Considérez-vous que les acteurs et les processus décisionnels sont différents d'une région à l'autre au Québec?

3. La région
 - a. Qui sont les acteurs forestiers régionaux dans la région ici?
 - b. Quels ont été les liens entre ces acteurs?
 - c. Quel(s) rôle(s) joue la région en matière de gestion des forêts?
 - d. Est-ce que les liens entre les instances régionales et les autres paliers gouvernementaux ont toujours existé? Quelle forme prenaient-ils? Et aujourd'hui quels sont-ils, comment le qualifieriez-vous?

4. La forêt
 - a. Quelles sont les particularités forestières de votre région?
 - b. Quels sont les thèmes abordés à la commission qui touchent particulièrement la forêt? Parmi ces thèmes, lesquels vous touchent le plus? Diriez-vous que certains thèmes sont très controversés au sein de la commission?
 - c. Sentez-vous que la commission régionale est un bon moyen pour gérer la forêt?
 - d. Quel sera l'aboutissement de la commission régionale?
 - e. Voyez-vous d'autres mécanismes qui pourraient être utilisés pour gérer la forêt?

5. Dans 20 ans, comment voyez-vous la gestion des forêts?

6. Ceci conclut l'entrevue, mais avant d'éteindre l'appareil ou de mettre fin à notre discussion auriez-vous quelque chose d'autre à ajouter?

Grille 2- Entrevues avec les acteurs qui ne participent pas aux commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire public

1. La commission régionale
 - a. Comment avez-vous entendu parler de la commission régionale?
 - b. À votre avis quel est le rôle de la commission régionale?
 - c. Avez-vous l'impression que la mise en place d'une commission régionale fait une différence dans la gestion des forêts?
 - d. Pour quelle raison votre organisme n'est-il pas présent à la commission?
 - e. Quel pourrait être votre rôle à la commission régionale?
 - f. À votre connaissance, y a-t-il des liens entre les différentes commissions régionales dans les différentes régions?

2. Les acteurs de la gestion forestière
 - a. Qui participe à la prise de décision en matière de foresterie?
 - b. Qui sont les acteurs de la gestion forestière? Qui devraient-ils être?
 - c. Est-ce que ces acteurs ont changé au cours des dernières années?
 - d. Considérez-vous que les acteurs et les processus décisionnels sont différents d'une région à l'autre au Québec?

3. La région
 - a. Qui sont les acteurs forestiers régionaux dans la région ici?
 - b. Quels ont été les liens entre ces acteurs?
 - c. Quel(s) rôle(s) joue la région en matière de gestion des forêts?
 - d. Est-ce que les liens entre les instances régionales et les autres paliers gouvernementaux ont toujours existé? Quelle forme prenaient-ils? Et aujourd'hui quels sont-ils, comment le qualifieriez-vous?

4. La forêt
 - a. Quelles sont les particularités forestières de votre région?
 - b. Quels sont les thèmes abordés à la commission qui touchent particulièrement la forêt? Parmi ces thèmes, lesquels vous touchent le plus? Diriez-vous que certains thèmes sont très controversés au sein de la commission?
 - c. Sentez-vous que la commission régionale est un bon moyen pour gérer la forêt?
 - d. Quel sera l'aboutissement de la commission régionale?
 - e. Voyez-vous d'autres mécanismes qui pourraient être utilisés pour gérer la forêt?

5. Dans 20 ans, comment voyez-vous la gestion des forêts?

6. Ceci conclut l'entrevue, mais avant d'éteindre l'appareil ou de mettre fin à notre discussion auriez-vous quelque chose d'autre à ajouter?

Appendice C

Formulaire de consentement

Formulaire de consentement pour la recherche sur les espaces et les lieux de la gestion forestière au Québec

Objet: Informations à l'intention des participants à la recherche.

Recherche menée par Édith Leclerc, Doctorante en sciences sociales appliquées, UQO. Sous la direction de Guy Chiasson, UQO.

Recherche financée par le Fond québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC).

Résumé de l'étude

L'objectif de l'étude est de comprendre les transformations de la gestion des ressources naturelles au Québec et plus particulièrement celles qui ont cours à l'échelle régionale. Pour y arriver, nous souhaitons observer des mécanismes de gouvernance des forêts à l'échelle régionale et apprécier la dynamique de ces mécanismes tant par son intégration avec les autres paliers administratif que dans la mobilisation de l'action publique. L'hypothèse de l'étude suggère que la création des Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire public transforme les rapports de pouvoir qui prévalaient dans le milieu forestier. Ce projet a fait l'objet d'une évaluation éthique et a obtenu une certification éthique en recherche.

Déroulement et description des tests

L'étude prévoit des entrevues individuelles enregistrées avec les participants de 2 commissions régionales. Ces entrevues sont d'une durée de 60 à 90 minutes et peuvent avoir lieu de jour, de soir ou de fin de semaine selon les disponibilités des interviewés. Les interventions seront faites individuellement, à un endroit déterminé lors de la prise de rendez-vous. Cet endroit peut être soit un établissement d'enseignement universitaire, le domicile ou le lieu de travail du participant. Les entretiens seront enregistrés pour faciliter la transcription électronique qui servira à l'analyse.

Les informations brutes recueillies serviront uniquement aux fins de la présente recherche, toutefois les analyses qui en découlent pourraient être utilisées dans le cadre de d'autres études portant sur la gouvernance forestière. Ainsi, il est possible que les informations transformées soient utilisées dans le cadre de d'autres études. Il est aussi possible que les résultats de la recherche, après analyse, soient utilisés à des fins de publication, dans des revues scientifiques, dans des ouvrages collectifs ou encore lors de congrès scientifiques.

Bénéfices possibles de l'étude

En plus de donner la chance aux acteurs de verbaliser leurs impressions sur les mécanismes régionaux, nous espérons que les résultats de l'étude fourniront des données d'appréciation sur ce mécanisme. Ce faisant il sera possible de mettre en lumière les transformations qui ont cours en matière de gouvernance dans la gestion des ressources naturelles au Québec ainsi que de mieux saisir la dynamique régionale.

Risques possibles

Il est entendu que ma participation à la recherche ne m'expose à aucun risque personnel.

Confidentialité

Les informations partagées lors de l'entretien resteront strictement confidentielles. Les données recueillies seront conservées dans le bureau de la chercheuse, sous clé. L'accès aux informations sera restreint à la chercheuse et aux chercheurs associés. Les enregistrements ainsi que les transcriptions seront détruits de manière adéquate au maximum 5 ans après la tenue des entrevues.

L'anonymat sera garanti, le nom des personnes interviewé n'apparaîtra sur aucun des instruments, documents ou rapports.

Participation volontaire

La participation à cette étude est entièrement volontaire et il n'y a aucune obligation à y prendre part. Le répondant est libre d'y participer ou non, de s'y soustraire en tout temps, sans avoir à en donner le motif à la chercheuse et sans préjudice de sa part. La décision du participant n'affectera en rien le traitement actuel ou futur du participant, de sa famille ou de son groupe d'appartenance.

Retrait de l'étude

Le participant à l'étude est libre de se retirer de l'étude en tout temps, avant ou après l'entretien et peut refuser de répondre à certaines questions, sans encourir de préjudices d'aucune forme. Il suffit d'en informer le chercheur ou le responsable de l'entretien. Toutes les informations recueillies jusqu'au retrait seront détruites à la demande du participant.

Questions relatives à l'étude

Pour toutes questions sur l'étude en cours, vous pouvez contacter :

Édith Leclerc, Université du Québec en Outaouais, 595-3900 ou 1-800-567-1283 poste 2297

ou

Guy Chiasson, Université du Québec en Outaouais, 595-3900 ou 1-800-567-1283 poste 2270

Pour toutes informations supplémentaires concernant l'éthique en recherche, vous pouvez contacter :

André Durivage, Université du Québec en Outaouais, 595-3900 ou 1-800-567-1283 poste 1781

Consentement

J'ai pris connaissance des informations écrites qui accompagnent le consentement et j'ai compris les renseignements concernant ma participation au projet de recherche sur les lieux et les espaces de la gestion forestière. J'ai eu l'occasion de discuter de mes questions relativement à l'étude avec l'assistante de recherche ou les responsables du projet. On a su répondre à mes questions et à mes inquiétudes à ma satisfaction et je consens à participer au projet de recherche sur les espaces et lieux de la gestion forestière, qui a fait l'objet d'une certification éthique.

Une fois les travaux entamés, je comprends que je pourrai en tout temps soustraire mon consentement et me retirer de l'étude sans pour autant que cela ait la moindre conséquence pour moi.

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une que je peux garder afin de pouvoir m'y référer à une date ultérieure, pour contacter un répondant relativement à l'étude ou à ma participation ou simplement pour mes dossiers. L'autre copie est conservée par la chercheuse.

Nom (lettres moulées)

Signature

Date

Signature du répondant/responsable de l'étude

Date

Appendice D

**Classification des entrées du guide d'entrevue selon les
approches de Faure (2007)**

Tableau 9 : Tableau d'élaboration des questions du guide d'entrevue

Approches de Faure (2007)	Indicateurs	Thème de la question	Question
Culturaliste	Historique du pouvoir en forêt	Acteurs de la décision forestière	Qui participe à la prise de décision en matière de foresterie?
			Est-ce que ces acteurs ont changé au cours des dernières années?
	Spécificités régionales du pouvoir sur les forêts	Histoire et dynamique régionale autour de la forêt	Comment avez-vous été appelé à participer à la commission régionale?
			Avez-vous l'impression que la mise en place d'une commission régionale fait une différence dans la gestion des forêts?
			Quelles sont les particularités forestières de votre région?
	Mobilisations connues autour de la forêt	Acteurs forestiers dans la région	Est-ce que les acteurs et les processus décisionnels sont différents d'une région à l'autre au Québec?
			Qui sont les acteurs forestiers régionaux dans la région ici?
			Quels ont été les liens entre ces acteurs?
	Histoire des structures	Formes préexistantes à l'échelle régionale	Avez-vous l'impression que la mise en place d'une commission régionale fait une différence dans la gestion des forêts?

	Dynamique institutionnelle forestière	Relations entre paliers de gouvernement	Pouvez-vous me parler des relations entre la commission régionale et les autres paliers de gouvernement? Est-ce qu'elle a changé? Est-ce qu'elle change?
Interactionniste	Rapport de force	Les acteurs internes et externes à la commission	Qui sont les partenaires de la commission? Est-ce que tous les acteurs concertés sont impliqués?
			Quelle est la relation entre les partenaires?
	La région comme acteur	Quel(s) rôle(s) joue la région en matière de gestion des forêts?	
		À votre avis quel est le rôle de la commission régionale?	
	Conflits et enjeux de pouvoir	Les thèmes et sujets les plus percutants aux commissions	Quels sont les thèmes abordés à la commission qui touchent particulièrement la forêt?
			Parmi ces thèmes, lesquels vous touchent le plus?
			Diriez-vous que certains thèmes font consensus au sein de la commission?
			Diriez-vous que certains thèmes sont très controversés au sein de la commission?
	Interactions internes	Les relations entre les partenaires présents aux commissions	Comment qualifieriez-vous les relations entre les membres de la table?

	Interactions externes	Les relations avec des partenaires externes aux commissions	Comment qualifieriez-vous les relations entre les organisations externes à la table?
	Interactions entre les échelles	Formes de pouvoir et relations entre les instances de pouvoir à l'échelle régionale et à d'autres échelles	Est-ce que les liens entre les instances régionales et les autres paliers gouvernementaux ont toujours existé? Quelle forme prenaient-ils? Et aujourd'hui quels sont-ils, comment le qualifieriez-vous?
			À votre connaissance, y a-t-il des liens entre les différentes commissions régionales?
Cognitive	Idées préconçues sur le pouvoir en forêt	la forme optimale pour la gestion des forêts	Sentez-vous que la commission régionale est un bon moyen pour gérer la forêt?
			Voyez-vous d'autres mécanismes qui pourraient être utilisés pour gérer la forêt?
	Représentations individuelles et collectives du pouvoir	Les acteurs de la gestion des forêts	Qui sont les acteurs de la gestion forestière?
			Qui devraient-ils être?
	Discours dominants	Les partenaires de la commission	Qui sont les partenaires de la commission? Quelle est la relation entre ces partenaires? Est-ce que tous les acteurs concertés sont impliqués?
			Quel sera l'aboutissement de la commission régionale?

			Dans 20 ans, comment voyez-vous la gestion des forêts?
	Discours marginalisés	Les acteurs de la forêt qui ne sont pas présents à la commission	Qui sont les partenaires de la commission? Quelle est la relation entre ces partenaires? Est-ce que tous les acteurs concertés sont impliqués?

Appendice E

Tableau de présentation des deux CRRNT

Tableau 10 : Tableau de présentation des deux CRRNT

	Bas-Saint-Laurent	Outaouais
Date de mise en place	2009 (comité régional en 2000)	2009 (fonctionnelle à partir de 2010)
Nombre de participant (au moment de l'étude)	10	27
Secteurs représentés (nombre de représentants)	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes environnementaux (1) • Première nation Malécite de Viger (1) • Élus (1) • intervenants concernés par la forêt publique régionale (groupes de véhicules tout terrain et motoneigistes, acériculteurs, ...) (1) • gestionnaires fauniques (1) • MRN (1) • industriels forestiers (1) • entreprises d'aménagement (1) • syndicat des producteurs forestiers (1) • membres de la permanence (1 + 1 secrétaire) 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe territorial <ul style="list-style-type: none"> ○ 4 MRC (x2 représentants) ○ Ville de Gatineau (1 représentant) • Groupe sectoriel <ul style="list-style-type: none"> ○ Faune (2 représentants) ○ Connaissance et savoir (1) ○ Énergie et mines (1 vacant) ○ Environnement (1) ○ Bassin versants (1) ○ Forêt habitée et de proximité (1) ○ Industrie (2) ○ Économie (1) ○ Forêt privée (1 vacant) ○ Récréotourisme (2) ○ Citoyen (1) • Groupe ministériel <ul style="list-style-type: none"> ○ MAPAQ (1) ○ MDDEP (1) ○ MDEIE (1) ○ MRNF (1)
Repas	Offert, au restaurant	Offert, sur place
Ordre du jour	2 points; <ul style="list-style-type: none"> • PRDIRT • Discussions des TLGIRT Parfois projets faunes	8 points; <ul style="list-style-type: none"> • Décision de la CRÉ • Fonctionnement des TLGIRT • Fonctionnement interne de la CRRNT • Informations et présentations des projets (4 ou 5) • Informations par les groupes

Références

- Abelson, Julia, François-Pierre Gauvin et Élisabeth Martin. 2011. «Mettre en pratique la théorie de la délibération publique: études de cas du secteur de la santé en Ontario et au Québec». *Télescope*, no hiver, p. 135-155.
- Albarello, Luc. 2011. *Choisir l'étude de cas comme méthode de recherche*. Bruxelles: Éditions De Boeck Université, 144 p.
- Allan, Catherine et Ben P. Wilson. 2009. «Meeting in the middle - desirable but not easy». *Environmental Policy and Governance*, vol. 19, no 6, p. 388-399.
- Ambus, L. et G. Hoberg. 2011. «The evolution of devolution: A critical analysis of the community forest agreement in British Columbia». *Society and Natural Resources*, vol. 24, no 9, p. 933-950.
- Amedzro St-Hilaire, Walter. 2013. «Réforme des politiques forestières au Québec et dynamique interne des structures étatiques de gestion forestière». In *La gouvernance locale des forêts publiques québécoises. Une avenue de développement des régions périphériques?*, sous la dir. de Guy Chiasson et Édith Leclerc, p. 65-88. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Andrew, Caroline. 2000. «La gouvernance locale». *Relations*, vol. 659, p. 75-77.
- Appelstrand, Marie. 2002. «Participation and societal values: the challenge for lawmakers and policy practitioners». *Forest Policy And Economics*, vol. 4, no 4, p. 281-290.
- Arborio, Anne-Marie. 2010. *L'observation directe*, 3^{ième} édition. Coll. «L'enquête et ses méthodes». Paris: Armand Colin Éditeur, 127 p.
- Bachand, Marlène. 2008. «Les commissions forestières régionales et les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire comme nouveau modèle de gouvernance de la ressource forestière au Québec». Mémoire de maîtrise en environnement, Sherbrooke, Centre universitaire de formation en environnement, Université de Sherbrooke, 99 p. En ligne. <<http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2008/MarleneBachand.pdf>>. Consulté le 25 octobre 2011.
- Balme, Richard. 1998. «Introduction. Pourquoi le gouvernement change-t-il d'échelle». In *Les politiques du néo-régionalisme. Action collective régionale et globalisation*, sous la dir. de Richard Balme, p. 11-39. Paris: Économia.
- Barnes, T. J. et R. Hayter. 2005. «No "Greek-letter writing": Local models of resource economies». *Growth and Change*, vol. 36, no 4, p. 453-470.
- Baudry, Olivier, Élise Dufays et Christine Farcy. 2011. *Quelles échelles spatiales pour la mise en place des politiques environnementales liées aux systèmes forestiers? Analyse*

- de cas en Belgique: *Migrations et territoires* (Schoelcher, Martinique, du 6 au 8 juillet 2011).
- Beaud, Stéphane et Florence Weber. 2003. *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*. Coll. «Guides Repères». Paris: La Découverte, 356 p.
- Beauregard, Robert et Luc Bouthillier. 1993. «Crisis in the Québec forest industry: problems and possible solutions». *Forestry Chronicle*, vol. 69, no 4, p. 406-408.
- Beckley, T.M. 1998. «Moving toward consensus-based forest management: a comparison of industrial, co-managed, community and small private forests in Canada». *Forestry Chronicle*, vol. 74, no 5, p. 736-744.
- Belley, Serge. 2008. «La construction politique des territoires ». In *Science du territoire: Perspectives québécoises*, sous la dir. de Guy Massicotte, p. 233-256. Québec: Les Presses de l'Université du Québec.
- Bengston, D. N. 2004. «Listening to neglected voices - American Indian perspectives on natural resource management». *Journal of forestry*, vol. 102, no 1, p. 48-52.
- Berque, Augustin, J. Nicholas Entrikin, Jacques Lévy et Michel Lussault. 2003. «Lieu». In *Dictionnaire de la géographie*, sous la dir. de Jacques Lévy et Michel Lussault, p. 555-563. Paris: Belin.
- Bhérier, L., J-P. Collin, É. Kerrouche et J. Palard. 2005. *Jeux d'échelle et transformation de l'État: Le gouvernement des territoires au Québec et en France*. Saint-Nicolas: Les Presses de l'Université Laval, 527 p.
- Biarez, Sylvie. 2000. «Territoire et espaces politiques, genèse des agglomérations». *Cahiers Lillois d'économie et de Sociologie*, no 35-36, p. 45-67.
- Blais, René et Jacques L Boucher. 2013. «Les temps des régimes forestiers au Québec». In *La gouvernance locale des forêts publiques québécoises. Une avenue de développement des régions périphériques?*, sous la dir. de Guy Chiasson et Édith Leclerc, p. 33-63: Presses de l'Université du Québec.
- Blanchette, Roger. 2009. *L'Outaouais*. Québec: Presses de l'Université Laval INRS-Centre Urbanisation culture société, 180 p. p.
- Blatter, Joachim. 2006. «Geographic scale and functional scope in metropolitan governance reform: theory and evidence from Germany». *Journal of Urban Affairs*, vol. 28, no 2, p. 121-150.
- Blondiaux, Loïc. 2004. «Prendre au sérieux l'idéal délibératif». *Revue Suisse de science politique*, vol. 10, no 4, p. 158-168.
- Blondiaux, Loïc. 2007. «La démocratie participative, sous conditions et malgré tout: Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique». *Mouvements*, vol. 2, no 50, p. 118-129.

- Blondiaux, Loïc et Jean-Michel Fourniau. 2011. «Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie: beaucoup de bruit pour rien?». *Participations*, vol. 1, no 1, p. 8-35.
- Blondiaux, Loïc et Y. Sintomer. 2002. «L'impératif délibératif». *Politix*, vol. 15, no 57, p. 17-35.
- Blouin, Glen. 1998. «Public involvement processes in forest management in Canada». *Forestry Chronicle*, vol. 74, no 2, p. 224-226.
- Boisseaux, Stéphane, Alain Faure, Jean-Philippe Leresche, Pierre Muller et Stéphane Nahra. 2011. *Penser la territorialité des changements d'échelles: 5ième Congrès international des associations francophones de science politique* (Belgique). En ligne. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/66/02/78/PDF/TerritorialitA_changements_d_A_chelle_Boisseaux_et_al.pdf>. Consulté le 25 juillet 2013.
- Boucher, Jacques L et Guy Chiasson. 2007. «Une expérience exemplaire. La forêt de l'Aigle». In *L'Outaouais, une région qui gagne et qui perd*, sous la dir. de Chantale Doucet, Louis Favreau et Martin Robitaille, p. 190-197. Gatineau: CRDC, ARUC-ISDC.
- Boucher, Jacques L et Édith Leclerc. 2013. «Le travail forestier sous la loupe de la gouvernance». In *La gouvernance locale des forêts publiques québécoises. Une avenue de développement des régions périphériques?*, sous la dir. de Guy Chiasson et Édith Leclerc, p. 205-221. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Boucher, Yan, Dominique Arseneault et Luc Sirois. 2009. «La forêt préindustrielle du Bas-St-Laurent et sa transformation (1820-2000): implications pour l'aménagement écosystémique». *Le naturaliste canadien*, vol. 133, no 2, p. 60-69.
- Boudreau, Julie Anne. 2004. «Territoire vécu, territoire stratégique et territoire institutionnalisé: de la redéfinition de la solidarité sociale à Los Angeles». *Lien social et politiques*, vol. 52, p. 107-118.
- Bouthillier, Luc. 2001. «Québec: Consolidation and the movement towards sustainability». In *Canadian forest policy: adapting to change*, sous la dir. de Michael Howlett, p. 237-278. Toronto-Buffalo-London: University of Toronto Press.
- Bouthillier, Luc, Mario Carrier, Serge Côté et Jean Désy. 2000. «Viabilité des communautés dépendantes de la forêt». In *Gouvernance et territoires ruraux: Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, sous la dir. de Mario Carrier et Serge Côté, p. 247-297. Québec: Les presses de l'Université du Québec.
- Brassard, Marie-Joëlle et Christiane Gagnon. 2000. «Quelle gouvernance pour les communautés locales». In *Gouvernance et territoires ruraux: Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, sous la dir. de Mario Carrier et Serge Côté, p. 171-187. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Brenner, Neil. 1997. «State territorial restructuring and the production of spatial scale : Urban and regional planning in the Federal Republic of Germany, 1960-1990». *Political Geography*, vol. 16, no 4, p. 273-306.

- Brenner, Neil. 1998a. «Between fixity and motion: accumulation, territorial organization and the historical geography of spatial scales». *Environment and Planning D - Society & Space*, vol. 16, p. 459-481.
- Brenner, Neil. 1998b. «Global cities, glocal states: global city formation and state territorial restructuring in contemporary Europe». *Review of international political economy*, vol. 5, no 1, p. 1-37.
- Brenner, Neil. 1999a. «Beyond state-centrism? Space territoriality, and geographical scale in globalization studies». *Theory and Society*, vol. 28, p. 39-78.
- Brenner, Neil. 1999b. «Globalisation as reterritorialisation: The rescaling of urban governance in the european union». *Urban Studies*, vol. 36, no 3, p. 431-451.
- Brenner, Neil. 2000. «The urban question as a scale question: reflections on Henri Lefebvre, urban theory and the politics of scale». *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 24, no 2, p. 361-378.
- Brenner, Neil. 2001. «The limits to scale? Methodological reflections on scalar structuration». *Progress in Human Geography*, vol. 25, no 4, p. 591-614.
- Brenner, Neil. 2004. *New state spaces: Urban governance and the rescaling of statehood*. New York: Oxford University Press, 351 p.
- Breux, Sandra. 2007. «Vie démocratique et indicateurs de participation à l'échelle municipale québécoise». In *Les indicateurs socioterritoriaux. Perspectives et renouvellement*, sous la dir. de Gilles Sénécal, p. 189-219. Québec: Les Presses de l'Université Laval.
- Bullock, R., K. Hanna et D. S. Slocombe. 2009. «Learning from community forestry experience: Challenges and lessons from British Columbia». *Forestry Chronicle*, vol. 85, no 2, p. 293-304. En ligne.
- Bureau de mise en marché des bois. 2011. «Bureau de mise en marché des bois». En ligne. <<https://bmmb.gouv.qc.ca/a-propos/>>. Consulté le 21 janvier 2011.
- Burlone, Nathalie, Caroline Andrew, Guy Chiasson et Jean Harvey. 2008. «Horizontalité et gouvernance décentralisée: Les conditions de collaboration dans le contexte de l'action communautaire». *Canadian public administration/Administration publique du Canada*, vol. 51, no 1, p. 127-142.
- Callahan, Kathe. 2007. «Citizen Participation: Models and Methods». *International Journal of Public Administration*, vol. 30, no 11, p. 1179-1196.
- Capeller, Wanda et Vincent Simoulin. 2003. «La gouvernance: du programme de recherche à la transdisciplinarité». *Droit et société*, vol. 54, p. 301-305.
- Cardinal, Linda et Caroline Andrew. 2000. *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*. Coll. «Collection Gouvernance». Ottawa: Les presses de l'Université d'Ottawa, 240 p.

- Carter, Cairríona et Romain Pasquier. 2010. «Introduction: Studying Regions as 'Spaces for Politics': Re-thinking Territory and Strategic Action». *Regional & Federal Studies*, vol. 20, no 3, p. 281-294.
- Cary, Paul et André Joyal (dir. publ.). 2010. «Penser les territoires». Québec: Presses de l'Université du Québec, 343 p.
- Cefaï, Daniel. 1996. «La construction des problèmes publics». *Réseaux*, vol. 14, no 75, p. 43-66.
- Cefaï, Daniel. 2007. *Pourquoi se mobilise-t-on? les théories de l'action collective*. Coll. «Recherches». Paris: La découverte, 727 p.
- Cefaï, Daniel et Cédric Terzi (dir. publ.). 2012. «L'expérience des problèmes publics». Paris: Éditions de l'école des hautes études en sciences sociales, 380 p.
- Cefaï, Daniel et Danny Trom (dir. publ.). 2001. «Les formes de l'action collective : mobilisations dans des arènes publiques». Paris: Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Chiasson, Guy. 2004. *L'attractivité des territoires ruraux en Outaouais: quel espoir?* Coll. «Série conférence». Gatineau: CRDC, 16 p.
- Chiasson, Guy, Caroline Andrew et Édith Leclerc. 2008. «Territorialiser la gouvernance du développement : réflexions à partir de deux territoires forestiers». *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 31, no 3, p. 489-506.
- Chiasson, Guy, Caroline Andrew et Joanne Perron. 2006. «Développement territorial et forêts: La création de nouveaux territoires forestiers en Abitibi et en Outaouais». *Recherches Sociographiques*, vol. 47, no 3, p. 555-572.
- Chiasson, Guy, René Blais et Jacques L Boucher. 2006. «La forêt publique québécoise à l'épreuve de la gouvernance: le cas de l'Outaouais». *Géocarrefour*, vol. 81, no 2, p. 113-120.
- Chiasson, Guy, Jacques L. Boucher et Thibault Martin. 2005. «La forêt plurielle: nouveau mode de gestion et d'utilisation de la forêt, le cas de la Forêt de l'Aigle». *Vertigo*, vol. 6, no 2, p. 115-125.
- Chiasson, Guy, Catalina Gonzalez et Edith Leclerc. 2011. «La gouvernance participative des forêts publiques: L'Ontario et le Québec, des chemins parallèles? ». *Territoires en mouvement*, vol. 3, no 11, p. 19-32.
- Chiasson, Guy et Alexandre Labelle. 2009. «Décentralisation et consultation dans le régime forestier au Québec: une analyse du discours des municipalités». *Économie et Solidarités*, vol. 38, no 2, p. 43-58.
- Chiasson, Guy et Édith Leclerc (dir. publ.). 2013. «La gouvernance locale des forêts publiques québécoises. Une avenue de développement des régions périphériques?». Québec: Les Presses de l'Université du Québec, 272 p.

- Clancy, Peter. 2001. «Atlantic Canada: The politics of private and public forestry». In *Canadian forest policy: Adapting to change*, sous la dir. de Michael Howlett, p. 205-236. Toronto - Buffalo - London: University of Toronto Press.
- Conférence régionale des éluEs Bas-Saint-Laurent. 2006. *Proposition relative à la création d'une commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Bas-Saint-Laurent*. Rimouski: Conférence régionale des éluEs Bas-St-Laurent, 17 p.
- Contandriopoulos, André-Pierre, François Champagne, Louise Potvin, Jean-Louis Denis et Pierre Boyle. 2005. *Savoir préparer une recherche : la définir, la structurer, la financer*. Montréal: G. Morin/Chenelière éducation, 196 p.
- Corcuff, Phillipe. 2011. *Les nouvelles sociologie*, 3^{ième} édition. Coll. «Sociologies contemporaines». Paris: Armand Colin, 123 p.
- Cox, K-R. 1996. «The difference that scale makes». *Political Geography*, vol. 15, no 8, p. 667-669.
- Crow, S. et C. Danks. 2010. «Why certify? Motivations, outcomes and the importance of facilitating organizations in certification of community-based forestry initiatives». *Small-scale Forestry*, vol. 9, no 2, p. 195-211.
- Dalton, Russell J. 2008. «Citizenship Norms and the Expansion of Political Participation». *Political Studies*, vol. 56, no 1, p. 76-98.
- Davis, Mike. 2006. *Le pire des mondes possibles: De l'explosion urbaine au bidonville global*. Paris: La Découverte, 250 p.
- DeLong, Deborah L., Robert A. Kozak et David H. Cohen. 2007. «Overview of the Canadian value-added wood products sector and the competitive factors that contribute to its success». *Canadian Journal of Forest Research-Revue Canadienne De Recherche Forestiere*, vol. 37, no 11, p. 2211-2226.
- Demazière, Christophe. 1996. *Du local au global. Les initiatives locales pour le développement économique en Europe et en Amérique*. Paris: L'Harmattan, 382 p.
- Desjardins, Richard, Robert Monderie et Bernadette Payeur. 1999. *L'Erreur boréale*. Association coopérative de productions audio-visuelles. Montreal: Corporation de développement et de production ACPAV inc.
- Deslauriers, Jean-Pierre. 1991. *Recherche qualitative : guide pratique*. Coll. «Thema». Montréal: McGraw-Hill, 142 p.
- Deslauriers, Jean-Pierre et Robert Mayer. 2000. «L'observation directe». In *Méthodes de recherche en intervention sociale*, sous la dir. de Robert Mayer, p. 135-157. Montréal: Gaëtan Morin éditions.
- Développement économique Canada. 2010. «Bas-Saint-Laurent (01) - profil socioéconomique». En ligne. <<http://www.dec-ced.gc.ca/docs/01-bas-st-laurent-oct2010.pdf>>. Consulté le 29 août 2012.

- Divay, Gérard et Serge Belley. 2012. « La gouvernance locale à l'épreuve de la mouvance territoriale : à propos de l'objet de la gouvernance locale ». *Revue gouvernance*, automne 2012, 21 p. En ligne. <<http://www.revuegouvernance.ca/images/content/Spring2007/divay.pdf>>. Consulté le 8 août 2013.
- Doucet, Chantale, Louis Favreau et Martin Robitaille (dir. publ.). 2007. «L'Outaouais, une région qui gagne et qui perd». Gatineau: Université du Québec en Outaouais, CRDC, ARUC-ISDC, CRDT, 324 p.
- Douillet, Anne-Cécile, Alain Faure, Charlotte Halpern et Jean-Philippe Leresche. 2012a. «Articuler différenciation et standardisation dans l'analyse de l'action publique locale». *Pouvoirs locaux*, vol. 11, no 93, p. 69-71. En ligne. <<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00711357>>. Consulté le 16 août 2012.
- Douillet, Anne-Cécile, Alain Faure, Charlotte Halpern et Jean-Philippe Leresche (dir. publ.). 2012b. «L'action publique locale dans tous ses états. Différenciation et standardisation.». Paris: L'Harmattan, 353 p.
- Doyle-Bedwell, Patricia et Fay G. Cohen. 2001. «Les peuples autochtones du Canada et les tendances environnementales au XXIe siècle». In *Gérer l'environnement: Défis constants, solutions incertaines*, sous la dir. de Edward A. (dir.) Parson, p. 173-208. Québec: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Drushka, Ken. 2003. *Canada's forests: A history*. Coll. «Forest history issues series». Montréal et Kingston: McGill-Queen's University Press, 97 p.
- Dryzek, John S. 1990. *Discursive democracy: Politics, policy and political science*. Cambridge: Cambridge University press, 254 p.
- Dryzek, John S. 2002. *Deliberative democracy and beyond : liberals, critics, contestations*. Coll. «Oxford political theory». Oxford: Oxford University Press, vii, 195 p.
- Duchastel, Jules. 2004. «Du gouvernement à la gouvernance». In *La régulation néolibérale. Crise ou ajustement?*, sous la dir. de Raphael Canet et Jules Duchastel, p. 17-47. Montréal: Athéna Éditions.
- Dufour, Pascale. 2006. «Projet national et espace de protestation mondiale: Des articulations distinctes au Québec et au Canada». *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 39, no 2, p. 315-342.
- Dupoirier, Elisabeth (dir. publ.). 1998. «Régions : la croisée des chemins. Perspectives françaises et enjeux européens». Paris: Presses de sciences Po, 381 p.
- Duran, Patrice. 1999. *Penser l'action publique*. Paris: LGDJ, 50 p.
- ÉcoTec Consultants. 2005. *Retombées économiques du secteur forestier dans la région du Bas-Saint-Laurent*. ÉcoTec Consultants, 83 p.
- Epstein, R. 2004. «Après la territorialisation, la différenciation territoriale?». *Pouvoirs locaux*, no 63, p. 35-42.

- Evans, Kristen, Wil de Jong, Peter Cronkleton et Tran Huu Nghi. 2010. «Participatory Methods for Planning the Future in Forest Communities». *Society & Natural Resources*, vol. 23, no 7, p. 604-619.
- Faure, Alain. 2000. «L'action publique locale entre territorialisation, territorialités et territoires. Pour une lecture politique des politiques locales». *Cahiers Lillois d'économie et de Sociologie*, no 35-36, p. 27-45.
- Faure, Alain. 2005. «La construction du sens plus que jamais en débats». In *L'action publique et la question territoriale*, sous la dir. de Alain Faure et Anne-Cécile Douillet, p. 9-24. Grenoble: Presses de l'Université de Grenoble.
- Faure, Alain. 2007. «Politiques publiques et gouvernements urbains: le temps venu de la démocratie différentielle?». *Télescope*, no printemps, p. 11-18.
- Faure, Alain et Anne-Cécile Douillet. 2005. *L'action publique et la question territoriale*. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble, 300 p.
- Faure, Alain, O. Glassey et J. P. Leresche. 2010. «Démocratie participative et démocratie différentielle». *Pôle sud*, no 32, p. 11-23.
- Faure, Alain, Jean-Philippe Leresche, Pierre Muller et Stéphane Nahrath (dir. publ.). 2007. «Action publique et changements d'échelles : les nouvelles focales du politique». Paris: L'Harmattan, 378 p.
- Faure, Alain et Pierre Muller. 2005. *Les changements d'échelle en science politique: objet classique, question nouvelles: Congrès des 4 pays - Atelier "politiques publiques et politique locale"* (Lausanne, 18-19 novembre 2005). 10 p.
- Faure, Alain et Emmanuel Négrier. 2007. *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale : critiques de la territorialisation*. Paris: L'Harmattan, 302 p.
- Faure, Alain, G. Pollet et Phillippe Warin. 1995. *La construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*. Coll. «Collection Logiques politiques ; 29». Paris: L'Harmattan, 191 p.
- Fortin, Jean-Charles et Antonio Lechasseur. 1993. *Histoire du Bas-Saint-Laurent*. Québec: Institut québécois de recherche sur la culture, 860 p.
- Fortin, Jean-Charles et Antonio Lechasseur. 1999. *Le Bas-Saint-Laurent*. Sainte-Foy: Éditions de l'IQRC, 190 p. p.
- Fortin, Marie-Fabienne. 2010. *Fondements et étapes du processus de recherche. Méthodes quantitatives et qualitatives*, 2^{ième} ed. Montréal: Chenelière éducation, 632 p.
- Fortin, Marie-Josée, Anne-Sophie Devanne et Sophie Le Floch. 2010. «Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement: le cas de l'éolien au Québec». *Développement durable et territoires*, vol. 1, no 2.

- Fournis, Y. 2006. *Les échelles de la gouvernance territoriale: Régionalisme et pays en Bretagne (1960-2005)*. Rennes: CRAPE Rennes: 15 p.
- Friedberg, Erhard. 1992. «Les quatre dimensions de l'action organisée». *Revue française de sociologie*, vol. 33, no 4, p. 531-557.
- Gaffield, Chad (dir. publ.). 1994. «Histoire de l'Outaouais». Québec: Institut québécois de recherche sur la culture, 876 p.
- Gagnon, Alain. 1981. *Les Operations dignite : naissance d'un mouvement social dans l'est du Quebec*. Ottawa: A. Gagnon, 262 p. p.
- Gagnon, G. et M. Rioux. 1988. *À propos d'auto gestion et d'émancipation: deux études de cas*. Québec: Institut québécois de la recherche sur la culture, 190 p.
- Gambert, Sylvain. 2010. «Territorial politics and the success of collaborative environmental governance: local and regional partnerships compared». *Local Environment: The International Journal of Justice and Sustainability*, vol. 15, no 5, p. 467 - 480. En ligne. <<http://www.informaworld.com/10.1080/13549831003745865>>. Consulté le 15 juin 2010.
- Gariépy, Michel et Mario Gauthier. 2009. «Le débat public en urbanisme à Montréal: un instrument de développement urbain durable?». *Canadian journal of urban research*, vol. 18, no 1, p. 48-73.
- Gauthier, Benoît. 2006. *Recherche sociale: De la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, 619 p.
- Gauthier, Mario et Laurent Lepage. 2005. «La mise en oeuvre de la ville viable: une problématique d'action publique». In *La ville durable, du politique au scientifique*, sous la dir. de Nicole Mathieu et Yves Guermond, p. 101-117. Paris: Cemagref, Cirad, IFremer, INRA.
- Gauthier, Sylvie, Marie-Andrée Vaillancourt, Alain Leduc, Louis De Grandpré, Daniel Kneeshaw, Hubert Morin, Pierre Drapeau et Yves Bergeron. 2008. *Aménagement écosystémique en forêt boréale*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 568 p.
- Giddens, Anthony. 1987. *La constitution de la société : éléments de la théorie de la structuration*. Coll. «Sociologies». Paris: Presses universitaires de France, 474 p.
- Gingras, Patrick et Mario Carrier. 2007. «The State and the Forest Governance in Quebec: Incidences on the Economic Innovation and Social Cohesion in the Forest Co-operatives.». In *Identity and Cohesion: Co-operative Community Responses to Globalization in Canada*, sous la dir. de Fairbairn B. Russel, p. n.d. Saskatoon: Center for the Study of Co-operatives.
- Glassman, Jim. 1999. «State power beyond the "territorial trap": the internationalization of the state». *Political Geography*, vol. 18, no 6, p. 669-696.
- Godard, Olivier et Jean-Michel Salles. 1991. «Entre nature et société: Les jeux de l'irréversibilité dans la construction économique et sociale du champ de l'environnement». In *Les figures de l'irréversibilité en économie*, sous la dir. de Robert Boyer, Bernard

- Chavance et Olivier Godard, p. 233-272. Paris: Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Gourgues, Guillaume. 2010. «Studying Regions as Spaces for Democracy: A Political Sociological Approach». *Regional & Federal Studies*, vol. 20, no 3, p. 353-369.
- Gray, Gerald J., Maia J. Enzer et Jonathan Kusel (dir. publ.). 2001. «Understanding community-based forest ecosystem management». New York - London - Oxford: The Haworth Press, 447 p.
- Guay, Louis. 2005. «Les options de l'aménagement du territoire à la lumière des enjeux environnementaux». *Organisations et territoires*, vol. 14, no 3, p. 25-37.
- Gumuchian, Hervé, Eric Grasset, Romain Lajarge et Emmanuel Roux. 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris: Anthropos, 186 p.
- Habermas, Jurgen. 2003. *L'éthique de la discussion et la question de la vérité*. Paris: Grasset, 87 p.
- Habermas, Jurgen. 2006. *Idéalisations et communication: agir communicationnel et usage de la raison*. Paris: Fayard, 109 p.
- Hall, P. 1997. «The Rôle of Interests, Institutions, and Ideas in the Comparative Political Economy of the Industrialized Nations». In *Comparative Politics*, sous la dir. de Zuckennan A. Lichbach M., p. 174-207. Cambridge: Cambridge University Press.
- Hamel, Pierre. 1999. «Le tournant communicationnel dans la gestion publique à la lumière des enjeux démocratiques». *Espaces et sociétés*, no 97-98, p. 199-219.
- Hamel, Pierre et Bernard Jouve. 2006. *Un modèle québécois? Gouvernance et participation dans la gestion publique*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 142 p.
- Happaerts, Sander, Karoline Van den Brande et Hans Bruyninckx. 2011. «Subnational governments in transnational networks for sustainable development». *International Environmental Agreements: Politics, Law and Economics*, vol. 11, no 4, p. 321-339.
- Hassenteufel, Patrick. 2008. *Sociologie politique: L'action publique*. Paris: Armand Colin, 288 p.
- Hayter, Roger. 1997. «High-performance organizations and employment flexibility: A case study of in situ change at the Powell River paper mill, 1980-1994». *Canadian Geographer-Geographe Canadien*, vol. 41, no 1, p. 26-40.
- Hayter, Roger. 2000. *Flexible crossroads: The restructuring of British Columbia's forest economy*. Vancouver: UBC Press, 420 p.
- Hayter, Roger. 2003. «"The war in the woods": Post-fordist restructuring, globalization, and the contested remapping of British Columbia's forest economy». *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 93, no 3, p. 706-729.

- Hayter, Roger et Trevor J. Barnes. 2012. «Neoliberalization and Its Geographic Limits: Comparative Reflections from Forest Peripheries in the Global North». *Economic geography*, vol. 88, no 2, p. 197-221.
- Hayter, Roger et Richard Le Heron. 2002. *Knowledge, industry and environment: Institution and innovation in territorial perspective*. Burlington: Ashgate, 420 p.
- Hermet, Guy. 2005. *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 6e éd. Paris: A. Colin, 404 p.
- Holstein, James A. et Jaber F. Gubrium (dir. publ.). 2008. «Handbook of constructionist research». New York - London: The Guilford Press, 822 p.
- Houde, Nicolas et L. Anders Sandberg. 2003. «'To Have Your Cake and Eat It Too?' Utility, Ecology, Equity and Québec's New Forest Act, 2001». *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 47, no 132, p. 413-432.
- Howlett, Michael. 2001. *Canadian forest policy: Adapting to change*. Toronto: University of Toronto Press Incorporated, 446 p.
- Howlett, Michael. 2010. *Designing Public Policies: Principles and Instruments*, no Routledge Textbooks in Policy Studies. Londres: Routledge, 224 p.
- Howlett, Michael et Keith Brownsey. 2007. «Introduction: Towards a Post-staples state?». *Canadian Political Science Review*, vol. 1, no 1, p. 1-7.
- Howlett, Michael et Keith Brownsey. 2008. *Canada's resource economy in transition: The past, present and future of canadian staples industries*: Emond Montgomery Publications, 336 p.
- Howlett, Michael et Jeremy Rayner. 2001. «The business and government nexus: Principal elements and dynamics of the canadian forest policy regime». In *Canadian forest policy*, sous la dir. de Michael Howlett, p. 23-62. Toronto: University of Toronto Press.
- Howlett, Michael, Jeremy Rayner et Chris Tollefson. 2009. «From government to governance in forest planning? Lessons from the case of the British Columbia Great Bear Rainforest initiative». *Forest Policy And Economics*, vol. 11, no 5-6, p. 383-391.
- Humphreys, David. 2009. «Discourse as ideology: Neoliberalism and the limits of international forest policy». *Forest Policy And Economics*, vol. 11, no 5-6, p. 319-325.
- Hutton, Thomas A. 1994. *Visions of a "post-staples" economy: structural change and adjustment issues in British Columbia*. Vancouver: Center for human settlements', University of British Columbia,
- Hutton, Thomas A. 2007. «Contours of the Post-Staples states: the reconstruction of political economy and social identity in 21st century». *Policy and society*, vol. 26, no 1, p. 9-29.
- Innis, Harold A. 1962. *The fur trade in Canada: an introduction to canadian economic history*. Toronto: University of Toronto Press, 445 p.

- Jessop, Robert. 2007. «L'imaginaire économique et l'économie politique des échelles». In *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, Maison des sciences de l'homme, sous la dir. de Romain Pasquier, Vincent Simoulin et Julien Weisbein, p. 65-85. Paris: LGDJ.
- Jobert, Bruno. 2004. «Une approche dialectique des politiques publiques. L'héritage de l'État en action». *Pôle sud*, vol. 21, p. 43-54.
- Jobert, Bruno et Pierre Muller. 1987. *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*. Paris: Presses Universitaires de France, 242 p.
- Jollivet, Marcel. 2006. «Les rapports entre sciences et société en question au CNRS». *Natures Sciences Sociétés*, no 14, p. 407-408.
- Jouve, Bernard. 2007. «Le political rescaling pour théoriser l'État et la compétition territoriale en Europe». In *Action publique et changements d'échelles: Les nouvelles focales du politique*, sous la dir. de Alain Faure, Jean-Philippe Leresche, Pierre Muller et Stéphane Nahraht, p. 45-55. Paris: L'Harmattan.
- Joyal, André et Kamal El Batal. 2007. «Décentralisation et développement rural. Étude de cas québécois». *Revue d'économie régionale & urbaine*, no 2, p. 251-267.
- Juillet, Luc et Caroline Andrew. 1999. «Développement durable et nouveaux modes de gouvernance locale: Le cas de la Ville d'Ottawa». *Économie et Solidarités*, vol. 30, no 2, p. 75-93.
- King, Sesmond et Patrick Le Galès. 2011. «Sociologie de l'État en recomposition». *Revue française de sociologie*, vol. 3, no 523, p. 453-480.
- Klein, Juan-Luis et Alain Morneau. 1997. «Émergence du local et mouvement sociaux: pistes pour l'analyse de la demande de décentralisation». In *Action collective et décentralisation*, sous la dir. de Serge Côté, Juan-Luis Klein et Marc-Urbain Proulx, p. 36-45. Rimouski, Québec: GRIDEQ-GRIR.
- Klinke, Andreas. 2009. «Deliberative transnationalism -- Transnational governance, public participation and expert deliberation». *Forest Policy And Economics*, vol. 11, no 5-6, p. 348-356.
- Kübler, Daniel et Jacques de Maillard. 2009. *Analyser les politiques publiques*. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble, 221 p.
- Lapointe, Paul-André. 2001. «Partenariat et participation syndicale a la gestion: le cas de Tembec». *Relations Industrielles/Industrial Relations*, vol. 56, no 4, p. 770-798.
- Lardon, Sylvie, Eduardo Chia et Hélène Rey-Valette. 2008. «Introduction: dispositifs et outils de gouvernance territoriale». *Norois*, vol. 4, no 209, p. 7-13.
- Lardon, Sylvie et Vincent Piveteau. 2005. «Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux». *Géocarrefour*, vol. 80, no 2, p. 2-2.

- Lascoume, Pierre et Louis Simard. 2011. «L'action publique au prisme de ses instruments». *Revue française de science politique*, vol. 61, no 1, p. 5-22.
- Lascoumes, Pierre et Patrick Le Galès. 2004. *Gouverner par les instruments*. Paris: Presses de Sciences Po, 370 p.
- Lascoumes, Pierre et Patrick Le Galès. 2007. *Sociologie de l'action publique*. Paris: Armand Colin, 126 p.
- Le Galès, Patrick. 1998. «Regulations and Governance in European Cities». *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 22, no 3, p. 482-506.
- Le Galès, Patrick et Christian LeQuesne. 1998. *Regions in Europe*, Trad. de: *English*. London: Taylor & Francis, Routledge, 305 p.
- Le Galès, Patrick et Mark Thatcher. 1995. *Les réseaux de politique publique: Débat autour des policy networks*. Paris: Éditions L'Harmattan, 272 p.
- Leclerc, Édith. 2008. *La gouvernance forestière à l'épreuve du territoire: Territoires et action publique territoriale: nouvelles ressources pour le développement régional* (Rimouski, Québec, du 25 au 27 août 2008). En ligne. <<http://asrdlf2008.uqar.qc.ca/Papiers%20en%20ligne/LECLERC-E.pdf>>.
- Leclerc, Edith et Caroline Andrew. 2013. «Les Tables de concertation de gestion intégrée des ressources forestières, est-ce que les GIRs gouvernent?». In *La gouvernance locale des forêts publiques québécoises. Une avenue de développement des régions périphériques?*, sous la dir. de Guy Chiasson et Edith Leclerc, p. 127-146.
- Leclerc, Édith et Arnaud Sergent. 2013. *Comparaison France-Québec des mécanismes de gestion locales et régionales des forêts dans le contexte du développement durable*. Gatineau: Centre de recherche sur la gouvernance des ressources naturelles et du territoire (CRGRNT) - Université du Québec en Outaouais, 31 p.
- Leclerc, Karine et Jacques Beauchemin. 2002. «La société civile comme sujet politique : une nouvelle représentation de l'intérêt général». *Lien social et politiques*, no 48, p. 35-52.
- Lefebvre, Henri. 1976a. *De L'État: De Hegel a Mao par staline, la théorie marxiste de l'état*, 4 t. Paris: Union générale d'éditions, n.d. p.
- Lefebvre, Henri. 1976b. *De L'État: L'État dans le monde moderne*, 4 t. Paris: Union générale d'éditions, n.d. p.
- Lefebvre, Henri. 1977. *De L'État: Le mode de production étatique*, 4 t.: U.G.E., n.d. p.
- Lefebvre, Henri. 1978. *De L'État: Les contradictions de l'état moderne*, 4 t.: U.G.E., n.d. p.
- Lefebvre, Henri. 1986. *La production de l'espace*, 3e. Paris: Anthropos, 485 p.
- Lefèvre, Christian. 2002. «La région Ile de France, une métropole ingouvernable?». In *Métropoles ingouvernables*, sous la dir. de Bernard Jouve et Christian Lefèvre, p. 39-62. Paris: Elsevier.

- Leloup, Fabienne, Laurence Moyart et Bernard Pecqueur. 2005. «La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?». *Géographie, Économie, Société*, vol. 4, no 7, p. 321-332.
- Leloup, Fabienne, Laurence Moyart et Sébastien Pradella. 2007. «Les échelles régionales pour penser le territoire et la dépendance au sentier». In *Action publique et changement d'échelles: Les nouvelles focales du politique*, sous la dir. de Alain Faure, Jean-Philippe Leresche, Pierre Muller et Stéphane Nahrath, p. 71-83. Paris: L'Harmattan.
- Lemieux, Vincent. 2001. *Décentralisation, politiques publiques et relations de pouvoir*. Coll. «Politique et économie (Presses de l'Université de Montréal)». Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 198 p.
- Lemieux, Vincent. 2002. *L'étude des politiques publiques : les acteurs et leur pouvoir*, 2e éd. Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université Laval, 184 p.
- Lemieux, Vincent. 2009. *L'étude des politiques publiques : les acteurs et leur pouvoir*. Québec: Québec : Les Presses de l'Université Laval, 206 p.
- Leroy, Marc. 2001. «Territorialisation de l'action publique: la région s'affirme». *Pouvoirs locaux*, vol. 50, no 3, p. 18-21.
- Lévy, Jacques et Michel Lussault. 2003. *Dictionnaire de la géographie*. Paris: Belin, 1033 p.
- Lewis, Nathalie et Maude Flamand-Hubert. 2011. *Le discours sur la gestion forestière au Québec, un décloisonnement ardu entre les intentions et la mise en œuvre, ou les difficultés de conjuguer forêt et société: 48e colloque ASRDLF : Migrations et territoires* (Schoelcher, Martinique, 6-8 juillet). Association de science régionale de langue française.
- Lewis, Nathalie, Maude Flamand-Hubert, Aurélie Sierra et Jason Fournier. 2008. *La culture forestière depuis 1950: entre tradition et modernité: XLV^e colloque de l'ASRDLF* (Rimouski, Août 2008). 14 p. En ligne. <<http://asrdlf2008.uqar.qc.ca/Papiers%20en%20ligne/N2%20Lewis%20Sierra%20Flamand-Hubert%20Fournier%20version%20finale.pdf>>. Consulté le 15 mai 2012.
- Lockwood, M., J. Davidson, A. Curtis, E. Stratford et R. Griffith. 2009. «Multi-level Environmental Governance: Lessons from Australian natural resource management». *Australian Geographer*, vol. 40, no 2, p. 169-186.
- Mace, Gordon et François Petry. 2000. *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, 2ième. Québec: Les Presses de l'Université Laval, 134 p.
- Malloy, Tove H. 2010. «Creating New Spaces for Politics? The Role of National Minorities in Building Capacity of Cross-border Regions». *Regional & Federal Studies*, vol. 20, no 3, p. 335-351.
- Marchand-Tonel, Xavier et Vincent Simoulin. 2004. «Les fonds européens régionaux en Midi-Pyrénées: Gouvernance polycentrique, locale ou en trompe l'oeil?». In *Politique européenne: L'europe au microscope du local*, sous la dir. de Romain Pasquier et Julien Weisbein, p. 22-41. Paris: L'Harmattan.

- Martin, Thibault et Amélie Girard. 2009. «La forêt matrice de culture». *Recherches Amérindiennes*, vol. 39, no 1-2, p. 61-70.
- Masse, S. 2002. «Forest tenant farming as tested in Quebec: A socio-économique evaluation». *Forestry Chronicle*, vol. 78, no 5, p. 658-664.
- Massicotte, Guy (dir. publ.). 2008. «Science du territoire. Perspectives québécoises». Québec: Presses de l'Université du Québec, 422 p.
- Masson, Dominique. 2006. «Constructing Scale/Contesting Scale: Women's Movement and Rescaling Politics in Québec». *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, vol. 13, no 4, p. 462-486.
- Mauri Ortuno, Eduard et Frédéric Doyon. 2010. *Estimation de la distribution des essences forestières au 19e siècle dans l'outaouais à l'aide des carnets d'arpentage des limites des concessions forestières*. Ripon: Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue, 83 p.
- McGuirk, Pauline M. 2007. «The Political Construction of the City-Region: Notes from Sydney». *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 31, no 1, p. 179-187.
- Mercier, Clément, Denis Bourque et Lise St-Germain. 2009. *Participation citoyenne et développement des communautés au Québec : enjeux, défis et conditions d'actualisation*. Gatineau: Université du Québec en Outaouais et ARUC-ISDC, iii, 74 p.
- Mercure, Daniel. 1996. *Le travail déraciné : l'impartition flexible dans la dynamique sociale des entreprises forestières au Québec*. Montréal: Boréal, 232 p.
- Mercure, Daniel. 2001. «Nouvelles dynamiques d'entreprises et transformation des formes d'emploi». In *L'incessante évolution des formes d'emploi et la redoutable stagnation des lois du travail*, sous la dir. de Jean Bernier, Rodrigue Blouin, Gilles Laflamme, Fernand Morin et Pierre Verge, p. 5-20. Sainte-Foy: Les presses de l'Université Laval.
- Mévellec, Anne. 2008. *La construction politique des agglomérations au Québec et en France: Territoire, gouvernement et action publique*. Saint-Nicolas: Les Presses de l'Université Laval, 291 p.
- Miles, Matthew B. et Michael A. Huberman. 2003. *Analyse des données qualitatives*. Coll. «Méthodes en sciences humaines». Bruxelles: De Boeck Université, 626 p.
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire. 2011. «Conférence régionale des élus - Acteurs et processus - MAMROT». Gouvernement du Québec. En ligne. <<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/conference-regionale-des-elus/>>. Consulté le 6 août 2012.
- Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. 2004. *Portrait forestier de la région du Bas-St-Laurent*. Direction régionale du Bas-St-Laurent, 88 p.

- Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. 2006. *Portrait territorial: Outaouais*. Québec: Gouvernement du Québec, 80 p.
- Ministère des ressources naturelles et de la Faune. 2012. «Les plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire». En ligne. <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/regions/plans/index.jsp>>. Consulté le 19 septembre 2012.
- Moine, Alexandre. 2006. «Le territoire comme un système complexe: Un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie». *L'espace géographique*, no 2, p. 115-132.
- Mormont, Marc. 2006. «Conflit et territorialisation». *Géographie Économie Société*, no 8, p. 299-318.
- Moulaert, F. et A. Mehmood. 2008. «Analysing regional development: from territorial innovation to path dependent geography». In *The Elgar Companion to Social Economics*, sous la dir. de J. Davis et W. Dolfsma, p. 607-631. Cheltenham: Edward Elgar.
- Moulaert, Frank et Jacques Nussbaumer. 2008. *La logique sociale du développement territorial*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 153 p.
- Mucchielli, Alex. 2009. *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, 3e éd. mise à jour et augm. Paris: A. Colin, 303 p.
- Mucchielli, Roger. 2012. *La dynamique des groupes : processus d'influence et de changement dans la vie affective des groupes*, 21e éd. Issy-les-Moulineaux: ESF, 234 p.
- Muller, Pierre. 2004. «L'État en action revisité». *Pôle sud*, vol. 21, p. 31-42.
- Muller, Pierre. 2006. *Référentiel*. Dictionnaire des politiques publiques. Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet. Paris: Presses de Sciences Po: 372-378 p.
- Mullin, Megan. 2008. «The conditional effect of specialized governance on public policy». *American journal of political science*, vol. 52, no 1, p. 125-141.
- Murdoch, Jonathan. 1997. «The shifting territory of government: some insights from the rural white paper». *Area*, vol. 29, no 2, p. 109-118.
- Musselin, Christine. 2005. «Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ?». *Revue française de science politique*, vol. 55, no 1, p. 51-71.
- Neveu, Erik. 2005. *Sociologie des mouvements sociaux*, 4ième édition. Coll. «Repères ». Paris: La Découverte, 126 p.
- Offner, Jean-Marc. 2006. «Les territoires de l'action publique locale: Fausses pertinences et jeux d'écart». *Revue française de science politique*, vol. 56, no 1, p. 27-47.
- Olivier de Sardan, J.-P. 2008. *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain-La-Neuve, Belgique: Academia Bruylant, 365 p.

- Outaouais, Conférence régionale des élus. 2004. *Avis présenté à la commission d'étude scientifique et technique sur la gestion de la forêt [sic] publique québécoise*. Gatineau: Conférence régionale des élus de l'Outaouais, 11 p.
- Paillé, Pierre. 2007. «La recherche qualitative. Une méthodologie de la proximité». In *Problèmes sociaux. théories et méthodologies de la recherche*, sous la dir. de Henri Dorvil, p. 409-443. Québec: Presses de l'université du Québec.
- Papadopoulos, Yannis et Phillippe Warin. 2007. «Are innovative, participatory and deliberative procedures in policy making democratic and effective?». *European Journal of Political Research*, vol. 46, no 4, p. 445-472.
- Parkins, John R. 2006. «De-centering environmental governance: A short history and analysis of democratic processes in the forest sector of Alberta, Canada». *Policy Sciences*, vol. 39, no 2, p. 183-202.
- Parkins, John R. et Ross E. Mitchell. 2005. «Public Participation as Public Debate: A Deliberative Turn in Natural Resource Management». *Society & Natural Resources*, vol. 18, no 6, p. 529-540.
- Parsons, R. et G. Prest. 2003. «Aboriginal forestry in Canada». *Forestry Chronicle*, vol. 79, no 4, p. 779-784.
- Pasquier, Romain. 2004. *La capacité politique des régions : une comparaison France/Espagne*. Coll. «Collection Res publica». Rennes: Presses universitaires de Rennes, 227 p.
- Pasquier, Romain. 2012. «Comparer les espaces régionaux: stratégie de recherche et mise à distance du nationalisme méthodologique». *Revue internationale de politique comparée*, vol. 12, no 2, p. 57-78.
- Pasquier, Romain, Vincent Simoulin et Julien Weisbein. 2007. *La gouvernance territoriale: Pratiques, discours et théories*. Coll. «Série Politique». Paris: L.G.D.J, 235 p.
- Pasquier, Romain et Julien Weisbein. 2007. «La "gouvernance territoriale": Une perspective pragmatique». In *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, sous la dir. de Romain Pasquier, Vincent Simoulin et Julien Weisbein, p. 211-222. Paris: LGDJ.
- Perreault, Thomas. 2006. «From the *guerra del agua* to the *guerra del gas*: esource governance, neoliberalism and popular protest in Bolivia». *Antipode*, vol. 38, no 1, p. 150-172.
- Polit, Denise F., Cheryl Tatano Beck et Carmen G. Loiselle. 2007. *Méthodes de recherche en sciences infirmières : approches quantitatives et qualitatives*. Saint-Laurent, Québec: Éditions du Renouveau pédagogique, 591 p.
- Previl, Carlo. 2009. «Participation du public dans la gouvernance de l'environnement et du territoire : pour améliorer l'instrumentation». *Vertigo*, vol. 19, no 1. En ligne. <<http://vertigo.revues.org/8580>>. Consulté le 17 mai 2012.

- Proulx, Marc-Urbain. 2011. *Territoires et développement: La richesse du Québec*, Presses de l'Université du Québec. Coll. «Science Régionale», 444 p.
- Purcell, Mark. 2006. «Urban democracy and the local trap». *Urban Studies*, vol. 43, no 11, p. 1921-1941.
- Québec. 2008. *La forêt, pour construire le Québec de demain*. Ministère des Ressources naturelle et de la faune. Québec: Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la faune: 72 p.
- Québec. s.d. *Approche intégrée et régionalisée. Réponses et Plan d'action 2007-2008*. Ministère des Ressources naturelles et de la faune. En ligne. <<http://www.mrn.gouv.qc.ca/regions/pdf/commissions-presentation.pdf>>. Consulté le 13 février 2013.
- Quivy, Raymond et Luc Van Campenhoudt. 2006. *Manuel de recherche en sciences sociales*, 3e. Paris: Dunod, 256 p.
- Randles, S. et P. Dicken. 2004. «'Scale' and the instituted construction of the urban: contrasting the cases of Manchester and Lyon». *Environment and Planning A*, vol. 36, no 11, p. 2011-2032.
- Rheault, Pascal-Andrée, Gilles Gaudreau et William Boissé. 1999. *Itinéraire et découvertes culturelles au Bas-Saint-Laurent*. Trois-Pistoles, Québec: Centre d'Édition des Basques, 285 p.
- Roberge, Amélie, Luc Bouthillier et Olivier Boiral. 2011. «The influence of forest certification on environmental performance of the forest industry in Quebec». *Canadian Journal of Forest Research*, vol. 41, no 4, p. 661-668.
- Robitaille, Martin. 2007. «Accueillir la décentralisation en région: quelques réflexions sur un modèle de gouvernance territoriale en Outaouais». In *L'Outaouais, une région qui gagne et qui perd*, sous la dir. de Chantale Doucet, Louis Favreau et Martin Robitaille, p. 275-286: Chaire de recherche en développement des collectivités, Université du Québec en Outaouais.
- Robitaille, Martin, Jean-François Simard et Guy Chiasson. 2006. *L'Outaouais au carrefour des modèles de développement*. Gatineau, 203 p.
- Sanchez-Mazas, M. et R Gély. 2005. «Des appartenances aux identités: vers une citoyenneté politique européenne». *Connexions*, vol. 2, no 84, p. 73-86.
- Sassen, Saskia. 2013. «When territory deborders territoriality». *Territory, politics, governance*, vol. 1, no 1, p. 21-45.
- Savoie-Zajc, Lorraine. 2007. «Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide?». *Recherches Qualitatives*, vol. hors série, no 5, p. 99-111.
- Scott, Allen J. 2001. *Les régions et l'économie mondiale*. Paris: L'Harmattan, 187 p.

- Scott, Allen J. et Michael Storper. 2003. «Regions, Globalization, Development». *Regional studies*, vol. 37, no 6/7, p. 579-593.
- Sellers, Jefferey M. et Anders Lidstrom. 2007. «Decentralization, Local Government, and the Welfare State». *Governance: An international journal of policy, administration and institutions*, vol. 20, no 4, p. 609-632.
- Sénécal, Gilles et Laurence Bhérer. 2009. *La métropolisation et ses territoires*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 291 p.
- Seymour, Robert S. et Malcolm L. jr. Hunter. 1999. «Principles of ecological forestry». In *Maintaining biodiversity in forest ecosystem*, sous la dir. de Malcolm L. jr. Hunter, p. 22-61. Cambridge: Cambridge University Press.
- Shearmur, Richard. 2011. «Innovation, Regions and Proximity: From Neo-Regionalism to Spatial Analysis». *Regional studies*, vol. 45, no 9, p. 1225-1243. En ligne. <<http://dx.doi.org/10.1080/00343404.2010.484416>>.
- Sheppard, S. R. J. 2005. «Participatory decision support for sustainable forest management: a framework for planning with local communities at the landscape level in Canada». *Canadian Journal of Forest Research-Revue Canadienne De Recherche Forestiere*, vol. 35, no 7, p. 1515-1526.
- Simard, Jean-François, Guy Chiasson, Thibault Martin et Nathalie Proulx (dir. publ.). 2008. «La gouvernance territoriale à l'épreuve des faits». 680 p.
- Simard, Majella. 1999. «Les entreprises d'économie sociale: Une réponse à la pauvreté des milieux ruraux? Le cas du JAL.». In *L'économie sociale en question: expérience et études de cas.*, sous la dir. de Carol Saucier, p. 149-167. Chicoutimi: groupe d'étude et d'intervention régionale (GRIDEQ), Université du Québec à Chicoutimi.
- Snow, D. 2001. «Analyse de cadres et mouvements sociaux». In *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, sous la dir. de Daniel Cefaï et D Trom, p. 27-49. Paris: Éditions de l'école des hautes études en sciences sociales.
- Solidarité rurale du Québec. 2006. *Pour une décentralisation démocratique*. Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université Laval, 215 p.
- Soma, Katrine et Arild Vatn. 2010. «Is there anything like a citizen? A descriptive analysis of instituting a citizen's role to represent social values at the municipal level». *Environmental Policy and Governance*, vol. 20, no 1, p. 30-43.
- St-Jean, Etienne. 2012. «PME de sous-traitance forestière: vers un nouveau modèle d'affaires plus performant?». *Entrepreneurial practice review*, vol. 2, no 2, p. 18-30.
- Stedman, Richard C., John R. Parkins et Thomas M. Beckley. 2005. «Forest dependence and community well-being in rural Canada: variation by forest sector and region». *Canadian Journal of Forest Research*, vol. 35, no 1, p. 215-220.
- Stevenson, Marc G. 2006. «The possibility of difference: Rethinking co-management». *Human Organization*, vol. 65, no 2, p. 167-180.

- Stevenson, Marc G. et Jim Webb. 2003. «Just another stakeholder? First nations and sustainable forest management in Canada's boreal forest». In *Towards sustainable management of the boreal forest*, sous la dir. de Philip J. Burton, Christian Messier, Daniel W. Smith et Wiktor L. Adamowicz, p. 65-112. Ottawa: NRC Research Press.
- Stoker, Gerry. 1998. «Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance». *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 155, p. 19-29.
- Storper, Micheal. 1997. «Territories, flows and hierarchies in the global economy». In *Spaces of Globalisation: Reassembling the power of the local*, sous la dir. de Kevin Cox, p. 19-44. New York: Guilford Press.
- Swyngedouw, Erik. 2004a. «Globalisation or 'glocalisation'? Networks, territories and rescaling». *Cambridge Review of International Affairs*, vol. 17, no 1, p. 25-48.
- Swyngedouw, Erik. 2004b. «Scaled geographies: Nature, place and the politics of scale». In *Scale and geographic inquiry: Nature, society and method*, sous la dir. de Eric Sheppard et Robert B. McMaster, p. 129-155. Malden, Oxford and Carlton: Blackwell Publishing.
- Tarrow, S. 2000. «Transnational challenge». *Cultures et conflits*, p. 187-223.
- Thorpe, Jocelyn et L. Anders Sandberg. 2007. «Knotty tales: Canadian Staples and post-staples forest policy narratives in an era of transition from extractive to "attractive" industries». *Canadian Political Science Review*, vol. 1, no 1, p. 57-72.
- Tremblay, Bertrand. 2010. «Modèle à suivre». *Le Quotidien*, 12 avril 2010, p. 10.
- Treseder, Leslie et Naomi Krogman. 1999. «Features of first nation forest management institutions and implications for sustainability». *Forestry Chronicle*, vol. 75, no 5, p. 793-798.
- Tretter, Eliot M. 2008. «Scales, regimes and urban governance of Glasgow». *Journal of Urban Affairs*, vol. 30, no 1, p. 87-102.
- Vaillancourt, Yves. 2012. «La coconstruction des politiques publiques. L'apport de l'économie sociale». In *L'économie sociale, vecteur d'innovation*, sous la dir. de Marie Bouchard, p. 115-144: Presses des Université du Québec.
- Wachter, Serge. 1989. *Politiques publiques et territoires*. Paris: L'Harmattan, 187 p.
- Wachter, Serge, Alain Bourdin, Jacques Lévy, Jean-Marc Offner, Jean-Gustave Padioleau, Franck Scherrer et Jacques Theys. 2000. *Repenser le territoire : un dictionnaire critique*. Coll. «Société et territoire. Prospective et territoire». La Tour d'Aigues, France: Aube, 287 p.
- Wachter, Serge, Cyria Émélianoff, Jean-Pierre Galland, Lacaze. Jean-Paul, Jacques Manesse, Françoise Navarre et Thérèse Saint-Julien. 2009. *Dictionnaire de l'aménagement du territoire : état des lieux et prospective*. Paris: Belin, 317 p.

- Wellstead, Adam. 2007. «The (Post) staples economy and the post staples state in historical perspective». *Canadian Political Science Review*, vol. 1, no 1, p. 8-25.
- Wyatt, S. 2008. *First Nations, forest lands, and "aboriginal forestry" in Canada: from exclusion to comanagement and beyond*. 171-180 p.
- Yin, Robert K. 2009. *Case study research : design and methods*, 4th. Thousand Oaks, California: Sage Publications, 219 p.
- Zittoun, Philippe. 2007. «Arguments et stratégies: Changer d'échelle pour changer de politique». In *Action publique et changements d'échelles: Les nouvelles focales du politique*, sous la dir. de Alain Faure, Jean-Philippe Leresche, Pierre Muller et Stéphane Nahrath, p. 91-104. Paris: L'Harmattan.